

COMPTE-RENDU DU PROCÈS DES ATTENTATS DE JANVIER 2015

2 septembre au 10 novembre 2020

Cour d'assises de Paris

Tribunal judiciaire de Paris 17^{ème}

Salle 2-02

Introduction

A partir de ce mercredi 2 septembre et en théorie jusqu'au 10 novembre prochain, la cour d'assises spécialement composée juge quatorze personnes pour leur soutien logistique aux attentats de Charlie Hebdo, de Montrouge et de l'Hyper Cacher.

Un procès historique :

- 2 représentants du parquet national anti-terroriste
- 5 juges professionnels
- 14 accusés, dont 3 absents
- 14 experts cités
- 17 morts dans les attentats
- 50 jours d'audience prévus
- 70 médias accrédités
- 94 avocats
- 144 témoins cités
- Près de 200 parties civiles

Au programme des premiers jours du procès : lecture du rapport sur les faits, interrogatoires d'identité des accusés et présentation des enquêtes de personnalité réalisées sur ces suspects.

À compter du lundi 7 septembre, la cour d'assises spéciale reviendra en détail sur les événements de janvier 2015. Elle entendra notamment les blessés de Charlie Hebdo le 9 septembre, le directeur et l'employé de l'imprimerie de Dammartin-en-Goële où s'étaient réfugiés les frères KOUACHI le 16 septembre ainsi que les otages de l'Hyper Cacher les 22 et 23 septembre.

La cinquième semaine sera consacrée au déroulement de l'enquête judiciaire. Plusieurs témoins, enquêteurs et experts (en écriture, en balistique, en génétique...) seront entendus. Les sixième, septième et huitième semaines seront dédiées aux interrogatoires des 11 accusés présents et aux auditions des témoins en lien avec ces suspects.

Aura lieu ensuite la dernière phase du procès. Les avocats des parties civiles plaideront les 27, 28 et 29 octobre. Le lundi 2 novembre sera réservé aux réquisitions des deux représentants du PNAT. Les plaidoiries des avocats de la défense se dérouleront quant à elles du 3 au 6 novembre. Le 9 novembre, les accusés auront la parole en dernier avant que la cour ne se retire pour délibérer.

L'audience sera filmée. En effet, « ce procès présente de toute évidence un intérêt pour la constitution des archives historiques de la justice », souligne la cour, qui estime que cet enregistrement ne porte pas atteinte à la présomption d'innocence et qu'il n'est « pas de nature à perturber la sérénité des débats ».

Ce compte-rendu est élaboré à partir des notes prises par la FENVAC, association de victimes, partie civile au procès. Eu égard au débit de parole et à notre volonté de lisibilité, la prise de note ne saurait refléter l'intégralité des propos. Seul le prononcé fait foi.

JOUR 1 – MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2020

Ouverture de l'audience par le président de la cour d'assises spécialement composée, Régis de Jorna.

«Le port du masque est obligatoire en toutes circonstances, y compris lors des prises de parole», souligne le président.

Le magistrat rappelle également que le procès sera filmé pour la constitution des archives. Un enregistrement réalisé, archivé, et consulté que dans des cas limitativement énumérés par la loi.

Le procès se déroulera dans une salle principale où seront présents les accusés, leurs avocats, une partie des parties civiles et leurs conseils ainsi qu'une partie de la presse.

Dans une deuxième salle, aura lieu une retransmission interactive avec les autres avocats de parties civiles.

Dans une troisième salle l'« Auditorium », seront présents le public et la presse.

La Cour va constater l'identité des personnes présentes.

I. Interrogatoires d'identité

Le président décline l'identité complète des accusés (civilité, profession, résidence) ainsi que celle de leurs avocats.

1- ABBAD Abdellaziz, détenu depuis le 28 avril 2017.

2- CATINO Michel, né en 1952, retraité, domicilié en Belgique, détenu depuis le 2 juin 2017.

3- FARES Mohamed détenu depuis 23 mars 2018.

4- KARASULAR Métin, vit en Belgique, détenu depuis le 2 juin 2017.

5- POLAT Ali Riza né en 1985, détenu depuis le 28 mars 2015.

6- PREVOST Willy né en 1986 détenu depuis 20 janvier 2015.

7- RAMDANI Amar, né 12 mai 1981 en Algérie, détenu depuis le 13 mars 2015.

8- MAKLOUF Said né en 1989, détenu depuis le 13 mars 2015.

9- MARTINEZ Miguel, né en 1982, détenu depuis le 28 avril 2017.

10- PASTOR ALWATIK Nezar né le 11 mars 1985, détenu depuis le 20 janvier 2015.

11- RAUMEL Christophe, né en 1990 à Ris Orangis, a été détenu le 20 janvier 2015, soumis au port du bracelet puis placé sous contrôle judiciaire depuis mai 2018, domicilié à Fleury Mérogis.

Sont renvoyés l'ensemble de ces personnes.

S'agissant d'Hayat BOUMEDDIENE, MEHDI ET MOHAMED BELHOUCINE, un mandat d'arrêt a été délivré à leur encontre. Ces 3 accusés étant absents sans excuse valable, ils seront donc jugés par défaut.

II. Réitération et / ou constitution de parties civiles

La Cour vérifie une par une les constitutions de parties civiles.

De plus, quelques personnes déclarent se constituer partie civile à l'audience. La Cour prend note de ces demandes, et se prononcera plus tard sur leur recevabilité.

III. Appel des témoins et des experts

Après l'appel des accusés et des parties civiles, place à celui des témoins et des experts. 144 témoins et experts sont cités à l'audience, à la demande du parquet ou des parties : enquêteurs, experts en balistique ou en écriture, proches des accusés.

Le président explique aux témoins et experts qui se présentent qu'ils vont être convoqués à une date ultérieure.

Plusieurs ne se présentent pas.

Certains des témoins ayant sollicité leur anonymisation, seul leur numéro est précisé, et leur audition sera réalisée par visioconférence.

IV. Intervention de la défense

Me COUTANT-PEYRE, avocate de la défense de Monsieur Ali Riza POLAT indique vouloir soutenir des conclusions in limine litis.

En introduction de son propos, l'avocate déclare "*compatir*" à la souffrance des victimes. "*Il y a des victimes qui ont souffert, c'est irréparable mais ça aurait pu être évité si les services de renseignement et de surveillance avaient fait sérieusement leur travail, s'ils avaient continué à surveiller ce qu'ils surveillaient avant. Les services de l'Etat ont failli, c'est un échec*".

Me COUTANT-PEYRE se plaint du fait que l'audience se tienne au nouveau palais de justice des dans le 17^{ème} arrondissement de Paris. "*Je demande qu'il soit justifié aux parties les raisons de la tenue de ces débats*" dans le nouveau palais et non au siège de la cour d'appel, sur l'île de la Cité.

Elle demande ensuite un supplément d'information aux fins de mise en examen des "fournisseurs d'armes" pour complicité des faits poursuivis par la cour d'assises spécialement composée. Son client, Ali Riza POLAT, est poursuivi pour "complicité de crime terroriste". Il encourt la réclusion criminelle à perpétuité.

V. Intervention des parties civiles.

Plusieurs avocats de partie civile réagissent aux demandes de Me Coutant-Peyre, le conseil d'Ali Riza POLAT.

Me Patrick Klugman, avocat de plusieurs parties civiles du volet Hyper Cacher, critique notamment "l'indécence du propos, qui n'a pas sa place avant l'ouverture des débats".

Plusieurs de ses confrères qui lui succèdent à la barre reprennent ce terme « d'indécence. »

"C'est parfaitement odieux ce qu'on vient d'entendre de la part de la défense", s'exprime un avocat, qualifiant les demandes de Me Coutant-Peyre de "saugrenues et dilatoires".

VI. Intervention de l'Avocat général.

Les représentants du parquet national anti-terroriste (PNAT) se lèvent à leur tour pour répondre à l'intervention de Me Coutant-Peyre.

Le déroulement du procès au palais de justice du 17^{ème} au lieu de celui de l'île de la Cité est expliqué. "Pour les accusés, les conditions seront de meilleure qualité ici que si nous avons été dans l'ancien palais de l'île de la Cité. Des questions de sécurité ont aussi justifié ce choix", souligne le magistrat.

« Me Coutant-Peyre commet une erreur juridique. Elle nous dit que la cour d'assises siège à la cour d'appel alors que ce n'est pas ce que dit l'article 234 du code de procédure pénale. Cet article dit que la cour d'assises siège au chef-lieu de la cour d'appel, c'est-à-dire Paris ; nous sommes bien sur la commune de Paris. Il n'y a donc pas lieu de prendre un arrêt particulier pour justifier la tenue de cette audience" dans le 17^{ème}, continue le magistrat.

Par ailleurs, concernant la désignation de la cour d'assises spéciale, Me COUTANT PEYRE prétend que la composition de la cour devait obligatoirement lui être communiquée. Le magistrat répond que cela a été fait et que la loi n'impose aucunement que cette communication soit systématique. Ce n'est prévu que pour les jurés en cour d'assises ordinaire.

VII. Intervention de la défense.

Me Christian Saint-Palais, avocat d'Amar RAMDANI, prend la défense de sa consœur Me Coutant-Peyre : "Je ne m'associe pas aux demandes d'Isabelle Coutant-Peyre, mais je n'accepte pas que l'on qualifie d'"indécence" et d'"odieuse" la prise de parole de la défense en début d'audience."

"Nous défendrons sans répit les hommes qui sont dans le box", insiste l'avocat.

VIII. Rapport introductif du Président

Le Président donne lecture des deux ordonnances de mise en accusation ayant conduit au renvoi des accusés devant la présente audience.

Noms complets des accusés :

- Ali Riza POLAT (ARP)
- Nezar Mickaël PASTOR ALWATIK (NMPA)
- Willy PREVOST (WP)
- Christophe RAUMEL (CR)
- Amar RAMDANI (AR)
- Saïd MAKHLOUF (SM)
- Mohamed-Amine FARES (MAF)
- Metin KARASULAR (MK)
- Michel CATINO (MC)
- Abdelaziz ABBAD (AA)
- Miguel MARTINEZ (MM)
- Mohamed BELHOUCINE (MoB)
- Hayat BOUMEDDIENE (HB)
- Mehdi BELHOUCINE (MeB)

JOUR 2 – JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020

Malgré le devoir de respecter les règles sanitaires, les avocats sont autorisés à retirer leur masque à la barre.

Intervention d'un avocat de la défense

Selon cet avocat, dans cette crise sanitaire, les plus vulnérables sont les accusés.

En aucun cas, il ne faut que les accusés ou leur avocat subissent un risque. Si un seul des avocats est contaminé, le procès est déterminé. Cet avocat demande l'avis d'un médecin.

S'agissant des droits de la défense, le procès ne devrait pas se tenir, l'avocat demande au président de prendre un avis éclairé.

En réponse, le président formule la solution suivante : le respect de la distance de sécurité devrait suffire à limiter au maximum les risques de contamination. D'ailleurs, un avis a été demandé aujourd'hui à l'agence régionale de santé.

L'avocat général prend alors la parole pour indiquer que le ministère public n'a pas été associé à cette discussion sur le respect des règles sanitaires. L'avocat général se dit vouloir respecter l'avis de l'agence régionale de santé.

L'avocat de la défense dénonce par ailleurs que, par intermittence, les échanges entre avocats et accusés sont entendus à cause de la retransmission.

Le Président va en aviser les services techniques.

L'avocat général souhaite verser des pièces au débat, un certain nombre de pièces et notamment six procès-verbaux qui ont été transmis postérieurement à la clôture de l'instruction, entre les frères KOUACHI et leur beau-frère.

En outre, il est question d'un jugement belge de condamnation pour escroquerie et usage de fond d'un véhicule ; d'un document sur Abdelaziz Abbad ; un interrogatoire de Sonia MEJRI datant de mars et juillet 2020 où celle-ci rapporte des preuves de vie de Hayat Boumedienne jusqu'en octobre 2020 comme Mohamed Belhoucine, et désigne Ben Youcef comme étant le commanditaire de l'attentat de l'Hyper cacher.

Pour compléter ces interrogatoires, un réquisitoire supplétif a été délivré dans la procédure des attentats de Janvier 2015 à l'encontre de BEN YOUCEF pour association de malfaiteurs criminelle.

D'autres éléments également : des PV de contexte concernant le Yémen ainsi que d'autres éléments de contexte.

Dans le cadre de la procédure des attentats de janvier 2015, figurent aussi les auditions de garde à vue de Peter Cherif et ses interrogatoires.

(...)

Il y aura un deuxième versement de pièces au fond concernant des révélations de Monsieur ALI POLAT au cours de l'été dans le cadre de la procédure JIRS.

La défense demande à être informé des suites de ce versement de pièces concernant les révélations de M. ALI POLAT.

Le Président précise que tout sera transparent et explique que Monsieur ALI POLAT a souhaité être entendu dans le cadre d'un homicide et d'escroquerie, la JIRS a été saisie, les investigations sont en cours.

La défense intervient pour la communication des pièces.

Le président indique qu'ont été communiqués les rapports SPIP (...), et que vont être versés les rapports des quartiers d'évaluation de la radicalisation qui seront évoqués lors des interrogatoires ultérieurs de chacun des accusés.

I. Interrogatoire d'identité et enquête de personnalité d'Abdellaziz ABBAD

A. Interrogatoire d'Abdellaziz ABBAD

● Éléments d'identité

Né le 31 mars 1984 dans les Ardennes à Charleville-Mézières, Abdellaziz ABBAD a grandi jusqu'à ses 9 ans dans une petite commune puis a eu un accident domestique, il a du rester à l'hôpital jusqu'à 13 ans puis la famille a déménagé à Charleville-Mézières. Il a passé ses années à Charleville-Mézières, puis il est allé à l'école jusqu'au BEP qu'il n'a pas eu.

A. ABBAD a 5 frères, 3 sœurs, c'est le 4^{ème} frère, il s'entend bien avec sa famille et ses parents.

Il n'a plus d'amis en raison de sa première affaire dans les Ardennes. Pas beaucoup de monde a pu témoigner pour lui dans ses affaires.

Il a voulu rentrer vite dans la vie active, il a commencé à fréquenter les mauvaises personnes, A. ABBAD a eu cette période d'hospitalisation, puis est rentré par la suite dans la délinquance, les stupéfiants, qui lui ont valu beaucoup de condamnations. Il est célibataire et n'a pas d'enfants.

Aujourd'hui, il se retrouve « embarqué » dans cette histoire en raison de certaines fréquentations. Par rapport à la première affaire où il a été condamné aux assises, cela a engendré de l'émoi dans son quartier. Les gens ne parlent plus avec lui, il a perdu beaucoup d'amis, A. ABBAD est en détention depuis février 2016. Son incarcération s'est passée plutôt correctement jusqu'à ce qu'on l'interpelle pour cette affaire, il a été placé à l'isolement, puis a eu des restrictions à la sortie. A. ABBAD veut répondre aujourd'hui aux questions qu'on va lui poser et se déclare innocent. Il déclare qu'il ne pourrait pas adhérer à ce genre d'idéologie, il a grandi dans une famille musulmane et il n'a jamais été question de tuer les gens au nom d'une religion, il a grandi dans l'idée d'une religion pacifique.

● Questions du Président

Abdellaziz ABBAD indique avoir été hospitalisé pendant 4 ans. Il explique avoir été brûlé sur tout le côté droit, par de l'essence, plusieurs de ses organes ont été touchés. Il indique avoir été mis dans le coma pendant une semaine et avoir eu des séquelles psychologiques et physiques de cet accident.

Sur sa scolarité, il a eu beaucoup de problèmes d'absence en 2^{ème} année mais pas de discipline, violence ou autre.

Abdelaziz indique avoir été en couple mais que cette affaire les a séparé.

Sur ses détentions, elles ont en lien avec les stupéfiants, ivresse, ainsi qu'une histoire de bagarre dans son quartier.

Il n'a pas eu d'autre problème de santé à part son grave accident.

Sur ses débuts dans la délinquance, il avait 15-16 ans, ils s'amusaient avec ses amis jusqu'à qu'il ait besoin de plus d'argent. La vente de stupéfiants est apparue comme une solution.

Sur sa vie professionnelle, il a travaillé dans les travaux publics mais il y a eu une coupure à cause d'une incarcération, il était auto-entrepreneur dans le bâtiment puis a été réincarcéré pour une autre affaire de stupéfiants. Quand il est sorti, il a ouvert un garage puis il a été arrêté à nouveau.

Sur ses relations avec sa famille et « le clan » qu'il forme, ABBAD n'aime pas ce terme de clan, il évoque l'affaire d'assassinat dans laquelle il est impliqué et explique que selon lui, le dossier a été instruit par la famille de la victime, et que par conséquent il n'y a pas de bonnes choses qui ressortent du dossier. Il développe en expliquant que la plupart des éléments ont été ramenés par le frère de la victime. Après avec ses frères, il précise qu'ils n'ont jamais été un clan. Parmi eux, il y a un marié avec enfant, un autre vit à Caen, une autre est dans les études. Il a beaucoup d'affinités avec l'un d'entre eux car il n'a qu'un an de plus que lui. Il dit qu'ils ont toujours été ensemble donc sont plus proches mais cela n'empêche pas de s'entendre bien avec les autres. ABBAD insiste toujours sur le fait qu'ils ne sont cependant pas un clan.

Sur cette affaire d'assassinat, la Cour de cassation a rendu sa décision mais il se pourvoit devant la Cour européenne des droits de l'Homme.

Il donne des précisions sur la procédure de cette affaire, il explique qu'il a été condamné, que l'appel a été formé le 10^{ème} jour à 16h20 mais que ce 10^{ème} jour, il sortait du bureau du juge d'instruction dans ce dossier. Il a presque été mis à la porte quand il a dit qu'il avait été acquitté et en sortant du bureau il a appris pour l'appel ; il a ensuite été condamné à 25 ans. Il a toujours dit qu'il était innocent dans cette affaire, il dit qu'il n'y a jamais eu un élément concret qui ait pu lui être reproché, comme la loi le demande. Ce qui lui a été reproché c'est la déclaration d'un coaccusé 10 minutes avant les réquisitions et que c'était donc compliqué de se défendre.

Le Président précise que son casier était déjà bien rempli avant ça, il lit qu'en 2004, il a été condamné pour conduite en état d'ivresse ; destruction de bien, conduite sans permis, stupéfiants, violence avec usage d'une arme, violation de domicile, dégradation, usage de stupéfiants, en Belgique condamnation pour stupéfiants, outrage à personne dépositaire de l'autorité publique, stupéfiants. Le Président demande pour quelle raison il n'a pas voulu coopérer dans ce dossier.

Abdellaziz ABBAD explique que lors de l'avant dernier rendez-vous chez le juge d'instruction, les 2-3 fois, la magistrate a parlé davantage de Charleville-Mézières que du dossier dans lequel il était mis en examen, il explique avoir été frustré car ce dossier a appuyé sa condamnation dans l'affaire d'assassinat, la juge d'instruction avait alors dit qu'ils allaient se pencher sur son CV lors de cet entretien. Il s'est énervé car selon lui cette affaire est plus évoquée que le nouveau dossier pour lequel il est impliqué et devait être interrogé ce jour là. Il s'est alors emporté et a refusé de faire le CV.

B. Audition de l'enquêteur de personnalité : Laure O

• Éléments d'identité

69 ans, enquêtrice de personnalité auprès du TGI de Reims. Quand elle a rencontré Abdellaziz ABBAD, il était à la maison d'arrêt de Charleville-Mézières, dans le cadre d'assassinat et tentative d'assassinat. Était âgé de 32 ans et vivait chez ses parents. Concernant sa famille, pas capable de donner des dates de naissance. Son père serait né en Algérie, aurait 69 ans, est algérien et aurait travaillé comme ouvrier à l'usine dans les Ardennes. Sa mère a 10 ans de moins que son père, de nationalité algérienne. De leur union, sont nés 9 enfants, les premiers sont nés en Algérie, ne sait pas quand ils sont arrivés en France. Sur les 9 enfants, Ilyés, 37 ans, Mourad vit chez les parents, a une fille, Rachida qui est mère au foyer et vit aux US. Ensuite Maddy né 14 mois avant Abdellaziz ABBAD, vit en région parisienne, est incarcéré à Reims dans la même affaire que son frère, Sophia, vit à Paris, travaille dans le marketing, Moustafa qui vit chez ses parents, et Mohamed qui fait du droit à Caen et la dernière 22 ans qui vit chez ses parents. A ce moment là, Abdelaziz vit avec Manon Lemoine. Manon vit chez les parents ABBAD, elle travaillait en boulangerie. Il a été à l'école primaire puis au collège de Charleville-Mézières, puis il a eu un accident du fait d'une brûlure qu'il l'a handicapé et donc a du faire de la rééducation. Ensuite, il a été au lycée où il a fait des études mais a raté l'examen puis il est entré dans la vie active.

La vie active : il travaille dans différentes sociétés d'intérim, travaille dans les travaux publics et finalement vend du textile puis a été incarcéré. Il reprend son activité en 2013. N'a jamais eu de suivi psychologique. Ses passions sont le tennis et la course à pied.

Sur le ressenti d'Abdelaziz sur la procédure : il monte en tension, n'a rien à voir dans cette affaire selon ses dires, que c'est uniquement dû à son passé, ne veut pas se laisser faire. « Les stupéfiants oui mais de là à tuer quelqu'un non. » il veut reprendre son travail après la prison.

Sur l'entretien de l'enquêtrice avec son amie Manon : elle a 9 ans de moins que lui, vit chez les parents ABBAD, l'a connu à 15 ans puis il a été incarcéré puis elle l'a retrouvé après et se sont mis ensemble. Elle savait que la famille avait mauvaise réputation, sa personnalité l'attirait, c'était un couple fusionnel, quelqu'un de très attentionné décrit-elle, il n'a jamais été violent avec elle, il était très proche d'elle, depuis qu'il est incarcéré, elle le voit 3 fois par mois. Elle dit l'aimer. Elle ne connaît pas ses amis, il l'a tenu à l'écart.

• Questions des Parties civiles

Une avocat des parties civiles cite une phrase d'Abdelaziz ABBAD : « Ce dossier a foutu ma vie en l'air », elle demande ce qu'il pense alors des victimes.

Abdellaziz ABBAD répond en parlant des victimes que leur vie a changé après les attentats, qu'elles ont perdu des proches, ce qui est très douloureux et qu'il partage leur souffrance au regard de ces faits. Il pense qu'elles souffrent bien plus parce qu'elles ont perdu un membre de leur famille, ami et ça doit leur faire très mal.

Les conseils des parties civiles poursuivent en évoquant le fait qu'Abdellaziz ABBAD aurait fait l'objet de sanctions disciplinaires suite à la découverte de trois téléphones dans sa cellule en 2019 et un téléphone en 2020, la question est la suivante, comment se fait-il qu'il ait accès à des téléphones alors qu'il est incarcéré pour des faits très graves.

Abdellaziz ABBAD répond qu'il n'a pas de parloirs pour sa famille, donc il s'est procuré un téléphone. Il explique que les 3 téléphones qu'il avait et les deux autres étaient des carcasses, des pièces

détachées qui ne marchaient pas. En 2020 aussi, pareil il n'avait pas de parloirs pour parler à ses parents âgés et avait peur de ne pas les revoir avec sa condamnation.

Une avocate des parties civiles reprend une cote du dossier expliquant qu'il est décrit comme quelqu'un de haineux. La défense prend la parole expliquant que c'est du fond et que cela ne rentre pas dans les éléments de personnalité. L'avocate de la partie civile souhaiterait poser des questions sur la religion mais il lui est répondu que cela concerne le fond du dossier qui sera évoqué plus tard.

- **Questions des avocats généraux**

L'avocat général demande à Abdelaziz ABBAD quel est son surnom, il répond « Aziz ». Il lui est ensuite demandé de décrire sa cité, A. ABBAD décrit une vie très normale, sans violence particulière, que c'est un quartier normal. S'agissant de ses frères incarcérés évoqués par l'avocat général, A. ABBAD répond qu'il n'a pas envie de parler d'eux, précise qu'il souhaite répondre à des questions sur lui et non sur ses frères.

L'avocat général pose ensuite des questions sur l'affaire dans laquelle A. ABBAD a été condamné à 20 ans, précisant que son frère a aussi été condamné pour complicité par provocation. A. ABBAD répond que les jurés ont répondu non coupable à la feuille de questions. L'avocat général demande s'il y avait une guerre de territoire entre deux familles dont la sienne. A. ABBAD dit qu'il est là pour une affaire de terrorisme et que les victimes attendent des réponses sur ce sujet et non sur ses autres affaires.

- **Questions de la Défense**

La Défense de A. ABBAD évoque l'accident où ce dernier a passé 4 ans hospitalisé. A. ABBAD explique qu'il a dû faire de la rééducation pour réutiliser ses membres. La défense évoque la grossesse de sa copine de l'époque et qu'A. ABBAD aurait dit qu'il ne pourrait assumer son rôle de père au regard de ce qui se profilait dans le dossier. Il explique qu'il se doutait qu'il allait être incarcéré, qu'il ne voulait pas avoir un enfant sans être présent du début à la fin.

La Défense demande quelles sont les conséquences et différences d'une détention de droit commun de celle pour terrorisme. Abdellaziz ABBAD répond que l'on parle qu'avec des surveillants. Il explique que lorsqu'il a réintégré la détention classique, il n'avait que la promenade commune avec les autres mais que le reste n'est pas pareil. Les déplacements en établissement sont très encadrés, et psychologiquement, c'est compliqué. A. ABBAD explique que des détenus qui marchaient avec lui dans la promenade ont été informés de faire attention à lui car il était soupçonné d'être radicalisé et terroriste.

II. Interrogatoire d'identité et enquête de personnalité de Michel CATINO

A. Interrogatoire d'identité de Michel CATINO

Michel CATINO est né le 15 septembre 1952, ses parents sont italiens, il s'est marié, a fait des études de mécanique, a travaillé (...). A ouvert un café à son nom pendant 6 mois puis a eu 3 enfants. En 1985, il a eu un autre café, puis il y a eu une descente de police car il y a eu un braquage dans ce café

cette année là. Mais quand les flics sont arrivés, il y avait des gens dans son café qui jouaient. Le café a donc été fermé et CATINO a été condamné à une très grosse somme par la justice belge. Il a été agressé en 1997, ce qui lui a valu un mois d'hôpital ; il ne savait plus marcher, ni parler, il en a toujours des séquelles. (...)

- **Questions du Président**

Michel CATINO explique regretter ce qui est arrivé aux parties civiles car en 2006 la police lui a annoncé le décès de son fils mort en France, il sait ce que ça fait de perdre un proche.

Michel CATINO dit avoir toujours habité en Belgique, que son enfance a été heureuse, il a un diplôme de mécanicien, mais est surtout un joueur de poker. Il pratiquait souvent clandestinement.

Sur son addiction au jeu, il explique que ça fait trois ans qu'il est en détention et qu'il s'est rendu compte que le jeu n'était pas bien.

Sur l'ouverture de son café, il dit que ça lui permettait de gagner de l'argent plus facilement. Il explique que tout allait bien jusqu'en 1987, c'est à dire jusqu'à ce que la police ferme son café et que le fisc belge le condamne.

Le café était en fait plus un habillage, il lui permettait d'organiser des jeux, il fallait qu'il ait une activité pour cela.

Sur son passage en prison en raison de l'implication de son véhicule dans un braquage, il explique qu'il avait prêté sa voiture à un ami qui a fait un braquage avec, il a alors fait un mois de détention mais comme il n'avait rien fait, il a été relâché.

Sur ses liens avec KARASULAR, CATINO explique que lui avait son café, et KARASULAR une boulangerie, il allait chercher le pain la bas et lui venait au café chez lui.

Ils sont amis depuis 30-35 ans. Il explique avoir eu un petit travail au noir pour KARASULAR.

Sur le plan familial, il est marié, s'est séparé en 2004-2005 ; il avait trois garçons, un est décédé dans des circonstances particulières, près de Chambéry, il a chuté dans un ravin.

Michel CATINO explique ne pas savoir pourquoi il est mort. Il ne comprend pas pourquoi son fils s'est retrouvé à 1200 km de chez lui et est décédé comme ça sans papier sur lui, papiers qui n'ont d'ailleurs jamais été retrouvés. L'affaire a été classée sans réponse.

Le Président explique que CATINO a été examiné pour le procès par un expert qui a diligenté une expertise qui dit que son état de santé montre des problèmes de diabète et aux jambes. Il a été indiqué que son état est compatible avec sa présence au procès.

Un assesseur évoque ses condamnations en Belgique, il n'a pas de condamnation en France. Il aurait également fait un séjour en prison en Allemagne pendant 18 mois pour trafic de stupéfiants. CATINO explique qu'il avait des problèmes d'argent, et qu'il a fait connaissance de quelqu'un aux Pays Bas qui lui a proposé de transporter 10 kilos de cannabis jusqu'en Allemagne.

B. Audition de Monsieur Gweneway CATINO, fils de Michel CATINO

- **Questions du Président**

Gwenenay CATINO a 31 ans. Il décrit son père comme quelqu'un de serviable, qui a toujours bien assuré son rôle de père, a été un bon père. Il explique avoir perdu un frère. Son père a travaillé avec lui car avant ça il avait été agressé.

Sur le café de son père, il était trop petit. Ses parents se sont séparés en 2001.

Son gros défaut, c'était le jeu. Le président demande si ça a été un problème et si ça a été la cause de la séparation des parents. Il répond que le jeu a posé des problèmes.

Le président demande s'il aurait été capable de se mettre sur la paille pour satisfaire la passion du jeu, le fils répond qu'il savait s'arrêter.

Il explique que c'est surtout son père qui s'est occupé de lui, qu'il a été très présent au moment de la séparation avec sa mère.

Lecture de déclarations par le Président.

Il n'a jamais vraiment connu son père avec une activité professionnelle.

Sur le travail de Gwenenay CATINO, il travaille dans la mécanique de voiture, il a une société. Activité déclarée aujourd'hui. Son père l'aidait dans tout ça.

Sur les ressources de son père, il l'aidait financièrement quand nécessaire mais a toujours eu ce problème de jeu jusqu'au moment de son incarcération.

Sur la nature des jeux, c'était surtout les casinos.

Son ami KARASULAR : il explique que c'était un ami de la région qui avait un garage aussi.

Sur la santé fragile de son père : il parle de l'accident et en plus les problèmes de diabète.

Sur ses loisirs : a part le jeu, rien de particulier.

Sur son incarcération en Allemagne : pour des histoires de stupéfiants mais ce n'est pas un consommateur pour autant. Ne sait pas comment son père s'est retrouvé là dedans.

Par rapport à leur famille, trois ans qu'il est incarcéré, sa fille grandit sans son grand père. Très difficile pour la famille, ce qui lui est reproché ce n'est pas possible, il a 68 ans, il a déjà perdu un fils dit-il.

Il écrit régulièrement à son père.

- **Questions des Parties civiles.**

Pas de question.

- **Questions de la Défense.**

Pas de question.

Le président l'informe que c'est possible qu'il soit recontacté pour revenir témoigner sur les faits reprochés à son père.

Fin de l'audition.

C. Audition de Madame Nadège, belle fille de Michel CATINO.

Vit à Charleroi, compagne de Gweneway, belle fille de CATINO.

Sur sa personnalité, c'est comme un deuxième père pour elle, 8 ans qu'elle est avec son fils, il est le grand père de ses enfants, n'a plus son papa depuis trois ans pour rien selon elle, n'a jamais eu de problème avec lui, il vivait chez eux en permanence.

Michel CATINO a élevé ses deux filles d'un précédent mariage. Les jeux, c'était son seul défaut, ce n'est pas un homme méchant décrit-elle, c'est même quelqu'un de trop gentil poursuit-elle.

Sur le jeu, ça ne posait pas de problème selon la compagne de Gweneway. Le président demande des précisions. Elle répond qu'il n'avait pas d'argent. N'en sait pas plus.

Elle finit en disant que c'est quelqu'un de bien et qu'elle espère qu'il sortira vite.

Pas de question des parties civiles, de la défense et des avocats généraux.

III. Interrogatoire d'identité et enquête de personnalité de Métin KARASULAR.

A. Interrogatoire d'identité de Métin KARASULAR.

Né en Belgique. Attaché à la Belgique, marié là bas, avec enfants. A des frères et sœurs qui vivent aussi là-bas.

Sur ses études : a été jusqu'en 3^{ème}, a arrêté l'école et a travaillé dans une boulangerie pendant 20 ans, a eu des problèmes de santé, son médecin a dit qu'il fumait trop. Mais il n'a pas compris car il ne fumait pas donc apparemment c'était à cause de la farine. Il allait beaucoup dans les cafés.

Il a toujours voulu travailler que pour lui, sa copine avait un café.

Il a 5 enfants avec sa femme, et a un garçon avec sa copine. Sa fille doit avoir 3 ans aujourd'hui.

Ca fait 4 ans qu'il n'a pas vu ses enfants, ils lui écrivent. Il échange des paquets de cigarettes pour appeler de temps en temps ses enfants.

Il évoque les conditions en prison et explique que les prisons françaises ne sont pas comme en Belgique, « c'est la jungle » dit-il.

Parmi ses enfants : il a une fille qui est infirmière. La troisième est très intelligente dit-il, elle va devenir comptable, le 4^{ème} est en première, et son fils a 14 ans.

La mère de ses 5 enfants, il ne s'en est pas séparé. Quand il a été arrêté, il était chez lui avec ses enfants.

Il a une nouvelle copine qui tient le café. Mais est toujours avec sa famille aussi.

Il a un casier judiciaire en Belgique avec un certain nombre de condamnations.

Sur son parcours en Belgique et ses condamnations (13) : il ne sait pas quoi dire.

L'assesseur demande pour quel type d'affaire, il dit que c'est pour les salles de jeux surtout.

Sur le roulage et la signification de ce terme : c'est relatif à un excès de vitesse etc tout ce qui est lié à la voiture ; défaut d'assurance ; défaut de contrôle technique. 6^{ème} mention : 8 septembre 2004 du Tribunal correctionnel de Charleroi le condamne pour détention de stupéfiants et détention et stockage d'armes de défense. Ce sont des faits de janvier 2001 à janvier 2002, que dire là dessus demande le Président. Il répond qu'il se rappelle de vente de briquet, et d'arme similaire à un briquet.

Il est noté suspension de trois ans et confiscation. Le magistrat ne sait pas ce que cela signifie précisément. Puis affaire n°8, de nouvelles condamnations pour stupéfiants sur les années 2007 à 2008, condamnation à un an d'emprisonnement partiellement assorti de sursis.

Il répond ne pas s'en souvenir.

Chronologiquement, en novembre 2009, il y a une condamnation pour diverses infractions sur des faits qui datent de septembre 2005, notamment de détention et stockage d'armes à feu.

KARASULAR explique avoir acheté une société en 2004 où il y a eu des escroqueries au sein de celle-ci, la police des douanes est venue et lui a présenté des photos avec son nom à lui mais ce n'était pas lui sur les photos, c'était donc des faux papiers d'identité. La police lui a alors dit de trouver ces personnes car sinon tout était à son nom, surtout que c'était l'administrateur de la société. Il a finalement trouvé ces gens qui l'ont menacé, et en a informé la police.

Le magistrat demande s'il a donc été victime de ces gens là ; Il répond que la police lui a demandé de trouver ces gens, ce qu'il a fait, il les a attrapé et les a ligoté, il a appelé la police qui les a ensuite arrêté. Mais l'arme qu'il avait ce jour là, il précise que ce n'était pas la sienne, mais celle qu'il avait prise sur place sur les gens.

Sur son incarcération dans ce dossier, il l'est depuis le 2 juin 2017. Sur le déroulement de cette incarcération, il constate de très bonnes conditions d'incarcération en Belgique par rapport à la France ou c'est beaucoup plus difficile.

Il estime que la mentalité n'est pas pareil qu'en Belgique. Ici, il déclare qu'ils sont pris pour des prisonniers de guerre « comme s'ils avaient été avec Hitler. »

Il n'a cependant pas de problème en prison. Le magistrat relève quand même une détention de téléphone et de possession de cannabis aussi. KARASULAR explique que c'est un détenu qui en a mis dans une de ses cigarettes pour lui faire plaisir mais que lui n'en fume pas.

Sur le service pénitentiaire d'insertion et de probation : KARASULAR ne l'a pas sollicité pour préparer un retour à la vie, il ne fait pas d'activité, donc n'est pas dans une dynamique positive, mais il dit cependant avoir un travail qui consiste au contrôle des gens à l'atelier. Il précise ne rater aucun jour de travail.

Il est dit qu'il est discret dans le rapport et ne sollicite pas le personnel. Il dit n'avoir aucun problème avec personne et respecte tout le monde.

Il dit n'avoir jamais été puni, ni mis au mitard. La seule fois où il y a eu un rapport, c'est quand il a été forcé de prendre un téléphone car 20 détenus l'en ont forcé, mais ce téléphone n'avait pas de batterie, ni puce, ni chargeur etc

Il a été sanctionné par la commission de discipline le 5 septembre 2018 à la prison de Longuenès relève le magistrat : KARASULAR dit ne pas s'en souvenir. C'était lié à la découverte de résine de cannabis sur sa table de nuit, il a en effet eu de la cellule disciplinaire pour cela. Il dit se souvenir de ça mais dit ne pas avoir été sanctionné.

Il a fait des demandes de mise en liberté en janvier et mars 2018 qui ont été rejetées. C'est son avocat qui lui disait de le faire, mais il a changé d'avocat car n'arrivait pas à voir ses enfants, il dit ne pas comprendre pourquoi alors que la France est un pays des Droits de l'homme.

Il termine en disant que la Belgique est son pays.

- **Questions des Parties civiles**

Un avocat de partie civile interroge sur sa situation irrégulière en Belgique. KARASULAR répond que ce n'est pas vrai, mais que son identité a été volée et que c'est dans ce contexte qu'il a suivi les conseils de la police.

Interrogé à nouveau sur sa situation personnelle, il répond avoir une femme et une copine.

Sur le nombre de cafés qu'il a détenus, il en détiendrait 10 selon les informations de l'avocat de la partie civile ce que KARASULAR conteste déclarant qu'il n'en n'a pas autant.

- **Question des avocats généraux**

L'avocat général demande s'il est davantage connu pour les jeux que pour les garages, ce à quoi KARASULAR répond positivement, cependant l'avocat général dit qu'au regard des éléments dont il a eu connaissance, KARASULAR aurait beaucoup travaillé dans les garages.

KARASULAR répond qu'il en a eu un qu'il a géré et qu'il a récupéré mais qu'il ne s'y connaît pas.

Il précise qu'il a eu ce garage mais que ce n'est pas du tout son domaine.

(...)

- **Question de la Défense**

Avocat de la défense :

L'avocat de la défense demande la convocation d'un témoin : Sophia IACOV, celle qui avait un café dans lequel il travaillait.

Avocat de la défense de Métin KARASULAR :

Il demande à son client de préciser un point résidant sur la notion de suspension du prononcé d'une condamnation sur un jugement prononcé en 2004, il lui a été accordé la suspension de la condamnation. Le tribunal a décidé de la mettre en suspend.

Avocat de la défense :

Sur la condamnation qu'il a eu, 2750 euros d'amende, vu le montant peu élevé significatif de l'infraction, c'est que celle n'a pas du être colossale constate l'avocat.

B. Audition d'Ayten KARASULAR, femme de Métin KARASULAR, accompagnée d'un interprète.

L'interprète prête serment. Ce dernier va traduire les propos de la femme de KARASULAR, Madame Ayten KARASULAR.

Madame KARASULAR habite en Belgique.

Elle décrit un bon père de famille et un bon époux, quelqu'un qui s'entend bien avec tout le monde.

Elle évoque la situation professionnelle de Monsieur KARASULAR.

Sur la situation actuelle du couple : le magistrat évoque une séparation. Madame KARASULAR dit qu'ils sont toujours ensemble et le considère comme son époux. Même s'ils ont eu des domiciles différents, elle explique que jusqu'en 2005 ça allait mais qu'elle a découvert qu'il avait un enfant avec une autre. Mais aujourd'hui, ce n'est plus d'actualité.

(...)

- **Questions des Parties civiles :**

Depuis 2014, elle aurait dit que son mari n'avait pas de situation régulière en Belgique. Madame KARASULAR répond qu'il devait renouveler sa carte de séjour mais ne l'a pas fait donc est en situation irrégulière.

(...)

- **Questions des avocats généraux**

Sur la consommation de stupéfiants de KARASULAR : sa femme répond que ce n'est pas un consommateur pourtant l'avocat général relève des déclarations qui disent le contraire. Madame KARASULAR n'a jamais vu son mari consommait chez elle surtout qu'il y a les enfants.

- **Questions de la Défense :**

Sur la durée de son séjour à Paris : elle repart ce soir. Mais cependant elle doit être réentendue.

Elle est kurde, née en Turquie où elle était maitresse d'école. Depuis qu'elle est en Belgique, elle a travaillé dans une maison de retraite et un restaurant.

La Cour lui demande de rester à disposition pour être réentendue sur les faits.

(...)

Suspension d'audience

Reprise d'audience 16:05 → Nouvelle constitution de partie civile d'une association antiracisme.

Intervention de l'avocat de Monsieur CATINO sur des nouvelles pièces versées au dossier.

IV. Interrogatoire d'identité et enquête de personnalité de Mohamed FARES

A. Audition de l'enquêteur de personnalité : Mehdi Z.

31 ANS, vit à Lille, prête serment.

Sur le déroulement de l'entretien réalisé en septembre 2018, le concours de Mohamed FARES a été partiel. En effet, Mohamed FARES s'est montré peu coopératif, il a répondu de manière superficielle et simpliste, et a finalement quitté l'entretien en plein milieu.

Sur l'entourage familiale : sa mère n'a pas donné suite non plus à cet entretien.

Donc les informations viennent de quelques témoignages (de son père et ses sœurs), puis sur d'autres rapports d'avant.

Fares est né en 1989, le couple parental est séparé depuis début 1990. De cette union, il est l'avant dernier d'une fratrie de 9 enfants, sont tous globalement en Ile de France. Puis des demis frères et sœurs.

Au moment de l'entretien, il était célibataire, il a eu une fille d'une relation. Avant il était hébergé chez son frère cadet.

Sur le plan professionnel, il est sans emploi depuis 2015.

Sur son enfance : il est le 8^{ème} enfant sur 9, ils vivent en Seine Saint Denis. Pendant son enfance, il y a eu un éclatement de la cellule familiale avec la mère qui quitte le domicile familial, mais pour FARES ce n'est pas traumatisant. Il ne développe pas sur ce sujet, il dit avoir grandi avec.

Quand sa mère est partie, elle a pris le petit dernier avec elle, ils sont partis à Lille. Il pense qu'elle avait une double personnalité, le père a conservé la garde de ses enfants, et en 1997 sa femme a récupéré la garde. Donc M.FARES a 7-8 ans, il s'installe à Lille chez sa mère dans un appartement F4 avec ses frères et sœurs. FARES conserve des souvenirs plutôt positifs jusqu'à 15 ans où il est tombé dans la délinquance.

Avant, il considère avoir grandi dans des conditions d'existence convenables, son père n'a jamais pu contribuer à l'entretien des enfants car sa femme ne voulait pas qu'il les voit. FARES se décrit comme un enfant qui était plutôt obéissant.

Sur les relations père-fils : FARES n'en parle pas trop, il dit que son père est quelqu'un de droit et bien.

Pas de conflit sur la garde des enfants mais la sœur ne dit pas tout à fait ça, elle explique que la mère aurait rompu des liens à un moment donné et que la fratrie aurait été scindée en deux.

Sur l'éducation qu'il a reçu : il y a un juste milieu entre ses deux parents.

Son père souligne l'éducation permissive de son ex épouse après le divorce qui a conduit à la dérive des deux derniers qui étaient livrés à eux même.

FARES reconnaît avoir commis des actes de délinquance.

Sur l'éducation religieuse : son père est d'origine tunisienne, mais n'a pas reçu d'éducation religieuse, sa mère a laissé le choix des opinions.

Donc enfance plutôt heureuse en dépit de la séparation parentale, rien d'autre de traumatisant.

Concernant son parcours scolaire, il l'a fait dans des établissements publics, en primaire, était un bon élève, puis en secondaire, au collège il reste jusqu'en 3^{ème}, c'était un bon élève qui était cependant très bavard, pas concentré, dont les résultats étaient moyens sur les bulletins et en 4^{ème} il a eu de gros problèmes de discipline.

Il obtient cependant le brevet des collèges. Il tente de préparer ensuite un BEP en vente, mais ne l'intéresse finalement pas. Désintéressé par les études, il quitte le système scolaire en 2007 sans diplôme ni qualification. Il s'installe chez sa mère à Lille, il n'a pas d'activité légale à ce moment là.

Sur le plan professionnel : il n'a pas de débouché ; puis a lieu sa première incarcération, il est ensuite placé sous contrôle judiciaire et travaille chez son père.

Son père dit qu'il a essayé à ce moment là de le réinsérer et de l'éloigner du quartier criminogène dans lequel il était mais cela ne marche pas. Il quitte finalement le domicile maternel avant de se mettre en ménage avec la mère de sa fille.

Sur son parcours professionnel : il a eu trois activités salariées de quelques mois dans la société de son père.

Après il a été inactif sur le plan professionnel. (...)

Depuis 2016, il était hébergé chez son frère. (...)

Sur son rapport à la religion : il a découvert l'islam tardivement car n'a rien reçu dans son enfance, son père confirme qu'ils n'ont pas été élevés dans la religion.

La sœur confirme qu'il n'y a pas eu d'éducation religieuse et dit que son frère n'a jamais manifesté quelque intérêt envers la religion.

Il dit n'être rattaché à aucun courant religieux, son père dit n'avoir observé aucun changement.

Sur sa position sur les derniers attentats et du djihad armé : il a un désintérêt pour cette cause.
Sur le plan financier : il n'a aucune ressource personnelle, ni aucune charge.

Sa situation sentimentale : il n'en parle pas beaucoup, ne parle que de la mère de sa fille. Ils ont partagé une vie commune pendant 2-3 ans puis se sont séparés pour infidélité. Il a beaucoup souffert de ne plus voir sa fille, la seule chose importante dans sa vie.

Sur le plan médicale : il n'y a rien à dire.

Sur le plan judiciaire : sa seule occupation en détention est le sport.

Il a fait l'objet d'un placement sous contrôle judiciaire aussi mais ne respectait pas ses convocations et ses obligations.

Son entourage et son père en particulier le décrivent comme doux, gentil et perdu.

Sa sœur dit de lui qu'il est gentil, pudique, mystérieux et introverti.

(...)

Pas de questions des parties civiles et de la défense.

- **Question de l'avocat général**

L'avocat général demande combien de temps FARES a été sous contrôle judiciaire, l'enquêteur répond 4 ans. (...)

B. Interrogatoire d'identité de Mohamed FARES

Mohamed FARES a 31 ans, il a 9 frères et sœurs, ses parents se sont séparés quand il était jeune puis est parti vivre avec sa mère et son frère, ensuite sa mère s'est remariée avec un homme avec qui elle a eu trois enfants.

L'enquêteur a dit qu'il avait interrompu l'entretien car ça le « soulait », c'était aussi ce qu'il avait dit à la juge d'instruction. Il répond à cela qu'il est timide, qu'il n'aime pas qu'on parle de lui, qu'il était mal à l'aise, il a fait au mieux.

Sur sa vie professionnelle : il n'a pas tellement travaillé, vivait de son trafic de stupéfiants dans le nord et quand il a travaillé, c'était avec son père.

Le trafic de stupéfiants a commencé quand il avait 16-17 ans.

Sa première incarcération date de juin 2011.

(...)

Il avait 25 ans au moment des faits qui lui sont reprochés. Il est incarcéré dans cette procédure depuis le 23 mars 2018.

Sur sa détention : il a été incarcéré en mars 2016 pour des trafics de stupéfiants, deux fois 3 ans pour des faits de 2011 et 2016. Il a fait 7 mois de maison d'arrêt, sans travail, puis il est allé au centre de détention, il a essayé de travailler, a fait une formation en vidéo qui ne lui a pas plu et a ensuite passé son brevet de secourisme, puis a fait une formation en bâtiment mais il y a eu un incident donc n'a pu continuer et depuis la dernière année, il est à l'école.

Dans le rapport de détention, il y a 12 rapports d'enquête au niveau des procédures disciplinaires de 2018 à 2019.

(...)

Il est dit de lui qu'il est discret, qu'il connaît bien la détention, qu'il y a beaucoup de codétenus qui travaillent pour lui en détention.

Il dit ne pas savoir ce que ça veut dire.

Il n'a formulé aucune demande auprès des services pénitentiaires d'insertion et de probation, il a une place centrale auprès de ses codétenus. Le magistrat demande ce que ça signifie, il dit n'en avoir aucune idée.

Sur le « régime respect » : FARES explique que c'est dans toutes les prisons, cela correspond à avoir une bonne hygiène de vie, avoir ce régime veut dire être un détenu modèle, ça apporte la possibilité d'avoir la porte ouverte par exemple.

- **Questions des avocats généraux**

L'avocat général relève peu d'activités professionnelles donc s'interroge si les seuls revenus de FARES sont liés aux trafics de stupéfiants, ou s'il y avait des travaux au noir. FARES répond qu'il n'y avait pas de travail au noir.

Sur la qualité de vie de l'époque avec ces revenus, FARES répond que c'était bien.

Les produits sur lesquels le trafic portait étaient surtout de la cocaïne et de l'héroïne.

Il répond avoir travaillé seul sur ces trafics.

- **Questions de la défense**

Sur l'état d'esprit qu'il avait quand l'enquêteur est intervenu pour son enquête de personnalité, il dit avoir été mal à l'aise et ne pas avoir eu envie de parler avec lui.

Il dit avoir été dans le même état d'esprit lorsqu'il s'est retrouvé devant le juge d'instruction.

Sur les autres enquêtes de personnalité qu'il a déjà pu connaître, ça n'était pas arrivé, il avait eu une enquête où ça s'était très bien passé avant.

L'enquêteur de personnalité n'aurait pas donné de bonnes informations sur son enfance.

Sur la séparation de ses parents et de la manière dont il l'a vécu, il dit ne pas l'avoir mal vécu.

Sur le fait qu'il s'est considéré comme SDF à un moment donné : il n'a cependant jamais dormi dans la rue, il dormait chez les gens. Il a commencé à se fixer dans un domicile précis un an ou deux avant d'avoir sa fille.

La défense évoque les examens obtenus par Monsieur FARES.

V. Interrogatoire d'identité et enquête de personnalité de Said MAKLOUF

A. Interrogatoire d'identité de Said MAKLOUF.

Né en 1989 à Paris, il est le dernier d'une fratrie, il a connu une bonne entente familiale ainsi qu'une enfance simple et conviviale. Il explique avoir reçu une bonne éducation et qu'il n'a manqué de rien. Les moments dont il se souvient, ce sont des moments heureux en famille.

L'école ce n'était pas pour lui, il devait faire un CAP plomberie mais n'a pas eu d'entreprise pour aller au bout de ce projet. A 17 ans, il a arrêté l'école et a travaillé derrière, il a été animateur en mairie puis a enchaîné plein de petits jobs comme livreur etc il n'avait pas trouvé de stabilité encore dans le travail. A 19 ans, il est donc parti au Canada pour trouver un travail mais il voulait reprendre les études mais n'a pas eu le visa pour, il est alors revenu à Paris, le Canada avait été un échec. Il est finalement devenu ambulancier, ça lui plaisait d'aider les personnes.

Après ambulancier, il a été interpellé dans ce dossier. C'est sa première interpellation, ça a été très compliqué, il supporte mal qu'on veuille lui coller une image de terroriste. Il n'a jamais été radical, il n'a pas cette idéologie, les fouilles l'ont cassé et ont été nombreuses. Il avait refusé de parler à l'enquêtrice de personnalité lorsque celle-ci était venue. Il explique qu'à ce moment là, il perdait pied et ne voulait parler à personne.

En cellule, pour passer le temps, il fait de la cuisine, écoute de la musique ; il faisait des top chef entre détenus, aujourd'hui il cuisine avec le matériel qu'il a en détention, il réfléchit à faire un CAP cuisine.

Ses frères et sœurs ont de bonne situation. Il a un frère qui est ingénieur en informatique et une sœur qui est aussi ingénieure en informatique.

Lui a eu plus de difficultés, il explique cela par des difficultés de compréhension, de lecture de texte, il était suivi par un orthophoniste.

Sur son BEP : il a eu du mal à trouver sa voie. Il est plus manuel donc il a décidé de faire un CAP plomberie mais n'a pas trouvé l'entreprise et après il a du faire un BEP vente mais il n'a pas aimé.

Toute sa famille habitait Gentilly. Il a fait de l'accueil dans des écoles primaires avec la Mairie et pendant les vacances scolaires, il faisait animateur. Puis ensuite il a livré du pain. C'était un travail rémunéré qui a duré deux mois.

Il a ensuite passé sa formation d'ambulancier, les circonstances de cet intérêt à ce domaine professionnel était qu'il lui fallait un travail stable.

(...)

Il était donc ambulancier la journée, il explique que la journée cela correspond davantage à du taxi et peu de dialogue donc c'était assez ennuyant, c'est pour ça qu'il a voulu travailler de nuit, il trouvait cela plus intéressant. Son employeur était un Monsieur FARES, en lien avec le FARES accusé dans ce procès.

(...)

Lors de son interpellation, il exerçait toujours. Il a commencé à 22 ans et a arrêté à 25 ans avec l'interpellation. Son salaire s'élevait à 1800 euros.

Sur le plan personnel : il n'a pas de relation sentimentale importante. Il ne comptait pas à l'époque s'installer avec une femme mais en voyait.

Il habitait seul. Il voyait toujours sa mère. Son père était ouvrier et sa mère femme de ménage.

Il a eu 4 condamnations : en 2009, une condamnation pour violence commise en réunion, puis conduite sans permis.

Sur la condamnation de violence, il explique avoir voulu calmer une bagarre entre amis. Il s'est alors pris un coup.

Sur sa condamnation pour vol : il roulait en moto volée.

Sur le suivi SPIP : il n'allait pas voir les SPIP, il a refusé de voir un conseiller pénitentiaire à partir de 2017.

Sur sa condamnation avec travail d'intérêt général : il ne l'a pas effectué car n'a pas été mise à exécution.

Sur sa détention : il a été incarcéré en mars 2015, les rapports de détention disent que son comportement est correct. Depuis la fin de l'année 2019, il semblait animé par un sentiment de persécution. (...)

Il a mal vécu sa détention car dit avoir été traité comme un terroriste, mais il serait plutôt mis coté grand banditisme. Il ne trouve pas ça tellement plus valorisant.

En promenade, il se mélange à tout le monde, il parle à tout le monde, qu'importe l'infraction. Il n'est pas fasciné par le grand banditisme.

Sur les procédures disciplinaires : en juin 2018, il en a fait l'objet d'une pour insultes à personnel d'administration pénitentiaire (...)

Sur sa consommation pour stupéfiants : c'est un gros fumeur de cannabis. Il dit ne pas avoir fumé quand il conduisait l'ambulance, il ne fumait jamais avant ou pendant le travail. Il a fumé après le décès de son père.

Sur l'enquête de personnalité : il ne coopérait pas.

Il a refusé l'expertise psychiatrique dans un premier temps, il explique cela qu'en 2017, il a psychologiquement craqué car était à l'isolement. Tout s'est accumulé, il en avait marre. Après, ça allait mieux mais quand il a vu qu'on disait qu'il était l'ami de Coulibaly, il dit que c'était faux, à la suite de ça, il y a eu une expertise à charge.

Sur les visites : il a eu 18 permis de visite. Il y a eu cependant une suspension de trois d'entre eux. Il recevait des virements bancaires tous les mois de la part de sa mère.

Sur sa passion pour la cuisine : il veut faire une formation en boulangerie mais n'a pas le droit aux activités en prison. Donc il fait la cuisine tout seul. Les surveillants le connaissent donc acceptent de faire passer des repas, il se les confectionne tout seul et en fait pour les autres.

Un assesseur évoque une procédure où il a déposé plainte contre quelque qu'un, il explique qu'il a voulu un jour revenir pour régler un différent avec une personne et qu'il avait été victime de violence car la personne avait un couteau. Cette personne et sa compagne ont été entendues. Elle présente ça de manière différente, elle dit des choses qui font tache car elle évoque que ce différent serait né de relations compliquées de voisinage du fait de son activité.

Cette femme explique avoir été interpellée par un homme qui l'a averti que son concubin avait mis un coup de couteau à l'un des leurs, ils lui ont alors dit qu'il la planteraient et qu'il fallait qu'elle parte. Le concubin de cette dernière aurait traité MAKLOUF de « fils de pute ». C'est alors parti en bagarre (...) cela serait parti de trafics de stupéfiants qui ont lieu dans le hall dont MAKLOUF serait le responsable.

Sur le trafic de stupéfiants, il ne nie pas, mais il n'est pas venu chargé le conjoint de cette femme, il rentrait chez lui, il était à coté, il lui a demandé pourquoi il l'avait traité de « fils de pute » et l'homme a sorti son couteau et l'a planté dans sa jambe.

- **Questions des avocats généraux**

Un avocat général demande si le beau frère de Mohamed FARES est un bon ami de Saïd, il répond que oui.

- **Questions des Parties civiles**

Un avocat des parties civiles interroge Saïd MAKLOUF sur ses revenus afin de savoir s'il y avait d'autres revenus occultes que les stupéfiants.

MAKLOUF répond qu'il y avait des escroqueries en matière de voiture aussi.

- **Questions de la Défense**

Pendant la crise sanitaire, Saïd MAKLOUF aurait participé à deux consultations, la question est qu'impliquaient ces consultations ? Il répond que c'est le chef de détention qui lui a dit qu'il était convoqué chez la directrice. On lui a demandé de faire des rapports sur les détenus et vice versa pour que tout se passe bien pendant cette période de covid-19. Ce qui signifie qu'il était une sorte de délégué et un intermédiaire entre l'administration et les détenus. Ca a été important pour lui car il a beaucoup souffert en raison de son statut de terroriste donc il était content qu'on lui fasse confiance.

Sur son travail au sein de la société d'ambulance à paris, c'est le beau frère de Mohamed FARES qui lui a parlé de ce job dans l'entreprise de son père.

Sur les trois permis de visite suspendus : ça peut arriver quand a lieu une commission rogatoire ou quelque chose comme ça car sinon le moindre incident aurait été signalé.

B. Audition de l'enquêteur de personnalité : Pamela R

En août 2017, cette enquêtrice est allée à Fleury Mérogis, elle a essayé d'expliquer l'intérêt de l'enquête mais il a refusé de prendre part. Lasse des procédures judiciaires, il n'avait pas envie d'évoquer son parcours avec elle. Donc le rapport est fait des témoignages de sa mère, sa sœur et de ses amis d'enfance.

Il a grandi dans un appartement dans une cité familiale et globalement calme. Comme c'est le dernier, il a eu une attention particulière. Il est sociable. La sœur a expliqué que pour les parents, il est important que les enfants s'intègrent dans la société française ;

Il a eu une petite crise d'adolescence où il a commencé à fumer puis à commettre des actes de petites délinquances avec des amis.

Sur sa scolarité, il s'est désintéressé de ses études, a eu de mauvaises notes, et n'a pas eu le BEPC. Il s'est ensuite orienté vers un BEP vente, ce qui ne l'intéressait pas non plus. Il voulait s'orienter vers la mécanique ; il s'est inscrit dans ce BEP vente mais son manque de motivation a engendré un manque d'implication. Ses notes n'étaient pas bonnes, il a fait également preuve d'absentéisme. Il a abandonné ses études en 2007 sans diplôme et est entré dans la vie professionnelle.

Ses proches soulignent que le fait de travailler dans une société d'ambulance l'a beaucoup intéressé.

Une amie d'enfance explique qu'il s'y intéressait réellement. Il a évoqué la possibilité d'une reconversion professionnelle dans la restauration.

Il fait partie d'une fratrie soudée, sa sœur aînée dit que chacun des frères et sœurs a une relation différente entre eux ; il y a une place particulière pour Saïd.

Il a une relation privilégiée avec son père, le décès l'a beaucoup impacté.

(...)

Saïd a une passion pour les voyages.

La mère dit qu'elle n'a pas vraiment retransmis une éducation religieuse.

Aucune femme dans sa famille n'a porté de voile. Observation peu rigoureuse du ramadan, et fréquentation épisodique de la mosquée.

Le déroulement de la détention provisoire : Difficulté que son fils a rencontrée avec les autres détenus. Son codétenu lui aurait reproché d'être un mécréant. Incompatibilité entre les deux donc ils se sont battus pour être séparé, il est alors placé seul en cellule. Il a du mal à vivre avec les codétenus qui ont des visions religieuses radicales. Il éprouve de la honte, appréhende le regard des gens quand il sortira de détention.

(...)

Le président relève que la famille qui est décrite est soudée et proche de lui.

- **Questions des avocats généraux**

Sur la procédure de plainte de Saïd pour violences avec coup de couteaux, elle a été classée sans suite pour comportement de la victime.

- **Question de la Défense**

Sur le dépôt du rapport le 5 septembre, il n'arrivait plus à parler à ce moment là, il se refermait sur lui même.

VI. Interrogatoire d'identité et enquête de personnalité de Miguel MARTINEZ

A. Interrogatoire d'identité de Miguel MARTINEZ

Né en 1982, il a grandi dans une famille aimante, il a perdu son père quand il avait 9 ans, son père s'est suicidé. Il a appris la cause de son décès à l'école car sa mère lui avait caché pour le protéger.

Il a donc été confronté à la mort jeune, il a eu un besoin de se tourner vers la religion musulmane. Il était dans un quartier musulman en plus et son grand père était pratiquant. La famille de son père n'aimait pas sa mère en raison de ses origines. Après cette mauvaise expérience, il s'est tourné vers cette religion. Il s'est identifié à la figure masculine de son grand-père, il s'est tourné vers l'islam qui est une religion qu'il a trouvé très chaleureuse. Ensuite, il a prié dans tous les moments où il était en difficulté déclare t-il.

Il était plutôt bon élève à l'école jusqu'en 5^{ème}. Il a fait beaucoup de sports, du basket essentiellement. Il a été repéré et a intégré un équivalent de sport-études. Il a parfois souffert des moqueries de ses camarades qui l'ont fait se retrouver dans des situations où il a été violent. Il a intégré un lycée professionnel par la suite où il a été confronté à des gens qui avaient des a priori sur lui, avec qui il s'est battu. Ces bagarres lui ont valu des sanctions et sa mère a décidé de le retirer de cet établissement qui lui coûtait de l'argent. Il est retourné au collège classique où il est tombé dans la délinquance (a commencé à boire, etc.)

Il a intégré un CAP dans la chaudronnerie vers 16 ans qui ne lui a pas plu. Il a donc commencé à travailler dans l'étanchéité parfois légalement parfois illégalement. Il a ouvert une entreprise dans ce secteur avec des contrats importants. Il a dû arrêter cette profession en raison de problèmes

physiques (hernie discale). Passage à vide qui a été accentué par le décès de sa mère à 25 ans. La religion l'a aidé comme à chaque fois dans sa vie. Il s'est ensuite mis dans le commerce de véhicules qu'il achetait en Belgique, avant de s'associer avec M. ABBAD dans le pneumatique. Il a ensuite géré une entreprise de carrosserie (démarchage, réception clients, etc.) qu'il a été obligé de fermer du fait de son incarcération.

Sur le plan personnel : il a rencontré sa compagne actuelle en 2009, il a deux enfants avec elle (Shaima, 4 ans ½ aujourd'hui et un fils qui aura bientôt deux ans).

Il explique que la religion est devenue un soutien très tôt. Il explique par le fait qu'il avait notamment besoin d'avoir un père de substitution, que c'est peut-être pour cela qu'il dirigé vers l'Islam. Il était dans un quartier à grande proportion musulmane dans lequel il s'identifiait à son père.

Il a deux demi-sœurs issues du 2nd mariage de sa mère avec qui il n'a plus de relation et il a un demi-frère dont il est très proche. A la différence de lui, il est très discipliné et il a su faire les bons choix déclare-t-il.

Il explique que les relations avec sa mère étaient bonnes, et qu'elle l'a élevé avec la valeur du travail.

(...)

Sur la légalité de son travail dans l'entreprise de bâtiment, ça dépendait de ce que voulait l'entrepreneur. Il a travaillé chez Electrolux, c'était déclaré car il était en intérim chez Manpower et Adeco.

Sur son suivi judiciaire lorsqu'il était mineur, il dit qu'il n'a pas eu de suivi, il a eu une condamnation pour un vol d'autoradios dans lequel il était mêlé mais pas de suivi.

Sur le fait qu'à 18 ans, il ait eu 6 mois d'emprisonnement ferme pour abus de confiance, et ensuite d'autres condamnations, il explique que c'est dû à des mauvaises fréquentations et aussi les mauvais choix qu'il a fait.

Sur l'abus de confiance, il a dit à une personne qu'il avait le permis, la personne lui a alors prêté sa voiture qui a fini dans un poteau. Il s'est enfuit après l'accident.

Sur sa vision de la délinquance à l'époque, il explique qu'il gagnait plus d'argent en travaillant. C'est essentiellement dû à son comportement bagarreur. A chaque fois qu'il a pratiqué, il n'avait pas de problème c'est pour ça que c'était vu comme quelque chose de positif.

Le président relève 18 condamnations pour une délinquance multiforme (énumère les condamnations : violence commise en réunion, port d'arme, dégradation, outrage à personne dépositaire de l'autorité publique, transport de stupéfiants, etc.) avec des condamnations fermes. Il répond que la plupart des peines citées ont été exécutées en une peine.

Le président demande si le trafic de stupéfiants était une ressource, il répond que non, que c'était pour payer sa consommation personnelle et payer ses sorties en discothèque. Ca se limitait à cela.

Beaucoup de passages au tribunal ont eu lieu beaucoup plus tard après les faits, ce qui donne cette impression d'enchaînement.

Pour l'extorsion de fonds, c'est un patron qui a refusé de le payer pour son travail.

Au moment de son interpellation, il avait ouvert la carrosserie ; le garage avec ABBAD, c'était avant son interpellation.

C'était un petit garage qui ne pouvait pas faire autre chose que du montage de pneu.

Sur ses connaissances en mécanique, il explique ne pas avoir besoin de savoir faire de la mécanique pour monter des pneus. Il allait en Allemagne chercher des pneus qui sont meilleur marché et était très compétitif. Ca marchait très bien.

Sa fille est née en 2015 de sa relation avec Emilie VIANA. Il a eu d'autres relations avec d'autres femmes avant.

Sur sa détention, il a fait une grève de la faim car il ne pouvait pas voir sa fille qui venait de naître et a été transféré à Chalon où sa compagne vient le voir fréquemment.

Sa détention se passe bien avec les détenus et les surveillants. Il y a eu quelques incidents, la bagarre évoquée plus haut.

Le président lit les rapports liés à sa détention « bon comportement, peu d'incidents » à l'exception de ceux mentionnés précédemment.

Les visites sont faites par sa compagne, ses enfants et son ancien associé du garage.

Sur ses relations avec les autres accusés, il était associé avec M. ABBAD puis a rencontré ensuite M. CATINO et M. KARASULAR.

- **Questions des avocats généraux**

Sur le pèlerinage à la Mecque, il a été à la Mecque le mois avant celui du HADJ, pendant le ramadan. Il est resté sur place une semaine « rien de surprenant pour un musulman ».

- **Questions de la Défense**

Sur le rythme de la pratique religieuse, dans un premier temps, c'était par besoin, lié au décès de son père. Par la suite, c'était mieux compris grâce à la lecture des textes. Il ne voulait pas commettre d'erreurs comme ceux qui partent dans l'extrémisme. « Personnellement, je suis vacciné contre le terrorisme depuis très longtemps, depuis les années 90, années noires en Algérie. Mes amis me parlaient des horreurs qui se passaient là-bas. J'ai honte de me retrouver dans ce tribunal aujourd'hui, honte d'être devant les familles. Je ne me suis jamais associé à qui que ce soit dans le but de faire du mal à qui que ce soit »

B. Audition de l'enquêteur de personnalité : Marion S.

Le témoin décline son identité et prête serment avant de déposer.

Sur la personnalité de M. MARTINEZ dans le cadre de son enquête réalisée de décembre 2017 à février 2018. Elle l'a rencontré au centre de détention à Chalon en Champagne. L'entretien s'est bien déroulé, attentif aux questions qui étaient posées. Elle a contacté ses proches, certains n'ont pas répondu à ses demandes.

Sur l'enfance de M. MARTINEZ, il a eu une enfance heureuse dans son ensemble. Il a grandi dans les Ardennes. A neuf ans, son père se suicide, sans doute en raison de dettes assez importantes. C'est cette première confrontation à la mort qui le rapproche de la religion musulmane. C'est un de ses amis qui va l'accompagner dans cette démarche. Dans son quartier, la population était majoritairement maghrébine et kurde, ce qui a encouragé son adhésion à l'Islam ainsi que la présence de la mosquée à proximité.

Sa mère l'a accompagné convenablement tout au long de son parcours en lui inculquant des valeurs. C'est un enfant curieux et sociable.

Un an après le décès de son père, il rencontre son beau-père qui lui apporte attention et affection et qu'il considère comme un père qui a adopté ce rôle parfaitement.

Il pratique le karaté pendant un an puis le basket qu'il affectionne particulièrement. Pendant deux ans, avec le Centre d'action sociale il partira en vacances. Il a suivi toute sa scolarité sur sa commune d'origine. Sa mère est très impliquée dans son cursus. Il a de bons résultats malgré des bagarres qui viennent entacher son parcours. A 13 ans, il change d'établissement du fait de la nouvelle relation de sa mère. Il s'éloigne de l'école et se concentre sur le basket. Il va être repéré et intègrera une école spécialisée de laquelle il sera retiré par sa mère un an après du fait de son comportement et rejoint son ancien collègue.

A 15 ans, il suit un BEP.

L'accusé se considère bête à cette période. L'arrêt du basket l'a poussé dans la délinquance. Il met un terme à sa scolarité à 17 ans et cherche une activité professionnelle avec le soutien de sa mère et de son beau-père.

Sur ses activités salariées, il travaille dans le bâtiment. Il est condamné par le tribunal après avoir voulu récupérer la rémunération qui lui était due auprès d'un ancien employeur. A 22 ans, il essaie de suivre rigoureusement le ramadan mais il est sous l'influence de l'alcool et de la drogue dont il a conscience des effets négatifs sur son comportement.

A 28 ans, il souffre d'une hernie discale.

En mai 2014, il ouvre son entreprise de pneus avant d'ouvrir un garage.

Sur ses relations amoureuses, il rompt d'une première relation en raison d'infidélités et se met en couple avec Mme Emilie VIVIANA, qu'il décrit comme la plus belle des relations.

En décembre 2015, née sa fille. Il est décrit comme un très bon père par ses proches. Les relations avec le père de sa compagne semblent compliquées.

L'accusé se consacre à la prière pour s'apaiser après un décès dans son entourage.

Pour lui les valeurs de la religion sont le partage, l'amour et la foi. Selon son beau-père, cette pratique a un effet positif.

Au sein du couple, la religion a son importance mais n'est pas une priorité.

Sur les voyages, il est parti à Rabat au Maroc avec des amis pour faire la fête en 2004, il partira à la Mecque seul pendant le ramadan.

Sur le plan sanitaire, il souffre d'une hernie discale depuis 2010. Pas d'autres problèmes. Il a subi des problèmes psychologiques liés à son isolement à son arrivée au centre de détention de Chalon en Champagne.

Sur l'opinion de son entourage, il est décrit comme quelqu'un de souriant, gentil, généreux avec un fort caractère, souvent impulsif.

- **Questions des Parties civiles**

L'avocat revient sur une déclaration du père de sa compagne qui a déclaré avoir vu M. MARTINEZ regarder des vidéos de décapitation de femmes.

L'enquêtrice confirme.

M.MARTINEZ s'énerve et répond qu'il attend d'avoir la preuve de ce qui est avancé.

- **Question de la Défense**

La défense évoque des propos tenus par M. Patrick VIANNA, père de la compagne de M. MARTINEZ, qui parlait de M. MARTINEZ en disant : « Je suis un peu raciste, pour être honnête ».

Sur la perception du couple de M. MARTINEZ par le père de Mme VIANNA, il dit que sa fille est folle de lui et il ne l'a jamais forcé à faire quoi que ce soit.

M. VIANNA a arrêté de parler à sa fille à la naissance de Shaima car il leur en a voulu de l'avoir prévenu tardivement de la naissance de Shaima.

Sur le fait que M.VIANNA arrête de parler à son fils également, l'enquêteur ne sait plus exactement, mais il lui semble que c'est son fils qui refusait de lui parler.

Sur le placement en isolement, une rectification est faite ; il est décidé par l'administration pénitentiaire et non par la juge d'instruction à la suite de publications dans la presse relatives à M. MARTINEZ.

VII. Interrogatoire d'identité et enquête de personnalité de M. Nezar PASTOR ALWATIK

A. Interrogatoire d'identité de Nezar PASTOR ALWATIK

Nom de son père : PASTOR

Nom de la mère : ALWATIK

Son père ne l'a pas reconnu dès la naissance mais l'a reconnu à 5-6 ans.

Son casier judiciaire est au nom de ALWATIK.

Difficile pour lui de discuter au sujet de sa vie. Il préfère que le président lui pose des questions.

Sur son enfance et de la manière dont ça s'est déroulé/ce qui a marqué sa vie dès le départ : son enfance s'est très bien passée, n'a pas grandi avec un père à la maison mais sa mère s'est bien occupé de lui, n'a pas eu de manque paternel, n'a manqué de rien pendant son enfance. A eu une enfance des plus communes.

Son père revient en métropole quand il a 13-14 ans, ça a été compliqué car quand il était plus petit ne ressentait pas de manque de son père mais quand il est revenu, a eu du mal à aller vers lui et prendre contact avec lui malgré le fait que son père voulait le voir. Il lui en voulait encore mais le premier jour où il est revenu, il a voulu le rencontrer.

Le père tombe malade plus tard, il est atteint d'un cancer, période qui a été compliquée, puis a été en rémission mais il a eu une rechute et la maladie l'a emportée. Il est décédé en 2003. Ca a été

quelque chose de très difficile pour lui. Finalement, il s'est posé la question de savoir s'il méritait d'avoir un père car la vie lui a redonné et lui a repris aussi tôt. A partir de là, il s'est réfugié dans le cannabis et a fait des bêtises.

Il a été élevé par sa mère seule. Il aurait une relation fusionnelle avec sa mère notamment car il est fils unique. Il parle du côté méditerranéen de sa mère qui fait qu'elle est protectrice et proche de son enfant.

Il a une grande sœur et un petit frère. N'a pas pour habitude de les appeler. Ils sont les enfants de son père de femme différente. Il a des bonnes relations avec sa sœur. Et son petit frère c'est plus compliqué car il n'a pas grandi en métropole mais l'aime quand même malgré qu'il y a peu de contacts ces derniers temps car il fait sa vie.

Il a une relation très forte avec sa mère, le terme de fusionnel est adapté. A de bons souvenirs de son enfance et de sa vie familiale.

Sur sa scolarité, sa formation et le travail : sa scolarité a été normale mais un peu dissipée, il aimait parler et faire rire. Le primaire s'est bien passé, le collège aussi et le lycée c'est là où il a grandi car il était quelqu'un d'amusant, bonne scolarité, il avait des bonnes notes dans certaines matières. Malgré l'échec d'un BEP du à une incarcération, il l'a repassé en prison et l'a eu avec mention.

Dans son parcours scolaire toujours, il a repris des études pendant son incarcération, a passé un diplôme équivalent au BAC qu'il a obtenu, tout en étant à l'isolement, donc sans accès aux cours ou aux livres. Mais la responsable scolaire de l'établissement l'a beaucoup aidé à passer ce diplôme et a fait le nécessaire pour lui envoyer les cours.

Son avocat a versé des pièces qui justifient ces éléments là.

Il a obtenu son diplôme et a enchaîné avec une inscription à l'université de Rouen par correspondance pour faire du droit, il a été accepté. On lui a envoyé une série de cours mais a été interrompu par son transfert au quartier d'évaluation qui sera évoqué plus tard.

Sur le BEP où il a échoué, au moment de son incarcération, il venait d'avoir 19 ans, il était impliqué dans une affaire sur des faits de violences aggravées. Il explique qu'il était parti au ski avec des amis, qu'ils étaient mal vus car étaient plusieurs dans un village où ils se faisaient insulter de racailles, donc la dernière soirée, ça s'est fini en bagarre. Les personnes avec qu'ils se sont battus étaient des gens du village, donc le lendemain, il a été interpellé dans l'appartement qu'il louait, première garde à vue, il était à l'école, il était au sport, et il a été envoyé en détention provisoire pour que trois mois plus tard la victime dise que ce n'est pas lui qu'il l'a frappé, et il est sorti en liberté provisoire.

5 ans plus tard, le dossier est examiné, il est quand même déclaré coupable de violence en dépit des explications de ce témoin. Le Président demande s'il y a eu d'autres éléments. Il dit ne pas s'être présenté au jugement notamment car il avait peur de repartir en prison. Le président ne comprend pas pourquoi sachant que le témoin avait changé sa version sur lui.

Le juge d'instruction qui avait décidé du mandat de dépôt avait reconnu son erreur. Et il était d'ailleurs sorti. Il ne donne pas d'explications. La détention provisoire a été couverte.

A la suite de cette condamnation, il devait avoir un bracelet électronique et le jour où il devait le mettre, il a été interpellé dans le cadre d'un trafic de stupéfiants sur une enquête sur des faits d'un an avant, il a été placé donc en détention, et a fait le reste des huit mois.

(...)

La prison l'a gardé un mois de plus car il y a eu une erreur sur ses remises de peine, il devait être libérable sous bracelet normalement. Finalement, il est sorti le 12 juin 2013.

S'agissant de sa détention actuelle, parmi les coaccusés, il a fait partie de la première vague d'interpellation, il a fait l'objet d'un mandat de dépôt le 20 janvier 2015 donc ça fait plus de 5 ans et demi qu'il est en détention provisoire.

Ça a été très difficile car ce qui s'est passé pendant les attentats, il n'y a pas de mots assez forts dit-il pour qualifier ça, surtout d'être considéré comme un terroriste/djihadiste, quand il a été incarcéré, il a été l'animal qu'on venait voir dans sa cellule avec les surveillants qui venaient pour voir qu'il était, ils le réveillaient à 4h du matin pour voir s'il était vivant. Il a été considéré comme coupable dès le début, déclare t-il. Il a été mis à l'isolement dès son arrivée. Il ne se met pas en position de victime, mais il est accusé, les victimes sont dans la salle et les autres salles mais il dit être accusé d'une chose qu'il n'a pas faite et il y a rien de pire. Il a essayé de démontrer qu'il n'était pas celui là mais finalement il a été envoyé à l'isolement tous les trois mois. L'ont associé au grand banditisme après dans lequel il ne se retrouve pas non plus.

Pendant 33 mois a été gardé à l'isolement par la direction puis au cours d'un débat, ils ont décidé de le sortir de là et à ce moment là, sa détention a changé. Il pensait qu'il allait être bien en bâtiment après avoir été 33 mois à l'isolement seul, mais ils l'ont mis avec un codétenu, c'était difficile de trouver ses marques surtout quand les gens apprennent pourquoi il est là, les fouilles se sont multipliées dit-il, les gens en promenade ne lui parlaient pas ou par curiosité ; on l'a changé de bâtiment et de codétenu. Il avait entamé un travail psychologique avec la psychologue. Cette incarcération a été différente, la psy l'a aidé. En arrivant, il voulait travailler, a été accepté à l'atelier pendant une semaine et à la fin, une commission de déclassement s'est faite en raison des motifs pour lesquels il était incarcéré, que cela n'était pas compatible avec le travail donc cela a été un premier coup. Ensuite ce qu'il a vraiment touché, c'est le transfert au quartier d'évaluation de la radicalisation. A la fin de cette période d'évaluation, l'isolement a été préconisé car ils n'arrivaient pas à savoir s'il était radical ou pas. Il s'est alors mis dans une bulle car avait peur de devenir fou.

Il déclare que quand il est arrivé à la maison d'arrêt de Nanterre, des détenus sont venus le voir, il y en avait trois types : ceux qui pensent que cette affaire est un complot mais ne l'acceptent pas car il y a eu des morts ; d'autres qui sont contents de ce qui s'est passé et c'est lui qui ne l'accepte pas, il ne pouvait pas rester à coté de ces gens là et d'autres qui parlent avec lui par intérêt. Il ne voulait donc plus avoir quelqu'un en cellule. Il est originaire du 92. N'a pas de mots pour décrire la honte que c'est pour lui d'être mêlé à cette affaire. Ne supportait plus les questions des autres sur cette affaire, a demandé à être seul en cellule, ils ont refusé, il a alors demandé un transfert, une demande a été formé pour Caen, mais il n'est pas normand donc ne voulait pas aller là bas, car difficile d'accès. Il a demandé à aller à la Prison de la santé mais ça ne s'est pas fait car des personnes de son affaire y étaient. La meilleure chose qui lui soit arrivée pendant sa détention, c'était à l'isolement, il a eu un diplôme, a fait un travail sur lui même, a préféré être seul que mal accompagné. Depuis le 10 août 2018, il est donc à l'isolement.

Le rapport dit que c'est un détenu calme et facile à prendre en charge.

Sur les procédures disciplinaires, il y a eu un refus de fouille à l'issu d'un parloir. Il avait été sanctionné en 2015. L'accusé précise qu'il y a eu un rapport d'incident concernant un yoyo et des insultes. Quand il est passé en commission, il a expliqué à la directrice qu'il avait fait des yoyos mais que ce jour là ce n'était pas lui et qu'il n'a pas insulté le surveillant. Finalement la décision a été 7

jours de sursis pour le yoyo et le retrait des insultes. Mais il n'acceptait car si ça avait été lui, il l'aurait accepté, déclare t-il.

Juste après il est allé au parloir et l'a expliqué à sa mère. Il a prévenu sa mère qu'il allait refuser la fouille pour aller au mitard car c'est ce qu'ils voulaient selon lui. Les surveillants ont essayé de l'en dissuader mais finalement a du être monté au quartier disciplinaire. Ils ont fait la fouille et lui ont demandé pourquoi il avait fait ça, il en a alors expliqué les raisons. Finalement, il a fait deux jours.

Lecture de document par le Président

Il a une bonne entente avec le personnel de surveillance.

Sur sa situation professionnelle, il a expliqué avoir exercé plusieurs petits boulots, dans un café chez son beau frère à Paris et dans divers secteurs, du porte à porte.

A sa sortie de prison en 2004, après obtention de son BEP, il a voulu poursuivre ses études mais aucune académie ne voulait le reprendre dans leur établissement. Son ex beau frère s'était proposé de le faire travailler dans un bar PMU à Bonne Nouvelle comme serveur. Ensuite, il a enchaîné plusieurs petits jobs, notamment une société de contrat téléphonique, puis manutention, ménage, chauffeur livreur. Un peu de travail au noir.

A sa sortie de prison en 2013, c'était une sortie très compliquée car après trois ans de détention, on est venu le chercher d'un coup et a été jeté dans la rue, tous ses amis s'étaient mariés, avaient des enfants et travaillaient, lui était perdu, donc un de ses amis lui a avancé de l'argent pour acheter une dépanneuse, il s'est inscrit à pôle emploi et au RSA, il a fait du dépannage automobile pendant un an et avant son incarcération avait pour projet de racheter une pizzeria mais n'a pas eu le temps de finaliser ce projet car a été interpellé dans le cadre de cette affaire.

- **Questions des Parties civiles**

Un avocat pose une question sur un mariage très court qui a duré que quelques mois :

Il dit s'être marié religieusement, ça a duré un mois et demi, juste après la cérémonie, il s'est rendu compte que c'était une erreur, il a essayé d'arranger les choses et ce n'était pas possible, il ne s'entendait pas avec elle. C'était un mariage religieux sans connaître la personne car il a été 4 ans avec une femme pendant sa détention avec qui il s'était mis juste avant la détention de 2010. Quand ça s'est fini avec elle, il n'était pas bien mais ce qui lui a vraiment mis un coup, c'est qu'il a appris trois semaines après qu'elle allait se marier, il pense que c'était par vengeance. Il a alors fait passer le message qu'il voulait se marier et être père et ce mariage religieux lui était donc utile car c'était la seule façon d'avoir une femme. Il pensait que ça allait être une bonne chose. Finalement, ça s'est très mal passé.

L'avocat de la partie civile demande qui lui a présenté cette femme. Il répondra le jour de son interrogatoire sur tout cela dit-il.

- **Question de la Défense**

Sur son prénom, il a un double prénom qui s'ajoute à un double nom, la défense l'interroge sur les raisons de cela. Il répond que Nézar est le prénom que sa grand mère lui a donné et Mickael c'est quand son père l'a reconnu, il fallait choisir un nom français et à l'époque il avait 6 ans et il était fan de Mickael Jackson donc quand ses parents lui ont demandé, il a dit vouloir s'appeler Mickael. Finalement ses amis aujourd'hui l'appellent Micki.

Sa mère l'appelle Mickael ou Mimi.

Sur sa relation avec son père, il aurait aimé aller en Outre Mer mais il est allé plutôt au Maroc. N'est jamais allé voir son père. N'avait qu'un souvenir photographique.

Sur le retour de son père et sur sa sœur qui est la fille de son père, elle a été dans sa vie depuis toujours. Elle en a voulu à son père qu'il abandonne son fils, donc s'est sentie responsable de lui. Il l'a toujours eu dans sa vie, ainsi que ses neveux et nièce.

Sur la différence d'âge avec sa sœur : 17 ans. Elle a expliqué à l'enquêtrice qu'avant de mourir son père a dit à son fils de veiller sur elle. Notamment car c'était le premier garçon déclare t-il donc il lui a confié la mission d'être l'homme de la maison même si elle était mariée et a des enfants.

L'avocat demande s'il a réussi cette mission, il répond que si c'était le cas, il ne serait pas là dans cette salle.

Sur le fait qu'il ait été délégué de classe et délégué de lycée : il dit qu'il faut savoir qu'au lycée de par son comportement en classe et avec les gens il était quelqu'un de populaire donc ça allait de soi qu'il devienne délégué. Il a suivi le mood des autres élèves.

Ce qu'il rendait populaire, devait être le fait qu'il soit dissipé, qu'il bavarde et qu'il fasse le clown.

Sur le trafic de stupéfiants dans ces années là, il répond qu'il n'a pas grandi dans une cité à proprement parlé car c'était un endroit résidentiel mais a suivi le mood local, n'avait pas de frère ni de père et les remplaçants ont été les grands du quartier. Il trouvait ça agréable qu'on s'intéresse à lui mais en réalité reconnaît qu'il n'en avait pas besoin. Il suivait les autres.

(...)

Il était déboussolé quand il est sorti de prison pourtant il avait une relation sérieuse à l'extérieure, il dit que le fait que la peine ait duré longtemps et qu'il n'ait pas eu de réinsertion après trois ans de détention, il était désarmé de voir tout le monde qui avait avancé autour de lui, il se sentait en dessous du niveau. Il avait l'impression d'avoir passé toute sa vie en prison.

Sa mère et sa sœur n'ont pas été au mariage car elles ont refusé de s'y rendre car sa mère ne voulait pas qu'il se marie avec une « ninja ». Mais il avait dit à sa mère qu'il allait essayer de la modérer.

Il a aussi été déboussolé technologiquement par rapport à l'avancée du monde, il n'est pas à jour sur internet, il a eu Facebook pendant trois mois mais ne connaît pas bien. A connu l'iPhone en prison, mais n'a jamais été Smartphone.

Il n'avait pas de connexion internet.

Intervention de la défense sur les horaires tardives de fin de journée : 21 :30, il faut encore auditionner l'enquêteur de personnalité.

JOUR 3 – VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2020

L'audience commence à 9h 50.

Un avocat des accusés, en accord avec ses confrères, souhaite faire part à titre préliminaire à la Cour que la durée tardive des audiences les deux jours précédents est préjudiciable aux accusés. Ils mettent 4 h pour venir et pour partir, ce qu'il ne leur permet que 4h de sommeil par nuit.

Il considère qu'ils ne pourront tenir toute la durée du procès, d'une telle manière, considérant que ce rythme est insoutenable pour eux.

La Cour en prend note.

I. Interrogatoire d'identité et enquête de personnalité d'Ali Riza POLAT.

A. Interrogatoire d'Ali Riza POLAT (AP).

- **Questions du Président**

Le Président invite AP à se présenter. Il tient à dire qu'il est innocent de tout ce qu'on lui reproche. Il dit être ici à cause « de balances mythomanes », et compte s'expliquer là-dessus lors du débat sur le fond.

Le Président recadre le discours, et l'invite à rester sur sa personnalité, sur qui il est, sur son parcours et sa vie. AP a 35 ans, est en France depuis qu'il a 3 ans. Il a une grande sœur et un petit frère. Il considère avoir eu une enfance normale, même si l'école n'était pas son fort. Il a commencé à entrer dans la délinquance, dans le quartier, « entrer dans le business c'est tout », « ma vie c'est que faire du business ».

Il est célibataire, sans effet. En prison, il ne pouvait parler qu'à sa mère, les rencontres avec son frère ayant été refusées.

Le Président revient sur l'origine kurde de ses parents, de leur divorce, et de leur venue en France. Il a également un frère et une sœur.

Le Président l'interroge sur leur installation en région parisienne, à Grigny. C'était un souhait de leur père. Concernant l'ambiance dans la famille, son père battait sa mère, il buvait de l'alcool ; il le frappait également. Jusqu'à ses 15 ans cela a continué, après AP considère qu'il était assez grand pour s'opposer à lui. Il a arrêté de frapper sa mère, et il est parti pour toujours, il est resté à Paris.

Interrogé sur sa religion et celle de ses parents, il dit que c'est une tradition familiale, qu'ils pratiquent un islam modéré.

Il revient sur ses études, un CAP en automobile, sur ses difficultés pour travailler. Il souhaitait surtout faire de l'argent, pour pouvoir acheter ce qu'il veut.

Il a commencé la délinquance à partir de 13 – 14 ans, par des vols et des petits larcins. Il a débuté le cannabis en 2009, puis il est allé en prison.

En prison, il a vu des personnes de la cité qui étaient millionnaires, et après il voulait faire plus d'argent. « La prison m'a endurci, je me suis dit j'en veux plus ». Son leitmotiv est l'argent, et c'est ce qu'il veut continuer à faire en sortant de prison. Il veut avoir la belle vie, acheter des belles choses. Pour lui, un million d'euros ce n'est rien, il veut plus pour profiter, acheter des villas, des belles voitures « des choses comme ça ». Il ne veut plus du tout travailler.

Interrogé sur son expérience professionnelle, il affirme avoir un peu travaillé dans le bâtiment, à Auchan, dans des kebabs, etc., parfois au noir parfois non.

Il a fait de la prison pour la première fois en 2009, pour 3 mois ; puis à 24 ans pour du cannabis, en 2012. La troisième fois est maintenant.

Avant il vivait « un peu partout » à Grigny. En 2013, il a eu un bracelet électronique, et il a donc été vivre chez sa mère. Il vivait alors d'escroqueries, il a arrêté les stups. Sur ce point, il déclare avoir arrêté les stups avant 2012, à partir du moment où on l'a balancé.

Le Président le questionne sur sa conversion. Il répond s'être converti en 2004.

Sur ses dettes, il a 30 000 euros de prêts, à cause des stupéfiants.

Il revient sur sa vie personnelle et ses relations avec les femmes. Il relève juste une libanaise avec qui il a eu une relation qui l'a marquée. Il souhaitait alors s'y installer avec des amis, il y faisait de l'héroïne. Il n'y a rien eu de plus car il est tombé en prison.

Sur ses loisirs, il s'agit uniquement de faire de l'argent, des sorties, des voyages. Il a déjà été au Liban, en Turquie, pour y faire du business, voir des amis, si possible les 2.

Sur sa pratique religieuse, c'est une tradition. Il est croyant, fait ses 5 prières par jours, et puis « ses conneries à côté aussi. Il ne mélange pas les deux choses. Il trouve ça compatible, il commet juste des pêchés.

Sur sa santé, il ne note rien de particulier.

Interrogé sur ses regrets d'avoir arrêté les stups, il répond que cela lui aurait d'avoir 15 000 euros à payer à l'autre « connard » (*Amedy Coulibaly, ndlr*). Il se désolidarise de ce qu'il fait, et paye pour son amitié.

Il considère que sa détention à Villepinte s'est mal passée. Il a changé d'établissement. Il a eu des problèmes de comportements parce qu'il n'accepte pas la prison.

Il a fait une demande de mise en liberté. La Cour en a pris acte, et le point sera abordé lundi prochain. Il a fait cette demande pour sortir, « parce que je suis innocent ».

Le Président revient sur son casier judiciaire : en 2003 pour un vol de voiture, en 2005 pour un recel de biens, en 2009 pour stupéfiants, en 2012 pour de l'héroïne, et en 2015 une ordonnance pénale. Le président rappelle un incident qui s'est produit en prison avec une personne du service pénitentiaire. Sur ce point, AP ne le lie pas à du sexisme. Il parlait souvent avec la directrice, c'est avec une lieutenant que cela posait problème. Pas parce que c'était une femme. Il y a eu des insultes, pour lesquelles il a été sanctionné.

En prison, il n'a pas fait de formation professionnelle.

Le président revient sur le rapport d'évaluation en prison : AP est considéré comme courtois et respectueux. Il revient sur sa quête de produits financiers, sur le fait qu'il très attaché à sa mère. Il note une évolution positive depuis sa sortie d'isolement, et est d'accord avec ces éléments.

- **Questions des parties civiles**

Avocat 1 :

Il est interrogé sur la question religieuse, même si cela ne fait pas partie de l'enquête de personnalité, elle a été abordée par le Président. L'avocat ne comprend pas sa conversion à l'islam alors qu'il était déjà musulman en 2004. AP considère qu'avant, il n'était pas pratiquant.

AP explique que c'était à cause de la famille avant, mais qu'il n'était pas pratiquant. Il est devenu religieux, alors qu'il était déjà musulman.

L'avocat demande s'il considère donc que les musulmans non pratiquants ne sont pas des musulmans. AP répond qu'il n'a pas dit ça et que ce n'est pas son problème.

L'avocat demande s'il était musulman avant.

AP répond qu'il ne croyait pas et qu'il mangeait du porc.

Avocat 2 :

L'avocat l'interroge sur sa volonté à sa sortie de prison. Il souhaite continuer dans la délinquance « je veux faire plus même, dans le banditisme. *Surprise dans la salle.* Tu veux que je te dise quoi ? ».

Avocat 3 :

L'avocat revient sur un incident en maison d'arrêt, lors duquel il aurait dit à un personnel pénitentiaire : « si tu connais Charlie Hebdo, tu devrais faire attention car je vais faire pareil avec toi et ton administration ». AP nie les faits, il considère qu'il s'agissait d'un incident pour une cantine, sans sanction disciplinaire.

L'avocat revient également sur un autre incident en maison d'arrêt, concernant la détention de codes d'accès internet. AP affirme les avoir prêtés à quelqu'un, mais ne pas s'en être servi. Sur l'adresse mail « albaloché », il précise que c'est son surnom, parce qu'il a « des grosses baloches ».

Avocat 4 :

L'avocat l'interroge sur son lien de parenté avec *inintelligible*, qu'il a connu à Grigny. Il répond qu'il n'en a pas. Sur Amedy Coulibaly, il l'a connu à Grigny en 2007 quand il est sorti de prison. A 22 ans.

Questionné sur un rapport mentionnant leurs relations, comme ayant « fait les 400 coups ensemble », il répond qu'il a juste fait des stups avec lui.

Avocat 5 :

Un avocat revient sur l'abandon ou non au stade de l'examen de personnalité de la question religieuse.

L'avocat cite le Code de procédure pénale. Une discussion s'ensuit entre le président, un avocat des parties civiles, et un avocat de la défense, sur le sujet de la question religieuse lors de l'enquête de personnalité. Le président ne souhaite pas aborder le sujet maintenant, mais ne souhaite pas non plus empêcher les avocats de poser des questions s'ils le souhaitent.

Il le questionne sur sa tradition musulmane, et comment il explique le fait qu'il est à la fois religieux et dans la délinquance.

AP répond qu'il fait ses prières comme demandé. Pour lui ce sont juste des pêchés, comme pourrait en commettre des juifs, des chrétiens. Mais il ne fait pas de crimes de sang, de violences.

L'avocat demande si c'est donc conciliable, AP demande ce que l'avocat attend comme réponse à cette question. « Est-ce que c'est conciliable pour un juif ou un chrétien ? tout le monde en fait, c'est un pêché comme tout le monde. Un chrétien qui va à la messe le dimanche peut aussi faire des bêtises. » déclare t-il.

Avocat 6 :

L'avocat l'interroge sur ses dettes de 15 000 euros. Il répond qu'il doit 30 000 euros des suites de ses escroqueries, et 15 000 à Coulibaly. Il n'a pas reçu d'aides d'organisation : « non il n'y a pas d'organisation ».

Avocat 7 :

AP est interrogé sur les personnes qu'il visait lorsqu'il a évoqué des « balances mythomanes » au début de la journée, et s'il s'adressait à des personnes dans la salle. « Oui, cela va être réglé. On attend le fond pour ça, mais on va régler ça ».

Avocat 8 :

AP est à nouveau interrogé sur la compatibilité entre l'Islam et la délinquance. Il demande « à l'Hyper Cacher, ce sont des juifs qui ont été visés parce qu'ils étaient juifs. Je ne crois pas avoir vu de juifs ou de chrétiens ces dernières années avoir incendié des mosquées, ce sont les dangers de la radicalisation de l'Islam qui nous réunissent aujourd'hui. Est-ce que pour vous, dans l'Islam, la haine des juifs et l'occident est inscrite dans le combat religieux » - AP répond que non et qu'il ne s'en est jamais pris à personne. Il évoque les attentats en Norvège, ou en Nouvelle Zélande par des suprématistes blancs. « Pour moi vous stigmatisez, il n'y a pas que l'Islam. » dit-il.

Nouvelle intervention des avocats de la défense, prenant à partie le Président pour savoir si oui ou non la question religieuse est évoquée dans l'enquête de personnalité.

AP désavoue les actes commis, il considère qu'il ne faut pas tuer d'innocent, mais il ne comprend pas la logique des questions.

Troisième discussion sur la question religieuse entre les avocats et le Président. Pour ce dernier, l'enquête de personnalité ne porte pas sur la religion qui fera l'objet d'un débat ultérieur. Mais il n'entend pas museler les interrogatoires.

- **Questions de l'Avocat Général :**

AP est interrogé sur ses surnoms. On l'appelle Chiko, ou Legros.

Sur son lieu de résidence, il a toujours vécu dans l'appartement à Grigny. Sa mère a quitté le logement pendant qu'il était sous bracelet électronique en 2013. C'était compliqué pour lui. A cause de cela, il s'est mis à boire de l'alcool. Il faisait venir des filles, et a essayé quelques escroqueries qui n'ont pas marché.

Sur la femme qu'il a rencontré au Liban, il répond qu'il y est retourné en 2015, mais elle s'était mariée après les attentats.

Fin des questions. Suspension d'audience de 5 min.

B. Audition d'un témoin (anonymisée), enquêteur de personnalité.

Le Président décline son identité sa profession. Elle prête serment.

Le président invite le témoin à ne pas aborder le volet relatif à la question religieuse.

Le témoin revient sur l'enquête de personnalité de Monsieur au mois de septembre de 2017, à la maison d'arrêt depuis mars 2015. Il (AP) a accepté de participer à l'enquête sans difficulté, il a donné contact des membres de sa famille. L'enquête repose sur ses déclarations, sa mère, et son père.

Le témoin reprend son lieu, sa date de naissance etc.

Monsieur POLAT a parlé des violences sur sa mère et sur lui-même par son père. Il se sentait le moins apprécié par son père. Il a un petit frère, un petite sœur, seul l'intéressé subissait les violences. C'était une violence assez gratuite, mais aussi lorsqu'il s'opposait à ce que son père soit violent avec sa mère. Sa mère confirme ses dires, il n'était pas du tout aimé par son père. Selon sa mère, cela l'a aidé, renforcé. Le père a quitté le domicile familial, et n'aura plus aucun contact avec eux.

Sa mère lui inculque l'honnêteté, la franchise, l'importance de la réussite scolaire. Il effectue un CAP, obtient son diplôme en 2003, et échoue dans le cadre d'un BEP automobile.

Son petit frère dit qu'il abandonné l'école à partir de 16 ans, à cause de l'influence de la banlieue Il préfère vendre de la drogue plutôt que de travailler. POLAT disait que très jeune il avait la volonté d'avoir beaucoup d'argent.

Il se décrit comme calme pendant son adolescence, ce que confirme son frère. La mère n'avait pas de règles particulières dans la maison.

AP a une très bonne entente avec ses frères et sœurs.

Après avoir mis un terme à ses études, il se consacre essentiellement à la vente de produits stupéfiants. Il évoque quelques expériences dans le bâtiment, en 2004, 2009. Non déclarées.

Son unique source de revenus est les stupéfiants, notamment avec ses voyages au Liban. En 2012, il est condamné pour une peine de 3 ans. Il ressort en 2014, et dit mettre un terme à la vente de stups du fait de sa conversion. Son petit frère dit qu'il a arrêté car à sa sortie, il était sous bracelet et ne pouvait donc plus sortir.

S'agissant de ses regrets, il évoque une dette de 15 000 euros pour des amendes, et 30 000 liés aux stups.

Vie familiale, il était célibataire. Il évoque une seule relation avec une femme au Liban, mais son incarcération y a mis fin. Il évoque d'autres relations avec des prostituées.

Il a un cercle d'amis d'enfance, qu'il distingue des amis par intérêt.

Il a de bonnes relations avec les membres de sa famille, et entretient une relation privilégiée avec sa mère.

Sa mère considère que ses enfants sont complices, mais que sa conversion à l'islam a rendu les relations tendues entre la mère et la fille du fait de la place de la femme dans la religion .

Son frère ne pouvait aller voir son frère en prison du fait de son activité professionnelle.

Pas de problème de santé, il consomme parfois de l'alcool.

Il se décrit comme franc, tranquille, posé, jovial mais aussi têtu.

Sur ses perspectives d'avenir, il ne compte pas s'insérer professionnellement, et revenir dans la vente de produits stupéfiants.

- **Questions du Président :**

Sur la date à laquelle il dit avoir arrêté les stupéfiants, le témoin indique que c'est en 2014, suite à sa conversion à l'islam.

Le témoin n'a pas eu de retour de ses prises de contact avec sa sœur. Pour l'expliquer, elle pense que les rapports ont changé entre la sœur et la mère du fait de la conversion à l'islam. Cette histoire a altéré leur complicité.

Le Président revient sur l'argent, le but d'AP. Le témoin confirme que cela a été le fil de rouge de l'entretien. Il a été transparent là-dessus.

Interrogée sur une éventuelle comédie de la part AP sur ce point, le témoin ne considère pas cette option comme possible. C'est juste sa façon d'être.

La mère de AP souhaitait qu'il participe aux courses ménagères financièrement. Elle savait que l'argent venait de la délinquance. Elle le considère comme radin, refusant d'acheter des trucs pas chers qui ne servent pas.

Le Président lui demande s'il y a eu un problème dans la conversation car le témoin est une femme. La réponse est négative.

Le témoin considère qu'AP a coopéré facilement à l'enquête de personnalité.

Pas de questions des parties civiles.

Pas de questions de l'Avocat général.

Pas de questions de la défense.

Le témoin quitte la salle.

Le Président précise aux conseils qu'il est nécessaire de verser les pièces au greffe, mais de lui indiquer ce versement. Il faut le mentionner.

Il précise également que la cour autorise les avocats à ne pas se lever pour prendre la parole, et être proche du micro. Il faut juste mentionner son nom.

II. Interrogatoire d'identité et enquête de personnalité de Willy PREVOST (WP)

A. Interrogatoire d'identité de Willy PREVOST.

- **Questions du Président**

Le Président l'invite à se présenter et se décrire.

WP commence par adresser une pensée pour les victimes, les proches, les maris, les femmes et les enfants.

Il décline son lieu de naissance, sa date et le quartier dans lequel il a grandi. Il considère avoir eu une enfance normale, a 5 frères et 1 sœur. Il a été jusqu'au lycée, mais a raté son BEP.

Interrogé sur son parcours professionnel, il répond qu'il a fait du nettoyage en 2004. Son contrat a pris fin car la société ne pouvait pas l'embaucher.

Incident de micro.

En 2007, il était en détention, il travaillait dans une société deux ans. Ils l'ont licencié pour des absences et des problèmes, il a continué à travailler à droite à gauche. Jusqu'en 2015 il travaillait dans le déménagement.

Il y a ensuite eu l'incarcération. La détention s'est assez bien passée, il a fait beaucoup de changements de prison. A chaque fois il arrivait avec l'étiquette d'une personne dangereuse. Après ils voyaient qu'il était quelqu'un de calme. Avec le temps ça allait mieux.

Sur Nantes, en prison, il a eu le droit de travailler. Au début, à chaque fois ils disaient non. Jusqu'à ce qu'il rencontre la juge qui a donné l'autorisation pendant 2 ans, cela s'est bien passé.

A Fresnes ils avaient trouvé une batterie de téléphone, mais il nie son appartenance. Concernant un incident avec un personnel pénitentiaire, il considère que c'est parce qu'à Nantes, un gradé le connaissait de Fresnes, et a voulu le fouiller. Il lui aurait demandé son caleçon, aurait refusé, ce qui lui aurait valu du quartier de détention.

Sur le plan personnel, il est célibataire. Il a plusieurs soucis de santé, une opération pour l'œil, une pour le ventre. A 9 ans, il s'est fait tirer dessus, dans son quartier. Il ne sait pas pourquoi, et n'a jamais su. Il a aussi eu un accident de moto en 2004.

Il ne pratique pas de religion, il est athée.

Sur son passé avec la justice, il dit avoir fait un vol aggravé quand il était mineur, un braquage. Il a aussi été condamné en 2007 pour des violences urbaines, puis relaxé. Il a aussi été arrêté pour des détentions d'armes.

Le Président décline l'identité de ses parents et leur situation. Ils habitaient à Grigny, il en est parti en 2013. Lors de son interpellation, il n'était plus chez ses parents. Il avait des problèmes avec A. Coulibaly, il souhaitait quitter la ville. Il a habité à droite à gauche, avec des personnes également entendues dans ce dossier.

Sur son passé familial, son père voulait taper sa mère. WP intervenait souvent, et prenait les coups à sa place.

Sur son passé professionnel, il revient sur ses différents postes.

Il a eu une relation stable pendant 4 ans avec une femme. Une personne aussi accusée est concernée par cette relation, ce point sera repris au fond.

Le Président revient sur son casier judiciaire : il y a eu un problème de racket au collège. Aussi : vols en réunion, conduite sans permis, vol en réunion, outrage et rébellion, détention d'arme en 2013 et refus d'obtempérer, ordonnance pénale pour conduite sans permis et sous emprise de stupéfiants.

Il a arrêté de consommer des stupéfiants en 2019. C'était un gros consommateur.

Il a fait plusieurs transferts en prison, car sa mère ne souhaitait plus habiter à Grigny. Elle voulait protéger les petits frères de WP. En maison d'arrêt, sa mère et son petit frère venaient le voir.

Le Président revient sur le rapport des établissements pénitentiaires et les nombreux transferts. Peu audible.

- **Questions des parties civiles :**

Avocat 1 :

Un avocat le questionne sur ses relations, notamment avec Monsieur Raumel. Il dit l'avoir connu à Grigny. Il vivait cependant à Fleury Merogis, il est parti de La Grande Borne car la première est une ville plus calme.

Avocat 2 :

Interrogé sur un tract relatif à la Palestine retrouvé chez lui, le Président interrompt la question, considérant que cela relève du fond.

Pas d'autres questions des parties civiles.

- **Questions de l'Avocat Général :**

L'Ag l'interroge sur ses surnoms : « nourou et CRS ».

Il n'est pas titulaire du permis auto ou moto.

Il a confirmé avoir été interpellé chez RAMDANI, ils fumaient de la drogue. Il y dormait depuis plusieurs jours.

- **Questions de la défense :**

L'avocat revient sur sa première condamnation en 2044 ? Il était alors mineur, il avait eu un accident au mois de mai. Il a été condamné à 1 an de prison, dont 11 mois avec sursis. Il est sorti de prison le 21 septembre, et a dû arrêter les études à cause de cela. Il a préféré travailler.

B. Audition du témoin anonymisé, enquêteur de personnalité.

Elle décline son identité, et prête serment. Le Président lui demande de donner lecture de son rapport.

L'enquête a été réalisée au mois d'août 2017. L'entretien s'est déroulé à Nantes. L'intéressé a été respectueux et cordial. Elle revient sur sa famille et les membres qu'elle a pu rencontrer. Il ne peut expliquer pourquoi il possède le patronyme de sa mère. Selon sa mère, elle tenait à ce que ses premiers enfants aient son nom de famille.

Il demeure d'abord à la Grande Borne. Il dépeint une cité sensible, d'habitats sociaux. Concernant les conditions matérielles du foyer, il n'y avait pas de difficultés particulières. Sa mère précise tout de même qu'il y avait des fins de mois difficiles. Il met en exergue la rigueur de son père et la souplesse de son père. Au cours de son enfance, il se passionne pour le sport, à la pratique du football, puis à la boxe. Il se dépeint comme un enfant turbulent, au contraire de son père qui considère qu'il n'a jamais causé de gros problèmes. Pas de changements dans l'adolescence ne sont notés. Sur un éventuel évènement marquant, il évoque le fait d'avoir reçu une balle alors qu'il se baladait à vélo, ainsi qu'en 2004 lorsqu'il s'est encastré dans un bloc de béton à moto.

Elle revient sur ses détentions.

Il quitte le domicile parental, chez un couple d'amis. Il vit chez eux à Fleury Mérogis.

Sur son parcours scolaire, elle n'a pas pu vérifier les éléments communiqués.

En raison de son accident 2004, il se voit dans l'obligation d'arrêter prématurément sa scolarité.

Sur son parcours professionnel, il effectue des missions éparpillées de travail. Entre 2006 et 2007, il connaît une période d'inactivité. Elle revient sur les différentes sociétés dans lesquelles il a été employé. En raison de son accident, il n'avait plus de dents, et évoque une discrimination à l'embauche de la part des employeurs.

Sur sa situation matérielle, il réside chez des amis à Fleury lors de son incarcération. Il perçoit de l'argent licite et illicite, provenant de la revente de produits stupéfiants.

Il précise n'avoir aucun crédit en cours, ni dette personnelle. Il a des amendes à payer, 3 à 4 000 euros. Il fait état d'une situation matérielle délicate.

Sur son rapport à la religion, il ne reçoit aucune instruction religieuse sur ses jeunes années. La religion n'est pas présente dans sa famille, et il répond par la négative quant à sa conversion à l'islam.

Il évoque 2 relations amoureuses, puis se ravise pour la seconde. Il évoque une première relation conflictuelle, à cause de ses bêtises. Ses proches lui parlent d'une autre relation, avec une femme Aminata. Elle a pu la rencontrer. Elle indique avoir formé un couple avec lui dès août 2014, même s'ils se montraient discrets, car elle avait un ancien compagnon, présent dans la procédure relative aux attentats. Elle dit avoir mis un terme à la relation, compte tenu de sa détention, mais elle imagine pouvoir reprendre la relation plus tard.

Elle revient sur sa relation de famille.

Sur ses relations sociales, il admet être devenu solitaire. Il a 5 amis proches.

Sur sa relation avec Coulibaly, il dit qu'il a été tabassé par lui, car il considérait qu'il lui devait de l'argent. Il rend de nouveau service à Coulibaly en 2014. Son frère considère qu'ils avaient d'abord de bons rapports, puis il considère qu'il en avait finalement peur, et qu'il était sous pression de Coulibaly.

Elle poursuit sur ses centres d'intérêts.

Sur ses antécédents judiciaires, il se montre peu loquace, ne s'en remémorant plus entièrement. Sur sa vie en détention, il se dit victime de stigmatisation de la part des surveillants pénitentiaires. Il ne participe à aucun atelier, et reçoit de la visite régulièrement. Il se présente comme gentil, serviable et respectueux. Son entourage le décrit comme bienveillant et attentionné. Sur ses projets, il se dit enclin à trouver un emploi, fonder une famille et « se fondre dans la masse ».

- **Questions des parties civiles :**

Un avocat l'interroge sur les raisons de son licenciement en 2008. Contrairement WP, son employeur indique qu'il a été licencié en raison de son absentéisme, et non de l'intervention de la police. WP n'en a pas eu connaissance, pour lui c'était à cause de la venue de policiers dans les locaux de la société.

Pas de questions de l'Avocat Général.

- **Questions des avocats de la défense :**

L'avocat revient sur son licenciement. Il cite l'employeur à son propos : c'est un salarié peu assidu, mais pas méchant.

Il cite les paroles du frère de WP : « mon frère est une victime de Coulibaly dans la procédure », que WP confirme.

Il ne dit pas qu'il est une victime, considérant qu'il y a en de plus importantes. Mais sur le fond il verra. Il atteste de la violence d'A. Coulibaly.

L'audience est suspendue et reprend à 14h.

Reprise d'audience.

III. Interrogatoire d'identité et enquête de personnalité d'Amar RAMDANI (AR)

A. Interrogatoire d'identité d'Amar RAMDANI.

- **Questions du Président**

Le Président demande à Amar RAMDANI de se présenter.

Amar RAMDANI est né le 12 mai 1981 en Algérie. Il a vécu là-bas jusqu'à mes 6 ans avec ses frères et sœurs, son papa vivait en France, il travaillait comme ouvrier dans le bâtiment.

Il dit : « ma mère est tombée malade et comme pour les soins ce n'était pas trop ça en Algérie, mon père a décidé de la faire venir en France pour qu'elle se fasse soigner. Je l'ai accompagné en France comme j'étais le plus jeune. Après ses soins, on est rentrés en Algérie. Comme mon père se sentait par la suite seul, il a décidé de nous faire venir. Quand on est arrivés en France, on a habité à Pontoise où j'ai été à l'école maternelle, l'élémentaire jusqu'au collège ensuite on a déménagé à Garges-lès-Gonesse car l'appartement était trop petit. Je n'aimais pas vivre à Garges, le quartier était

difficile par rapport à Pontoise. À la fin du collège, j'ai été orienté en BEP pro Comptabilité dans un collège situé dans une zone difficile de Garges. J'ai retapé ma 1^{ère} année là-bas car je n'aimais pas l'ambiance là-bas. Par la suite, je me suis fait violence et je suis retourné à l'école, j'ai obtenu mon diplôme, j'ai continué jusqu'au bac. Après, je me suis inscrit à la fac de Saint-Denis où je me suis senti perdu et j'ai décroché ».

Il explique avoir fait quelques missions d'intérim, avoir travaillé sur les marchés, et également dans le magasin de vêtements de sports d'un de ses amis. Il dit s'être intéressé à la mode sportswear et avec cet ami, ils ont décidé de lancer notre propre marque de vêtements sportswear (conception, vente). Ils faisaient faire nos vêtements en Chine et on les commercialisait dans de grands magasins comme Intersport. Ensuite, à la suite d'un conflit avec l'entreprise de conception comme elle fabriquait plus de produits qu'ils ne lui commandaient afin de les revendre sur les marchés, ils ont donc cessé la collaboration avec ce fournisseur approximativement en 2006-2007.

Il poursuit sur son activité professionnelle à travers les missions d'intérim essentiellement dans le déménagement. « Une fois j'ai emprunté la voiture de luxe d'un ami et j'ai fait un accident avec. Comme j'e ne travaillais plus je ne pouvais pas le rembourser, donc il m'a proposé de faire un braquage d'une bijouterie avec lui. Ce que j'ai fait, j'ai été arrêté et condamné à 5 ans de prison. J'ai été incarcéré à Villepinte et c'est là que j'ai fait la connaissance d'Amedy Coulibaly ».

A sa sortie de prison, il continue les missions d'intérim dans le déménagement, parfois au noir. Ensuite, il a voulu se lancer dans la création d'entreprise toujours dans le domaine du déménagement, cependant il a voulu faire effacer son casier judiciaire mais cela lui a été refusé, ceci a eu comme conséquence l'abandon de cette idée de création d'entreprise.

En janvier 2015, il a été arrêté après une demande d'extradition d'origine espagnole après la saisie de 1400 kg de cannabis en 2014. En effet, lors de la saisie, des armes ainsi qu'une pièce d'identité avec son nom ont été retrouvées. Il a été incarcéré en mars 2015 à Bois d'Arcy. Ensuite, il sera innocenté dans cette procédure car il avait fait l'objet d'une usurpation d'identité alors même qu'il avait toujours clamé son innocence dans cette affaire mais personne ne l'avait cru à l'époque.

Le Président revient sur la chronologie des faits, et lui demande à quelle date sur sa sortie de prison après sa 1^{ère} condamnation. Il répondra : « le 1^{er} juillet 2013 »

Sur sa famille, Amar R. dit avoir 2 grands-frères, 3 grandes-sœurs qui vivent en Algérie et sont des mères au foyer. L'un de ses frères à un garage et l'un travaille dans une entreprise de pièces auto.

Le Président demande pourquoi il ne parle pas de sa famille, Amar. R. répond qu'il n'en voit pas l'intérêt et qu'il n'a pas envie que leurs noms apparaissent dans la presse.

Le président l'interroge sur le fait qu'il dise qu'il est un détenu primaire, Amar. R explique qu'en 2010, c'était la 1^{ère} fois qu'il était condamné, c'est comme ça que l'on dit dans le milieu, explique t-il.

Sur sa condamnation pour vol avec arme et séquestration, l'accusé explique que lors du braquage, ils étaient armés, ils ont ligoté et frappé des personnes présentes dans la bijouterie.

Sur le fait qu'il soit né en 1981 et que les premiers faits qui lui sont reprochés datent de 2007, il répondra que cela s'est passé à une période où il ne travaillait pas, « je galérais ! », dit-il.

Sur cette délinquance tardive (24 ans), A.R explique que ce n'est pas qu'il n'en avait jamais fait auparavant, c'est juste qu'il n'avait jamais été attrapé.

A la question du Président de savoir pourquoi tout le temps il commettait des vols, il répondra qu'à chaque fois qu'il a volé c'est parce qu'il était en galère, il ne travaillait pas. D'ailleurs il avait sollicité une confusion de peines pour toutes ses condamnations lorsqu'il était incarcéré.

Le président demande si jusqu'au braquage il avait déjà été condamné, il répond que jamais.

A.R est détenu depuis le 13 mars 2015 dans cette affaire, bientôt 5 ans et demi, il a demandé à plusieurs reprises des remises en liberté provisoire, toutes refusées et il a fait l'objet de différentes procédures disciplinaires.

Sur ces procédures, il explique qu'il n'acceptait pas son incarcération alors qu'il avait été établi qu'il y avait eu usurpation d'identité. Au début, les gens savaient qu'il y avait des détenus à cause des attentats mais ils ne savaient pas qui il était. Ensuite, les relations avec les gardiens se sont dégradées jusqu'à l'arrivée du nouveau directeur qui venait de Villepinte et qui le connaissait.

Le directeur de Villepinte est arrivé un an et demi après.

Le président interpelle M. RAMDANI sur sa condamnation, pendant son incarcération, à 14 jours de détention disciplinaire pour insultes et menaces. Il confiera avoir fait plusieurs séjours au quartier disciplinaire, « Bois d'Arcy il n'y a pas de fenêtre, en hiver il fait froid et en été chaud, il n'y a pas de douche dans les cellules, donc j'ai eu souvent des mots avec les surveillants par rapport aux douches, je n'avais pas droit aux douches comme les autres détenus ».

Cependant le Président souhaite plus d'explications sur ce CRI (Compte-Rendu d'Intervention), il lui demande de revenir sur les faits.

Amar R. explique que ce jour -là, il est passé au quartier disciplinaire pour 3 CRI, il était condamné à 10 jours de mitard pour insultes et menaces.

Il s'était expliqué sur les insultes mais pas sur les menaces. Sur la chronologie des faits, c'est 3 mois après les attentats de Magnanville, à tort ou à raison, le surveillant s'était senti menacé. Le président demande si ce qu'il faut retenir, c'est qu'il n'avait pas formulé ces menaces. A.R répond que non, il ne l'a pas fait puisqu'il n'y a pas de notes du directeur de la prison sur ces menaces.

L'avocat d'Amar R. précise qu'elle a sollicité la relaxe pour l'ensemble de ces faits.

Le Président rappelle des faits qui se sont produits en novembre 2017, il revient à la charge en lui disant : « il vous est reproché qu'en mai et juin 2017, vous avez menacé un surveillant ! »

Amar R. déclarera : « J'avais parloir et j'avais de forte chance d'arriver en retard, le surveillant n'a pas voulu appeler le gradé pour accélérer mon accompagnement au parloir. Pour les 2 CRI, nous avons échangé des mots avec le surveillant parce que je devais aller travailler et le surveillant a dit que je n'étais pas sur la liste et comme j'étais énervé ce jour-là, je me suis emporté ».

Le président fait état d'un autre incident du 21 novembre 2017 et dont le CRI a une qualification de violences. Il répondra que cette fiche-incident en novembre 2017 a été classé sans suite, ce dont le Président n'a semble-t-il pas eu connaissance

Son avocat ajoutera être en possession d'un document de l'administration pénitentiaire établissant qu'il y a eu un classement sans suite pour cet incident

Le président demandera pour en terminer avec les CRI, des éclaircissements au sujet d'une communication sollicitée par l'avocat général pour des téléphones en votre possession que vous avez jetés de votre fenêtre, « quel a été le sort de ce cri ? »

Son avocat interviendra en disant qu'une commission est en cours pour examen.

- **Questions des parties civiles**

L'avocat l'interroge sur la marque des vêtements qu'il a commercialisé, A.R. répond qu'elle s'appelle « ANTICS ».

C'était une Sarl, les habits étaient fabriqués en chine et ils étaient Sportswear puis il les importait en France.

Sur les investisseurs, AR répond qu'il y avait lui même ainsi que Jean SEBBAG et un autre investisseur dont il ne se rappelle plus du nom.

Sur la manière dont il a connu COULIBALY, A.R. répond que c'était à Villepinte où ils ont travaillé ensemble et ils sont restés amis. »

- **Questions de l'avocat général**

Sur ses liens avec M. Makhlouf, AR répond que c'est son cousin.

Leurs 2 grands-pères étaient cousins et habités dans le même village. Cependant l'avocat général rebondit sur le fait que dans la procédure, il ressortait que ce sont leurs deux grand-mères qui étaient juste des amies. RAMDANI expliquera qu'il sait juste qu'ils ont des liens de parenté mais que leur nature n'était pas très importante pour lui.

Sue la commission d'infractions ailleurs qu'à Garges, AR répond que c'est parce qu'il n'y a rien à faire la bas, qu'il n'y a que des bâtiments.

L'avocat d'Amar R. prend la parole et demande à Amar R. pourquoi son incarcération s'est mieux déroulée lorsqu'il était à la prison de Meaux. Son client répondra que cela est dû au fait que la prison de Meaux a été construite récemment et qu'elle offre plus de confort.

Son avocat poursuit en mettant en avant la conduite d'Amar qui a été entendu en tant que témoin pour un incident où une surveillante était en difficulté. Il dira s'être interposé entre un détenu et une surveillante qui été en difficulté car le détenu a voulu en venir aux mains avec la surveillante.

Son avocat invite également M. RAMDANI à apporter à la cour des précisions sur mandat d'arrêt de la procédure d'extradition dont il avait fait l'objet. Il affirma qu'il a été extradé pour rien parce qu'ils se sont rendu compte que ce n'était pas lui, son nom était bien sur la pièce d'identité, mais la photo correspondait.

B. Audition de l'enquêteur de personnalité.

L'enquêteur de personnalité est appelé à la barre, elle se présente et prête serment. Elle fait lecture de son rapport.

« J'ai rencontré A.R. à la prison de Bois d'Arcy, il refuse de répondre à nos questions pour éviter que ces propos ne soient mal retranscrits surtout dans la presse. Il refuse de donner les coordonnées de ses proches. Il a grandi dans une grande maison avec sa famille dans atmosphère agréable. Son père est déjà en France pendant son enfance, sa mère est selon lui une femme exigeante mais aimante ? Il accompagne sa mère qui doit se faire soigner en France. A leur retour en Algérie, son père les faire

revenir car il se sent seul en France il a grandi à pontoise où il a fait toute sa scolarité jusqu'à la fac à Saint-Denis, sur le plan professionnel, il travaille sur les marchés pour se faire de l'argent de poche. Son investissement dans un marque de vêtement lui permet de vivre convenablement entre 1000 et 3000 euros par mois suivant les ventes jusqu'à la fin de leur activité. Ensuite il fait divers travaux en intérim dans le domaine du déménagement, sur le plan sentimental il s'est installé avec une personne qu'il refuse de donner l'identité et il déménage dans le Val de Marne. Il dit avoir des amis proches mais ne donne aucune information les concernant.

Son séjour à Bois d'Arcy est compliqué en raison des informations qui circulent à son sujet, mais reçoit la visite de sa mère la visite de sa mère qui lui envoie des mandats

Il se dit calme et patient, il admet toutefois être parfois impulsif. Il aime le sport, voyager, la musique »

L'avocat de RAMDANI demande à l'enquêtrice son avis, ses impressions quant à M. RAMDANI lors de leur entretien. Elle répond qu'il s'est montré poli et calme, il ne voulait juste pas que ses propos soient retranscrits dans la presse.

- **Question de la défense :**

Avocat de C. Raumel demande si RAMDANI l'a regardé dans les yeux. L'enquêteur répond que c'était un entretien cordial, sans problème, qu'il a été très clair dans ses propos.

IV. Interrogatoire d'identité et de personnalité de Christophe RAUMEL (CR).

A. Interrogatoire de Christophe RAUMEL.

C. Raumel : *« Je suis né le 17 01 1990 à Ris-Orangis, j'ai grandi dans un pavillon avec mes parents et mes 2 grands-frères et 2 grandes-sœurs. J'ai fait ma maternelle et élémentaire à Fleury, collège à Sainte-Geneviève. J'ai préparé un Cap mais je ne l'ai pas terminé. En 2009, j'ai fait des missions d'intérim en 2010 aussi. À ma sortie de prison, j'ai travaillé des fois et parfois pas. »*

Le Président lui pose des questions quant à ses activités professionnelles après votre incarcération comme elles n'ont pas duré, et également sur ses frères et sœurs.

Christophe R. explique être en de bons termes avec sa plus grande sœur, avec qui il est resté à la maison avec sa mère. Il ajoute avoir fait un CAP boulangerie mais n'a pas terminé sa formation, « en fait c'est que je voulais le faire, mais une fois ils m'ont demandé d'aller dans la chambre froide où il y avait déjà quelqu'un et il a fermé la porte derrière lui alors que j'étais encore à l'intérieur, j'ai paniqué j'ai appuyé sur le signal d'alarme, le patron m'a engueulé et j'ai demandé à partir ».

Au sujet de son incarcération, Christophe RAUMEL relate que c'était la première fois qu'il était détenu, *« j'avais un enfant de 2 ans, je n'arrivais pas à y croire, j'ai vu que c'était pas un bon milieu. C'est à mon arrivée lorsqu'ils m'ont fait la prise de sang qu'on fait à tous les nouveaux détenus, ils ont vu que j'avais un problème dans mon sang, tous les 15 jours j'allais faire de la chimio après je rentrais à la prison. A la prison de Fleury, c'est dur on n'a pas de plaque pour faire à manger, on se faisait à manger avec les doigts, on se brûlait les doigts. Mais on m'a soigné en prison »*.

Président constate qu'il n'a jamais été incarcéré auparavant, que son casier a été émaillé. La 1^{ère} condamnation a été prononcée par le juge des enfants, il demande quel est son profil de délinquant.

Il explique que la première fois il était jeune et que c'était en raison de bagarre, de conduite sans permis et de vol.

Depuis qu'il est sorti, il est sous contrôle judiciaire. Le président l'interroge sur sa fille.

CR répond qu'il la voyait beaucoup, mais qu'ensuite ça n'allait pas bien avec la mère de sa fille, elle a eu 8 ans le mois dernier. Un jour il lui a envoyé un message pour lui dire que il ne pouvait pas la prendre parce qu'il était malade, elle ne l'a pas cru, elle a envoyé un message à sa mère en disant qu'il avait bu (...)

La dernière fois qu'il a vu la mère de sa fille, c'était il y a 2 semaines, ils habitent dans la même ville, donc il la voit dans la rue de temps en temps, quand elle sort de l'école... il marche un peu avec elle quand il la croise.

Sur le fait qu'il ne réponde pas toujours présent aux convocations de son contrôle judiciaire, il explique que les 5 fois il était au travail et qu'il a rappelé le lendemain.

Le président constate que globalement, il respecte plutôt les convocations.

Sur son obligation de soin, Christophe R. dit : « *Ce sont des soins pour la radicalisation, les soins obligatoires c'était de trouver du travail et il y a les soins pour la radicalisation. Quand vous avez vécu dans la prison, je ne vois pas pourquoi on dit que je suis radicalisé.* »

Le président fait une lecture d'un paragraphe du rapport sur son enquête de personnalité et l'interpelle quant à ses mots sur son avenir, « vous comprenez cette phrase d'être confiant pour l'avenir et en même temps dans le doute ? »

Christophe R. répond que c'est normal d'avoir des doutes sur l'avenir.

Le président l'interroge sur l'obligation de soins pour radicalisation, il lui demande s'il sait comment ça fonctionne. Le président constate que c'est difficile de lui faire faire des heures de soins. Il lui indique que ce n'est pas à lui de décider de la nécessité de cette décision. Ce n'est pas à lui d'apporter cette réponse, c'est une décision judiciaire et il doit se plier à cette décision, il lui rappelle qu'il y a des décisions.

Christophe R. répond qu'il y est allé effectivement une fois mais pour les autres il s'est trompé de jour, ce n'est pas pour braver la loi ou quoi que ce soit dit-il, à chaque fois c'est parce qu'il travaillait.

L'avocat de CR intervient en disant que son client s'est effectivement trompé sur la date de ses soins, mais il ne faut pas oublier que son client suit des soins pour son addiction au cannabis.

- **Questions des parties civiles**

Sur son lieu de vie pendant son enfance, CR a grandi dans un pavillon à Fleury, sa grand-mère qui habitait à Grigny.

Un avocat de la partie civile questionne Christophe R au sujet de la façon dont il a fait connaissance avec Willy PREVOST, celui-ci répondra que la famille de ce dernier habitait à Grigny en face de chez sa grand-mère.

L'avocat rebondit sur la différence d'âge entre Willy PREVOST ET M. RAUMEL, et interroge sur les raisons de leur relation alors qu'ils ont une grande différence d'âge.

CR répond qu'il y a un bâtiment entre celui de sa grand-mère et celui de Willy.

L'avocat de la partie civile continue dans cette lancée et lui demande comment ils ont engagé le dialogue.

Christophe R. répliquera : « On se dit bonjour, ensuite on se demande l'heure puis une cigarette et après ça a créé des liens d'amitié... »

À la question d'un avocat de la partie civile de savoir s'il y a un centre commercial à Grigny, il répond qu'il ne sait pas.

- **Questions de l'avocat général :**

L'avocate générale : « On se connaît depuis le début de l'instruction et je ne me suis pas opposée à votre mise en liberté provisoire. Vous avez parlé de votre fille que vous ne voyez plus souvent, quel est votre devenir, votre perspective ? »

Christophe R. : « Je suis allé en prison pendant (*inaudible*) ans pour ma première détention, j'aurais voulu avoir ma fille à mes côtés, cette affaire elle me pourrit la vie, je ne veux pas obliger la mère de ma fille à la voir tout le temps, si elle porte plainte, je vais tomber ! Quand cette affaire sera finie je pourrai y voir plus clair ».

- **Questions de la défense :**

Avocat de C. Raumel l'interroge sur sa différence d'âge avec W. PREVOST.

CR : « On a *inaudible* ans de différence. »

Il répond qu'il n'a pas fréquenté Willy pendant son enfance.

L'avocat continue au sujet de la période où Willy PRÉVOST et son client se sont fréquentés et fait remarquer que cela correspondait au moment où Willy est à Bois d'Arcy. Ce que Christophe R. confirme.

Avocat : « *Quand avez-vous su que Willy était en relation avec Aminata Seydi la mère de votre fille ?* »

Christophe R. : « *Je l'ai su en GAV (garde à vue) !* »

Avocat Christophe R. : « *Comment vous êtes-vous senti à ce moment ?* »

Christophe R. : « *J'étais mal !* »

Il ajoute qu'il n'a plus de relation avec la mère de sa fille et s'agissant de sa fille, il affirme qu'elle l'appelle souvent, au moins deux fois par semaine.

Son avocat lui demande de revenir sur son incarcération, M. Christophe R. confie sur ce point que : « *pour faire à manger il faut se brûler les doigts, il n'y a pas de frigo, un coup de vent, la fenêtre elle s'ouvre quand il pleut ! il y a de l'humidité sur le toit, quand il pleut, ça fuit et ça mouille la couverture ! Dans la cellule ils viennent toutes les 30 min de 8h à midi, les détenus vous regardent bizarrement* ».

Le conseil de M. RAUMEL soulève la difficulté à laquelle il a dû faire face pendant son incarcération en raison de sa maladie, en effet son placement à l'extérieur aurait permis, à l'époque, une meilleure prise en charge et lui aurait offert plus de chance de guérison ; le juge d'instruction avait même ordonné une expertise médicale, cependant elle n'a jamais été faite.

Sur ce qu'il souhaite faire après cette affaire, CR dit qu'il va travailler directement, chercher un appartement et faire sa vie comme tout le monde.

L'avocat termine ses questions en demandant à M. RAUMEL s'il souhaite dire quelques mots aux victimes.

Christophe R. : « *J'ai perdu mon cousin à l'âge de 11 ans d'une balle perdue, je suis désolé pour les victimes, moi je ne fonctionne pas comme ça* ».

Lorsque l'avocat de Willy PREVOST interroge M. RAUMEL en reprenant sa déposition prise pendant sa GAV et dans laquelle il confirme connaître W. PREVOST depuis deux ans, alors qu'il le réfute maintenant, Christophe R. estime qu'il y a une différence entre connaître quelqu'un de vue et être amis.

L'avocat de Christophe RAUMEL précise que son client avec eu des contacts avec Willy en 2009 mais ils ne se fréquentaient pas.

Fin des questions.

B. Audition de l'enquêteur de personnalité.

L'enquêtrice prête serment et commence la lecture de son rapport.

Elle a rencontré CR à la maison Bois d'Arcy, il était âgé de 27 ans.

Avant son incarcération, il vivait chez sa mère. Son père est décédé en 2013. Il était claviste. C'était un enfant sage. La mère est très dévouée à ses enfants. Pendant l'entretien avec sa mère, celle-ci évoque les problèmes d'alcool du père. La sœur, elle évoque des changements après le décès par balle de son cousin. Il se durcit par la suite. Il est très atteint par ce décès et sa mère pour l'aider au lieu de l'envoyer voir un psychologue, elle l'envoie chez le médecin de famille. Il connaît une adolescence difficile à partir de 16 ans, il a de mauvaises fréquentations. En 2013, le décès du père crée un mal-être surtout avec la conversion de Christophe.

Sa scolarité se passe assez facilement, mais il met un terme à son CAP en 2007. En 2011, il fait 2 missions d'intérim, puis il reste inactif jusqu'à son incarcération en 2015.

Sur sa vie personnelle, il parle d'une unique relation avec Aminata Seydi qu'il a connue en maternelle. Ils se sont mis en couple à 19 ans. Le couple est assez conflictuel mais continue ensemble quand même. En 2011, c'est la grossesse de Mlle Seydi ; les témoignages montrent une implication de M. Raumel pendant la grossesse. Pendant son témoignage, Mme Seydi fait état de violences de M. Raumel et dit avoir porté plainte à ce sujet ».

M. Raumel, sur le plan social, a des activités de loisirs. Il dit faire trop confiance en amitié.

Sur son incarcération : il la supporte mal ; s'agissant de sa santé, il a eu un cancer du système lymphatique, il a dû faire de la chimio. Il a indiqué consommer du cannabis. Je confirme que c'est un garçon calme, qui fait beaucoup confiance en amitié et vouloir passer un diplôme en électrotechnique.

Le président précise que les questions religieuses ne doivent pas être abordées.

- **Questions des parties civiles :**

Un avocat de PC interroge l'enquêtrice en demandant des précisions sur les prénoms de la maman et de la sœur de M. RAUMEL. Il demande si l'enquêtrice n'a pas fait d'erreur dans son rapport au sujet du lieu de vie de la famille RAUMEL. Celle-ci répond par la négative estimant avoir correctement retranscrit ce qui lui a été dit.

L'avocat général tente replacer les débats dans le contexte géographique en ces termes : « Je crois qu'il y a une incompréhension sur la réalité rurale : à Grigny il y a 2 quartiers Grigny 2 et La Grande-borne coupés par l'autoroute 6, ce qui fait que les 2 sont étanches et depuis 2011 il y a une passerelle pour permettre aux bus de relier les 2, malgré tout on peut se croiser puisqu'on est dans la même commune. C'était juste pour préciser la topologie des lieux ».

- **Questions de la défense :**

Sur la position de M. Raumel dans sa fratrie, il est le 5^{ème} enfant.

Avocat C. Raumel demande si c'est donc possible que C. Raumel n'ait pas vécu à Grigny pendant la période où la famille Raumel a vécu chez la grand-mère Raumel.

L'enquêteur répond que oui puisque c'est le dernier de la fratrie.

L'avocat de Christophe R. interroge donc sur le fait que CR a pu ne pas avoir fréquenté Willy Prévost.

L'enquêteur répond que oui.

Suspension d'audience pendant 15 min.

V. Examen de la personnalité d'Hayat BOUMEDIENNE (HB).

A. Audition de la sœur d'Hayat BOUMEDIENNE, Keltoum, premier témoin anonymisé relativement à l'examen de personnalité.

Les propos suivants seront retranscrits sous la forme questions/réponses pour une meilleure compréhension des échanges.

- **Questions du Président**

P : « Vous êtes la sœur de Hayat vous êtes citée en tant que témoin, votre sœur est renvoyée devant la présente cour d'assises, il y a un mandat d'arrêt contre elle, même si ; elle n'est pas présente elle doit répondre. Quel est le parcours de vie de votre sœur, sur ce que vous savez sur sa fuite puisque la famille a eu quelques contacts ? ».

K : « Vous voulez que je vous raconte son histoire ? ».

P : « Oui, elle a décidé de partir en connaissance de cause ».

K : « C'est très émouvant pour moi, l'histoire familiale est une histoire classique jusqu'à la mort de notre mère, cela a été un choc pour tout le monde, ma mère est décédée en 1 mois à 36 ans. Ensuite

il y a eu l'arrivée de notre belle-mère, c'était difficile, même pour elle avec une famille de 6 enfants, puis ensuite on s'est retrouvé tous éclaté, ma sœur placée en famille d'accueil chez ce couple que j'appelle mon oncle et ma tante, ensuite il y a eu la rencontre d'Amedy jusqu'à son incarcération, ensuite un mariage qui s'est poursuivi et la fragilité de ma sœur ».

P : « La religion est-elle présente dans votre famille ? ».

K : « C'était une pratique classique, on priait les 5 prières, on faisait le ramadan, on ne mangeait pas de porc... »

P : « Dans votre famille quelle est la position d'Hayat ? »

K : « Je suis la première et Hayat la 4^{ème} »

P : « Après son placement, elle vivait dans cette famille d'accueil tout le temps ? »

K : « Oui »

P : « Est-ce que votre père était toujours présent ? »

K : « Oui »

P : « A-t-elle suivi une scolarité normale ? Une scolarité sans difficulté ? »

K : « Oui jusqu'en 2^{nde} elle voulait devenir professeur d'histoire »

P : « Pouvez-vous parler de son caractère ? Vous avez dit qu'elle s'entendait avec tout le monde, elle discutait avec calme avec ses frères et sœurs »

K : « Je maintiens ce que j'ai dit »

P : « Est-ce que jeune elle avait des convictions différentes de vos parents ou frères et sœur ? »

K : « À ma connaissance non »

P : « Vous parlez de sa connaissance avec Amedy ? Dans quelles circonstances ? A-t-elle été acceptée tout de suite ? »

K : « Elle l'avait rencontré par le biais d'une autre relation, lors d'une rencontre banale. L'acceptation par les 2 familles s'est passée à contrecœur ! »

P : « Est-ce que vous avez beaucoup fréquenté Amedy Coulibaly quand il était avec votre sœur ou cela a coupé la relation ? »

K : « Je n'ai pas le sentiment que ça ait coupé la relation et je l'ai rencontré 7 ou 8 fois quand j'allais voir ma sœur »

P : « Quand vous l'avez rencontré le couple semblait épanoui ? »

K : « Je l'ai rencontré, le couple semblait heureux et Amedy était taiseux, surtout par rapport aux faits de la vie. Jusqu'à ce qu'il soit hyper pratiquant on allait souvent faire du vélo »

P : « Il s'est passé combien de temps entre le moment où votre sœur l'a connu et où il est devenu hyper pratiquant ? »

K : « 7 ans »

P : « Est-ce que vous avez perçu le fait qu'il était devenu hyper pratiquant ? »

K : « Avant, quand ils allaient en vacances, elle était sur la plage en bikini et lui ne voulait pas trop que les hommes se mélangent avec les femmes, ma sœur a commencé le hijab »

P : « Est-ce que vous parlez à votre sœur de leur évolution de leur pratique religieuse ? »

K : « On n'en parlait pas vraiment, elle disait que ça lui correspondait, que la prière l'apaisait, par contre elle se sentait mal par rapport au regard des gens dans la rue qui ne la comprenait pas »

P : « Est-ce que vous voyez les mêmes changement (habillements, comportements) chez Amedy, alors qu'auparavant la question ne se posait pas, vous dites que vous ne savez pas comment elle s'est extrémisée ? Est-ce que pour vous c'était par adhérence ou par amour ? est-ce que vous lui parliez de la radicalisation ? »

K : « Avec le recul, je n'ai pas cerné cette radicalisation, et par rapport à Amedy, hormis le fait qu'il voulait une séparation homme femme et ne voulait plus les activités sportives mixtes, je n'ai pas vu qu'elle se radicalisait »

P : « Vous dites que le regard des autres pouvait la geler, a-t-elle exprimé elle-même le fait de quitter la France et aller dans un pays musulman ? »

K : « Elle a exprimé le désir d'aller dans un pays musulman »

P : « Est ce qu'elle a exprimé le désir d'aller dans des pays musulmans extrémistes ? »

K : « non, elle ne me l'a pas exprimé »

P : « Ses convictions paraissaient exagérées mais pas au point de nuire à quelqu'un, vous l'avez vu le 29 décembre seule ou avec Amedy ? »

K : « Avec Amedy »

P : « votre sœur est parti le 29 décembre, le saviez vous ? »

K : « non »

P : « entre le 29 décembre et le 9 janvier, vous n'avez pas eu de nouvelles ? »

K : « non »

P : « vous vous appeliez tout le temps auparavant ? »

K : « non de temps et temps et j'ai essayé en début janvier sans succès »

P : « quel est votre réaction lorsque vous apprenez la mort d'Amedy dans les circonstances que l'on connaît et la fuite de votre sœur ? Comment le vivez-vous ? Et le reste de la famille ? »

K : « ça a été un choc de le savoir, entre le crime sur cette policière jusqu'à Charlie Hebdo, ça a vraiment été abominable, on ne s'y attendait pas du tout, c'était l'incompréhension totale, cette barbarie, c'était vraiment insoutenable »

P : « Vous avez essayé de savoir où elle était, de retrouver sa trace, dans votre déposition du 27 avril, vous vous êtes posée la question de savoir si elle était vivante ou morte »

K : « On pensait qu'elle était morte, même si les médias disaient qu'elle était en fuite, pour moi elle était morte »

P : « Le 27 avril, vous recevez un coup de fil de votre sœur »

K : « J'étais en train de dîner et il y a eu ce coup de fil, je perds l'équilibre, ensuite il y a toute cette émotion, j'essaie de lui parler de tout ce qui s'est passé »

P : « Finalement, ça coupe ! On verra que finalement c'est un numéro étranger, vous essayez de rappeler mais ça ne passe pas ? Elle appelait pour donner, prendre des nouvelles ? Quel est la teneur de la conversation ? »

K : « On parle de ce qui s'est passé, elle ne pensait pas que tout ceci allait arriver »

P : « Elle va donner plus tard des interviews sur les actions d'Amedy, on l'a vu. Mais quelle est vraiment la teneur de votre conversation ? »

K : « Elle donne des nouvelles et en prend »

P : « Est-ce qu'elle a conscience de ce qui s'est passé à ce moment là ? »

K : « Je ne sais pas si à ce moment-là elle en a conscience ! »

P : « C'est vous-même qui êtes allée voir la police après son appel ? »

K : « Oui »

P : « Vous dites « je suis restée 8 min 19 avec ma sœur une première fois, puis 2 min 14, la 2ème fois... lorsque je l'ai rappelé c'est elle qui avait décroché. »

Le président fait une lecture du procès-verbal d'audition de Keltoum BOUMEDIENNE du 27 avril 2015, l'audition s'étant faite juste après l'appel d'Hayat.

P : « Est-ce que depuis ce mois d'avril, des membres de votre famille ont eu d'autres contacts avec elle ? »

K : « Oui, les deux premières années elle m'a appelé 2 fois, puis les années suivantes une fois par an. »

P : « Quand elle appelle c'est pour prendre des nouvelles ou donner des nouvelles, vous a-t-elle dit qu'elle était en Syrie ? »

K : « Elle prend des nouvelles et donne des nouvelles, elle parle de sa situation, c'est une discussion cordiale, de lien. Elle ne me l'a pas dit ! »

P : « Est-ce qu'elle se livre sur sa vie ? »

K : « Elle ne s'est pas remariée, elle vit avec des familles et des enfants, après même quand elle vivait en France on ne parlait pas de choses intimes »

P : « Est-ce que vous avez abordé dans la conversation ce qu'Amedy a fait ? »

K : « Non »

P : « Est-ce que vous avez senti qu'elle s'est encore plus radicalisée ? Est-ce que vous l'avez senti différente ? »

K : « Disons que des fois je l'ai senti triste, moins épanouie que le début, quand elle me parlait des camps où des fois il n'y avait plus à manger, elle n'a jamais parlé de religion »

P : « Est-ce qu'elle a évoqué un retour en France avec toutes les conséquences que cela a ? »

K : « Non ! »

P : « Pensez-vous qu'elle avait l'air d'être influencée ? »

K : « Je ne peux pas dire que c'était quelqu'un qui pouvait être influencée dans ses choix, elle avait l'air sûre d'elle »

Le Président évoque la question de l'article paru sur le site *Daralislam*, avec une interview en février d'Hayat BOUMEDIENNE. Il constate que dans cette interview elle cautionne le djihad, elle insiste elle-même les femmes musulmanes à rejoindre les Etats, les groupes qui revendiquent cela.

P : « Avez-vous une explication par rapport à cela ? »

K : « Non »

P : « Votre père est-il revenu d'Algérie ? »

K : « Il est revenu juste après les attentats et on est allé ensemble à Nanterre pour être entendus »

P : « Votre père dit que vous aviez une pratique tout à fait courante de la religion ? »

K : « Oui »

P : « Avez-vous des choses à rajouter sur la personnalité de votre sœur ? »

K : « Là je crois qu'on a dit beaucoup de choses ? »

P : « Est-ce que vous savez où est votre sœur depuis ? »

K : « Non »

P : « Connaissez-vous Stéphane H? »

- **Intervention d'un avocat de la partie civile (APC) :**

« Certains médias ont relayé que certains directeurs de foyer que votre sœur avait fréquenté qu'elle était bagarreuse »

K : « Je ne la connaissais pas bagarreuse, je la connaissais comme quelqu'un qui cherchait des solutions aux problèmes »

APC : « est-ce qu'elle a eu une adolescence calme ? »

K : « Oui »

APC : « Votre sœur avait-elle un ascendant sur son mari d'un point de vue religieux ? »

K : « Je ne saurai vous répondre ! »

APC : « Vous dites que votre dernier contact avec votre sœur remonte à octobre 2019, en avez-vous fait état à la police ? »

K : Non !

APC : « Lors de vos conversations avec votre sœur, lui avez-vous fait état de votre désaccord concernant ce qui s'est passé ? »

K : « Je lui en ai parlé mais elle m'a répondu qu'elle n'était pas au courant des faits »

APC : « si on vous écoute bien avec votre sœur vous ne discutez que de banalités, avez-vous quelque chose à nous dire pour aider les parties civiles à comprendre pourquoi elle est partie quelques jours avant les attentats ? »

K : « Je pense avoir répondu à toutes les questions et je ne saurai vous dire plus ! »

APC : « Vous avez dit que vous aviez compris qu'elle était dans un camp et que c'était difficile, savez-vous de quelle période il s'agit ? Le lieu ? »

K : « C'était à l'époque où il y avait des bombardements dans des camps mai je ne saurais vous dire où »

- **Intervention de l'Avocate Générale**

AG : « Vous parlez d'une impression de mal-être de votre sœur dans votre conversation »

K : « Le mal-être c'est depuis le moment où elle a quitté la maison et qu'elle est allée en famille d'accueil, ça a changé avec sa rencontre avec Amedy, elle allait mieux »

AG : « Vous pensez que cette rencontre a tout changé ? »

K : « En tout cas ça avait l'air d'aller mieux ! »

AG : « Pensez-vous que sa radicalisation s'est faite avec Amedy ? »

K : « Le mot radicalisation ne faisait pas partie de mon vocabulaire avant, sa radicalisation s'est fait lorsqu'Amedy a été incarcéré ».

AG : « Vous avez dit être allée voir votre sœur chez elle, est-ce que c'était habituel de rester en présence d'Amedy seule ? Vous, une femme ? »

K : « C'était la première fois ! »

AG : « Vous dites qu'elle n'en savait rien, puis ensuite vous dites que vous n'êtes pas arrivée à savoir si elle savait ce qui s'était passé », ensuite, vous dites « elle m'a dit qu'elle n'était pas au courant ». Je vais vous lire la cote D 9743 qui est une écoute téléphonique d'une conversation entre vous et votre sœur pour vous remémorer.

K : « Pour moi quand elle est partie elle ne savait pas, mais pendant cette conversation j'ai eu un doute »

AG : « Je vous sens un peu limitée dans vos déclarations, est-ce que c'est une volonté de maintenir les liens familiaux au point que vous cherchez à ne pas noircir le tableau ? »

K : « J'ai espoir qu'un jour ma sœur me dise un jour qu'elle veuille revenir en France »

AG : « Donc c'est une volonté de maintenir les liens familiaux qui fait que vous vous reteniez dans vos déclarations ? »

K : « Non il n'y a pas de volonté de noircir ou non le tableau, je pense avoir répondu à toutes les questions »

P : « Avez-vous dit ne pas connaître Stéphane H ? »

K : « Oui »

P : « Vous connaissez Abderrahmane ? »

K : « Oui »

P : « Mais vous ne saviez pas que son nom francisé c'est Stéphane H ? »

K : « Non, je le connais comme Abderrahmane ».

- **Intervention de la défense, Me Coutant-Peyre (AD)**

AD : « Vous avez dit avoir rencontré Abderrahmane dans des circonstances normales et ils ne vous a pas fait penser qu'il pourrait commettre ces actes ? »

K : Il avait l'air normal !

AD : Est-ce qu'Amedy cherche à imposer son point de vue à votre sœur ?

K : Je ne pense pas.

AD : Votre sœur est rentrée dans la religion après sa rencontre avec Amedy et elle était heureuse ?

K : Elle était heureuse de sa rencontre !

AD : « dans cette amour qui l'a rend heureuse, ce n'est pas une influence tout de même.

K : C'est votre analyse.

AD : Elle s'est mariée à quel âge ?

K : (...)

AD : Elle vous a appelé plusieurs fois ?

K : Oui.

AD : Avez-vous noté les numéros de téléphone ?

K : Non je n'y ai pas pensé !

AD : Pourquoi ?

K : Je ne sais pas.

AD : Elle vous a appelé combien de fois ?

K : 7 fois.

AD : Vous a-t-elle parlé de la mort d'Amedy ?

K : Oui, elle était peinée de la mort de son mari et de la distanciation avec sa famille, mais je ne me souviens pas des termes dans lesquels elle me l'a dit.

AD : Pensez-vous qu'elle était vraiment peinée ?

K : Je pense que oui, puisque lors le 1^{er} coupe fil elle pleurait.

AD : Vous a-t-elle donné des explications sur son départ ?

K : Non vous avez quand votre sœur vous appel après 4 moi je n'ai pas eu le réflexe de poser la question de savoir si elle est allée en Turquie ou en Syrie.

AD : Aujourd'hui, quel est votre sentiment ?

P : C'est une question qui a déjà été posé !

K : C'était une situation très douloureuse parce que les attentats de janvier ont été très dures avec des pertes humaines, c'était très dur parce qu'il y avait le nom de ma sœur qui était cité par les médias, je n'ai pas d'explication sur comment tout ça est arrivé, psychologiquement qu'est ce qui s'est passé

AD : Si votre sœur revient et frappe à votre porte que faites-vous ?

K : Je lui ouvre.

AD : C'est tout ?

K : Ensuite nous ferons toutes les démarches judiciaires nécessaires

AD : vous êtes sûre ?

K : Certaine !

AD : Votre sœur vous a dit qu'elle se trouvait dans un camp en Syrie ?

K : Non, lors de l'appel d'octobre 2019 elle n'en a pas parlé.

AD : Depuis votre appel d'octobre 2019, la DGSI vous a elle convoqué ?

K : non

AD : La DGSI n'est pas au courant ?

K : Si ! Parce qu'après j'ai été en voyage dans un pays anglophone et je me suis fait arrêter à la douane, j'ai été interrogée pendant 6 heures et je leur ai dit avoir été en contact avec ma sœur. A mon retour en France, j'ai été interpellé par la DGSI, et je le leur ai confirmé.

P : Plus d'autre questions ?

K : Je voudrai dire quelque chose si vous le permettez. Pour moi pour ma famille, les attentats ont été des actes barbares douloureux et que ce procès permettra d'éclairer, que ce procès permettra pour les familles qui ont perdu un être de faire la lumière sur tout ceci et que cela permettra d'éviter de tels évènements à l'avenir ».

B. Audition de la 2^e témoin anonymisée relativement à l'examen de la personnalité d'Hayat BOUMEDIENNE :

- **Questions du Président :**

Elle décline son identité, sa profession, etc et prête serment. Le président lui explique la procédure.

Elle revient sur les circonstances dans lesquelles elle a connu HB. Elles se sont toujours connues. Leurs parents étaient très proches. HB a perdu sa mère ; après un passage en foyer qui s'est mal passé, le père du témoin a décidé de l'élever pour qu'elle puisse retourner au collège.

HB a perdu sa mère. Le témoin a 2 ans de différence avec HB. Ce sont presque des sœurs.

HB a vécu dans leur famille jusqu'en 2008. Elle avait rencontré A. Coulibaly avant.

Sur sa personnalité, elle ne montrait que très peu ses sentiments. Elle était très discrète. Mais il y avait beaucoup de colère en elle.

Pour elle, la religion était très importante depuis tout jeune. Elle s'est voilée, a arrêté, puis l'a reporté en 2009. Elle s'est toujours cherchée spirituellement. Elle avait dû retirer le voile pour aller à l'école, son père adoptif a voulu qu'elle travaille. Une fois qu'elle a pris son envol en 2008, elle s'est replongée dedans. Son père était catégoriquement contre sa relation avec A. Coulibaly, car même s'il était musulman, il était africain.

Moralement, il revenait à son père adoptif de décider pour son mariage selon le témoin, mais d'un point de vue de science religieuse, c'était à son père génétique de décider.

Le témoin considère qu'A. Coulibaly n'était pas très religieux. C'est après leur mariage qu'ils ont approfondis leur quête spirituelle.

Le témoin a conservé d'étroits contacts avec eux. Elle allait les voir régulièrement chez eux. Ils ne pratiquaient pas les règles d'absence de mixité.

Le changement dans la conception de la religion d'HB a eu lieu lorsque A. Coulibaly s'est retrouvé en prison. Elle est devenue plus rigide dans sa pratique, à cause de sa solitude. Elle pratiquait sa religion plus radicalement, avec les gens, dans les règles de base, etc.

Lorsque Coulibaly est sorti de prison, le témoin ne le voyait presque plus.

Le témoin les a vus pour la dernière fois fin décembre. HB est venue la voir.

Le Président revient sur l'amitié entre le mari du témoin, et A. Coulibaly. Son mari le considérait comme « son meilleur ami ». Ils se connaissaient tous les deux avant le mariage du témoin.

Le Président reprend la lecture de la déposition. Il interroge le témoin sur le souhait d'HB de partir dans un pays musulman. Elle souhaitait surtout aller en Malaisie. Elle voulait être libre d'être voilée publiquement, de faire ses prières, et elle y avait déjà fait un mariage qui l'avait émerveillé.

Sur sa vision de ceux qui ne pratiquaient pas la religion, il est répondu qu'elle n'en parlait pas.

Le Président lui demande si son mari parlait souvent avec A. Coulibaly de Charlie Hebdo, ou s'il y avait une adhésion dans son discours aux critiques à l'encontre du Journal. Pour le témoin, le sujet n'a jamais été abordé. HB ne cachait pas sa colère contre le regard qui est porté par les autres quand elle mettait le voile, mais elle n'a jamais abordé Charlie Hebdo.

Le Président lui demande si son mari a aussi une pratique religieuse assez stricte. Il pratique, il fait les prières, mais le témoin ne voit rien d'extrême dans ce qu'il fait ou dit.

Le témoin n'avait pas de doute sur le fait qu'ils allaient commettre un attentat. La dernière fois qu'ils ont vu HB, c'était deux semaines avant les événements. Elle était « resplendissante et souriante ». C'était fréquent qu'elle n'ait pas de nouvelles pendant 2 semaines.

Lorsqu'elle a appris les faits, elle était bouleversée, elle n'arrive pas à décrire ce qu'elle ressentait. C'était horrible pour elle, elle était chez elle avec ses enfants. Elle a appelé sa belle famille, ses sœurs, pour en discuter.

Le Président lui demande si la HB qu'elle connaissait aurait réagi comme elle l'a fait, cad serait partie, aurait cautionner ses actes, disant de lui qu'il s'agissait d'un héros, et incitant les femmes musulmanes à venir en Syrie. Le témoin ne la connaissait pas ainsi, elle a toujours été sensible sur la guerre en Syrie.

Interrogée sur les actes de A. Coulibaly tuant des juifs et des officiers de police judiciaire, elle ne s'attendait pas ça de lui. Pour elle, c'était quelqu'un de gentil et de respectueux. Il était selon elle trop sensible, et c'est ce qui l'a perdu.

Concernant les frères Kouachi, elle les a rencontrés une fois au début de son mariage, mais c'est tout.

Le Président lui demande si HB a pu être influencée par AC, ou l'inverse. Elle considère que c'est AC qui a pu l'influencer.

Elle a reçu un appel d'AC au mois d'avril 2015. HB était heureuse. Le témoin n'était pas étonné qu'elle l'appelle, car elles étaient comme des sœurs. Sur la mort de Coulibaly, HB n'en pas parlé, elle faisait l'éloge de l'islam, elle était fière de ce qui était arrivé. Elle disait que tout le monde était fier de ce que HB avait fait autour d'elle. Elle se voyait comme le bijoux de l'Etat islamique, c'est le témoin qui a parlé d'AC, pas HB.

Elle a rappelé une deuxième fois au mois d'avril, l'incitant à venir. Elle a appelé d'autres fois ultérieurement. HB changeait toujours de téléphone. Le témoin entendait parfois des personnes parler derrière elle.

Son dernier contact avec HB remonte à fin octobre 2019, elles ont discuté des rumeurs qui la disaient morte.

Le président lui demande si l'a signalé à quelqu'un. Elle répond qu'au début elle avait été convoquée, et a fait une GAV de 3 jours. Elle n'a pas caché qu'HB l'avait appelé. Elle a conservé le même numéro de téléphone car elle se pensait écouter, et se disait ainsi que les forces de l'ordre le saurait sans qu'elle n'ait à les alerter.

Le Vice-Président lui dit qu'elle est relativement à l'aise à la barre. Il en profite pour demander des précisions. Il demande en quoi HB était ingérable lorsqu'elle était jeune. Elle était en colère, cela s'est mal passé en foyer. Le témoin rappelle quelques dates : en 2009, elle a commencé à porter un petit voile. Lorsque AC s'est fait incarcéré, elle a porté le Niqab. Cela n'a duré que quelques mois car elle s'est fait agresser dans la rue. Elle s'est retrouvée seule et livrée à elle-même.

Le Vice Président interroge sur la pratique de la religion par le témoin. Elle n'allait pas bien, elle a eu envie de se rapprocher de Dieu.

Elle a fait la connaissance de son mari par l'intermédiaire d'A. Coulibaly. Elle s'est mariée plutôt rapidement avec lui, le Vice Président insiste sur le fait que ce n'est pas une critique. Elle avait commencé la religion avant cette rencontre.

Sur les frères Kouachi, elle répète qu'elle ne les a rencontrés qu'une fois.

Elle est questionnée sur ses réponses pendant sa GAV. Lorsque les enquêteurs ont abordé l'affaire Merah, elle a considéré que c'était une manipulation pour faire du mal à l'islam, que cela ne pouvait être vrai. Elle trouvait ça trop gros qu'on assassine des enfants. Aujourd'hui, elle reconnaît que les faits sont avérés, mais elle trouve toujours que cette affaire est bizarre.

Elle a été la première à être appelée par HB. Sa réaction a été de la laisser s'exprimer, elle parlait beaucoup et était heureuse de l'entendre. Leur conversation est très longue, mais elle n'a pas vu le temps passer. HB voulait qu'elle vienne en Syrie. Le témoin a culpabilisé d'avoir mis trop de distance avec elle.

Lorsque HB évoque la fête dans son entourage lorsqu'elle a appris les événements de Janvier, le témoin aurait répondu « louange à Dieu ». Pour elle, c'était juste une réaction sans importance, elle était euphorique d'entendre la voix d'HB. C'était simplement spontané, mais cela ne voulait rien dire.

Pendant la conversation avec HB, l'enterrement d'A. Coulibaly est évoqué. Le témoin et ses proches ont essayé de l'enterrer au plus vite. HB n'a eu aucune réaction sur ce sujet.

- **Questions des parties civiles :**

Avocat 1 :

Le témoin est interrogé sur l'appel du 28 avril 2015 avec HB. Elle n'a pas fait part de cet appel à la police, avant d'être convoquée par la police.

Pour le Vice-Président, la GAV est intervenue en mars, l'appel en avril, la chronologie de l'avocat ne tient pas.

L'avocat revient sur les autres appels, elle n'a pas eu le réflexe d'aller voir la police. Il lui demande si HB lui faisait part de faits délictueux. Elle répond négativement, l'islam condamnant l'escroquerie.

S'agissant de l'un des accusés qui a évoqué l'extrême violence d'A. Coulibaly, elle considère qu'elle le connaissait dans la sphère privée, et que c'était seulement quelqu'un de doux, gentil et sensible.

L'avocat revient sur les déclarations du témoin concernant les attentats de Merah, qui dataient de 4 années après les attentats, et qu'elle doutait toujours de leur véracité.

Avocat 2 :

Elle est questionnée sur les sujets abordés chez elle avec les autres, notamment l'islam. Ils ne parlaient pas de religion ou de politique. Elle a dit que HB était affecté par la question palestinienne, elle et A. Coulibaly voulaient adopter un enfant palestinien, parce qu'ils avaient du mal à avoir un enfant.

L'avocat doute de cette histoire d'adoption. Le témoin abordait le sujet palestinien lorsque l'actualité en parlait.

L'une des raisons du passage à l'acte d'A. Coulibaly était de vouloir venger les enfants palestiniens. Le témoin ne sait pas quoi répondre, ni sur Charlie Hebdo puisqu'ils n'en parlaient pas. Elle ne connaît pas les liens qu'A. Coulibaly avait avec les frères Kouachi.

Sur la motivation concernant Charlie Hebdo, elle pense que c'était à cause des caricatures, sur la moquerie envers le prophète.

Sur son éducation et son chemin spirituel, le témoin considère qu'on lui a donné les valeurs d'une confession musulmane de base. Son père était centré sur la réussite à l'école. La recherche spirituelle s'est faite bien après.

Interrogée sur ce qu'est un mécréant, elle considère que c'est quelqu'un qui ne croit pas.

Intervention du Président car le sujet est en dehors des questions sur la personnalité d'Hayat.

Le Président invite à la concision, pour éviter les heures tardives, d'autant que 3 témoins ont déjà été priés de repartir.

Avocat 3 :

Sur le parcours professionnel d'HB. Elle a rapidement arrêté ses études en terminal, pour travailler comme hôtesse d'accueil, etc.

Elle considère qu'HB était une femme convaincue d'être comblée.

Avocat 4 :

Elle est interrogée sur le fait que A. Coulibaly lui ait présenté son époux. La salle ne comprend pas les questions et leur rapport.

A. Coulibaly n'a jamais abordé le passage à l'acte selon elle.

Pas de questions de l'avocat général.

- **Questions de la défense :**

L'avocat l'interroge sur la dernière fois qu'elle a vu HB. Elle est interrogée sur les relations qu'il pouvait y avoir dans le couple d'A Coulibaly et HB.

Intervention des avocats de la défense, pour dire que la durée des débats est trop longue, que les accusés ne pourront pas tenir le rythme.

Pause d'audience de 5 min.

C. Audition du 3^e témoin anonymisé, ami d'A. Coulibaly

Il décline son identité et prête serment. Le président précise que les questions seront brèves et rapides.

Il est interrogé sur un numéro qui a appelé le 19 novembre 2014 5 fois le Journal de Charlie Hebdo. La ligne est au nom de son fils. Le témoin sera mis en GAV, et il reconnaîtra avoir appelé le journal. Finalement, c'est l'épouse de son fils qui a appelé le journal, les menaçant. Une pièce de la procédure est citée.

La belle fille du témoin aurait appelé Charlie Hebdo, et aurait dit qu'ils allaient payer dans l'au-delà. Elle affirme que c'était juste pour les embêter. Sur ce sujet, le témoin ne répond pas vraiment à la question, il est peu audible et ne se rapproche pas du micro. Sa réponse est très courte.

Sur sa relation avec A. Coulibaly, le témoin ne se considère « pas si proche » que de lui.

Il refuse de répondre à la question relative au rôle d'intermédiaire qu'a joué A. Coulibaly avec lui et sa future épouse.

Il prend une posture défensive, et s'éloigne du micro. Il n'a pas d'observations à faire.

- **Questions des parties civiles :**

Il est interrogé sur la dernière fois qu'il a vu A. Coulibaly. Il « n'a rien à dire ». Idem sur son point de vue sur les actes commis.

- **Questions de l'Avocat Général :**

L'avocat général l'interroge sur sa connaissance du fait que sa femme a dit en GAV qu'elle était d'accord avec la proclamation du califat. Il hoche non de la tête.

Il ne répond pas non plus à une question sur A. Coulibaly.

Pas de questions de la défense.

Les auditions des trois témoins concernant l'examen de personnalités des BELHOUCINE sont reportées.

La séance se termine à 20h55.

JOUR 4 – LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020

Le président de la Cour, M. Régis de Jorna, lit l'email adressé ce matin à l'ensemble des avocats intervenants dans ce procès et mentionne la circulaire du premier ministre datant du 1er septembre 2020 et confirme que le port du masque est redevenu obligatoire en toute circonstance, y compris pour les prises de parole. La dérogation présente dans cette circulaire a donc été abandonnée sur ordre du premier président de la Cour d'Appel.

Me Coutant-Peyre, avocate de la défense, déclare que les avocats de la défense ont très peu de moyens, et demande à ce que le Parquet mentionne clairement le motif de l'email, ce qui leur permettrait de gagner du temps, au vu du flot d'emails qu'ils reçoivent quotidiennement. Le président répond que l'objet de l'email concernant le masque était très clair.

Le président confirme que cette semaine 2 sera relative à l'audition des parties civiles et confirme que toute partie civile qui souhaite s'exprimer le pourra, même si son nom n'apparaît pas sur le calendrier prévisionnel.

Il prévient également que certaines scènes vont être visionnées, qui ont fait l'objet de scellés qui peuvent heurter la sensibilité compte tenu du contexte des faits. Ce sera indiqué avant chaque visionnage, pour que les personnes qui le souhaitent puissent sortir de la salle.

Le président précise que les 3 prochaines semaines vont consister à étudier dans le détail les faits, avec audition des enquêteurs, des parties civiles et des témoins.

Monsieur D, témoin cité, a dirigé l'enquête au niveau de la brigade criminelle.

Le président déclare : « *J'entends rappeler que l'ensemble des faits criminels [...] a causé la mort de 17 personnes. J'entends rappeler les noms de ces 17 personnes qui ont perdu la vie au cours de ces 3 journées* ». M. de Jorna en profite pour renouveler ses excuses suite à l'erreur dans le prénom qui a été faite concernant Stéphane Charbonnier la semaine dernière, en soulignant que cette erreur ne se reproduira plus.

Le président admet également de nouvelles constitutions de partie civiles, en l'occurrence, de certains membres de la famille d'Ahmed M.

I. Audition de Monsieur C. D.

Il s'agit de M. CHRISTIAN D, COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE à la DRPJ au moment des faits.

De 2014 à 2017, M. D a été enquêteur et chef de la section anti-terroriste de la brigade criminelle. Il a donc procédé aux enquêtes relatives à ces faits.

Son témoignage, pour l'instant sous scellé, va être visionné, ce qui facilitera la compréhension des plans de ses exposés. L'huissier est interpellé pour briser les scellés.

Le Président souhaite que M. D revienne sur la chronologie des faits, et souhaite qu'il parle des services intervenus sur les faits, ainsi que la coordination de ces différents services et comment l'enquête s'est déroulée.

L'audition de M. D s'attachera plus particulièrement aux attentats du 7 janvier et la fuite dans Paris des frères Kouachi car après, c'est un autre service qui est intervenu pour l'enquête (assassinat de Clarissa Jean-Philippe).

M. D sera ré-auditionné pour la tuerie de l'Hyper cacher.

A. Propos liminaires de M. D.

L'enquête a été difficile et sortait du commun dans la mesure où ça faisait 20 ans dans la petite couronne qu'on n'avait pas connu d'attentats terroristes.

La première priorité, c'est la neutralisation de l'auteur, avec interpellation lorsqu'elle est possible. Neutralisation pour empêcher qu'ils commettent de nouveaux attentats.

Ils se sont retrouvés à devoir poursuivre deux équipes de tueurs : Amedy Coulibaly et les frères Kouachi.

Il y a eu l'enquête de flagrance, ensuite plusieurs années d'instruction. Pendant ces années d'instruction, le service a dû faire face à une importante volumétrie de saisines. De 2014 à 2017, le traitement des filières djihadistes a été exponentiel : il y avait 1 filière en 2013, 14 en 2015 et 30 en 2017.

Plus de 50 % des attentats commis en France en cette période l'ont été sur la petite couronne.

Il continue en déclarant que les enquêtes se sont cumulées, ce qui a rendu les investigations de plus en plus difficiles à mener.

Il déclare que le traitement procédural d'un attentat nécessite plusieurs services et précise que rien que pour l'enquête de flagrance, il y avait 20000 feuillets.

Le PNAT décide alors de la co-saisine de 3 services : la section antiterroriste (SAT) de la brigade criminelle de la préfecture de police de Paris, la sous-direction de la police judiciaire de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) et la sous-direction anti-terroriste (SDAT) de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ).

Pour les attentats de janvier, la brigade criminelle a été choisie comme service coordinateur (section antiterroriste).

Le principe de la coordination : le service coordinateur a pour mission de diriger et d'orienter les missions d'investigations, en fonction des points forts de chaque service. Il va aussi s'assurer de la remontée fiable des informations et de la diffusion de ces informations au niveau du service enquêteurs ainsi que d'établir un « plan de procédure » unifié des 3 différents services au service judiciaire.

Ces 3 services travaillent par thématique : il y a le renseignement au sens large, celui venant du public (avec mise à disposition d'une ligne d'appel à témoins, ouverte 24h24). Pour les attentats de janvier, cette ligne a recensé 5122 appels et 1600 ont fait l'objet d'un traitement. Ces appels peuvent se diviser en 3 catégories : des messages d'encouragement ou d'insultes ; les messages fantaisistes et ceux importants à l'enquête, qui ont donc été au nombre de 1600, dont un des plus importants qui a permis de trouver la cache d'Amedy Coulibaly à Gentilly.

Il confirme que le pôle enquête a eu 20 000 feuillets à compartimenter, ce qui requiert 8 personnes à temps plein pour travailler dessus. Le pôle enquête est également en charge de gérer la police

scientifique et les témoignages ainsi que la téléphonie et la vidéo. Il y a eu 1800 réquisitions judiciaires concernant la téléphonie rien que pour l'enquête de flagrante.

Le pôle enquête gère aussi l'audition des victimes, les investigations de cybercriminalité, ainsi que les axes d'enquêtes à prioriser.

Chaque service judiciaire travaille sur ces pôles avec des officiers de liaisons entre ces 3 services, et qui se fait en concertation avec le PNAT.

M. D précise davantage la répartition des missions de chaque service :

- La brigade criminelle est en charge de la gestion des scènes de crimes et ainsi que des enquêtes sur les accusés et les suspects et se concentrait sur la région parisienne
- La SDAT se concentrait plus sur la province, et enquêtait notamment sur la famille Kouachi à Reims et Charleville-Mézières. Ce service s'occupait également de la traçabilité des armes.
- La DGSJ travaille sur l'environnement des personnes mises en cause, notamment les frères Kouachi, Belhoucine, ainsi que sur cybercriminalité.

B. L'explication du déroulement des faits minute par minute.

Le 7 janvier 2015 :

Le 11/01/2015 vers 11h21, signalement des premiers coups de feu,

11h25 : les premiers appels à la police.

11h33 : attaque dans les locaux de Charlie Hebdo, qui dure moins de deux minutes.

11h38 : Premières unités de police sur place, un équipage de la BAC du 11e et des fonctionnaires en VTT, fusillade.

11h39 : assassinat d'Ahmed Merabet sur boulevard Richard-Lenoir.

11h43 : le véhicule utilisé par les assaillants sera abandonné, et ils prendront un autre véhicule pour prendre la fuite (11h47)

11h48 : le plan rouge des pompiers est déclenché : ce type de plan permet de distinguer et de catégoriser les victimes entre urgence absolue, relative et pronostic vital non engagé

Dans les locaux de Charlie Hebdo, 4 personnes étaient en urgence absolue.

12h30 : le Plan Epervier est déclenché par la gendarmerie nationale pour la recherche d'un criminel en fuite, et sera étendu sur le 93 et la région Champagne

A 13h : est découverte la voiture prise par les frères Kouachi, ainsi que leurs pièces d'identité

A 14h30, est décidée la recherche des frères Kouachi, M. D les reconnaît (personne que les frères Kouachi ont braqué pour prendre son véhicule).

Les premières diligences sont d'enquêter « les points de chute » que les suspects peuvent avoir : fouille de Gennevilliers : 16h30.

L'épouse de Cherif Kouachi sera placée en garde à vue.

17h30 : un mandat de recherche concernant Cherif Kouachi est émis.

Ensuite, enquêtes à Charleville-Mézières et Reims.

Le 8 janvier 2015 :

L'assassinat de Clarissa Jean-Philippe à Montrouge a lieu peu après 8h du matin.

Premiers résultats d'ADN sont faits avant 9h : des empreintes digitales de Cherif Kouachi sont retrouvées sur le véhicule abandonné.

Le 8 janvier, entre 9h22 et 9h25, braquage de la station-service à Villers-Cotterêts où les frères Kouachi sont clairement identifiés, c'est la SDAT qui sera chargée de l'investigation. Les frères Kouachi vont faire l'objet d'une traque le jeudi après midi

9 janvier 2015 :

Les frères Kouachi ayant embourbé leur véhicule, braquent Mme S et prennent son véhicule.

Arrivée des frères Kouachi dans l'imprimerie de Dammartin-en-Goële vers 8h30, qui sollicitent que la gendarmerie soit prévenue de leur présence, un véhicule de gendarmerie se présente, avant 9h. Echange de tirs.

Négociation avec les malfaiteurs ; contactera les médias audiovisuels, puis les frères Kouachi seront neutralisés par des gendarmes du GIGN.

Le 14 janvier, sera publiée une revendication d'Al-Qaida, revendiquant l'action des frères Kouachi.

Entre 9h20 et 10h25 : des mandats de recherche contre Coulibaly et Hayat Boumedienne sont lancés.

En parallèle le 9 janvier : prise d'otages du magasin Hypercacher : se déroule après 13h avec l'assassinat de 3 clients d'abord puis d'un 4ème ensuite. Coulibaly appelle le 18 et déclare qu'il tuera des otages si on s'en prend aux frères Kouachi.

Neutralisation d'Amedy Coulibaly.

Rapport de la section balistique de la police scientifique mettra en avant un élément connexe entre la tentative d'assassinat de Romain D et les attentats de janvier. Cette tentative d'assassinat sera donc rattachée à la procédure.

Concernant Hayat Boumediene, la DGSI apprend qu'elle a atterri à Istanbul.

Le 11 janvier :

Revendication de 7 minutes de Coulibaly qui confirme avoir participé à l'aide des frères Kouachi.

Le Président annonce qu'avant l'attaque des locaux de Charlie Hebdo, il y a eu un parcours effectué par les frères Kouachi.

Le Président demande à M. D s'il peut indiquer comment les frères Kouachi vont entrer dans cet ensemble d'immeubles et leur cheminement ainsi que les faits qu'ils vont commettre dans ces locaux. Il relève qu'avant même qu'ils pénètrent dans les locaux, aucune information n'est signalée sur l'interpellation du journal Charlie Hebdo. Des tirs vont être occasionnés par les frères Kouachi

avant les locaux. M. Frédéric B se trouve dans l'immeuble qui abrite les locaux de Charlie. Il est responsable de la maintenance, et effectuait son travail dans l'immeuble.

M. D explique que les frères Kouachi vont se tromper à plusieurs reprises d'adresse. Ils vont garer leur voiture avant d'arriver au 6 rue Nicolas-Appert. Dans un premier temps, ils vont aller dans les locaux de la société Sagam, et ils demandent s'ils sont à Charlie Hebdo, et tirent une balle au plafond, les salariés leur répondent que ce n'est pas là.

Ensuite, ils vont monter au 3eme étage et vont arriver dans des locaux partagés entre deux sociétés. Un tir est effectué à hauteur d'homme, et ils comprennent que Charlie Hebdo n'est pas là non plus.

Ils repartent et finissent par se retrouver au 10 Nicolas-Appert : c'est là qu'ils se retrouvent avec M. B : ils lui tirent dessus et il décèdera par la suite.

Ensuite, ils vont tomber sur deux personnes de Charlie et vont prendre en otage Mme R, « Coco » et vont l'amener dans les locaux de Charlie et la forcer à taper le code de la porte d'entrée.

Le Président demande s'il y a eu un défaut de repérage ou de préparation. On a l'impression qu'ils « errent » et que ce n'est pas un procédé rigoureux. D'un autre côté quand ils voient Mme R, ils la repèrent et savent que c'est elle et l'appellent Coco.

M. D répond qu'il est très difficile de répondre avec certitude à ces questions, mais il est clair que le nom de Charlie Hebdo n'apparaît pas et il n'est indiqué nulle part.

Sur le fait qu'ils auraient pu faire du repérage : il a été constaté que le dimanche avant les faits, via « Blablacar », un des frères Kouachi a fait un trajet sur Paris, et permet de penser qu'il va approcher plusieurs bornes sur le 11^{ème} arrondissement. Un repérage précis n'est pour autant pas possible puisque Charlie n'apparaît pas. Aussi, ce qu'on peut constater sur la vidéo-surveillance, c'est qu'on ne les voit passer qu'une fois par l'allée verte. Il n'y a qu'un seul trajet à possible emprunter mais il était possible de se tromper avant de trouver ce trajet vu la configuration des lieux, or ils ne se sont pas trompés.

Le Président note que les frères Kouachi ne paraissent pas rationnels, qu'ils semblent énervés et désappointés avec des personnes qui n'ont rien à voir avec leur objectif.

M. D explique qu'il y a une part de stress oui, cela reste une opération militaire de leur point de vue, ainsi qu'une part de menace également et une frustration (de ne pas trouver les locaux de Charlie).

Le Président demande la description physique des frères Kouachi.

M. D explique que les deux seront pris par beaucoup de témoins et de victimes comme étant un personnel de service d'intervention, puisqu'ils étaient habillés en noir avec une cagoule et des gilets tactiques avec Kalachnikov.

Président : après ces coups de feu de M. Boisseau, ils continuent et arrivent dans les locaux et entrent par l'intermédiaire d'une salariée de Charlie qu'ils vont menacer pour entrer dans les locaux.

C. Visionnage de la vidéosurveillance de l'intérieur de Charlie Hebdo.

- Suspension d'audience
- Reprise à 11h15

M. D demande à présenter deux slides présentant un Schéma de formation qui reprend le procédé lors de la survenance d'un attentat

M. D explique que la priorité revient aux secours. Les personnes décédées et les personnes en urgence absolue se voient apposées un bracelet SINUS, qui permet de comptabiliser les personnes décédées et blessées et permet de savoir vers quel hôpital sont orientés les blessés, ceux qui ne peuvent pas être pris en charge ailleurs que sur les lieux du crime.

3 zones sont dans ce cas matérialisées :

- Une zone d'exclusion, qui est la scène de crime
- Une zone contrôlée, qui permet d'extraire et de regrouper les victimes
- Une zone de soutien : le Centre d'Accueil des Impliqués, où les associations de soutien interviennent notamment. Pour les attentats de janvier, elle sera mise dans le théâtre à côté.

Ce jour-là, il va y avoir un va et vient d'informations entre le centre où sont recueillis les premiers témoignages et la gestion de la scène de crime avec les enquêteurs.

La scène de crime sera au niveau de la loge où se trouvait M. B, donc juste à côté des locaux. Ensuite, prise d'otage de Mme R, qui va devoir faire le code d'entrée des locaux de Charlie Hebdo au 2^{ème} étage.

D. Reconstitution de la scène de la tuerie dans les locaux de Charlie Hebdo.

- **Visionnage en photos panoramiques des locaux de Charlie Hebdo après l'attaque, avec présence des corps.**

21 douilles seront retrouvées dans les locaux de Charlie Hebdo. Certaines pièces n'ont pas été visitées par les terroristes.

Salle de réunion principale :

M. D précise qu'un cavalier avec des chiffres représente des éléments, à savoir des ogives ou des douilles alors qu'un cavalier avec une lettre représente une victime.

1^{er} corps : corps de M. Verlhac : il a subi des tirs au niveau de la boîte crânienne, reçus à une distance de tir inférieure à 8cm.

2^{ème} corps : cavalier F : corps de M. Maris : présente un tir arrière et ne présente pas de lésion de défense non plus.

3^{ème} corps : cavalier D : corps de Mme Cayat : victime d'un tir dans l'œil droit.

4^{ème} corps : cavalier H : corps de Cabu : 2 tirs d'avant en arrière, destruction du cœur.

5^{ème} corps : cavalier C : corps de M. Wolinski : 3 passages de projectiles, main et thorax, qui peut suggérer un mouvement de défense et un passage d'avant en arrière au niveau de l'abdomen.

6^{ème} corps : Cavalier E : corps de M. Honoré, sera touché au niveau du crâne, thorax, avant-bras et cheville

7^{ème} corps : Cavalier B : corps de M. Charbonnier : présente le plus d'impacts (7 au total) ; 3 au crâne, 2 au thorax, 1 au niveau de l'épaule et du pied, distance de tir inférieure à 8cm.

Cavalier A : corps de M. Renaud, présent ce jour à la conférence de rédaction.

Le temps a été très bref : entre l'entrée et la sortie des locaux de Charlie Hebdo, la tuerie a eu lieu en moins de 1 minutes 49.

D'autres personnes se trouvaient dans les locaux, soient blessées ou sorties indemnes.

4 personnes partent en urgence absolue des locaux : M. Laurent S, atteint par un projectile au niveau de l'épaule, M. F : atteint au niveau de la moelle épinière, certains ont fait semblant d'être morts, sera rapporté que les tirs n'ont pas été en rafale mais au coup par coup.

- **Visionnage des deux vidéos d'entrée dans les lieux**

Pour précision : la tuerie n'a pas été filmée, mais des caméras de vidéosurveillance placées dans la rédaction ont pu montrer une première vidéo où les frères Kouachi entrent après avoir forcé la dessinatrice Coco à taper le code, puis tirer sur le webmaster Simon F., qui sera gravement blessé. Sur une deuxième vidéo, un des assaillants invective Sigolène V, la chroniqueuse judiciaire de l'hebdomadaire.

Dès la sortie de Charlie Hebdo, il y aura plusieurs échanges de tirs.

Les premiers équipages intervenants ont été alertés par les tous premiers tirs.

Les Fonctionnaires intervenants ont tiré 34 coups suite à la sortie des frères Kouachi.

Ahmed Merabet faisait partie d'un équipage voiture qui est intervenu après.

- **Visionnage de la scène de l'assassinat de Ahmed Merabet :**

La personne qui a filmé cette vidéo est un habitant pas loin, qui avait mis en ligne la vidéo et qui la retirera rapidement.

C'est la fusillade qui a eu lieu au moment de l'assassinat d'Ahmed Merabet qui fera que la voiture sera abandonnée : elle était beaucoup trop repérable en raison de deux vitres ont été détruites.

Concernant l'équipage intervenant dans lequel était Ahmed Merabet, on peut distinguer 3 tirs de kalachnikov, ensuite 5 tirs de Sig-Sauer, tiré par l'équipage de Ahmed Merabet.

M. D précise que le plus actif des frères est Cherif Kouachi : Said Kouachi a d'importants problèmes de vue, « a la limite de la cécité », et fait beaucoup de choses en mimétisme par apport à son frère.

Le Président note que les frères Kouachi reviennent pour achever Ahmed Merabet et qu'ils veulent assurer leur fuite, et on voit le geste de défense d'Ahmed Merabet dire « *c'est bon chef* ».

M. D répond que c'est clairement la volonté d'achever, mais on peut constater que Said Kouachi dit à Ahmed Merabet pensant, qu'il leur a tiré dessus « tu as essayé de nous tuer », ce qui confirme les défauts de vue de Said Kouachi, puisque Ahmed Merabet n'a pas tiré.

Cherif Kouachi tient des propos en arabe : « je suis Abou » et certains arabophones auraient distingué le mot de « Yemen ».

- **Autre visionnage : échange de tirs avec le véhicule de police secours, 5 échanges de balles de la part des Kouachi et 4 de Police secours.**

M. D: la puissance de tirs d'une kalachnikov n'a rien avoir avec la puissance de tir d'un pistolet Sig-Sauer. Il dit qu'en revanche maintenant, les balles de la Police Nationale sont faites pour traverser en une fois.

Dans un cas comme montré sur la vidéo, c'est encore plus difficile pour les policiers car ils doivent se tenir à la notion légale de légitime défense.

Ce véhicule noir sera abandonné plus tard, ce sera l'ultime zone de constatation extérieure.

La pièce d'identité retrouvée sera essentielle à l'enquête : M. D ne pense pas à l'abandon volontaire de la carte d'identité. Ils pensent qu'ils l'ont oublié en raison du stress.

Il précise qu'ils n'avaient pas de téléphone, mais ils ont quand même pris avec eux leur pièce d'identité.

M. D précise que dans la voiture, il y a un certain nombre de constatations : la voiture est volée entre le 2 et 4 juin, les plaques d'immatriculation avaient été changées et il y a un faux certificat d'assurance. On trouvera une partie de l'armement, chargeur de kalachnikov etc., ainsi que du matériel type police avec un gyrophare et un parasoleil police ; du nécessaire pour faire des cocktails Molotov ; un drapeau de ISIS ; matériel de lance-roquette ; vêtements, couverture de survie etc. Laisse penser qu'ils pouvaient commettre d'autres attentats.

Il y a une empreinte toujours inconnue à ce jour sur la plaque d'immatriculation ainsi que sur une des deux kalachnikovs ainsi que sur une lanière de mousqueton sur ce qui sera interprété comme leur bivouac.

Ils vont voler la voiture de M. D, vont le braquer et lui permettre de récupérer son chien : ce qui leur permettra de quitter Paris, l'autre voiture, celle utilisée par les frères Kouachi initialement, étant beaucoup trop visible en raison des vitres détruites.

M. D précise que quand Amedy Coulibaly sort de prison au printemps 2014, il reprend contact avec Kouachi. Entre septembre et octobre, visite du couple Coulibaly-Boumediene avec Kouachi.

Cherif Kouachi, dans les jours précédant les faits, est sorti en pleine nuit, ce qui a été dit par sa femme et confirmé par une vidéosurveillance montrant qu'Amedy Coulibaly rencontrant Chérif Kouachi à côté de son domicile.

Suspension d'audience jusqu'à 14h20.

Christian D. revient à la barre.

II. Interventions des avocats des parties civiles.

- **L'avocat de la veuve de Frédéric B commence**

Il veut savoir le minutage exact de la présence des frères Kouachi dans la loge du gardien, et dans l'immeuble lorsque ces derniers demandent où se trouve Charlie Hebdo ?

Christian D (CD) répond que l'action se passe très rapidement dans la loge du gardien car la loge est directement accessible. Il explique que dans les témoignages recueillis par la suite, cela a été confirmé. L'action a été très courte.

CD explique néanmoins qu'il est très difficile de restituer avec précision ce qu'il s'est passé.

- **L'avocate de Mme WOLINSKI, veuve de Georges WOLINSKI**

Elle évoque le fait que lorsque Monsieur B est abattu, Monsieur B, également présent dans la loge, appelle très vite le 17. Elle demande à CD s'il pourrait expliquer comment cet appel a été pris en compte.

CD répond qu'il y a un dispositif particulier lorsqu'il y a des blessés par balles. Dans ce cas, il y a forcément un avis fait à un service spécialisé. Il rappelle qu'à ce moment-là ils avaient eu d'autres appels faits au 17 puisque les frères Kouachi avaient également pénétré dans d'autres bureaux où ils avaient simplement tiré en l'air et dans une porte sans faire de victimes ou de blessés.

L'avocate demande comment se passe réellement l'intervention.

CD répond qu'il s'agit d'une intervention logique par rapport au besoin mais ce qu'il faut savoir c'est qu'à ce moment-là ils n'ont que des informations parcellaires et malheureusement c'est une situation qui arrive souvent dans ce genre de contexte.

L'avocate demande sous quel délai la bac 11 est intervenue. CD répond qu'ils sont sur place, à proximité de l'immeuble, vers 11h33.

L'avocate revient sur la côte D429. Il est fait mention de vidéos à caractère pornographique dans une procédure avec des faits commis en 2010 où Coulibaly et Chérif Kouachi sont visés, elle demande à DC s'il peut en dire un peu plus.

CD confirme que A. Coulibaly et C. Kouachi vont apparaître dans cette procédure. Leurs ordinateurs ont été saisis, s'en est suivie la découverte d'images pornographiques. 5 fichiers images seront trouvés sur l'ordinateur d'A Coulibaly et 27 pour C Kouachi. Cette affaire a fait l'objet d'un classement sans suite car l'infraction ne peut être caractérisée. Pour qu'elle le soit il faut que ces images soient diffusées. CD précise que ces photos n'étaient pas assez nombreuses.

Une avocate demande ensuite à partir de quel moment CD été avisé de ce qu'il se passait dans les locaux de Charlie Hebdo.

CD explique que l'information se fait très vite car il y a les témoins, les secours et les policiers qui arrivent sur place. Ils ont l'information des sapeurs-pompiers à 11h35.

Elle s'interroge : « *Vous n'êtes informé que par les personnes sur place donc ?* » CD répond qu'il est informé quand sa section se trouve saisie car c'est un service d'investigation et non d'intervention.

- **Autre avocat d'une partie civile :**

Il demande des éclaircissements sur l'identification de Coulibaly. Il se demande pourquoi la photo de Coulibaly n'a pas été immédiatement diffusée après l'assassinat de Clarissa Jean-Philippe.

CD répond que quand l'identité d'un terroriste apparaît, la question se pose toujours de savoir comment on diffuse l'information. Avant de diffuser, il faut déjà prendre en compte ce qu'on sait sur lui. Dans d'autres pays, la diffusion a entraîné des attentats dans la foulée, car le terroriste s'est senti dévoilé. Autre élément, Amedy Coulibaly a un signalement lambda. La diffusion est intéressante s'il

existe un signe caractéristique précis comme une cicatrice ou un bouton...Aussi, si on diffuse, on risque d'avoir des appels de n'importe qui, pensant voir le terroriste partout. Et pour finir, il y a un risque qu'une personne s'en prenne à quelqu'un qu'il prend pour le terroriste. C'est très périlleux et ça peut déborder les enquêteurs ainsi que les services.

L'avocat explique qu'il a eu connaissance d'un procès-verbal de la police qui dit que la diffusion devait être faite à midi et qu'elle ne l'a pas été. Comment expliquer cela ?

CD répond qu'il n'y a pas que le PV, et que la décision passe par de nombreux états-majors etc... Il affirme que l'ordre qu'on leur donne c'est une chose, la mise en place organisationnelle en est une autre.

Question de l'avocat sur le fait que des policiers ont montré la photo d'Amedy Coulibaly lorsque ses clients sont sortis de l'hyper casher. Il veut savoir comment ça se fait ? Est-ce que tout le monde avait la photo ?

Christian D répond qu'il faut bien comprendre que c'était une diffusion d'identité nationale mais qui se passait en interne, pour les services polices seulement.

L'avocat demande qui prend la décision de la diffusion ? La DPJ, le ministre ? Bernard Cazeneuve qui était au courant ? Il répond que la décision est prise par le Parquet.

- **Avocat de la partie civile, fils de Bernard Maris :**

L'avocat évoque le fait que CD ait parlé ce matin de la découverte d'étuis (des armes), il lui demande s'il a tiré des conclusions de cette découverte ?

CD répond que le but était plutôt de trouver un impact de balle dans le parquet, c'est en cela que c'était surtout intéressant. Il continue en disant qu'on ne peut pas donner concrètement la chronologie des personnes tuées dans les locaux de Charlie Hebdo mais que l'impact des balles et les étuis retrouvés prouve qu'ils ont voulu les exécuter et non pas tirer au hasard, en rafale. Pour CD, cela prouve des exécutions.

- **Avocat des policiers intervenus après la tuerie :**

L'avocat demande, sur l'usage de l'arme par les policiers, s'il est vrai qu'il est rare d'utiliser son arme de service et d'avoir fait front aux Frères Kouachi comme ils l'ont fait.

Christian D : « *Oui c'est rare sauf bien sûr pour le RAID, le GIGN etc... pour les autres c'est rare* ».

L'avocat évoque le fait qu'avec les informations qu'avait les services, les policiers savaient qu'il y avait des coups de feu. Au final, les policiers pensent intervenir sur une scène de droit commun et ils interviennent sur une scène de guerre.

CD répond que c'est tout à fait ça. Il confirme que l'on était en présence de deux typologies d'armes différentes entre les policiers et les frères Kouachi. Les policiers n'étaient pas armés de façon adéquate. Lorsqu'on s'en rend compte, on essaye alors de boucler le périmètre et empêcher la fuite des terroristes mais cela n'était pas possible en l'espèce. En résumé le premier équipage intervenant n'avait pas les moyens d'intervenir efficacement.

- **Autre avocat de la partie civile :**

L'avocat demande s'il y a eu des informations sur la commission d'un autre attentat au moment des faits ?

CD répond que d'autres projets d'attentat auraient pu se déduire de ce qu'on a trouvé dans la voiture des Frères Kouachi, mais qu'il est impossible d'en savoir plus.

- **Autre avocat de la partie civile :**

L'avocat demande s'il est compétent pour évoquer les prémices de cet attentat ? Ou alors si c'est quelqu'un d'autre de son service qui serait plus compétent pour y répondre.

CD répond que plusieurs services seraient compétents, qu'il ne peut pas vraiment lui répondre car il travaillait dans un service judiciaire et non pas dans un service de renseignements.

L'avocat demande si quelqu'un d'autre pourra répondre à ces questions. Le Président répond alors qu'il pense que la DGSI le pourrait, et qu'une audition aura lieu, c'est ce qui est prévu dans le planning du procès.

Christian D répond qu'en effet on mélange plusieurs thématiques alors qu'il y a plusieurs services concernés et impliqués.

L'avocat demande au président, au vu de son pouvoir discrétionnaire, s'il pourrait envisager d'auditionner une personne compétente pour répondre à ces questions.

Le Président répond que plusieurs personnes vont être auditionnées mais que l'audition d'un autre service peut être envisagée si cela ne convient pas.

Le Président demande ensuite qui avait décidé la protection de Stéphane Charbonnier.

CD répond que les personnes compétentes pour répondre à cette question sont celles du service de protection des personnalités.

- **Autre Avocat partie civile :**

Il demande à CD s'il a été surpris quand il a été au courant de ce qu'il se passait. « *Dans votre for intérieur ? En connaissant les menaces qui pesaient sur le pays ? Etiez-vous surpris ?* ». Christian D

« *Oui on est toujours surpris même si on se dit que ça peut arriver* ».

III. Intervention de l'Avocat Général

L'avocat Général souhaite apporter des précisions sur ce qui a été dit par Monsieur Christian D.

Elle rappelle que pour comprendre la confusion faite par les Frères Kouachi sur l'endroit où se trouvait les locaux, il faut savoir que ces locaux se trouvaient dans un hôtel d'entreprises où il y a plusieurs bureaux, et où aucun élément ne laissait entrevoir où se trouvait réellement les locaux de Charlie Hebdo. Le nom n'était pas mentionné sur le digicode, ni sur la boîte aux lettres... Si on regarde sur internet il n'y a pas de précision sur les locaux à proprement parlé mais simplement dans quel bâtiment ils se trouvent.

Les frères Kouachi savaient en tout cas que la réunion de rédaction se faisait chaque mercredi car l'attentat s'est produit un mercredi.

Elle fait une précision également sur le fait qu'il y a eu peu d'impact sur les murs et que les victimes ont été atteintes presque directement. Elles étaient visées directement sans tirs en rafale.

L'avocate Générale demande à CD quel a été le premier temps de l'attaque, la salle de réunion ou le bureau n°3 ?

CD dit que pour lui, c'est la salle de réunion.

L'avocate Générale mentionne également le fait que d'après des témoins, Said Kouachi était très décontracté au moment des faits et que son rôle était avant tout une sécurisation des lieux. Son frère est plus sur l'opérationnel. CD confirme ces propos.

L'AG demande à CD d'expliquer le geste des frères à la fin de la vidéo ? (Pointé le doigt au ciel).

CD répond que c'est souvent ce qui est fait après un tel acte par des terroristes.

L'avocate générale mentionne le fait que plusieurs patrouilles se trouvaient sur place après avoir été prévenues, elle demande de confirmer qu'il y avait :

- La Bac 11,
- La VTT,
- Un Véhicule Megan avec des agents qui se sont confrontés aux tirs dans l'allée verte,
- Un Véhicule berlingot du 11^{ème},
- Une autre patrouille VTT du 11ème arrondissement également,

CD confirme.

L'avocate générale mentionne que CD n'a pas évoqué tous les éléments trouvés dans la voiture : a notamment été trouvé un inhalateur et de la ventoline car un des frères faisait de l'asthme, des talkie-walkie... il paraît d'ailleurs que c'est Chérif Kouachi qui les a achetés la veille de l'attentat ?

CD répond que oui effectivement, Chérif Kouachi avait acheté plusieurs choses dans un centre commercial de Gennevilliers.

L'avocat général poursuit en disant qu'on trouve en plus dans la voiture, des menottes, matraques, couvertures de survie...

CD confirme, et précise qu'il y avait aussi de la littérature religieuse dans le domicile de Kouachi lors de la perquisition.

L'avocate générale demande si concernant l'exploitation de l'ordinateur au domicile de CK, on découvre un mode de communication utilisés par les deux frères.

CD répond que oui, la DGSI a découvert une communication par Skype.

IV. Incident au cours de l'audience concernant le port du masque :

Un avocat de la défense interroge le témoin mais ne cesse de baisser son masque. Le président le rappelle à l'ordre à plusieurs reprises. Il dit ne pas arriver à parler avec et continue. Le président lui coupe la parole et lui indique que la règle est la même pour tout le monde et qu'il ne peut pas continuer à s'exprimer de la sorte. L'avocat de la défense s'agace et répond : « *Demain, je viendrai en burka* ».

La salle d'audience s'indigne.

V. Intervention des avocats de la défense

- **Avocat de la défense**

Un avocat évoque le fait que les Frères Kouachi ont tiré deux coups de feu avant de rentrer dans les locaux de Charlie Hebdo, et que ça fait du bruit, et que ça aurait pu s'entendre dans les locaux de Charlie Hebdo.

CD répond qu'ils pensaient que c'était des pétards ou que c'était pour l'anniversaire d'un d'eux puisque c'était l'anniversaire de Luz ce jour-là.

- **Avocat de la défense de Mr POLAT, Me Coutant-Peyre :**

L'avocate s'adresse à CD en mentionnant le fait qu'ils aient trouvé une carte SD dans la voiture des frères Kouachi où on les voit s'entraîner avec des armes. Elle demande si on a pu dater le moment de cet enregistrement.

CD répond que cette vidéo ne comprenait pas de métadonnées donc cela n'a pas été possible.

L'avocat mentionne le fait qu'on a trouvé une trace ADN autre que celles des frères Kouachi dans la voiture, et qu'il y a eu des comparaisons avec les personnes poursuivies. Elle demande ce qu'il en est.

CD répond qu'aujourd'hui elle est inscrite au registre national mais elle n'est toujours pas identifiée.

L'avocate demande : « *Et on est d'accord que ça ne concerne personne qui est accusé ici ?* »

CD confirme.

Monsieur POLAT s'écrie aussitôt « *Alors qu'est-ce qu'on fait là ?* ».

Me Coutant-Peyre pose ensuite beaucoup de questions à CD mais ce dernier lui répond que pour ces éléments, les services de la DGSJ seraient plus compétents. L'avocate de la défense demande si on aura la chance d'avoir une audition d'un témoin de la DGSJ. Le président répond que oui et demande à ce que ces questions soient posées directement à la DGSJ.

Me Coutant-Peyre demande si la rencontre entre Amedy Coulibaly et Chérif Kouachi a bien eu lieu le 6 janvier au soir, et demande si c'est bien localisé à Gennevilliers et demande ce qu'on voit sur la vidéo surveillance.

CD répond que l'on voit deux personnes qui marchent de loin, que leurs deux téléphones ont été bornés au même endroit, et que leurs tenues vestimentaires ainsi que leurs façons de marcher correspondent au signalement. De plus, sa femme l'a identifié par la suite.

Suspension d'audience à 15h 42.

VI. Sur la demande de mise en liberté de Ali Rizat POLAT

Le président demande à Mr POLAT ses motivations pour cette demande effectuée le 3 septembre.

L'accusé déclare : « *Je ne comprends pas pourquoi je suis là, on me reproche d'avoir fourni des armes, et on voit bien que ce n'est pas moi donc je suis innocent, je veux sortir c'est tout* ».

A. Intervention de l'Avocate Générale

Elle reporte un incident qui s'est passé vendredi soir. Un incident a eu lieu entre deux accusés, POLAT et MARTINEZ lors de leur réintégration en prison. Il y a eu des insultes réciproques et ils ont failli en venir aux mains. POLAT aurait appris des choses lors des jours de procès qui l'aurait poussé à insulter MARTINEZ.

L'avocate générale demande le rejet de cette demande. Elle évoque le fait qu'il y a une absence de garantie de représentation, un risque de récidive, un risque de fuite, et qu'au vu de la gravité de la peine encourue, il y aurait un trouble exceptionnel à l'ordre public.

B. Intervention de Maître Coutant-Peyre

Maître Isabelle Coutant-Peyre, avocate de la défense de Ali Riza POLAT, plaide en faveur de la remise en liberté de son client. Elle dit que la présomption d'innocence existe en France, que la détention est une exception et que pourtant, Ali Riza POLAT est emprisonné depuis 5 ans et demi. Pour elle, la demande est justifiée et normale. Elle espère que les débats mettront en avant la vérité et pas celles de ceux qui sont dans les box. Elle dit que le fait de rapporter des incidents de personnes qui ne devraient pas être en prison ne se fait pas.

Le Président suspend l'audience et précise que la décision sur la demande de mise en liberté de Monsieur POLAT sera donnée demain.

JOUR 5 – MARDI 8 SEPTEMBRE 2020

Décision sur la demande de mise en liberté d'Ali Riza Polat : rejetée.

Le débat va se concentrer sur la recherche des locaux de Charlie Hebdo et les auditions de parties civiles en ce sens.

I. Auditions des parties civiles, témoins des faits dans la recherche des locaux de Charlie Hebdo par les frères Kouachi

A. Audition de Mme Patricia G.

Mme G. était employée à la SAGAM, basée rue Nicolas-Appert.

Mme G. était assise à son bureau et la photocopieuse était en mode « eco ». Ne pouvant pas faire de photocopies, plutôt que de revenir à son bureau, elle est allée vers la porte vitrée.

Elle voit alors deux individus en noir avec des armes, qui essaient d'ouvrir deux portes vitrées. Elle essaye de retenir la porte par instinct, mais il n'y avait plus de verrou : quelques jours avant, il avait été cassé.

Les frères Kouachi finissent par ouvrir la porte. L'un des frères l'a poussé et elle fait quelques pas en arrière. Ils lui demandent si c'est ici que se trouve Charlie Hebdo. Elle répond non. Ils lui demandent une deuxième fois, elle redit non. Juste après, il tire. Elle décrit un « pop » et une odeur très désagréable.

Il demande une troisième fois, elle ne répond pas. C'est alors que les frères Kouachi sortent.

Aussitôt, elle demande à ce qu'on ferme le rideau de la porte car elle pense vraiment qu'ils vont revenir. Elle et ses collègues éteignent les lumières et s'assoient par terre.

Ils entendent beaucoup de bruit, quelqu'un appelle la police. Ils souhaitent prévenir Charlie Hebdo mais ils n'ont pas leur numéro de téléphone.

Ils entendent distinctement un bruit de balle, à chaque fois, coup sur coup. Elle dit aux autres qu'ils sont en train de tuer (CHARLIE).

Ensuite, ils entendent des échanges de coups de feu dans la rue.

Ils attendent que tout devienne calme. A ce moment, ils voient les policiers, ça courait partout. Et là, ils relèvent le rideau.

Elle mentionne ensuite que quelqu'un (police) a demandé qui voulait rester et s'ils souhaitaient rentrer chez eux.

On leur a demandé de sortir des locaux et on les a conduits au théâtre. Elle ne voulait pas voir ce qu'il y avait autour, mais elle a vu les bancs pleins de sang, elle décrit des personnes en train de crier. On leur demande finalement de monter dans une ambulance, pour aller à l'Hôtel-Dieu, où ils ont été reçus par des psychologues.

Elle a rencontré quelqu'un de Charlie Hebdo avec qui elle a parlé, notamment du laps de temps écoulé entre les balles : elle comprend que le tueur demandait à chaque fois leur nom avant de les tuer.

On lui a dit que les terroristes pourraient revenir finir le travail, elle est allée porter plainte.

- **Intervention de l'assesseur**

L'assesseur demande si elle peut distinguer les individus ce jour-là .

Elle raconte alors qu'elle regardait leurs yeux. Elle essaie de comprendre et elle ne comprenait pas pourquoi ils étaient là. Elle remarque leurs gants, leur cagoule et leurs armes. L'assesseur reprend alors les mots de la plainte de Mme G. : « *il était déterminé* », « *le plus grand des deux semblait plus pressé et nerveux que le petit* ».

Il mentionne l'Hôtel-Dieu et le certificat médical délivré à cette occasion. Elle sera vue le 27 novembre 2015 par le docteur D. Il lui demande quelles sont les conséquences pour elle aujourd'hui.

Mme G. mentionne qu'il y en a plusieurs : ça a été très compliqué avec son employeur, ses arrêts de travail ont empiré les choses et le 14 octobre 2015, elle est licenciée. A 58 ans, elle explique que c'est difficile de retrouver un travail. Elle dit essayer de se reconstruire.

L'assesseur mentionne que le rapport du Dr. D de novembre 2015 indique qu'à chaque tentative de reprise professionnelle, c'est difficile en raison de troubles cognitifs de l'attention et de concentration. L'assesseur souligne qu'elle bénéficie d'un suivi à l'époque.

Il mentionne que le rapport indique que : elle se plaint de phénomènes d'intrusion et elle a senti sa vie basculer ; elle ne se sent bien nulle part et ses proches la trouvent hyperactive ; cet événement a changé sa vie ; et elle a des symptômes d'évitement. Le docteur concluant alors à l'existence d'un stress post-traumatique.

5 ans et 8 mois après les faits, l'assesseur lui demande où en est son évolution.

Mme G. explique qu'elle est toujours hypervigilante, qu'elle évite d'être dans la foule. Elle regarde toujours autour d'elle, « *c'est plus fort que moi, je suis obligée de regarder ce qu'il y a autour de moi* ». Elle ajoute qu'il y a des choses qu'on ne peut pas exprimer par les mots. Elle est inquiète, « *ça n'a pas tellement évolué* ».

L'assesseur lui demande si elle veut ajouter quelque chose. Mme G. : « *Oui, après ces années, j'en conclus qu'ils nous ont tous tués, c'est mon ressenti* ».

- **Intervention de l'avocate de la défense :**

L'avocate de Ali Riza Polat (le seul accusé présent à être accusé de complicité, risquant la perpétuité), Me Coutant – Peyre, explique que Mme G. décrit les faits tels qu'ils se sont déroulés et l'instinct qu'elle a eu de refermer la porte et d'essayer de les empêcher de rentrer, et le fait qu'elle se soit mis les mains sur la tête en guise de protection une fois les tueurs entrés. Elle lui demande si elle peut décrire ce qu'elle ressent à ce moment-là.

Mme G. : « *Je me suis dit que quand il va redescendre il va peut-être me tuer, il va peut-être tous nous tuer, je ne savais pas ce qu'ils allaient faire* ».

L'Avocate demande si elle a vraiment ressenti qu'ils pouvaient la tuer. Elle répond que oui.

L'Avocate de Mme G demande : « *Aujourd'hui vous nous avez expliqué qu'après ces faits, vous avez une hypervigilance, une peur au quotidien. Malgré tout, vous teniez à être là aujourd'hui, pouvez-vous nous dire pourquoi ?* »

Mme G. répond que c'est parce qu'on lui a donné la possibilité de s'exprimer, qui permet de dire ce qu'elle ressent de cet évènement.

Avocate de Mme G. : « *avez-vous un mot pour les personnes qui se trouvent dans le box aujourd'hui ?* »

Mme G. : « *Pour moi ce sont des terroristes* »

Ali Riza Polat intervient. « *On a quoi à voir avec Chérif et Saïd Kouachi ? Vous êtes qui vous sans indiscrétion ?* »

L'avocat général intervient : « *On ne peut pas laisser des témoins se faire malmener comme ça. On ne peut pas parler sur ce ton quand on s'adresse à des parties civiles* ».

L'avocat General s'adresse à Mme G qui a décrit la scène où le plus grand des deux, Cherif Kouachi, a demandé où sont les locaux de Charlie et a fait l'usage de son arme. Il lui demande si elle se souvient dans quelle direction il a tiré.

Mme G : « *Il a tiré par terre mais la balle a ricoché sur une poutre métallique, qui s'est logée dans une autre poutre métallique* ».

Ali Riza Pola, accusé, invective de nouveau Mme G : « *Vous-êtes qui pour dire qu'on est des terroristes ?* »

Avocate de la défense, Me Coutant-Peyre : « *Vous devez comprendre que dans le box, il y a des gens qui sont en prison depuis 5 ans et demi. Mon client l'a dit à sa manière, mais effectivement, avez-vous vu quelqu'un d'autre ?* ».

Madame G. répond « *Moi je suis emprisonnée depuis 100 ans dans ma tête* », « *ce que j'ai dit je le pense* »

L'avocate de la défense demande si elle a des éléments. Un Brouhaha d'indignation surgit dans la salle et le président coupe court à la conversation.

B. Audition de Mme C.

Elle était également employée à la SAGAM et présente avec Mme G.

Elle raconte qu'elle a vu Patricia se jeter contre la porte, et qu'avec le recul elle sait que c'est Cherif Kouachi qui était devant elle.

Cherif Kouachi s'est énervé et a dit « *est-ce que c'est Charlie ? est-ce que c'est Charlie ?* », Patricia et elle ont répondu que ce n'était pas là. Sur la gauche, il y avait une porte qui donnait directement dans l'immeuble.

Il a tiré, et elle explique être partie sous la table avec Patricia. Elle a entendu l'un des frères Kouachi monter sur la mezzanine, et elle s'est dit qu'ils allaient tous les tuer.

Il est redescendu, elle lui a demandé de sortir, ils sont sortis en criant « *Allah Akbar* ». Elles se sont mises sous le bureau au fond et ont appelé la police.

Ils (elle ainsi que ses collègues) ont commencé à entendre un premier tir, elle a demandé à Maxime de reprendre le téléphone et d'appeler la police, ils avaient peu d'espoir de les sauver, et ils les ont entendus les uns après les autres se faire tuer.

Et après ça a été la fusillade devant leur porte à l'allée verte.

Elle avait le sentiment qu'ils allaient mourir, et elle s'est dit que s'ils ne trouvaient pas Charlie, ils allaient les tuer. Après la fusillade, elle est sortie et elle a vu des policiers. Ils ont fait sortir une de leurs collègues qui était enceinte. Ensuite les policiers leur ont demandé de témoigner.

L'assesseur lui dit, pour reprendre ses mots, qu'elle a distingué un individu resté au seuil de la porte qui lui apparaissait plus calme

Mme C. déclare : « *Oui il ne bougeait pas, j'avais l'impression de voir des enfants qui s'étaient trompés de bureau* ».

L'assesseur décrit les conséquences, malgré l'absence de certificat médical dans la procédure, ce à quoi l'avocate de Mme C dit que le rapport du Dr D sera bientôt versé au dossier.

L'assesseur reprend son témoignage en disant que sa collègue, Mme Patricia G., avait été licenciée.

Mme C. confirme qu'elle a également été licenciée pour incapacité médicale. Elle confirme avoir un syndrome de stress post-traumatique, de l'hypervigilance, la peur qu'on la tue. Elle dit que sa vie est compliquée.

Elle dit avoir été en hôpital de jour pendant plus de deux ans et qu'elle a beaucoup de mal, qu'elle culpabilise de ne pas avoir essayé de monter là-haut.

Elle précise avoir eu un bon suivi médical, et qu'elle a fait de l'EMDR deux fois.

L'avocate de Mme C lui demande au moment où ils sont entrés et repartis, combien de temps s'est écoulé entre le moment où ils sont repartis et les coups de fou. Elle demande si plus globalement, elle souhaite décrire la perception du temps qui passe pour quelqu'un qui subit une scène d'une telle violence.

Mme C. mentionne que le temps est long, qu'elle a l'impression d'y avoir passé des heures.

L'assesseur précise que Mme C. a indiqué avoir retravaillé, au bout de combien de temps ? Elle précise qu'elle est retournée travailler le lendemain après-midi mais avec des horaires aménagés et qu'elle travaillait aussi de chez elle.

L'Avocate demande si Mme C avait hésité à porter sa parole devant cette cour, et si oui, pour quelle raison ? Mme C. répond « *Je ne voulais pas parler parce que j'avais peur qu'on me tue* ».

L'Avocate de Mme C. demande comment elle se situe par rapport aux autres victimes de cet attentat ?

Mme C. répond que c'est compliqué, qu'elle n'a pas été tuée, que c'est une « *souffrance minimale* » par rapport à d'autres personnes, mais estime que les gens comme elles sont la « *partie méconnue* », qu'ils ont tous eu très peur et que c'est une violence qui ne devrait pas avoir lieu dans un bureau. Elle exprime se sentir honteuse d'être malade et mal par rapport aux « *vraies victimes* ».

C. Audition de Mme S.

Elle avait un rendez-vous commercial dans les locaux de la SAGAM ce jour-là qui réunit plusieurs personnes.

Le 7 janvier 2015, elle et un autre collègue qui l'accompagnait avaient rendez-vous au 10 rue Nicolas-Appert à 11h avec des personnes de la SAGAM. Ils ont tous deux sonné au 10, mais personne n'est venu. On les a finalement fait entrer au 6, ils sont montés dans une salle de réunion. Très peu de temps après, ils ont entendu des cris en bas et des coups de feu, des personnes qui hurlaient et la personne qui devait les recevoir est redescendue tout de suite. Elle est restée tétanisée sur sa chaise. Elle voyait son collègue en face d'elle qui était terrorisé, elle se retourne et voit un individu lui braquer une kalachnikov sur sa tête. Ils lui disent « *Charlie hebdo c'est qui ?* ». Elle explique qu'elle ne savait même pas qu'ils étaient à côté des locaux de Charlie. Elle décrit que le tueur a ensuite regardé la salle de réunion et a vu des articles pour bébé et a compris qu'ils faisaient erreur.

Il est reparti.

Elle est redescendue (de la Mezzanine) avec son collègue pour rejoindre ceux de la SAGAM.

Une personne de la SAGAM a tiré le rideau de fer ajouré. Plusieurs minutes après, ils entendent les tueurs crier « *nous avons vengé le prophète* ». Ils sont ensuite restés longtemps dans les bureaux jusqu'à ce que des OPJ viennent, leur demandant de décrire les terroristes : leurs masques étaient relevés donc on voyait le bas du visage et les yeux à travers le masque. Les policiers leur ont demandé leurs coordonnées et dit de repartir chez eux.

L'agitation dans la rue était terrifiante. Elle se souvient avoir vu des civières, des vélos des policiers écrasés, un homme avec les jambes en sang.

Elle raconte avoir continué sa journée de travail avec son collègue.

Elle est partie le jeudi matin en déplacement, elle décrit être comme un zombie, elle ne pouvait pas effacer (ce qui était arrivé).

Elle avait BFM en boucle et a fait sa première crise d'angoisse et n'a pas pu dormir de la nuit.

Sa crise d'angoisse s'est déclenchée lorsqu'un joggeur habillé tout en noir est passé devant elle, elle s'est écroulée sur le trottoir et s'est mise à pleurer.

Le vendredi soir, elle a posé une semaine de vacances car elle sentait bien qu'elle était incapable de travailler après ce qu'elle venait de vivre.

L'assesseur lui demande si elle allait régulièrement à la SAGAM et si elle était cadre dirigeante.

Mme S. raconte qu'elle était effectivement cadre dirigeante. Après les attentats, elle précise avoir eu beaucoup de symptômes de stress post-traumatique, et dû annuler 3 rendez-vous internationaux. Elle n'arrivait vraiment pas à reprendre le cours de sa vie, de voyager, d'aller dans les hôtels, etc. Son employeur lui a proposé un licenciement et elle a accepté.

Le 20 novembre 2015, un certificat médical est établi par le Dr. W : humeur triste, perte d'initiation des projets, perte de motivation, douleurs morales importantes, nombreux moments d'angoisse avec attaques de panique régulières.

Pendant sa semaine de vacances, elle raconte que sa fille est venue la rejoindre, elle a trouvé les coordonnées de la cellule psy, ensuite elle est allée au quai des orfèvres, et on lui a répondu que

maintenant que les frères Kouachi sont morts « pas besoin de votre témoignage », et c'est le médecin qui a appelé le 36 pour exiger qu'elle soit entendue.

L'assesseur mentionne le fait qu'elle s'est constituée partie civile pour ses enfants, Maxime et Natacha.

Elle pense que ses enfants ont très mal vécu les faits et ont réalisé qu'ils auraient pu perdre leur mère. Son fils qui faisait ses études en Belgique est rentré et sa fille est venue la rejoindre pour la soutenir. Elle explique que ce sont eux « qui ont assuré » pendant ce moment où elle n'avait pas de suivi psy.

D. Audition de M. T.

Il s'agit du collègue de Mme S, avec qui il était en déplacement pour la réunion dans les locaux de la SAGAM.

M. T. raconte qu'il était avec Mme S. lors de son rendez-vous commercial sans savoir qu'ils étaient près des locaux de Charlie.

Ils sont montés au niveau de la mezzanine dans une grande salle de réunion. La réunion avait à peine commencé qu'il a entendu un tir avec une odeur de poudre. Il a alors vu un individu monter dans la mezzanine et faire irruption dans la salle, et dire « où est Charlie Hebdo ? ». Il répond alors ne pas avoir fait la connexion, et avoir fait un signe d'étonnement en levant les bras.

Une fois le tueur reparti, il a vu tout le monde essayer de se cacher sous les bureaux.

Le rideau de fer était baissé et il y a eu un moment de silence. Puis a commencé la fusillade, les locaux étaient juste au-dessus. Il s'est demandé ce qu'il se passait, l'idée de Charlie Hebdo lui revenait alors. Il a l'impression que ça a duré tellement longtemps. Alors qu'il pensait au début que ces deux hommes venaient dans une intention de faire peur, il comprend que ce n'est plus une intention de faire peur mais de tuer. Il a eu un sentiment de calme puis a entendu la fusillade dans la rue et des gens se cognés dans le rideau de fer (des locaux de la SAGAM).

L'assesseur reprend sa déposition du début du mois de février 2015, qui décrit Cherif Kouachi comme excité « *mais devant mon incapacité de répondre, il ne s'est pas énervé* ». Tout en précisant, qu'« *on ne sort pas indemne de ces faits-là* ».

Il répond qu'aujourd'hui en effet il en ressent les difficultés.

L'assesseur revient sur le fait que le témoin, le 25 mars 2015, a vu le Docteur A indiquer les choses suivantes : troubles du sommeil avec des cauchemars, épuisement physique, asthénie, perte d'appétit et perte de poids en 2 mois, tendance au repli, rapporte avoir initié un suivi psychiatrique depuis le 3 février, le retentissement psychologique est important.

M. T confirme que sa déposition a été tardive ainsi que son suivi chez le psy. Il avait le sentiment d'être assez fort pour s'en sortir tout seul.

L'impact psychologique, il n'y croyait pas trop au début et puis ça s'est dégradé, « *doucement mais sûrement* » : le fait de vouloir éviter les autres, la foule, les transports en commun.

Le 9 janvier, il est retourné travailler, et sur le parking, il voit une petite voiture sombre qui ressemblait à celle des frères Kouachi. Il connaît alors sa première crise de parano. Il n'a pas pu sortir de sa voiture ; c'est seulement après qu'il a compris que c'était quelqu'un qui venait rendre du matériel dans son entreprise.

Il décrit également un soulagement à la nouvelle de la mort des frères Kouachi.

Il explique que ce qui l'a maintenu à flots, c'était la garde alternée de ses enfants. C'est ce qui lui a permis de remonter la pente. Beaucoup de choses ont changé : il a été licencié, il a eu un arrêt de travail pendant deux ans avec des hauts et des bas ; des périodes où il n'avait envie de rien, un manque d'enthousiasme, où il se retrouve complètement décalé par rapport à la société, ainsi qu'un manque de reconnaissance de la part de l'État.

E. Audition de M. Y

M. Y a créé et était le gérant à cette époque de la société Bayoo Productions qui se trouvait au 3^{ème} étage, dans le même immeuble qui abritait les locaux de Charlie.

Vers 11h du matin, quelqu'un sonne à la porte, c'est la factrice habituellement qui vient apporter un courrier. Ils se souhaitent la bonne année. Il prend un stylo, se retourne et voit deux kalachnikovs braquées sur lui. Les frères Kouachi rentrent alors dans son bureau.

L'un deux ressorts immédiatement, alors que l'autre reste et bouge son fusil dans sa direction en criant « *assis, assis* ». Il raconte être terrifié par ces images. Il ne voyait que leurs yeux.

Il avait l'air calme, il n'a pas vu d'énervement dans son comportement. Il a parlé avec la factrice, et de nouveau il porte son fusil sur lui et dit : « *n'ayez pas peur on vous fera pas de mal* ».

A ce moment il tire un coup de feu dans l'air, ça sentait la poudre. A ce moment, l'un crie sur le pallier, celui qui était devant lui ressort immédiatement en courant. M. Y ferme la porte derrière eux. Il manque de tomber car ses jambes n'avancent plus. Il appelle la police.

La dernière vue qu'il a sur ces deux hommes c'est qu'ils vont dans le couloir intérieur.

Peu de temps après l'appel à la police, même pendant, il entend des coups de feu. Pour lui, ça a duré une éternité.

Il précise qu'il était le président de cette société de production qui faisait des tournages de production chinoise en France.

Il demande quelles conséquences ont ces faits sur lui aujourd'hui.

M. Y répond que ça laisse des traces mais qu'il essaye de prendre du recul, d'avoir un regard objectif sur ce qu'il s'est passé le concernant.

Il a fait des cauchemars avec un fort sentiment de culpabilité, avec une imagination débordante, où il s' imagine en super-héros qui change la situation. Il dit qu'avec le temps, on peut surpasser tout ça.

Il confirme avoir bénéficié d'un suivi psy. Il a fermé sa société et travaille aujourd'hui comme intermittent du spectacle, « *Une société demande beaucoup d'énergie et un esprit compétitif* ».

- **Intervention de l'avocate de M.Y**

Elle parle du fait que ce dernier a eu beaucoup de problèmes de cœur par la suite.

M. Y confirme qu'en 2017, il a eu un malaise cardiaque assez grave, il a donc été opéré du cœur, qui est aussi une des raisons qui l'ont amené à fermer sa société.

L'avocate de M. Y lui demande comment les frères Kouachi sont partis : si c'est par le bas ou le couloir d'intérieur. « *Vous aviez dit que l'ascenseur était en panne, ils sont donc montés jusqu'au 3^{ème} à pied ?* ».

Il répond : « *Oui l'ascenseur était en panne, donc oui* ». Il précise que quand les frères Kouachi sont repartis ils se sont engouffrés dans le couloir intérieur, communiquant avec Charlie Hebdo, j'ai su après que les locaux de Charlie étaient au 2^{ème} étage.

L'Avocat de Sylvie G. lui demande s'il peut préciser où le coup de feu a été tiré.

M. Y précise qu'il a tiré vers sa gauche dans la direction de tir. Il y a une porte fermée, derrière la porte, un petit bureau où travaillait Mme Sylvie G.

L'avocate lui demande s'il se souvient si elle se serait rendue dans le couloir et si elle a aperçu les terroristes.

M. Y confirme qu'au moment du tir, la porte était fermée. Il confirme qu'elle lui a dit qu'elle les a vus car elle a entendu le bruit, donc elle a ouvert la porte pour voir et c'est à ce moment-là qu'elle a vu les tueurs partir.

Il confirme que le tir était fait à hauteur d'homme.

F. Audition de M. Jérémy G.

Cette audition est en lien avec l'assassinat de Frédéric B, dans la loge du gardien de l'immeuble.

C'était un mercredi, l'entreprise où il travaillait, Sodexo, venait de rapporter un appel d'offres et ils allaient ce jour-là, sur ce site qu'ils appelaient « allée verte ». Ils partent tous les 3 (Frédéric, Jérémy et Claude B.) de leur bureau du 13^{ème} arrondissement. Ils sont une équipe itinérante.

Ils sont arrivés à proximité du site en entrant par la porte du parking, ils ont accédé par le sous-sol pour faire du repérage technique dans les locaux. Ils ont donc commencé par les sous-sols. Ils avaient un jeu de 3 clés. Ils ont essayé d'ouvrir les locaux techniques mais en vain. Ils remontent alors vers le RDC Allée Verte, tout en précisant qu'il est possible de traverser l'immeuble de part en part. Fredo (Frédéric B) disait qu'ils ne pouvaient pas avoir que ces clés, qu'elles devaient ouvrir un boîtier de clés. Ils arrivent sur le porche de l'entrée principale du bâtiment, donnant à l'intérieur sur une porte à gauche et une porte à droite. Ils ouvrent la porte et tombent sur une loge de gardien. Ils voient alors les locaux techniques. Ils ont commencé à regarder la documentation technique et se rendent vite compte qu'il y a des badges qu'ils vont paramétrer pour avoir constamment accès à cet immeuble. Il précise qu'ils sont en effet susceptibles d'intervenir à tout moment de la nuit. Dans cette loge, il y avait un ordinateur pour paramétrer le contrôle d'accès. Fredo s'assied dans ce petit bureau. Jérémy se met à ses côtés. Il leur manque un code administrateur, ils essaient alors de renseigner le mot Paris avec l'arrondissement.

Tout à coup, la porte s'ouvre, ça fait comme un puits de lumière. La porte initialement était juste entrouverte. Un homme entre en disant « *Charlie* » et il tire un seul coup dans leur direction, à environ un mètre.

Au début, il ne voit pas que Fredo est touché, car il regardait le tueur. Le coup est parti, le canon fume encore, son oreille sonne. Le tueur se rapproche de lui en disant « *c'est ou Charlie ?* » avec un regard noir et déterminé. Et là, il met ses bras en croix, il se sent comme une proie. Il pense qu'il va l'abattre car il est déterminé.

Il pense que ce qui l'a sauvé c'est qu'il ait crié « *on est de la maintenance c'est notre premier jour* ». Le tueur abaisse alors son arme. Derrière lui, il voit Said Kouachi qui balaie la rue avec son fusil. Dès que Jeremy dit ça, le frère Kouachi remet son arme un peu plus bas. Les frères Kouachi sortent alors de son champ de vision. Là, tout bascule car il entend Fredo crier « *Jeremy je suis touché, appelle Catherine* ». Jeremy n'avait pas pris conscience qu'il s'était pris la balle. L'odeur du sang a remplacé l'odeur de la poudre. Fredo, était costaud, environ 120 kg. La balle l'a propulsé hors de la chaise. Quand Fredo a crié, Jeremy se tourne et voit la chaise renversée. Le temps qu'il arrive à Fredo, une flaque de sang phénoménale.

Il a essayé de lui faire des points de compression. Dans un premier temps, il pensait qu'il s'était fait perforer le poumon et explique qu'il lui surélève alors la tête pour qu'il ne s'étouffe pas avec son sang. Suite à ça, il relâche Fredo et prend son téléphone. Il dit être en état de choc et que ses mains sont pleines de sang.

Il avait oublié Claude avec tout ça, qui n'était pas loin de la porte. Son regard croise le sien, il lui dit d'appeler les flics au lieu des pompiers, il ne sait pas pourquoi. Claude sort immédiatement de la loge côté rue. Il croit que Claude est passé dans le dos des frères Kouachi, qu'il a eu beaucoup de chance.

Il pensait que le pire était passé, il continue d'apporter de l'aide à Fredo, de faire un point de compression. Ça saignait énormément, il commence à crier « *Claude les pompiers ! les pompiers !* ».

Il était dos à la porte et là quand il se retourne, il croyait que c'était les secours. En fait, c'était les frères Kouachi qu'il revoit passer dans son dos, mais cette fois il y a une personne en plus. C'est après qu'il a compris qu'ils avaient pris une personne fumant sa cigarette. Ils ont rebalayé la loge avec leur kalachnikov, et ensuite il voit qu'ils réussissent à entrer via cette fameuse porte principale qui les amènes là-bas (locaux de Charlie). Il parle à Fredo, ça le rassure, ça exorcise le choc. Jeremy dit à Fredo qu'ils vont les finir et qu'ils doivent se cacher. Jeremy constate que dès que Fredo s'est pris la balle, on pouvait plus le transporter. Il commence à attraper Fredo ; mais il a eu du mal car c'est un poids mort, il le tire tant bien que mal et faiblit devant cette fameuse porte ouverte. Jeremy commence à avoir une hypoglycémie car il est diabétique. Il est à genoux. La montée d'adrénaline le fait se ressaisir et il passe un bras sous le bras de Fredo et il attrape sa boucle de ceinture. Il le met dans des toutes petites toilettes, et la place à côté du siège des toilettes, tellement petites qu'il doit lui plier les jambes pour se précipiter sur la porte et la verrouiller. Fredo commence à dire qu'il a chaud et froid et qu'il va crever. Jeremy est à genoux sur lui en train de lui maintenir la tête surélevée. Il y a tellement de sang que le sang caille, une odeur de la chair et du sang règne dans la pièce. Il essaie ensuite de joindre la police et là le cauchemar : il n'arrive à joindre personne. Il laisse tomber le téléphone, ça ne sert à rien. Il entend ensuite tous les coups de feu, du coup par coup. Il se souvient ensuite d'un silence total angoissant, d'autant plus qu'il ne savait pas ce qu'il se passait dehors, il était dans cette salle sans fenêtre etc.

Et là Fredo le regarde et lui dit : « *Dis à mes enfants que je les aime* ». Son regard se fige en l'air. Il comprendra plus tard que c'est à ce moment-là qu'il est mort. Pour Jeremy, le temps est décuplé. Il a l'impression d'être resté un peu moins d'une heure dans cette situation alors que pas du tout. Quelques secondes plus tard, la poignée de la porte bouge violemment. Là, il se dit que c'est foutu, qu'ils vont rafaler la porte. Jeremy explique qu'à ce moment, il craint que les forces de l'ordre le prennent pour le forcené. Il prend Fredo dans ses bras et le serre fort. Il se rend compte à ce moment qu'un de ses doigts rentre par inadvertance dans le trou de la balle. Et là il entend « *Jeremy ?* », et dit « *c'est Claude ?* » qui lui répond par l'affirmative.

Ensuite, il demande s'ils sont partis. Claude lui dit oui. Il se précipite sur le verrou de la porte. La porte s'ouvre. Ils mettent Fredo dans la loge du gardien et la, trois premiers pompiers arrivent et commencent à le déshabiller. Ils font le maximum : massage cardiaque etc. Il perçoit dans le regard des pompiers qu'il s'agit d'une scène pas habituelle pour eux. Jeremy voit que les pompiers sont tendus car il manque un sac. Jeremy leur demande où est l'ambulance. Ils lui disent qu'elle est dans la rue. Jeremy croise alors un autre véhicule de pompiers : 3 autres viennent alors dans la loge.

Ils entendent la porte de l'entrée principale s'ouvrir et quelqu'un dire « *c'est un carnage* ». La moitié des pompiers se lèvent. Jeremy leur dit « *Faut pas le laisser* ». Les pompiers lui disent qu'ils ne peuvent plus rien faire, qu'il est mort. Ils se précipitent ensuite pour se rendre dans les locaux de Charlie. Jeremy se souvient qu'un pompier assez âgé a essayé de détourner l'attention et lui a dit : « *Tu vas rester à coté de ton pote et tu ne laisses personne rentrer dans la loge* ».

Jeremy se met à surveiller la loge. Et là, il ne sait pas pourquoi, il vide un sac de pompier et commence à mettre tous les effets personnels de Fredo : son jean, sa carte bancaire, etc. Il prend le pull de Fredo et le met sur ses jambes et ses parties, ainsi que son blouson, par pudeur. Il avait les yeux ouverts, Jeremy les lui ferme.

Il voit les gens de Charlie Hebdo dans des états pitoyables. Il ne voit plus le sang comme rouge mais comme étant grisé. Ensuite, ils sont emmenés au théâtre. C'est dur, il n'en peut plus. Il voit des personnes perdre connaissance. Il demande à partir, les policiers sont très bienveillants.

Ils les mettent ensuite dans un bus de la RATP et sont emmenés à l'hôtel-Dieu. Quand il sort du bus, il demande à un agent de police s'ils les ont eus. Il lui répond que non, qu'ils courent toujours. Il pense que les médias peuvent desservir lorsque l'information est mal gérée. Il entend les médias dire qu'ils ont été transférés à l'Hôtel-Dieu, pensant alors que les frères Kouachi viendraient finir le travail.

Les premières cellules psychologiques sont mises en place là-bas.

Le Président lui demande si c'était la première fois qu'il venait sur ces lieux.

Il répond que oui, ils découvraient le bâtiment et ignoraient complètement que les locaux de Charlie étaient là. « *Nous on s'occupait de la production de chauffage* ».

Frédéric était son responsable de maintenance et aussi son supérieur hiérarchique.

Jeremy est entré chez Altis, avant d'être renommé Sodexo, en 2006. C'est Fredo qui l'a embauché. Au début, leurs rapports étaient professionnels essentiellement mais il souligne que c'était quelqu'un de très protecteur et axé sur l'humain. C'est lui qui lui a permis d'évoluer. Ils ont commencé à développer une amitié, Jeremy a vu les enfants de Fredo grandir. Il a connu les parents de Fredo, il était invité aux anniversaires. Ils ont très vite lié des liens d'amitié. De son côté, il dit avoir eu la chance d'avoir un entourage soudé. Fredo, il avait ce côté grand frère. C'était un frère pour lui.

Ils partageaient toujours le même bureau. Ce jour-là c'était le jour de leurs retrouvailles après un petit moment qu'ils ne s'étaient pas vus (en raison de congés).

Jeremy explique alors qu'il en a beaucoup voulu aux médias. Il comprend certes que Charlie Hebdo avait une envergure mondiale de liberté d'expression etc. mais d'avoir minimisé Fredo, ça l'a mis en colère...ils l'ont assimilé à une personne du ménage « ce n'est pas grave en soi, il n'y a pas de sous-métier » mais il déplore surtout le manque d'informations de Fredo. « *C'est un être humain* », « *Ça*

été le premier tué et le dernier enterré. La vie n'a pas de prix. Je considère que c'est le peuple qu'on a oublié. C'est le bon père de famille qui se levait pour aller bosser et on l'a oublié ».

Il exprime aussi la haine profonde qu'il a eu pour ces personnes qui tuent au nom de Dieu : *« Il faut aussi savoir que dans la maintenance, il y a beaucoup de personnes issues de l'immigration. On avait des juifs, des musulmans, des chrétiens. Fredo n'a jamais fait de distinction, il faisait en sorte que tout le monde pouvait poser les congés pour les fêtes religieuses. Et je me suis dit les salopards lui ont enlevé la vie, je n'ai pas de termes pour les qualifier. Je pense qu'ils iront bien profonds en enfer. Et on laisse des enfants une épouse, c'était quelqu'un de très aimé, sa porte était grande ouverte ».*

- **Intervention du Président**

Le Président mentionne que plusieurs personnes entendues à la barre avaient des problèmes avec leur employeur. Il lui demande ce qu'il en a été pour lui et comment il a vécu ça sur un plan personnel.

Jeremy raconte que sur l'emploi, il a eu de la chance car Sodexo est resté très humain. Ils ont été bienveillants. On lui a laissé le temps, mais il n'est plus jamais retourné sur cet immeuble. Ils ont trouvé quelqu'un d'autre.

Jeremy explique que le plus difficile pour lui, c'est l'insomnie : il a une pression au niveau du thorax qui fait qu'il n'arrive pas à s'endormir. Il s'endort souvent au petit matin. Il explique qu'il a toujours été *« de nature impulsive et speed »*, mais qu'il s'est surpris à voir qu'il était devenu *« beaucoup plus explosif et à partir au quart de tour »*. Il sait aussi que l'hyperglycémie peut jouer mais ça peut lui arriver d'exploser.

Il explique aussi être beaucoup plus vigilant qu'avant. *« Sinon, je ne m'en sors pas si mal. J'ai essayé de relativiser. Je n'ai pas le droit de me plaindre, je suis en vie. C'est quelque chose qui nous change et qu'on garde à vie. Il y a l'avant et l'après. J'aime la vie, elle est belle et elle continue ».*

Le président relève que M. Claude B. a aussi été témoin et qu'il ne s'est pas constitué partie civile, ce qui est son droit le plus strict. Il lui demande la raison pour laquelle il s'est constitué partie civile et ce qu'il attend de cette audience.

Il explique qu'au début, il ne savait pas ce que ça voulait dire (de se constituer partie civile). On lui a alors expliqué et ce qu'il a retenu, c'est qu'il aurait des éléments de l'enquête : *« Pour mon ami, je me devais de le faire ».*

Concernant Claude, il pense qu'il a voulu effacer tout ça très vite, et il n'avait pas les rapports que Jérémy avait avec Fredo.

Suspension d'audience jusqu'à 14h08.

G. Audition de Madame Catherine G

Il s'agit de la femme de Frédéric B (FB).

Le Président demande dans quelles conditions la femme de FB a appris la nouvelle. Il lui demande d'expliquer sa journée du 7 janvier.

Elle raconte qu'elle était à la maison pour s'occuper des enfants et qu'elle était avec une amie pour les récupérer au car scolaire car ils habitent à la campagne. Elle reçoit un appel de Jeremy G qui lui dit qu'ils se sont fait tirer dessus et que son compagnon est blessé.

Elle pense à une blague puis elle regarde les infos et se rend compte de ce qu'il se passe. Elle prend le train pour aller très vite à Paris. Elle rejoint un ami pour se diriger vers les locaux de Charlie Hebdo.

Elle se retrouve sur les lieux où il y a des familles, des proches. Tout le monde lui dit de s'asseoir et d'attendre mais elle ne le peut pas. Elle décide d'aller à l'institut médicaux légal mais ils n'ont aucune information sur le moment. Elle retourne rue Nicolas Appert, toujours aucune nouvelle.

Elle fera de nombreux allers-retours entre la rue Nicolas Appert et l'institut médico-légal pour tenter de retrouver son compagnon, savoir où il est.

Revenue sur les lieux, elle décide de ne pas partir sans savoir où se trouve FB.

Un policier l'a conduit dans le théâtre de Bastille, en face, où de nombreuses familles sont déjà présentes. Le policier lui apprend que FB fait partie des victimes. Cinq heures se sont écoulés entre temps.

Elle parle ensuite du fait que ce jour-là elle a perdu un tout, un compagnon, un meilleur ami. FB était quelqu'un de gai, gentil.

Son plus jeune fils allait avoir 11 ans une semaine plus tard, son plus grand en avait 13 au moment des faits.

Elle évoque des souvenirs heureux avec FB, le fait qu'il était un père formidable, très présents pour sa famille. Elle conclut en disant que ses enfants n'ont pas eu leur papa longtemps mais qu'ils ont fait beaucoup de choses avec lui. Elle dit que ses enfants sont aujourd'hui équilibrés et qu'ils vont mieux même si pas un jour ne se passe sans qu'ils parlent de FB.

- **Questions du Président**

Le président demande pourquoi il n'y a eu aucune déposition de Mme G jusqu'à lors. Il dit avoir compris qu'elle n'était apparemment pas en état à cette époque et qu'elle n'a pas été entendu depuis. C'est donc la première fois qu'elle témoigne. Madame G répond qu'en effet elle n'était pas prête et qu'elle le fait aujourd'hui en hommage à FB.

Il interroge ensuite sur le suivi psychologique d'elle et ses enfants.

CG dit avoir été très soutenue par sa famille, par les habitants de son village et également par la société dans laquelle travaillait FB. Ils ont été très présents et le sont encore aujourd'hui.

Elle raconte avoir été en arrêt maladie pendant 2 ans et demi. Elle n'arrivait plus à prendre le train pour se rendre au travail, elle avait peur qu'il lui arrive quelque chose et que ses enfants se retrouvent orphelin.

La société de son mari lui a trouvé un travail près de chez elle ce qui a été très bénéfique pour se réintégrer dans le milieu professionnel. Elle dit vivre aujourd'hui pour ses enfants.

Le président l'interroge pour savoir si elle a été meurtrie du fait que son compagnon ne fasse pas partie de CH et qu'il ait été tué.

Elle répond qu'elle a été meurtrie et que les choses ont été très compliquées. Elle a par exemple récupéré le corps de FB très tardivement. De plus, au début, on lui a interdit de le voir. Elle a insisté même si cela a été très dur.

Le président mentionne le fait que FB a été décoré à titre posthume.

Madame G répond que cette décoration est légitime, normale même si cela ne change rien. Elle dit que l'on pense quand même à lui par cet acte. Elle tient également à dire qu'il était responsable d'opération de maintenance et qu'il a monté tous les échelons un par un, tout seul.

Mr le Président demande si c'est important pour elle de témoigner aujourd'hui. Elle répond qu'elle le fait pour FB et que c'est important, qu'il ne mérite pas d'être passé sous silence. Il demande si elle attend autre chose de ce procès. Elle veut que chacun soit jugé en fonction de ce qu'il a fait mais que le manque de son compagnon se fera tout de même ressentir jusqu'au bout.

Le P demande si ce procès est important pour ses enfants. Elle répond en avoir beaucoup parlé, avec eux, que c'est important mais qu'ils ont préféré ne pas venir.

Elle finit par dire quelle veut qu'on sache que Frédéric B était quelqu'un de bien et que toutes les victimes ce jour-là ne méritaient pas ça.

- **Intervention de son avocat**

Son avocat lui demande ensuite de dire comment ils se sont rencontrés. Elle raconte qu'ils se sont rencontrés dans le train, il s'est assis à côté d'elle et ont parlé pendant 40 minutes. En oubliant d'échanger leur numéro. Ils se sont ensuite cherchés pendant des mois pour se retrouver dans le même train et ne se sont alors plus quittés. Trois semaines après ils achetaient une maison.

Elle a ensuite eu ses enfants et il était un très bon papa, très présents dès qu'il sortait du travail.

L'avocat demande si le 7 janvier elle a su garder ses nerfs. Elle répond que tant qu'elle ne savait pas où se trouvait FB elle a gardé ses nerfs mais c'était très compliqué surtout qu'elle n'arrivait pas à joindre Jeremy G.

Elle dit que sa douleur est toujours aussi vive. Son avocat s'exprime en faisant en quelque sorte son portrait. Il dit que c'est une « *mère courage* », qui a repris les rênes de sa famille, qui a passé le permis alors qu'elle avait peur de conduire et qu'elle se faisait toujours conduire par FB avant. Elle l'a passé pour ses enfants et a dû se dépasser pour eux.

II. Auditions des parties civiles – témoins des faits dans les locaux de Charlie Hebdo

Il s'agit des personnes présentes et non blessées physiquement

A. Audition de Corinne R (CR)

Le président demande sa version des faits, ce qu'elle a vécu. Il demande aussi de rappeler son rôle au sein de CH à l'époque, son parcours...

CR raconte qu'elle est dessinatrice au sein de ce journal. Elle y est arrivée en stage de dessin en novembre 2007 pour un mois. Elle dit que sa rencontre avec Charlie Hebdo a été comme une révélation. Elle a été immédiatement bien dans cette rédaction. Elle est revenue après ses études et s'est accrochée pour travailler chez Charlie Hebdo (CH). Elle raconte qu'ils lui ont énormément apporté.

D'année en année elle a publié beaucoup plus de dessins en tant que pigiste et elle s'est vite rendue compte du danger de faire des dessins au sein de CH. Elle raconte avoir été là pendant l'incendie par exemple.

En 2014, Charb lui a proposé un petit espace de reportage. Sa carrière de dessinatrice prenait forme, elle déclare que fin 2014, elle était vraiment heureuse.

Le 5 janvier elle a assisté au bouclage, mais il n'y a jamais l'équipe au complet à ce moment-là.

Le mercredi pour la réunion de rédaction, elle raconte que tout le monde est toujours là. L'équipe est au complet.

Elle raconte sa journée du 7 janvier : elle dépose sa fille à la crèche, elle achète ensuite des galettes chez Franprix pour la réunion, elle prend le métro et arrive dans les locaux.

Plusieurs personnes sont déjà présentes. Il y a aussi deux invités ce jour-là. L'ambiance est très bonne, ce sont des retrouvailles. Ils s'installent dans la salle de réunion. CR cite les noms suivant leur place dans cette salle.

La réunion commence et ils parlent du livre de Houellebecq, la montée des extrêmes, des jeunes qui partent en Syrie faire le jihad.

Elle raconte qu'elle part normalement de la réunion vers 11h50 pour aller chercher sa fille à la crèche mais que ce jour-là, elle décide de partir plus tôt, pour prendre son temps. Elle s'éclipse de la réunion sans vraiment dire au revoir car celle-ci n'est pas encore finie. Elle propose à Angélique de descendre fumer une cigarette avec elle.

Elles descendent et elles entendent quelqu'un crier « *Coco, Coco !* ». Elle voit alors deux hommes cagoulés en tenue de guerre, ils l'attrapent par le bras et poussent Angélique. Elle sent une force et une détermination. Elle dit qu'ils étaient préparés et qu'ils la bloquent de façon à ce qu'elle n'est aucune capacité de mouvement. Un des hommes se met derrière avec sa kalachnikov et un autre à côté.

Ils ont commencé l'ascension des escaliers, un seul avait une arme sur elle et l'autre fermait la marche. Ils ont dit : « *on veut Charlie Hebdo, on veut Charb* ».

À ce moment-là, elle est dans une détresse absolue, et elle se rend compte qu'elle n'est pas au bon étage de la rédaction. Elle se baisse devant eux et dit « *pardon, pardon, je me suis trompée d'étage* ». Ils lui répondent « *Pas de blague, sinon on te descend* ».

C'était l'effroi en elle. Ils lui disent alors « *vous avez insulté le Prophète, nous sommes al Qaida Yemen* ». Elle raconte avoir pensé qu'ils avaient dit « *al Qaida Rennes* ».

Ils continuent en disant « *on veut charb, on veut charb* ». Elle dit être dévastée et avoir une pensée fulgurante pour sa fille, elle dit avoir été dépossédée d'elle à ce moment-là. Elle avance et fait le code. Elle sent une excitation de leur part. Ils la pousse dans les locaux et avancent tout droit. Elle voit Simon tomber de son siège après qu'ils lui aient tiré dessus. Elle a ensuite couru vers le bureau de Riss pour se cacher dessous, elle a entendu des tirs saccadés.

Elle a vu les deux correcteurs arriver dans le bureau, qui se sont cachés derrière une armoire. Elle a entendu les terroristes parler à Sigolène et leur dire « *Je ne te tue pas car tu es une femme* ».

Ensuite, un silence de mort, puis des tirs beaucoup plus lointains. Puis elle est allée dans la salle de rédaction voir si elle pouvait aider. Elle est sortie de sa cachette et a vu un homme à terre dans beaucoup de sang. Elle ne l'a même pas reconnu sur le moment. Il ne bougeait plus. Le sang était déjà comme une pâte, marron. Elle a vu l'étendu du massacre.

Il y avait Riss qui était blessé, elle lui a dit qu'elle ne savait pas comment l'aider elle était tellement en détresse. Il l'a rassuré. Sigolène est ensuite venue.

Elle est allée vers Philippe L, il avait une blessure très choquante mais il n'était pas mort. Il lui a demandé d'appeler sa mère et son frère. Elle a appelé et se souvient avoir dit à la mère de Philippe « *votre fils est vivant mais il est défiguré* ».

C'est après que les pompiers sont arrivés. Elle a ensuite dû prévenir son compagnon et la crèche. Ensuite elle est allée au théâtre.

- **Intervention du président**

Le président reprend la parole. Il dit qu'en composant le code, elle savait que la mort était au bout. Elle répond que oui.

Le Président parle des menaces depuis un certain temps qui pesaient sur CH. Il demande comment elle vivait toutes ces menaces. Est-ce que fin 2014 il y avait cette pression, ce danger qui existait ?

Elle dit que les dessinateurs étaient dans leur droit et elle n'a jamais senti les menaces à proprement parlé. Elle dit que quand on est dedans, on ne sent jamais vraiment les menaces. Personne ne se laissait impressionner. Elle dit que c'était des gens courageux. Pour elle, c'est le talent qu'on a assassiné ce jour-là, et qu'ils étaient des modèles pour elle.

Le P demande quelles ont été les conséquences psychologiques et les conséquences d'après sur sa vie.

Il demande d'expliquer comment on peut être dévaster et trouver la ressource pour continuer. Elle raconte qu'après l'attaque, elle voulait dessiner et se changer l'esprit le plus possible. Les images tournaient dans sa tête s'en s'arrêter ; elle n'a pas hésité à dessiner ou refaire le journal. Elle ne pouvait concevoir que le journal s'arrête. Elle s'est rendue compte que ce journal était le moteur de beaucoup de gens. C'était un hommage et une manière de résister. Elle a voulu continuer car elle dit que nous sommes libres dans ce pays. Mais cela a été une période très dure pour elle.

Le P demande si elle a eu besoin de suivi psychologique, physique... Elle répond qu'elle n'a pas été suivi tout de suite, car les ressources manquaient et elle s'est remise dans le travail rapidement. Elle a eu du mal à se rendre compte qu'elle était traumatisée. Elle n'a pas pris de somnifères, pas d'antidépresseurs car elle voulait être elle-même le plus possible. Elle est toujours suivie psychologiquement.

Elle dit que sa vie privée a été très difficile, au début elle ne voulait plus voir sa fille. Elle avait l'impression de faire rentrer un monstre à la maison. Son conjoint l'a beaucoup aidé.

Elle veut que la voix des hommes soit entendue et non la voix de dieu. Elle fait confiance à la justice.

Son avocate prend la parole pour lui demander pourquoi elle ne veut pas parler de choses personnelles. Elle dit que c'est dur de parler de soi, de sa vie, quand d'autres ont perdu un père, un frère... elle a eu beaucoup de mal car elle n'a pas été blessée, elle n'a rien eu physiquement. Elle vivra avec jusqu'à la fin de ces jours. Elle s'est sentie impuissante et c'est ça le plus lourd à porter. Elle s'est sentie coupable.

- **Intervention de son avocat**

L'avocate demande si elle a pu en parler avec des proches de CH mais elle dit que c'est difficile car elle était dans une solitude extrême et personne ne peut comprendre. Après deux ans elle a pu se rendre compte qu'elle n'était pas coupable et que ce sont les frères Kouachi, les complices, ceux qui aident et que c'est également un problème de société.

- **Intervention de l'Avocat Général**

Il parle du PV d'audition de CR. Elle raconte dans ce PV que les Frères Kouachi ont pu identifier CR. Elle demande comment expliquer cela.

CR répond que depuis 2012, elle participait à des festivals, elle prenait du gallon. Charb avait participé à une émission sur ARTE et lui avait proposé de dessiner aussi pour cette émission. Pour elle, les Frères Kouachi étaient préparés et avaient un trombinoscope de l'équipe.

- **Intervention de la défense**

Une avocate se pose la question de savoir pourquoi les Frères Kouachi voulaient Charb ? CR répond qu'il avait une fatwa sur sa tête depuis 2013 et qu'ils ont demandé Charlie Hebdo et Charb.

Suspension d'audience.

B. Audition d'Angélique LC (ALC)

Le président lui demande de raconter sa version des faits, sa place au sein de Charlie Hebdo.

ALC était responsable du service abonnement. Elle n'assiste pas à la réunion de rédaction. Elle a accepté de descendre fumer une cigarette avec Coco ce jour-là. Elle est descendue avec Coco par les escaliers. Pour elle, elles étaient presque au rez-de-chaussée quand elles ont entendu quelqu'un appelé « Coco » du premier étage.

Elle a vu deux hommes armés, cagoulés. Elle a crié. Elle s'est reculée et l'un des deux hommes était devant elle. Elle a voulu suivre Coco mais ils lui ont dit « *Toi, tu ne bouges pas* ».

Elle a cherché d'autres hommes armés, elle a d'abord pensé à une blague. Elle ne comprenait pas. Elle a ensuite croisé Luz et des gens des immeubles voisins leur ont dit de ne pas rester là. Les gens d'une entreprise en face sont venus les chercher. Ils sont restés dans ce magasin. Ils ont ensuite entendu des rafales de balles dehors. Elle voulait savoir ce qu'il se passait. Ils ont ensuite été amené dans une salle du 1^{er} étage rue Nicolas Appert et c'est là qu'elle a su ce qu'il s'était passé.

Elle raconte qu'elle n'arrive pas à expliquer pourquoi elle ne s'est pas rendue compte de ce qu'il se passait. Elle dit qu'elle ne comprenait rien et se disait même qu'il s'agissait peut-être des forces spéciales de la police.

Elle a ensuite rencontré Luz dans la rue, qui arrivait au travail, et c'est lui qui lui fait réaliser ce qu'elle a vécu.

Le président parle de son PV d'audition. Il dit que dans son PV, ALC disait qu'elle était à l'accueil de CH et qu'elle recevait souvent des appels insultants ou des menaces. Dans son PV d'audition elle dit aussi que pour elle, ils ont tué sa famille ce jour-là.

Elle répond en disant qu'elle s'est rendue compte de cela après. Elle travaille encore aujourd'hui à CH. Elle a pris ça comme un tsunami émotionnel. Elle dit que ça a impacté beaucoup de pans de sa vie ; elle a souffert de la perte de ses collègues et aussi de son travail car il n'a plus été le même. Elle explique que c'est une personne qui normalement cloisonne beaucoup sa vie, entre sa vie personnelle et professionnelle et que là, elle a fait entrer le professionnel dans le personnel, ce qui a perturbé beaucoup de choses.

- **Intervention du Président**

Il lui demande qu'est-ce qu'elle pense du procès ? Qu'est-ce qu'elle attend de ce procès ?

Elle répond qu'elle redoutait ce procès autant qu'elle l'attendait. C'est une remontée de tous les souvenirs. Elle dit qu'elle a longtemps hésité à parler mais qu'il le fallait car cette histoire fait partie d'elle et qu'elle fait aussi partie de cette histoire.

Aujourd'hui elle n'est plus la personne qu'elle était mais que paradoxalement elle se sent plus forte et n'a plus peur.

- **Intervention de son avocat**

Son avocate lui demande si elle a quelque chose à dire sur elle et sur ce qu'elle attend de ce procès. Elle répond qu'elle veut juste que justice soit faite et qu'elle voudrait qu'on sache qu'elle n'est pas terrorisée.

- **Intervention de la défense**

Question de l'avocat de la défense : elle évoque les menaces reçues au téléphone. Elle veut savoir qui les a reçues ? Est-ce que ça a été signalé au service de protection ?

ALC dit que oui, elle a informé la direction mais qu'elle ne sait pas quelles répercussions cela a eu.

C. Audition de Sigolène V (SV)

Le président demande son rôle au sein de CH, son parcours au sein du journal, ce qu'elle a vécu le 7 janvier 2015.

Elle raconte qu'elle tenait une chronique judiciaire car elle est avocate. Elle raconte qu'en 2011 elle travaillait dans un camping en Corse et habitait dans une caravane et que Patrick P et Charb sont allés la chercher là-bas pour lui demander de venir travailler à CH.

Elle raconte que le matin du 7 janvier 2015, elle est arrivée en vélo du 19^{ème} avec son compagnon qui devait à la réunion de rédaction. Il n'est finalement pas venu. Elle est allée chercher un marbré car c'était l'anniversaire de Luz. Elle explique comment s'est passé le début de la réunion, elle était très joyeuse. Ils ont parlé de Michel Houellebecq et son nouveau livre. Seulement deux l'avaient lu. Bernard Maris lui a ensuite donné un livre à lire.

Ils ont également parlé de la montée du fascisme en Allemagne, puis ont eu une discussion sur les banlieues. Ensuite ils ont parlé des jeunes qui partent en Syrie.

Ensuite, ils ont entendu les coups de feu. Elle dit avoir regardé Cabu dans les yeux et qu'elle s'est dit qu'il avait sûrement compris ce qu'il se passait.

Elle parle de bruits d'arme à feu sourds, secs. Elle a pensé être touchée, elle est tombée et a rampé pour se protéger. Elle a vu le tueur la suivre et en la suivant il est tombé sur Moustapha O et il a tiré sur lui. Ensuite il l'a attrapé. Elle attendait d'être tué. Il avait le regard lourd, elle voyait son regard. Il lui a demandé de se calmer. Elle s'excuse devant la cour de dire qu'elle s'est dit qu'il avait l'air doux.

Le terroriste lui dit qu'il l'épargnait car c'était une femme. Il lui a ensuite dit de lire le coran.

Ensuite, elle essaye de reprendre ses esprits, elle voit l'étendue du carnage. Elle va vers Philippe qui est blessé au visage. Elle a identifié des bouts d'os, des bouts de cervelles partout.

Elle a ensuite appelé les pompiers pour dire « *Ils sont tous morts* », et à ce moment-là elle a vu Riss lever la main et dire « *non, pas moi* ».

Ensuite, elle s'est occupée de Fabrice. Elle voyait la chair et l'os de ses jambes. Elle a demandé à Coco de s'occuper de Philippe pendant ce temps.

Patrick P est ensuite arrivé et est allé vers Charb en criant, en pleurant.

Ensuite, elle est amenée au théâtre et se remémore deux moments choquants : les cris de Chloé Verlhac la femme de Tignious, et Jeremy G qui parle de Frédéric B.

- **Intervention du Président**

Le P lui demande si, lorsqu'elle retourne dans la salle de rédaction, elle pense que le danger est loin ? Elle dit qu'elle n'en n'était pas sûre mais qu'elle avait besoin d'aller voir.

Elle pense que tout le monde a compris ce qu'il se passait mais qu'ils n'ont sûrement pas souffert.

Elle dit surtout que quand le terroriste l'a vu, il a semblé hésité. Elle s'est accrochée à ses yeux puis il l'a épargné en lui disant de lire le coran.

Elle explique que son père a déjà été rescapé d'un attentat et qu'elle a déjà vécu avec ça. Elle habitait avec sa famille à Djibouti.

Le président lit des passages de son PV d'audition et lui demande l'impact psychologique aujourd'hui. Le président apprend à la cour qu'un ami de SV est mort au Bataclan et que cela a aussi eu une répercussion psychologique sur son état.

Il lit une expertise psychologique très complète. Elle a eu un déficit fonctionnel de 50% de janvier à juillet 2015 et pourtant elle a continué à travailler. Pour les souffrances endurées, cela a été calculé à 4,5/7.

Elle finit par dire qu'elle a mis du temps à se constituer partie civile à cause de son statut d'avocate car elle n'arrivait pas à se dire avocate, victime et partie civile.

- **Intervention de son avocate et d'avocats de partie civile**

Elle remet dans son contexte le jour du 7 janvier en disant que c'était très joyeux. SV répond que oui, que même si chacun disait ce qu'il pensait c'était toujours une ambiance très bonne. Elle venait toujours le mercredi pour écouter l'intelligence des autres.

L'avocate rappelle aussi que tous les témoins ont dit que le temps était très long. Elle demande si cela a été pareil pour SV. Elle dit que oui, que le temps était très long. Elle avait peur que Fabrice meure dans ses bras.

Elle a écrit dans le numéro des survivants, en parlant du chien qui était dans la rédaction le 7 janvier, afin de montrer toute l'incohérence de ce jour-là.

SV évoque le tatouage qu'elle s'est fait. Il s'agit du bateau de Moby Dick avec 12 personnes dessus. Ce sont les 12 victimes de CH, avec Frédéric B et Ahmed M.

Elle parle ensuite de la répercussion sur son travail, elle n'a pas pu écrire pendant un an. Elle habite maintenant dans le sud de la France et a tout quitté de sa vie de Paris. Elle écrit de manière épisodique dans CH sur des sujets écologistes.

L'avocat d'Elsa Cayat demande si elle sait comment Elsa est morte et pourquoi elle est morte. SV dit que c'est peut-être sa gestuelle, sa simple présence ou peut être une balle perdue. Elle ne sait pas mais quand elle est venue dans la rédaction, elle a vu Elsa et cela a ajouté à sa culpabilité.

D. Audition de Laurent L. (LL)

LL est arrivé à CH en 2009. Il est journaliste d'enquêtes et d'investigations. Il a été engagé pour apporter de l'information un peu différente, de l'information sur les grandes affaires. Il a eu un parcours classique au démarrage puisqu'il a travaillé à Paris Match, au Point, au Parisien puis il a rejoint un site d'information satirique et ensuite la direction de CH.

Il raconte qu'il a rejoint une rédaction passionnante, composite, jeune et moins jeune, qu'il exerçait un travail passionnant. Il produisait de l'information et il était très libre dans ce qu'il écrivait. Il n'a jamais connu une telle liberté de rédaction.

Il dit avoir une mémoire fragmentée sur la journée du 7 janvier, il ne se souvient pas de tout.

Pour lui, ce 7 janvier était comme un retour de vacances, une rentrée.

A la fin de la réunion, ils entendent comme des pétards. Tout le monde s'est regardé en se demandant ce que c'était. Ça s'est rapproché et la porte derrière LL s'est ouverte sur deux personnes criant Allahu akbar. Au tout début il se dit que ce sont peut-être des forces de l'ordre, puis il comprend qu'ils sont attaqués et se retrouve sous une table, recroquevillé.

Il voit encore le dessus du crane de Georges Wolinski qui git devant lui. Toute sa vie a défilé devant ses yeux.

Il dit avoir entendu des coups de feu secs, pas en rafale. Il s'est préparé à être tué. Puis il a entendu un terroriste dire : « *on les a tous tué* ». Et une autre phrase « *on ne tue pas les femmes* » alors qu'il a vu Elsa Cayat tombée.

Il entend ensuite une détonation lointaine et ce dit qu'ils sont partis, qu'ils sont loin. Il raconte une scène d'horreur.

Il se rue vers son bureau pour téléphoner à son compagnon et lui demande d'appeler la police. Il a une crise de larmes. Il va ensuite vers Simon, lui parle, essaye de l'aider mais ne sait pas quoi faire.

La porte s'ouvre d'un coup et des journalistes de « Premières lignes » interviennent. Ils demandent une ceinture pour un garrot. Patrick P arrive, puis les secours et là tout se mélange.

Il raconte qu'il est resté sous une table où on ne pouvait pas le voir et que c'est cela qui l'a sauvé. Il se souvient que tout le monde s'est levé par surprise lorsque les terroristes sont entrés et en comprenant ce qu'il se passait ont essayé de fuir mais il était déjà trop tard. Il a vu les corps tombés. Il a entendu les cris quand les survivants ont compris que les terroristes étaient loin.

- **Intervention du Président**

Le président demande comment il a vécu l'après. LL a vu un psychologue pendant deux ans. Il a eu beaucoup d'insomnies mais a vite retravaillé la semaine d'après. Ils ont été hébergés par Libération puis dans des nouveaux locaux très protégés. Mais il dit n'avait pas pu continuer à travailler à CH. Il a quitté le journal et a travaillé ailleurs.

Il a eu des flashes de l'attaque pendant longtemps et il avait par exemple des problèmes sur le fait de se retrouver autour d'une table. Il va mieux aujourd'hui, il vit avec. Il a appris à dompter ses troubles et pense toujours à ceux qui ne sont plus là.

Ce procès est particulier pour lui car il a souvent été dans les procès en tant que journaliste et aujourd'hui il y est en tant que PC.

Pour lui ce procès est très éprouvant. Il veut la lumière sur la chaîne de responsabilité. Il se demande aussi pourquoi Peter Chérif n'est pas là. Il est déçu qu'il ne soit pas là et le dit au Président.

LL dit que personne n'a anticipé ce qu'il s'est passé quand des cocktails Molotov avaient été lancés sur CH. Il dit que les services de l'état n'ont pas anticipé et qu'on pouvait rentrer comme dans un moulin dans ce bâtiment.

Il décrit la table sous laquelle il était et c'était une table normale, il n'y avait pas de barre en dessous. Il voyait tout dont les jambes du terroriste.

Il parle aussi de son téléphone, qu'il a retrouvé sur la table de réunion, plein de sang. Il se rend compte en le reprenant plus tard qu'il n'y avait pas de sang et que c'était lui qui s'était fait cette image.

Il a identifié les corps car les enquêteurs ont demandé à ce que quelqu'un le fasse et qu'il a voulu aider. Il se rappelle ces corps, réunis dans cette salle de rédaction, réunis comme la famille qu'ils étaient.

Il dit qu'il a voulu suivre l'enquête par la suite comme le journaliste qu'il était. Il a donc suivi l'instruction et pour lui, des mystères ne sont pas levés.

Nous apprenons par un des avocats des parties civiles que Peter Chérif sera auditionné le 24 septembre en visio-conférence.

E. Audition de Cécile T

Elle est arrivée à CH en 2013 en tant qu'éditrice. Elle explique que c'est dur pour elle de témoigner car elle a l'habitude de travailler dans l'ombre.

Elle dit être là pour plusieurs raisons : d'abord pour témoigner en tant que témoins sans blessures physiques, pour ces anciens collègues et également pour relater la joie qui existait au sein de cette rédaction. Elle se rappelle de ce 7 janvier comme une journée très joyeuse, ils se retrouvaient tous et elle en était ravie.

Elle se rappelle avoir croiser Sigolène V puis Fabrice B. Ils se font la bise et ils ont filé à la rédaction.

Elle raconte qu'elle se mettait toujours au deuxième rang de la table lorsqu'elle assistait aux réunions de rédaction car elle est éditrice et a l'habitude de se mettre toujours en retrait.

Elle raconte que ce jour-là, elle a changé de place au début de la réunion car elle était coincée contre le mur, au deuxième rang, juste derrière Elsa Cayat. Elle est allée s'installer un peu plus loin, à l'extrémité de la salle de rédaction.

Elle parle des mêmes sujets évoqués par les autres au début de la réunion : Michel Houellebecq, les jeunes qui partent en Syrie...

Elle dit être de nature froussarde et c'est pour cela qu'en entendant des bruits, elle s'est tout de suite levée car elle a eu peur. Elle s'est dirigée vers le bureau des correcteurs. Elle a entendu Fabrice B dire à un moment que ce n'était pas normal.

Elle s'est dirigée vers le bureau des correcteurs avec Luce L, elles sont tombées toutes les deux puis se sont cachées derrière une armoire, très étroite. Coco était sous le bureau. Elle tenait Luce fermement dans ses bras. Elle n'a pas osé appeler la police. Elle ne voulait pas attirer l'attention.

Elle a entendu « *on ne tue pas les femmes* » puis une deuxième phrase : « *on peut y aller ils sont tous morts* ».

Elle a appelé le 17 puis son conjoint. Elle dit n'avoir rien vu mais a vu toutes les douilles par terre. Pour elle, c'était la preuve de tout cela.

Elle a ensuite été incapable de regarder la salle de réunion puis incapable d'aider quelqu'un.

Elle se souvient de tous les téléphones qui se sont mis à sonner. Les secours sont arrivés. Puis ils sont allés dans les bureaux du journal Premières lignes et enfin dans le théâtre en face.

Elle dit avoir été confronté à la foule quand elle est sortie des locaux et qu'elle a trouvé ça très dur.

Elle a ensuite passé une journée d'attente, avec des nouvelles parcellaires.

Le cauchemar a continué les jours d'après. Elle suivait les informations, terrifiée.

Elle dit être intimement persuadé que si elle était restée derrière Elsa, elle serait morte. Elle n'a pas été vu par Chérif Kouachi.

Elle déclare également que pour elle, le terroriste a vu le regard de Sigolène V et qu'il l'a, d'une certaine manière, émue.

Dans son PV d'audition, elle ne s'était exprimée, elle n'était pas prête. Aujourd'hui elle le fait. Elle voulait préserver une bulle de protection.

F. Audition de Gérard G

Monsieur Gérard G n'appartient pas à la direction de CH, mais il en était l'invité ce jour-là avec Michel R (décédé).

Il est membre d'une association qui organise tous les ans un festival de carnet de voyage. Cabu en était invité d'honneur en novembre 2014.

Cabu a proposé à Gérard G et Michel R d'assister à une réunion de rédaction. Ils se sont alors présentés ce lundi matin dans une ambiance joyeuse. Ils rapportaient les dessins mais également un cadeau à Cabu (un jambon). Puis la réunion a commencé. Ils se trouvaient dans une salle étroite, lui à gauche de l'entrée dans le coin du fond. Vers 10h30, il a entendu des bruits secs puis des détonations, des cris, et il a vu en face de lui un homme cagoulé avec une kalachnikov. Dans un dixième de seconde, il a réussi à se jeter sur le côté, sous la table. Il était parfaitement conscient de ce qu'il se passait.

Il pense avoir perdu connaissance un bon moment. A son réveil, il a vu Fabrice qui était blessé puis il a demandé d'appeler les secours. C'est à ce moment-là qu'il a vu son ami Michel R, blessé mortellement. Il avait 40 ans. Ça a été très dur pour lui, surtout qu'il laissait une fille d'une dizaine d'année.

Il a également été amené au théâtre où il a assisté à de vraies scènes de détresse et où il a ressenti une profonde solitude car il ne connaissait personne. Il était l'inconnu.

GG a ensuite présenté un état psychiatre très fragilisé, avec un syndrome de mort imminente et une répercussion psychologique très importante.

- **Intervention du Président**

Le Président lui a demandé comment s'est passé sa « vie d'après » : il raconte être reparti à Clermont Ferrand et qu'il a vécu des moments très difficiles car il ne pouvait pas partager ce qu'il avait vécu. Il avait également l'impression d'être en danger et de ne pas être protégé. Il avait peur quand il était chez lui, il lui était impossible de sortir le soir. Il se trouvait toujours en état d'alerte.

Gérard G raconte une anecdote particulière : quelque temps après les attentats, une personne appelait toujours chez lui en disant qu'il cherchait à joindre un certain Charlie.

Gérard G a eu peur et a alerté la police. Une enquête a alors été ouverte. Il a su par la suite qu'il y avait bel et bien une personne dénommée Charlie que l'on cherchait à joindre et que cette personne n'avait seulement qu'un chiffre de différence avec son propre numéro de téléphone. Cette coïncidence l'a beaucoup perturbé.

Il évoque ensuite la culpabilité du survivant qu'il a ressenti, surtout du fait de son âge. En effet, il était beaucoup plus vieux que son ami et collègue Michel R à l'époque des faits et cela a été très dur à accepter, à assumer.

Le Président lui demande s'il se considère comme une victime oubliée. Gérard G répond que non, mais qu'il est vrai que l'on a peu parlé de lui.

Suspension d'audience à 20h06.

JOUR 6 - MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2020

L'attentat dans les locaux de Charlie Hebdo

Les avocats de la défense et des parties civiles font état des difficultés quant aux horaires de retour des accusés, par ailleurs ils précisent d'un commun accord qu'il n'est pas question de synthétiser les débats.

Le président confirme avoir demandé à chacune des maisons d'arrêt de lui communiquer les heures de départ et d'arrivée des détenus.

Après cette mise au point concernant la durée des séances, il annonce qu'il va être procédé aux auditions de Simon F., Philippe L., Fabrice N.

I. Audition des parties civiles blessées lors de l'attentat.

A. Audition de Simon FIESCHI.

Le président lui propose qu'une chaise lui soit apportée afin qu'il puisse témoigner sans difficulté relativement à son handicap. Il lui pose donc la question de savoir s'il est en mesure de rester debout. Celui-ci répond qu'il tient à rester à debout. Néanmoins, le président demande à ce qu'une chaise soit placée à proximité de la barre.

Le président débute l'audition de M. Simon F en lui demandant son âge et ses fonctions à Charlie hebdo et de relater ce qu'il a vécu ce jour-là.

M. Simon F, 36 ans, explique avoir intégré en 2012 à Charlie en tant que webmaster et qu'il était en charge de la gestion du site internet ainsi que de la relation avec les lecteurs. Toutefois, il souligne qu'il sera beaucoup plus bref dans son témoignage que ses camarades de la veille, car comme vous vu dans la vidéo diffusée, tout s'est passé de façon très rapide, « c'était bref pour moi, je me souviens d'une déflagration, j'entends Allahou Akbar, et plus tard on ne tue pas les femmes, ensuite je me suis évanoui et je pense que c'est ce qui m'a sauvé, j'entends plus tard LEGER dire oh merde (...). On a attendu l'arrivée des secours, j'étais en état de choc je ne comprenais pas ce qui se passait ; à leur arrivée ils ont du mal à m'extraire de la chaise sur laquelle j'étais assis, ils m'ont allongé par terre, ils m'ont demandé si je savais ce qui s'était passé, mais je ne pouvais pas leur répondre, j'étais en état de choc. Ce dont je me souviens c'est que mon bureau est le lieu de passage pour accéder à la rédaction, il y avait une trainée de sang, je ne savais si c'était mon sang ou bien ».

Ensuite il raconte avoir été transporté à l'hôpital. Sur le chemin, il se rappelle qu'il était conscient puisqu'il cherchait le numéro de ma mère afin de le communiquer au secours. À son arrivée à l'hôpital, il a été mis sous coma artificielle, il n'a eu connaissance exacte des faits que plusieurs semaines plus tard.

Il revient sur ces blessures : « On a tiré 2 balles sur moi ce jour-là dont une est ressortie de mon omoplate gauche et en sortant elle a touché ma colonne vertébrale. J'ai passé 5 semaines en réanimation et à ma sortie de réanimation, j'avais des côtes brisées, l'omoplate explosée, une paralysie

complète du haut, j'étais sous respirateur pendant plusieurs semaines, je suis resté un peu plus de 8 mois en rééducation complète et jusqu'à maintenant en rééducation pour toute la vie pour ne pas perdre ce que j'ai pu récupérer ».

Il évoque également les séquelles que peut laisser un tir à l'armes de guerre. Selon lui, elles sont de deux ordres : physiques et psychologiques.

Physiques : car il était atteint d'une tétraplégie complète qui par la suite s'est transformée en tétraplégie partielle, « les os du bassin, des jambes sont extrêmement atteints, donc la marche est très difficile, ma colonne vertébrale a diminué de 7 cm, les nerfs même au repos continuent à envoyer des signaux de douleur, les douleurs sont à vie on ne peut pas les traiter. J'ai perdu en sensibilité sur les mains, les jambes, mais la perte du sens du toucher n'empêche pas la douleur. Les 2 mains ont perdu en motricité, tous les gestes fins sont devenus difficiles. Il met en exergue l'impossibilité pour lui de faire certains actes du quotidien comme faire les courses ou faire la vaisselle, certaines douleurs seraient devenues chroniques, il est possible de les atténuer, mais sont à vie.

Sur son préjudice psychologique, « pendant longtemps j'ai cru que j'en étais épargné mais c'est venu après, quand mon état physique c'est stabilisé ». Il décrit également un stress post-traumatique. « Aujourd'hui, je souffre ou je suis protégé par une forme de dissociation, tous mes souvenirs sont là mais avec une forme de voile ». Il considère que c'est un effort psychique de tous les jours. Des fois il va bien, des fois non. Cela empiète sur sa vie sociale et professionnelle, essaye de ne pas penser à avant car cela génère une fatigue « abyssale ».

Il n'a pas le sentiment d'être un rescapé, ceux qui étaient présents ce jour-là ne sont pas des rescapés pour lui. Le terme de victime est pour lui techniquement exact, mais il lui déplaît, car il indique quelque chose de passif. La victime a des droits, lui considère devoir témoigner des conséquences des armes de guerre. C'est important de témoigner pour lui, car « une fois que la justice aura fait son travail, nous on restera ».

- **Questions des parties civiles**

Un avocat tient juste à la remercier pour son témoignage.

Pas de questions de l'Avocat général et de la défense.

B. Audition de Fabrice N. (F.N.).

Le Président décline son identité, et l'invite à aborder ses fonctions au journal, la journée du 7 janvier et ses conséquences sur sa vie.

Journaliste, le 7 janvier il fait face à la porte de la salle lorsqu'il entend une déflagration. Il s'agissait des frères Kouachi qui tiraient sur Simon. Le policier en charge de la protection de CHARB s'est précipité vers eux, et ils ont vu entrer un « ninja ». Il a pris une table en boulier, même s'il savait que ce n'était pas suffisant. Il a été touché par 3 balles, et a entendu Allahou Akbar.

Il se sent beaucoup moins touché que Simon, mais il est quand même diminué. Il préfère ne pas parler des conséquences. Il évoque toujours la crainte qu'un « imbécile » ressente le droit de venir les attaquer. Il se sent un peu en avantage par rapport à Simon, et Philippe LANCON. Il s'en sort mieux qu'eux et ses amis décédés.

Le Président l'interroge sur une expertise médicale récente, qui indique qu'il a déjà été victime d'un attentat en 1985. Il répond que le 29 mars 1985, rue de Rivoli, au cinéma juif, un « type derrière » eux dont il a entrevu l'ombre a déposé une bombe. La salle a été complètement détruite. Ils ont eu de la chance que le toit en ciment s'ouvre en 2 ce qui les a sauvés. Il a eu les tympanes explosés, des pièces de l'engin ont été coincées dans son pied. Elle n'ont jamais pu être extraites. Les investigations ont laissé que l'attentat avait été commandité pour faire payer à la France une dette qu'elle devait.

Le Président le questionne sur son amitié avec une victime décédée après l'attentat, des suites de ses blessures. Il a été hospitalisé pendant presque un an.

Le changement de prénom et nom est abordé.

Concernant des automatismes évoqués dans les expertises, il indique ne plus pouvoir habiter en région parisienne. Lui et sa famille ont souhaité déménager dans un plus tranquille. Il éprouve aussi une peur injustifiée des femmes voilées et des barbus.

Il a écrit des livres, il travaille toujours pour Charlie, et a repris des activités professionnelles.

Le Président lui demande comment il aborde le procès. Il ne sait pas quoi répondre.

Il est aussi interrogé sur ce qu'il porte à la boutonnière. Il a eu l'idée de lancer un mouvement pour mettre fin aux pesticides qui tuent les insectes. Il réfléchit beaucoup depuis le 7 janvier. Il a recueilli 1,6 millions de signatures pour acheter des coquelicots, le 1^{er} vendredi de chaque mois. Des personnes se sont regroupées devant les mairies pour réclamer la fin des pesticides.

- **Questions des parties civiles :**

Un avocat lui demande dans quelles conditions il travaille depuis les attentats. C'est pour lui une vie à part entière. Lorsqu'il va dans les locaux de Charlie, il y a une porte métallique, un sas, des rayons X, des policiers, puis encore des portes de sécurité, puis enfin un agent de sécurité payé par le journal. Une salle est à l'épreuve des balles et même des lance-roquettes.

Il veut souligner aux journalistes que même en France, en 2020, il est possible qu'une équipe de journaliste travaille en état de siège. Aucun journal, aucune télévision n'est venue aborder le sujet de comment les journalistes travaillent à Charlie Hebdo.

Des valeurs lui permettent toutefois de continuer de travailler à Charlie. La défense de la liberté, la défense de la vie. La liberté c'est la vie, elle se défend avec les armes s'il le faut.

Pas des questions de l'avocat général.

- **Questions de la défense :**

Un avocat de la défense souhaite connaître son point de vue sur l'islam et l'islamisme, compte tenu de son regard particulier après avoir subi 2 attentats.

Son père était ouvrier communiste en banlieue parisienne. Il a été élevé dans le culte de la résistance anti fasciste. Il ne supporte pas la présence d'un fasciste ou d'un raciste. Il considère que le totalitarisme, c'est l'abnégation de la vue humaine. Le terrorisme est une nouvelle forme de totalitarisme, et le totalitarisme militaire islamiste mérite d'être combattu.

En 2013, sur le livre d'Eric Zemmour relatif à la révolution française, il propose d'aller le voir avec Philippe, qui est décédé. Il a refusé, répondant qu'il ne parle pas aux racistes. A cette période, il était souvent dit que Charlie était devenu raciste et islamophobe, alors que Charlie s'attaquait à toutes les religions sans distinctions. Une tribune est parue dans le Journal pour expliquer que le journal n'est pas raciste. Il considère qu'il y a un réseau dense de personnes qui ont refusé de mener le combat pour la liberté, qui ont préféré éviter le danger si présent du totalitarisme islamique.

L'avocat : « est-ce que les attentats ont fait évoluer ce mutisme intellectuel face à ce totalitarisme islamique militaire ?

FN : l'esprit du stalinisme n'a pas été effacé

Comment CHARB vivait ces accusations d'islamophobes ?

FN : CHARB était un soutien fervent de la Palestine occupée... il souffrait énormément de ces accusations, c'était comme si quelqu'un le brûlait au fer rouge. »

Sur comment il fait pour vivre après 2 attentats, il répond qu'il n'a jamais réfléchi à la question. Il ne peut laisser des personnes faire ce qu'elles veulent parce qu'elles ne sont pas contents de dessins.

Il lui est demandé si les journalistes encouragent ou s'abaissent face à ce totalitarisme. Il considère qu'ils n'y adhèrent pas, mais que bon nombre d'intellectuels refusent leur rôle dans la propagation de ces idées.

Sur sa réaction après avoir appris les attentats, il a lu énormément sur la Shoah et le nazisme.

Suspension d'audience.

C. Audition de Philippe LANCON.

Il est absent aujourd'hui mais son avocat est présent.

Son avocat informe la Cour que son psychiatre s'est opposé à son audition.

Lecture est faite par la Cour de sa première déposition, puis de la seconde. Il a été blessé aux mains et au visage, alors qu'il était chroniqueur dans le journal. Il est arrivé un peu retard lors de la conférence le 7 janvier, et s'est installé au fond de la salle.

Il ne viendra pas.

D. Audition d'Eric PORTEAU.

Il est également absent ce jour, mais son avocat est présent.

Lecture est faite de sa déposition. Il est directeur administratif et financier de Charlie Hebdo. Il est arrivé à 8h, son bureau est au fond du couloir. Il s'est réfugié en dessous de son bureau, il a juste entendu les voix. Il est suivi par un psychiatre depuis janvier 2016.

Aucune observation supplémentaire.

Suspension d'audience.

E. Audition de Monsieur Laurent SOURISSEAU, Directeur de la rédaction de CHARLIE HEBDO depuis 2012.

« Dès sa création en 1992, CHARLIE HEBDO s'est très fortement opposé au FRONT NATIONAL. La rédaction a lancé une pétition appelant à dissoudre le FN, considéré comme contraire aux valeurs de la République.

Dans les années 1990, les caricatures étaient centrées sur la religion catholique. Déjà à cette époque, des personnes se sont opposées à CHARLIE HEBDO en essayant de le faire condamner pour racisme antichrétien. Le journal a été cité à comparaître devant les tribunaux, de nombreux procès se sont tenus. Pourtant, les juges n'ont jamais qualifié le journal de CHARLIE HEBDO comme raciste.

Au même moment, on assistait à l'émergence de l'islamisme mais cela paraissait tellement lointain.

En 2006, les caricatures de Mahomet sont publiées par différents journaux en France. Des directeurs de rédaction sont congédiés à la suite de ces publications. En réaction, pour résister, CHARLIE HEBDO décide de les publier.

La réaction de la « société des complices » de l'islamisme fut immédiate et très violente. CHARLIE HEBDO fut taxé de racisme antimusulmans et un procès fut intenté contre la rédaction.

Une nouvelle fois, la décision des juges a confirmé la jurisprudence constante sur la liberté d'expression.

En 2011, le printemps arabe nous donne l'idée de réaliser un dessin représentant « un Mahomet sympa ».

CHARLIE HEBDO voulait juste dessiner librement, sans être inquiété de quoi que ce soit.

Avant même la parution du dessin, le journal fut incendié par des individus dont on ignore encore aujourd'hui l'identité.

Après ça, CHARB et LUZ ont été mis sous protection policière et le journal fut relogé dans de nouveaux locaux.

La rédaction a dû s'adapter aux contraintes de la protection policière. Il nous a fallu imaginer tous les scénarios d'attentat possibles.

C'était dramatique d'en arriver là.

Un journal ne doit pas être renfermé sur lui-même, un journal se doit être ouvert sur le monde, sur les autres, recevoir des gens, organiser des enquêtes sur le terrain.

Cet incendie de 2011 fut révélateur de la fracture qui s'était creusée dans la société française, d'une dégradation de la tolérance et de l'ouverture d'esprit.

En 2012, CHARB et Zineb EL RHAZOUÏ ont publié la vie de Mahomet en bandes dessinées.

Contre toute idée, il ne s'est rien passé, aucune protestation, rien du tout. L'idée de supprimer la protection policière est apparue dans les esprits de la rédaction.

La protection policière de LUZ a alors cessé.

Seul CHARB a conservé sa protection puisqu'il a été visé par des dignitaires islamiques comme cible à abattre.

En conséquence, CHARB a fait une demande de port d'arme. Il voulait surtout pouvoir se protéger s'il était attaqué chez lui.

Par mesure de sécurité, les locaux de CHARLIE HEBDO ont été déplacé au 10 rue Nicolas APPERT dans le 11ème arrondissement de Paris en 2014.

En ce début d'année 2015, le climat était calme, la rédaction n'avait pas été menacée depuis plus de 2 ans. Il était même question de supprimer la protection de CHARB.

Pourtant, ce 7 janvier 2015, ils sont venus tous nous tuer.

Ce jour-là, après une conférence de rédaction classique, on entend deux claquements et puis on voit protection policière de CHARB sortir son arme et la pointer en direction d'une porte.

Tout le monde s'est levé et d'une deuxième porte a surgit un homme cagoulé entièrement habillé en noir et armé d'un fusil d'assaut noir.

Une fraction de seconde, je croise son regard, il semblait surpris de voir autant de monde dans la pièce.

Je me jette au sol, la tête sous le bureau de CHARB, les mains sur le visage, face contre sol, les tirs ont ensuite commencé, des bruits étaient démesurés, une première série de tirs qui s'estompe, une voix proche qui dit « pas les femmes, pas les femmes », les tirs reprennent, coup par coup, j'ai la vision de la mort, j'attends mon tour pour être exécuter, je me demande où ce qu'on va me tirer déçu, chaque seconde devient précieuse, je reçois un coup dans le dos, dans l'épaule, comme un coup de fourche, de la ferraille qui rentre dans votre corps, je reste alors en apnée à partir de ce moment pour faire le mort, des tirs, encore et encore, des phrases de proclamation en langue arabe, la recherche de CHARB, « il est où CHARB ? Il est où ? », les derniers coups de feu, puis le silence, que du silence, rien que du silence, un silence total.

Un certain temps s'écoule et soudain des coups de fusils retentissent et semblent être tirés depuis l'extérieur, la fusillade est intense mais elle semble s'éloigner.

Moi, je ne bouge pas d'un centimètre, j'entends des murmures, je me décide de pivoter, je me retrouve sur le dos, je ne voyais que le plafond, j'ai mis mes pieds sur une chaise pour faire refluer le sang.

Gérard G. s'est redressé, COCO a essayé de me soigner l'épaule, Fabrice N. gémissait, les autres ne disaient rien, plus rien du tout, que du silence.

Un pompier est arrivé, il m'a soulevé, debout face au bureau de CHARB, même si je ne voulais pas regarder la salle, j'ai dû enjambé CHARB, LUZ pleurait, le pompier m'a assis sur la chaise du rédacteur en chef, je me rallonge et j'ai mis mes jambes en l'air, j'ai ensuite donné le numéro de ma femme pour la prévenir, des secouristes sont venus, m'ont soigné, m'ont enfourné dans une ambulance, j'étais même pas sûr d'être vivant, j'ai subis des examens, un coma, le transport dans une chambre au sein d'un hôpital inconnu.

Tout s'enchaîne tellement vite. Au détour d'un couloir, je vois ma femme, mon frère et ma sœur. Là, j'ai compris que j'étais vivant. Mon certificat médical fait état d'une fracture complexe de l'épaule

gauche, très fortement touchée. Je suis resté à l'hôpital 15 jours, j'avais des fractures multiples, mes os étaient brisés. Il m'a fallu 6 semaines d'attente pour que les os se ressoldent. J'ai subi une longue rééducation du matin au soir tous les jours de la semaine mais j'ai perdu l'usage normal de mon bras, je ne plus totalement le lever.

Pour revenir sur ce carnage, entre l'entrée et la sortie des frères KOUACHI, il s'est écoulé 1m47 secondes. En 1m45, ils ont assassiné toute la rédaction.

Ces gens étaient venus pour tuer tout le monde, c'étaient des robots que rien ne pouvait arrêter, c'était une exécution. Ce drame est un drame collectif, que faire ce journal, que va-t-il devenir ?

Il fallait continuer le journal non seulement pour la mémoire des victimes mais également pour des raisons politiques car c'était la première fois qu'un journal était attaqué en France.

Et puis, c'est terrible de ne plus avoir quelque chose à faire, tous les survivants voulaient retrouver leur place, se prouver qu'ils étaient encore capables de faire quelque chose, des dessins, des articles, retrouver une utilité.

Je n'aime pas le statut de victime. Ce statut, c'est un peu un piège dont il est difficile de sortir. « Je préfère me décrire comme un innocent, je rejette la culpabilité pour les caricatures, je rejette le statut de victime, je préfère le mot innocent, je suis innocent, on l'était tous. »

L'interdit de ne pas dessiner Mohamed, la rédaction de CHARLIE HEBDO ne l'a pas suivi par liberté, non parce qu'on ne respecte pas la religion musulmane, amis parce qu'on a décidé de ne pas se plier à l'interdit.

On croyait qu'en France on pouvait dessiner librement. Cependant, autour de nous l'environnement changeait, des nouvelles formes de totalitarisme apparaissait, une forme de totalitarisme religieux, on voulait imposer en France une forme de terreur.

Le mobile de ce crime était de « venger le prophète ».

Un numéro spécial fut consacré à la publication des caricatures avec un Mahomet éploré qui s'exclame « C'est dur d'être aimé par des cons ». Qui sont les cons ? Ce sont les intégristes. Pourquoi préciser sur la Une qu'il s'agissait des intégristes ? La mention « Mahomet débordé par les intégristes » a été intégré au dessin pour éviter qu'il soit détourné.

La rédaction de CHARLIE HEBDO ne voulait pas faire d'amalgame entre musulman et intégristes. L'objectif de la reproduction des caricatures ? Il faut donner tous les éléments pour que chacun puisse se forger sa propre opinion. Il faut laisser le lecteur comme unique juge, le laisser déterminer lui-même si les caricatures étaient vraiment offensantes ou pas.

A mon sens, il n'y avait vraiment de méchant dans ces dessins. En réalité, l'objectif de les publier était juste de les publier, pour la liberté de le faire. Pourtant, il y avait un vrai climat d'intolérance en France après l'incendie du journal.

Car non, c'est inacceptable qu'un journal soit brûlé sous prétexte que soit publié quelque chose qui dérange.

Quatre jours après l'incendie du journal, une pétition fut portée par ROCADIA DIALLO pour l'interdiction de CHARLIE HEBDO.

Au cours de cette manifestation, la rédaction fut accusée d'islamophobie.

Plus qu'une histoire de caricatures, il s'agit d'une véritable offensive de l'islam politique, une volonté de modifier la démocratie française, c'est un problème de fond très grave. C'est au politique de le résoudre.

En 2011, une partie de la gauche n'a pas défendu CHARLIE HEBDO et a trouvé des excuses politiques à ce genre d'accusation d'islamophobie et à la censure.

Selon moi, ces intellectuels voient dans l'islam politique un moyen de déstabiliser la sociale démocratie qu'ils détestent.

Pourquoi vivre ? Vivre pour être libre ou pour être soumis à l'arbitraire démentiel du fanatisme ?

Je ne regrette pas d'avoir publié ces caricatures, ce que je regrette c'est à quel point les gens acceptent d'être soumis. Il n'y a pas à regretter de se battre pour sa liberté.

S'agissant de la republication des caricatures : l'Iran, Turquie ont exprimé des menaces contre la France.

On oublie ce qu'on vécu les générations précédentes, des déportations, des combats pour la liberté, notre génération a bénéficié des libertés acquises au prix du sang.

Notre génération se doit de se battre.

CHARLIE HEBDO s'est toujours interrogé sur comment être le plus libre possible. Voilà la seule et unique question qui fonde CHARLIE HEBDO.

CHARLIE avant 2015 était une sorte de carrefour de rencontre entre des gens très différents, avec des opinions différentes mais traversé par les mêmes émotions, les mêmes doutes mais avec les mêmes exigences.

C'était naturel entre nous, on était dans une communauté de sensibilité, pas de différence entre les âges, les mêmes sens d'intérêts, les mêmes questions.

CHARLIE c'était intemporel, l'humour était un dénominateur commun, quelque chose qui traverse les âges.

Après l'attentat, c'était comme si j'ai été coupé en deux, tronçonné en deux.

Je l'ai vécu comme une mutilation, j'ai ressenti une déchirure, la perte de mes amis, de leur esprit, de leur âme, de leur intelligence.

J'ai ressenti une gêne à me dire que les autres ne peuvent plus vivre et que moi je peux continuer ma vie. Aujourd'hui, je vis un peu pour eux. Parfois, je les imagine encore vivants, j'imagine des conversations avec eux.

A titre personnel, je voulais adopter un enfant avec ma femme, mais on m'a fait comprendre que jamais, jamais, on ne va confier un enfant à des gens placés sous protection policière. Je vis constamment sous protection.

Les émotions ressentis au bord de la mort, c'est indescriptible, j'essaye de le retranscrire à mes lecteurs, à ceux que je rencontre.

C'était assez facile de savoir que le mercredi matin était le jour de la conférence de rédaction.

Pourtant, ce sont des individus qui ne savaient pas ce que c'était un journal, leur cible était CHARB, ne s'attendaient pas à ce que la salle de rédaction soit à ce point remplie.

Le terrorisme est une nébuleuse, mais ce procès a pour fonction de comprendre comment s'organise un attentat, comment on le planifie, comment on le pense, comment on passe à l'acte.

II. Audition de parties civiles.

A. Audition de Patrick PELLOUX.

Il l'un des premiers arrivés sur les lieux. Ami de CHARB, il est médecin urgentiste.

« Je suis rentré à CHARLIE HEBDO en 2004. Je faisais des reportages sur la canicule de 2003.

Je discutais beaucoup avec CHARB sur tous les sujets : laïcité, la non-violence, l'écologie, l'antifasciste.

Après la reproduction des caricatures danoises, il y a eu les premières menaces, l'incendie de 2011. Comme toute religion, il fallait pouvoir rire de l'islam, la blasphémer.

Ce 7 janvier, vers 9h, CHARB m'a appelé pour que je vienne participer à la première conférence de rédaction de l'année. J'avais déjà un rendez-vous important de prévu donc je n'ai pas venir.

Vers 11h30, le graphiste de CHARLIE m'a appelé pour me prévenir qu'un attentat avait été commis.

Je préviens le SAMU, je fais tout pour déclencher les secours.

J'arrive très vite sur les lieux, je vois un homme à l'entrée sur le sol, des gens lui font un massage cardiaque, je monte vers la rédaction, plus je monte, plus il y a de sang.

On m'ouvre, la vision est très difficile, un odeur de poudre, je vois Simon F. gravement blessé, je vois plein d'étuis de balles par terre.

Je vois CHARB. Il était au-delà de toute ressource thérapeutique. On a dirigé les secours par rapport à ce qu'on voyait, comme on était sur place, j'ai appelé toutes les salles de réveils que j'ai pu. Ces salles sont des salles où arrivent des blessés les plus graves. Les blessures par arme de guerre empirent avec le temps. La mortalité s'aggrave de minute en minute. Il faut aller le plus vite possible.

Les autres collègues sont arrivés, chacun a pris une victime, les 4 survivants, de manière à les faire sortir le plus rapidement possible.

Je me suis ensuite occupé du regroupement des victimes entre ceux qui ont une atteinte somatique et ceux qui ont une atteinte psychologique.

La décision est prise d'emmener ceux qui n'étaient pas blessés au théâtre voisin des locaux pour les prendre en charge psychologiquement.

J'ai dû annoncer des décès à des amis, à des familles, à des proches. Ce fut terrible, terrible.

J'ai ensuite été dirigé à l'Hôtel Dieu pour faire un débriefing. C'est là où j'ai annoncé à la fille HAYAT que sa mère était morte.

Aujourd'hui en France, il y a un débat entre 2 protocoles :

- La pratique israélienne : sortir le plus vite possible les victimes de la zone d'attaque.
- La pratique nord-américaine : sécuriser la zone avant d'aller chercher les victimes (police d'élite et de déminage, c'est très long).

C'était un carnage.

Depuis, j'ai une fracture à l'intérieur de moi, les blessés à aider, la désespérance de voir CHARB dans cet état, les autres, les premiers soins, les garrots, un automatisme, cet automatisme je le vis tous les jours, c'est très difficile, faire médecine, c'est aider les gens, je n'ai pas pu les aider.

Ils se sont tellement acharnés sur CHARB.

CHARLIE c'était un paradis de culture, des débats d'idée extraordinaires, des gens de paix, qui prônaient des idées altruistes, d'une bonté bienveillance.

L'art du dessin de presse est une exception française. C'était merveilleux CHARLIE HEBDO avant. On ne sait jamais quand le bonheur est là, on sait quand lorsqu'il n'est plus là. La veille j'étais avec CHARB et sa compagne à un concert de Jazz.

C'est un désespoir quotidien.

Ce fascisme islamique est abject, je regrette que les politiques ne comprennent pas que la défense laïcité est absolument capital, personne n'empêche de croire, mais qu'on nous empêche pas de penser, d'écrire, de dessiner.

Le mentor islamiste des frères KOUACHI, urgentiste, était présent à la salpêtrière au-dessus des salles de réveil pile le jour de l'attentat, il se présente aujourd'hui comme repent. C'est une coïncidence qui soulève beaucoup de questions. Les fichés S ne sont pas signalés aux hôpitaux.

Dès qu'on fait une critique de l'islamisme, c'est insultes, menaces, intimidations, taxé d'islamophobes, or l'islamisme est un fanatisme armé.

B. Audition de Zhineb EL RHAZOU

Le Président rappelle aux personnes qui sont dans les salles 2.03 et 2.04 que ces salles sont des prolongements de la salle 2.02 et que les règlements de la salle principe sont exactement les mêmes qu'en salle 2.02.

Il indique que l'audience va se poursuivre avec l'audition de Madame Zineb EL RHAZOU.

Celle-ci est dirigée vers la barre par l'huissier.

Le Président présente à la salle Madame EL RHAZOU dans ces termes « bonjour Mme vous êtes Mme Zineb EL RHAZOU, vous êtes partie civile dans ce dossier et également citée par les parties civiles, qu'avez-vous à nous dire, surtout que dans votre déposition vous étiez à l'étranger au moment des faits, qu'entendez-vous sous dire par rapport aux faits ? »

Mme Zineb EL RHAZOU répond qu'en sa qualité de partie civile, elle souhaite faire part de son humilité vis-vis des autres parties civiles qui ont perdu un être. Elle confirme à la cour qu'elle était à Casablanca, non pas pour des vacances mais pour le travail et ne pas avoir vu la scène chaotique.

Elle revient sur son parcours professionnel, comment elle a intégré Charlie Hebdo : « J'ai commencé comme journaliste au Maroc dans un journal qui avait une fait publication sur les caricatures danoises en 2006 ». Elle souligne qu'on ne voyait pas les caricatures car cela aurait été bloqué dès l'impression. Elle a donc rejoint le journal en 2007 soit un an plus tard car c'était le seul journal qui permettait de contester l'islam.

Elle est née d'une mère française et d'un père marocain. Elle a grandi au Maroc ou elle a fait toute sa scolarité.

Elle rappelle qu'elle se serait fait connaître lorsqu'elle a organisé, avec des jeunes, un pique-nique pendant le mois de ramadan, alors même qu'il est interdit de manger ou boire en public pendant le ramadan. Ce mouvement de contestation dont elle a été à l'origine a eu comme conséquences la fermeture du journal et un soulèvement national qui a abouti au *Printemps marocain* dont elle a été la porte-parole en février 2011.

« J'ai connu le 1^{er} attentat de Charlie avec Charb, j'étais déjà pigiste et on avait prévu de publier une bande dessinée sur la vie du prophète Mahomet avec des dessins de Charb et des dialogues par moi. De là où je viens, je sais que c'était un combat que de rejoindre Charlie, j'ai vu en Charlie une survie, j'avais été arrêté plusieurs fois au Maroc [...] ». Lorsque Charlie l'a accueilli c'était comme lui « donner la dignité, (lui) permettre d'exercer (son) métier ».

« Lorsqu'on a publié la bande dessinée, il s'en est suivi des menaces, j'ai été repéré par les médias arabes comme *l'arabe*, la vendue, ils ont oublié que j'étais française de par ma mère et de par mes convictions ».

Avant la date du 7 janvier 2015, elle pouvait travailler à distance, « Charb me permettait de lui envoyer mon papier même si je n'étais pas présente, j'avais ma rubrique où je devais parler chaque semaine de quelqu'un qui avait subi des foudres d'une religion. [...] Charlie était une famille professionnelle formidable. »

Le 7 janvier, elle se trouvait encore à Casablanca, elle n'avait pas pu rentrer plus en France car, l'époque elle connaissait des difficultés pour trouver un logement, ce qui l'a incité à rester à Casablanca le temps de trouver une solution. Le jour du drame, elle avait envoyé un courriel à Charb, comme elle le faisait souvent, lui expliquant que son souhait de faire « un papier » au sujet la vente des esclaves femmes par l'Etat Islamique. Selon elle, « c'était une matière pour un article de Charlie, j'ai envoyé ce mail et je me suis rendormie. J'ai été réveillée par un collègue marocain qui criait au téléphone qu'il y avait eu une fusillade dans mon journal. Je ne le croyais pas. J'appelle Charb qui ne répond pas évidemment, ensuite j'appelle au secrétariat, c'est Luce qui répond et qui me dit qu'il y a au moins une dizaine de morts, je lui demande où est Charb elle me répond qu'il est mort ».

Mme EL RHAZOUÏ évoque s'être installée devant sa télévision pour suivre les informations. « Mon téléphone n'arrêtait pas de sonner, ma famille mes amis tout le monde m'appelait, je n'arrêtais pas de faire le décompte des morts, on dirait qu'il fallait atteindre le chiffre 12, mais ça s'est arrêté à 5 ». Elle était sous le choc, au journal, son lieu de travail, il y avait des personnes qu'elle côtoyait, avec qui elle allait prendre un verre souvent.

« Jusqu'à aujourd'hui, je ne me considère pas comme victime, j'ai vécu ma culpabilité de survivant, la mort de Moustapha m'a beaucoup marqué car il ne venait jamais le lundi. Avec le temps, on se dit que les seuls coupables se sont ceux qui ont, par cette idéologie, tué. Je ne veux pas dire que ceux qui sont pour ce combat, sont morts pour rien, donc je continue à me battre pour cette cause, j'avais déjà eu une fatwa en 2011 par les oulémas du Maroc. J'ai vécu la descente du journal, j'ai vu le

désarroi de Charb qui a vu l'isolement du journal. On n'avait pas imaginé ça, il y a ceux qui ont vécu là le pire, mais pour ma part je vais réaliser que mon cauchemar ne faisait que commencer parce qu'avec la médiatisation, moi qui suis identifiée comme une grande gueule, j'ai parlé de mes collègues, de la laïcité, j'ai parlé du droit à la liberté d'expression, donc je parle de tout ça à des médias arabes, dès février 2015, je vais me retrouver sous un niveau de protection qu'un civil ne pouvait avoir en France, parce qu'ils ont mis une fatwa avec hashtag obligation de tuer Zineb EL RHAZOUI [...]. »

Le Président coupe la parole à Zineb EL RHAZOUI (ZE) car il voudrait recentrer les débats sur les faits et qu'elle synthétise les débats comme dit précédemment.

- **Questions des parties civiles**

L'avocat de Zineb EL RHAZOUI (ZE) prend la parole.

« A votre retour de Casablanca, vous êtes arrivés à l'aéroport de paris et vous avez été immédiatement mise sous protection policière dès votre descente de l'avion jusqu'à aujourd'hui, comment vivez-vous cela ?

ZE : Ma petite personne, mon parcours n'ont aucune importance, mes collègues ont été tués par des personnes qui ont accompli l'acte par idéologie, mon sentiment c'est qu'aujourd'hui, l'assassin continue de courir sinon je ne serai pas sous protection policière avec toutes les conséquences que ça a sur nos vies personnelles. Personnellement, j'ai vécu tous les coups durs de Charlie, mais je veux dire que les gens qui vivent ma situation, vivent une vie de condamné à mort, une vie en sursis. Charb parlait parfois de son assassinat, on en riait, c'était une menace omniprésente, et mon désarroi vient du fait que ceux qui ont permis à ces personnes d'agir en France, qu'ils ont une responsabilité, comment faire notre deuil dans un pays où il y a un conseil contre l'islamophobie, on a tous à Charlie était d'abord, comment dire, on nous a trainé dans la boue, on nous a fait passer pour des racistes, on nous a déshumanisés. Même le conseil du culte musulman a condamné la représentation du prophète sans parler de la caricature. [...] Comment vivre l'obligation de se projeter à chaque fois qu'on est avec nos familles en se disant que si quelque chose arrive, je devrai fuir dans le sens opposé pour épargner ma famille alors que je suis la seule concernée. Fabrice NICOLINO a parlé de totalitarisme et je pense que c'est le cas, c'est un fascisme. Tous les fascismes, on un chef vénéré, ici c'est le prophète, on voit le sort réservé aux homosexuels dans l'islam, aux femmes, tous les fascismes sèment la terreur, mon inquiétude c'est que cela continue, on a peur en permanence, c'est ce que vivent mes collègues de Charlie et moi-même ».

Président : vous avez été entendu en tant que partie civile mais il se peut que votre CPC soit considérée comme irrecevable car vous n'êtes pas directement concerné par les faits, nous allons peut-être la réexaminer »

Un avocat de partie civile prend la parole et met en avant le fait qu'une personne s'est présentée le jour de l'audience pour se constituer partie civile, ce qui lui a été refusée. Le président rétorque qu'il souhaite juste préciser qu'à un moment donné que la cour se prononcera sur la recevabilité de certaines constitutions à partie civile.

Le conseil de ZE reprend ses questions. Pensez-vous que sur le combat contre le totalitarisme a évolué ?

Zineb EL RHAZOUI : « L'évolution, c'est la publication une 2^{nde} fois des caricatures alors même que des personnes y ont payé de leur vie, Charlie a été le seul journal a osé sortir ces caricatures, il y a

une tétanie dans tous les pays (USA, Belgique, partout) tous les jours je continue ce combat et de jour en jour je vois le niveau d'infiltration de cette idéologie, c'est ça qui me réconforte et qui me donne le courage de continuer. On est nombreux mais pas encore assez dans ce combat car beaucoup sont muselés par cette idéologie, je ne blâme pas ceux qui ont peur de la mort mais je blâme les hypocrites qui demandent la même chose que les frères KOUACHI, moi je ne pourrai pas ! Je ne peux pas me résoudre à dire que les KOUACHI ont gagné parce qu'il faut vivre digne et libre et malheureusement la France est hostile et le monde est de plus en plus hostile à ceux qui critiquent l'islam. »

Un autre avocat de partie civile prend la parole. « Vous avez déclaré avoir étudié le fait religieux, que pensez-vous de la phrase des assaillants « on ne tue pas les femmes » ?

ZE : je ne suis pas experte du fait religieux, mais cette phrase mal a été utilisée, [...] c'est un mensonge puisqu'ils ont tué 2 femmes Clarissa Jean-Philippe et Frédérique, [...] je cherche toujours un texte qui interdit la caricature mais je ne l'ai pas trouvé jusqu'à maintenant.

Pourquoi avez-vous abandonné l'islam ?

ZE : La question de la foi ne se pose pas on ne peut pas la traiter avec rationalité, les croyants mettent Dieu ou Allah à la place de ce point d'interrogation. Pour moi c'est une question de dignité, de probité, j'ai étudié la religion et j'ai continué ; et en tant que femme c'est très difficile de rester dans cette religion

A quel moment de votre enfance ou de votre adolescence, vous avez ressenti cette rupture avec l'islam, avec l'islamisme ?

ZE : personnellement, j'ai constaté cette rupture dans les années 30 dans les pays arabes, donc pour moi c'est un totalitarisme, une idéologie fasciste. »

Suspension d'audience.

JOUR 7 - JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020

I. Auditions des parties civiles, ayant droit des personnes décédées lors de l'attentat

A. Audition de Mme Véronique C. (VC).

Il s'agit de la femme de Jean CABU.

Le président demande de parler de Jean CABU, d'exposer qui était Jean CABU.

VC se met à parler de lui. Elle dit d'abord qu'il était un formidable dessinateur judiciaire, qu'il a couvert de nombreux procès. Ce dernier a même couvert le procès Barbie.

Elle dit que les hommes et les femmes de Charlie Hebdo étaient des personnes libres, et emplies de liberté. Pour elle, les terroristes ont voulu détruire cette liberté. Elle déclare « *je suis là pour témoigner de la vie de CABU qui était un homme complètement libre* ».

Elle raconte qu'il a commencé à dessiner à l'âge de 15 ans et qu'il a dessiné pendant 60 ans.

Elle raconte qu'il n'a pas que fait CH mais a aussi dessiné dans toutes sortes de journal télévisuel : *Télé Matin, Soir 3, Droit de Réponse*.

Quand il était sur le plateau de Michel Polac, dans l'émission *Droit de réponse*, il a reçu un dessin d'un jeune dessinateur qu'il a ensuite invité dans cette émission. Ce jeune dessinateur, c'était Charb.

Elle déclare que son mari est mort pour ses idées. Elle évoque ensuite le film sur Cabu « *Cabu, politiquement incorrecte* » qui se déroule quand ils décident de publier les caricatures danoises. Dans ce film, on voit des images de la rédaction, où ils discutent tout, ils argumentent, sur l'idée de publier les caricatures.

Elle repense à la fameuse couverture de Cabu. Elle trouve cela triste de rabaisser un dessin à des propos tel que « *c'est dur d'être aimé par des cons* ».

Elle dit que perdre l'homme de sa vie dans ces conditions, on ne peut jamais s'en remettre. On lui a dit qu'une balle de kalachnikov peut aller jusqu'à 850 km/h.

Mme CABU est très émue à la barre et a quelque fois du mal de s'exprimer.

Le 7 janvier, quand elle apprend que quelque chose se passe chez CH, elle sait que le pire est arrivé.

Elle a monté les escaliers de la rue Nicolas Appert puis un policier lui a dit « *vous ne pouvez pas monter c'est une scène de crime* ». Elle est ensuite allée au théâtre et elle s'est battue pour savoir ce qu'il s'était passé.

C'est un jeune en blouse blanche qui lui a dit que son mari avait été assassiné.

Elle a ensuite croisé JP TOURTIER qui lui a dit « *Madame, notre métier c'est de sauver des vies et pour votre mari ce n'était pas possible* ». Il lui dit avoir été sur des opérations de guerre et qu'il n'avait jamais vu un carnage pareil.

Elle parle d'une phrase fétiche que CABU lui disait toujours « *Véronique ne t'inquiète pas* » et elle dit que ce jour-là elle avait eu raison de s'inquiéter. Il disait toujours : « *Les armes se retournent toujours contre ceux qui les fabriquent* ». Elle déclare que la France est le 3^{ème} pays producteur d'arme.

Elle souhaite également rendre un hommage aux membres de CH, qui ont toujours été là pour elle, qui l'ont préservé même s'ils sont eux-mêmes psychologiquement atteints.

Elle cite une phrase de Robert Badinter sur la déportation de son père : « *On cicatrise de l'extérieur mais à l'intérieur jamais* ».

Elle prononce le numéro de carte de presse de CABU qu'elle connaît par coeur.

Elle finit par dire que CABU était un fan de gâteaux, un fan de jazz, un amateur de Charles Trenet, de musique baroque et qu'il en écoutait toujours avant de s'endormir. Elle dit ne plus pouvoir écouter de musique depuis 5 ans.

Elle clôt son témoignage en disant qu'elle n'entendra plus jamais son rire.

- **Intervention de son avocate**

Intervention de son avocate qui parle de l'âge à laquelle il est mort et de sa ville d'origine.

VC dit qu'il avait 74 ans et qu'il était originaire de Châlons-en-Champagne.

Elle raconte d'ailleurs qu'à Châlons-en-Champagne, il y a eu une grande manifestation en 2014 pour protester contre la fermeture d'une caserne. Il y avait environ 800 personnes.

L'avocate demande si c'est vrai que CABU commençait toujours par les yeux quand il dessinait ?

VC répond que c'est exact car les yeux donnent la vie. Il était amateur de peinture, notamment de Rembrandt.

Elle raconte ensuite son expérience au sein du canard enchaîné où il y a inventé des personnages : beauf n°1, beauf n°2... Puis un autre beauf qui travaillait dans l'événementiel. Elle disait qu'il pensait qu'on était tous un peu beauf au fond de nous.

Elle veut que CH continue, qu'il y ait de nouveaux dessinateurs. Elle ne veut pas que les complices gagnent.

B. Audition de Mme Valérie M. (VM)

Il s'agit de la dernière compagne de Charb.

Elle commence par dire qu'elle ne se qualifie pas vraiment comme la compagne de Charb car il revendiquait haut et fort le célibat, qu'elle respectait ses combats. Il disait être marié à CH.

Elle raconte qu'ils se sont d'abord connus en 2001 dans un festival. Puis se sont vraiment rapprochés en 2011 et ont commencé leur histoire à ce moment-là.

Elle habitait dans le sud et se voyaient régulièrement. Ils s'appelaient beaucoup, échangeaient par email.

Le 7 janvier, elle était chez lui. Elle était venue dès le 5 janvier. Elle dit être arrivée heureuse et amoureuse.

Le 7 janvier, il était assez inquiet et parlait de sa protection. Il est ensuite parti à 9H15 et pour des histoires de clé, il lui a dit de claquer la porte derrière elle et qu'il reviendrait après sa réunion.

Elle est ensuite redescendue dans le Sud et s'est assoupie dans le TGV. Elle a été réveillée par son téléphone qui ne faisait que de sonner. Elle a su que Charb était décédé par l'intermédiaire du fils de Patrick P. Sa fille lui a ensuite confirmé car elle ne voulait pas y croire.

Elle déclare que Patrick a perdu un frère et elle, son amoureux.

Elle raconte qu'elle a ensuite fait la levée du corps avec sa fille pour l'enterrement de Charb. Son cercueil était couvert d'un voile bleu. Son fils lui avait fait un dessin.

Elle déclare : « *Depuis, 69 mois ont passé, les jours n'ont plus la même saveur, la même douceur, la même fluidité. Charb est entré dans l'histoire* ».

Elle finit par dire : « *Il me manque terriblement. Je continue à l'aimer chaque jour* ».

C. Audition de Mme H. (HH)

Il s'agit de la fille unique de Philippe Honoré.

Elle commence par dire que c'est émouvant et éprouvant d'être à la barre. Elle ne pensait d'ailleurs pas que ça serait aussi dur. Elle revit le 7 janvier tous les jours avec les témoignages des autres victimes ou proches.

Elle a peur de ne pas être à la hauteur de l'enjeu car il faut qu'elle redonne vie à son père et c'est une tâche très compliquée. Elle a un gros poids sur ses épaules.

Le 7 janvier 2015, les FK avaient dit à leur famille « *je vais faire les soldes* ». HH raconte que ce jour-là elle faisait les soldes pour son père car il détestait faire les magasins.

Sa mère l'appelle pour savoir si elle a des nouvelles, elle appelle ensuite son père qui ne répond pas. Elle décide de se rendre sur place.

Elle se dit que ça ne peut pas arriver donc elle garde espoir. Elle arrive sur les lieux à 12h30 et apprend le décès de son père. Elle n'arrive pas à réaliser.

Elle continue ensuite sur qui était son père : elle parle de sa douceur, qu'il était aimant et extrêmement joyeux, proche, intéressé par le monde de l'enfance. Elle dit que ce qui s'est passé était à l'opposé de ce qu'il était. Elle raconte qu'il a toujours dessiné, qu'il dessinait toujours pour elle quand elle était petite.

PH a dû arrêter ses études à 17 ans, sans diplômes car sa mère avait fait faillite et qu'il devait travailler. Il a trouvé un emploi mais a continué à dessiner. Il a trouvé un poste en tant que dessinateur industriel. Il a ensuite fait son service militaire, mais n'a pas fait la guerre d'Algérie, car il n'était pas d'accord. C'est là qu'il s'est forgé sa pensée politique. Il est ensuite parti à Paris, pour faire du dessin économique et littéraire.

En 91-92, il se met au dessin politique en mettant en avant ses valeurs : l'antiracisme, l'antisémitisme et l'anticolonialisme.

Elle dit de lui qu'il était très érudit, qu'il connaissait tout. Il adorait partager son travail, rencontrer la jeunesse, il connaissait toute la culture populaire. C'était quelqu'un de très accessible.

Sa valeur fondamentale était le droit pour tous à une vie digne avec tout ce que cela implique.

Elle rêve encore beaucoup de lui, qu'il revient et qu'elle s'en étonne.

Elle se demande toujours ce que son père aurait dit aux FK. Elle pense qu'il aurait souri, il aurait posé des questions, il aurait montré des dessins, ils auraient discuté.

Elle sait que ce n'est pas la réalité et que c'est ce qu'elle imagine. La réalité, c'est la violence extrême et injustifiable. Personne ne pourra lui dire pourquoi son père est mort mais en tout cas elle témoigne qu'il n'a pas vécu pour rien.

- **Intervention de son avocat`**

Il montre des dessins à la Cour. Il donne un exemplaire à la défense et aux PC.

HH explique le dessin. Il date de juin 2005 suite au propos de NS sur le fait de nettoyer les cités. Il représente et explique le mot « nettoyer ». Elle présente un scan d'un original pour rendre hommage à son père.

Sur ce qu'elle attend du procès, HH répond qu'elle veut prendre conscience des faits, ne plus être dans le déni et faire reconnaître la responsabilité de chacun.

Une remarque de la défense sur le principe du contradictoire. Elle rappelle que les pièces doivent être produites avant qu'elles ne soient montrées.

D. Audition de Mme R

Il s'agit de la femme de Michel R.

Elle commence par dire que Michel aimait la vie, les gens et qu'il vivait pleinement. Il était heureux. Elle déclare : « *il était tout pour moi, mon amour, mon mari, papa de notre fille, un homme avec qui je pouvais aller au bout du monde, en qui j'avais une confiance absolue* ». Elle dit que le monde était d'une beauté indescriptible avec lui, qu'il s'intéressait au monde, aux autres, qu'il avait des connaissances énormes, vastes, concernant les hommes, les pays, les civilisations.

Elle dit : « *Il était profondément amoureux de moi, il était ma France, grâce à lui j'ai pu aimer la France* » (ndlr : sa femme est originaire de Biélorussie).

Elle raconte qu'il est parti jeune voyager en Roumanie, puis en Albanie pour voir les régimes en place. Il voulait voir le totalitarisme. Il allait par curiosité mais aussi parce qu'il se préparait à être journaliste. Il a été attrapé par la police suite aux événements de 68. Il était toujours là au moment où les événements importants se passaient.

Elle le rencontre lorsqu'elle est jeune enseignante en Biélorussie. En 1986, il lui a écrit en disant qu'il veut partager sa vie. En 1987, elle arrive en France. En 2000, ils se marient et en 2004 ils accueillent leur fille.

Il a créé plusieurs associations de voyage. Il a toujours été attiré par la culture, la création, le voyage.

En tant que journaliste il savait qu'on s'oubliait soi-même et pour écrire quelque chose de bien il disait qu'il fallait être comme ça.

Il voulait offrir à ses voyageurs quelque chose de particulier, ce qu'il a essayé de faire avec le festival *Carnet de Voyages*. Il voulait créer un lieu de culture et d'échanges. Il voyageait d'ailleurs toujours avec un carnet de voyage dans son sac.

Elle déclare : « *Voir le monde ça permet au monde d'aller mieux et ça permet de partager des valeurs humaines* ».

Elle dit que Michel est né dans une famille magnifique. Ils étaient originaires de Paris mais il a vécu jusqu'à ces 6 ans à Nantes. Il était fils unique.

Elle lit ensuite un extrait d'un carnet de voyage qui est un hommage à Michel R.

Il était invité le 7 janvier par CABU dans les locaux de CH. Il était venu au rendez-vous du carnet de voyage car il était l'invité d'honneur en 2014.

Lorsque Michel et Gérard se sont rendus à CH le 7 janvier, Michel avait aussi une autre idée à proposer. Il voulait rencontrer Georges Wolinski pour proposer quelque chose. Il voulait que GW présente ses dessins aussi dans le cadre de Carnet de voyages.

Elle dit que Gérard et lui sont partis le 6 janvier à Paris.

Dans l'agenda de Michel R qu'elle a reçu après était écrit : « *mercredi 7 janvier 19h retour à Clermont Ferrand* ».

Elle a appris ce qu'il se passait peu après 14h car le mercredi c'était elle qui s'occupait de sa fille. Elle était pressée car elle s'occupait de sa fille. Donc elle n'a rien vu, elle n'avait pas eu le temps d'allumer la télé.

Elle devait passer des radios ce jour-là pour des examens médicaux. Elle était avec sa collègue qui n'allait pas bien à cause des examens qu'elle venait de passer. Ensuite, elle a reçu un coup de téléphone du maire de Clermont qui a voulu lui parler. Elle était étonnée.

Elle n'a pas pu répondre. C'est ensuite le Président de l'association Carnet de voyage qui l'a appelé. Il lui a dit « *Gala courage, Gala courage* ». Elle a demandé pourquoi il disait ça. Il a répondu : « *Michel a été assassiné dans un attentat* ». Sur le moment, elle lui a répondu « *Jean-Pierre tu mens, il ne peut pas mourir* ».

Ensuite elle a crié, crié. Elle dit qu'elle a su par la suite que tout le quartier l'a entendu. Elle s'est effondrée sur le sol. Elle a ensuite trouvé du courage pour apprendre la nouvelle à sa fille.

Elle explique qu'ensuite elle et sa fille ne voulaient plus vivre. La nuit et le jour se confondait. Elle a pris des médicaments. Elle est devenue « *comme une droguée* ». Elle raconte qu'elle a écrit un livre sur Michel. Elle s'est arrêtée de travailler pendant un an. Mais elle s'est rendue compte qu'elle devait continuer sa vie, se reprendre car elle ne voulait pas gâcher l'enfance de sa fille. Grâce aux traitements, à sa famille, à ses amis, et au temps, elle a commencé à se battre et aller mieux.

Mais elle s'est ensuite oubliée pour sa fille. Elle raconte que sa fille garde son papa dans son cœur et qu'elle disait après l'attentat que c'était le meilleur papa du monde.

Michel disait toujours que pour être exigeant avec les autres il fallait d'abord être exigeant avec soi.

Elle parle ensuite de la liberté, que pour elle, la liberté est un bien commun. Elle veut qu'elle appartienne à tout le monde, à tous les citoyens de la France. Mais elle dit également que la liberté implique des responsabilités à chacun.

Elle raconte que Michel est chevalier de la légion d'honneur et que Michel était également franc-maçon, mais avant tout humaniste. Pour lui l'essentiel était ce que représente l'homme.

Elle veut rendre hommage aux familles aussi. Elle s'adresse ensuite aux accusés, en les regardant et en disant qu'elle espère qu'ils ne sont pas trop impliqués. Pour elle, les familles sont unies dans quelque chose qui les dépasse. Unis pour le combat de vivre ensemble.

Question de l'avocat qui demande si c'était la première fois que Michel se rendait dans les locaux de CH.

Elle répond que oui.

Il demande ensuite si elle savait si MR avait connaissance des menaces qui pesaient sur CH ?

Elle répond qu'il ne savait pas et que s'il l'avait su, il n'aurait pas été présent. Il n'aurait pas pris ce risque. Il était habitué au voyage, il ne prenait jamais de risque et il avait un enfant.

L'avocat demande ensuite si dans les jours qui ont suivis le décès, elle avait été contactée par CH, si elle avait été épaulée ?

Elle répond que non. Elle a eu un très beau message de Cécile T peu après l'attentat, de Patrick P et de deux ou trois autres personnes qui sont aussi venues la voir. Elle dit que Patrick P était présent à l'enterrement de Michel.

Elle raconte qu'il y a eu de nombreuses manifestations en l'honneur de MR à Clermont et que c'était très fort. Elle n'a en revanche eu aucun mot de soutien ou coup de téléphone de la part de la nouvelle rédaction de CH.

L'avocat demande si elle a l'impression d'être mise de côté du fait que MR ne faisait pas à proprement parlé de CH ?

Pour elle, il n'y a pas de victime plus précieuse que d'autre mais elle trouve que la nouvelle rédaction ne lui a pas porté beaucoup de fraternité.

L'avocat évoque le fait que le Ministre a déclaré qu'il était toujours Charlie, il lui demande si elle l'est ?

Elle répond qu'elle lisait d'autres journaux mais qu'elle ne lisait pas CH. Elle remercie le métier de journalisme mais qu'elle n'est pas Charlie. En revanche, elle est Cabu, elle est Wolinski, Honoré ... elle est les familles qui ont vécu ce qu'elle a vécu.

Suspension de l'audience jusqu'à 14h.

E. Audition de Madame Denise CHARBONNIER, mère de CHARB.

« CHARB a toujours dessiné, c'était son rêve, pendant les vacances, en famille, à l'école, il dessinait tout le temps, partout.

Il avait la joie de vivre en lui.

Il était très proche de son père, de son frère.

CHARB était un homme généreux, humain, toujours prêt à aider, ses copains, plaisanter.

C'est un chagrin énorme, une plaie qui ne se refermera jamais.

CHARB avait une admiration pour CABU, il voulait dessiner comme lui.

Un jour, il était à une émission de POLAK, il a rencontré CABU, il a fait un dessin pour lui, on lui a remis.

A son arrivé à CHARLIE HEBDO, CABU lui a dit « alors le dessin, c'était toi ? ».

CHARB est un surnom que lui a donné la documentaliste du collège où il était parce que CHARBONNIER, « c'était trop long à prononcer ».

Son combat c'était la liberté, l'antiraciste.

CHARB était quelqu'un de très drôle, toujours à raconter des histoires, un être exceptionnel, toujours dans la gentillesse.

La voiture de police devant CHARLIE HEBDO a été retirée selon les instructions du ministre de l'intérieur de l'époque.

On m'a dit qu'une voiture devant les locaux n'aurait pas changé grand-chose. Je ne suis pas d'accord.

Les tueurs étaient des monstres.

Pourquoi ces êtres ont pu aider des assassins, des tueurs ?

Mon fils ne me quitte pas, il me manque tous les jours.

Son papa a fait tatouer sur son avant-bras le prénom de son fils, Stéphane.

C'est une plaie ouverte qui ne se refermera jamais.

C'était notre raison de vivre. Toute la famille nous soutient, CHARB était aimé. Les dessins de notre fils ont été projeté. »

F. Audition de Madame Marie-Caroline BRET, DRH de Charlie Hebdo.

« J'ai rencontré CHARB en 1991, c'est l'aventure de la grosse bertha, journal crée par CABUS.

Ce journal était un journal satirique.

L'aventure de la grosse BERTHA s'arrête en 1992, celle de CHALIE hebdo commence après.

J'en serais la première gérante.

Il y avait une relation intime et personnelle entre CHARB et moi.

Nous avions l'un comme l'autre décidé que la vie publique est une chose, la vie personnelle en est une autre.

CHARB dessinait tout le temps, il dessinait sur ses cahiers d'écolier, CHARB c'est la génération du club DOROTHEE.

CHARB était passionné par l'histoire, et très jeune, très vite il se passionne pour l'actualité.

Il lit beaucoup, fréquente la bibliothèque du lycée, dévore les livres de ses parents.

Un livre à retenir selon lui : « A bas toutes les armées ».

Il veut devenir dessinateur de presse.

Il a deux rêves : rencontrer CABUS et travailler à CHARLIE HEBDO.

A l'occasion de sa rencontre avec CABU, il se présente pour travailler à CHARLIE HEBDO.

Il n'a pas fait d'école de dessin, ni d'école de journaliste, il est autodidacte.

Si je suis là, c'est pour vous raconter l'homme engagé qu'il était.

CHARB et moi-même avons défilé je ne sais pas combien de fois le poing levé au côté des démunis, des sans-papiers, des sans dents.

Toute sa vie, CHARB aura cessé de dénoncer les idées nauséabondes du FN, combattre contre le racisme, l'antisémitisme.

CHARB était également un féministe, un féministe qui n'a aucune couleur, ce féminisme de l'émancipation, celui qui dit qu'une femme n'est pas soit victime soit coupable.

Dans son carnet d'adresse, le numéro de Caroline FOUREST et celui de la leadeuse des FEMEN.

CHARB était proche du communisme, pour le partage des richesses, pour l'élévation de l'esprit.

CHARB s'est mis à défendre la liberté d'expression simplement parce qu'il s'en servait.

Un autre combat venu de l'actualité : la laïcité.

CHARB était un érudit, un intellectuel.

Il adorait la lecture, le cinéma d'auteur, privilégié les salles indépendantes, s'intéressé à la consistance du monde.

CHARB s'est rendu en Palestine, s'est rendu dans toute l'Europe, à La HAVANE.

Nous avons rencontré un jeune homosexuel qui ne pouvait le dire, nous avons été invités chez lui, il nous a reçu dans une maison faite en terre.

Ils ont tué des hommes mais ils n'ont pas tué leurs idées.

L'aventure du café culturel à BELLEVILLE en 2005, lieu de concert, d'expo de dessins, les livres sur des étagères donnés par CHARB.

Dans ce quartier, hélas, certain décide que ce n'est pas un quartier de la République.

Un certain nombre avait décidé que les consommations ne se payait pas, il fallait leur répondre immédiatement, ils sortaient des cutteurs pour nous intimider.

En 2006, expo de dessins anticléricales, Ni DIEUX, NI DIEUX, 15 jours après le vernissage des jeunes sont arrivés avec des barres de fer, des battes de baseball.

Ils ont exigé que tous les dessins relatifs à l'islam soient détachés.

Les Frères musulmans sont arrivés dans le café pour nous dire qu'on n'était pas chez nous : « on vous le dit gentiment, il va falloir décrocher les dessins, si vous ne le faites pas, on va revenir bruler le café ».

Je décide d'appeler la mairie, l'hôtel de ville, la mission locale, et je dis qu'il faut organiser un débat public.

Le lendemain, l'entrée du café est fracassée.

CHARB, LUZ viennent quand même au débat, des associations viennent, des jeunes viennent aussi pour nous dire que ces dessins sont insupportables, que ces dessins choquent leurs pères.

L'exposition a continué mais des feuilles ont été placées sur les dessins, ils suffisaient aux personnes de soulever la feuille pour voir le dessin.

Cette bande était la bande des buttes chaumonts, la bande des frères musulmans. Au fil des mois, j'ai vu cette bande embrigader des jeunes dans la rue.

Aujourd'hui, l'adresse des locaux est tue, elle ne figure pas sur le site internet. Au quotidien, cela bouleverse toutes nos méthodes de travail, inviter quelqu'un dans les locaux, c'est très compliqué.

Depuis 5 ans, les menaces contre CHARLIE HEBDO n'ont jamais cessé.

Par exemple, depuis 5 ans, certains ont un objectif, une phrase revient tout le temps : « il faut finir le travail des frères KOUACHI ».

Les gens de CHARLIE HEBDO sont décrits comme des criminels, comme en guerre contre les musulmans, les menaces sont : meurtre, incendie, viols, apologie du terrorisme.

Pourquoi CHARB est devenu le symbole à abattre des islamistes ? CHARB était passionné par cette idée de transmettre, aller dans les écoles pour expliquer la liberté d'expression, la satire, il aimait l'idée de l'école de la République. Il aimait partager avec les enseignants pour faire le passage des valeurs. CHARB n'a jamais regretté ni un dessin, ni un texte. C'est un travail dingue, il défendait son travail et après l'incendie en 2011, le rapport au média, l'aura médiatique n'était pas pour eux.

Mais avec le piratage du site internet de CHARLIE HEBDO, il faut répondre, il faut riposter, CHARB s'expose médiatiquement.

Quand on s'expose dans les médias, on devient un symbole, on devient un symbole à abattre.

Il décrivait l'islamisme comme un nouveau totalitarisme. Il était hors de question que CHARLIE s'arrête, que les colonnes ne soient plus remplies. Il était combatif parce qu'en 23 ans, il a vu l'évolution des choses, quand il a vu son visage sur l'affiche « mort ou vif pour crime contre l'islam », il a été profondément choqué, mais il est resté déterminé, CHARLIE HEBDO devait continuer.

CHARB était désespéré par les attaques contre sa personne le taxant de raciste ou d'islamophobe.

CHARB ne s'attaquait jamais contre une personne en raison de son appartenance, de sa religion, de sa couleur de peau.

L'islamophobie est un mot valise, un mot qui ne veut rien dire.

Dans un livre, CHARB nomme des responsables politiques, associatifs, pointe leurs contradictions.

Je suis en colère parce qu'il y a des amis de CHARB, de gauche, qui ont été au côté de CHARB, contre le FN, ces gens-là ont participé à la marche contre l'islamophobie, la marche de la honte, ces gens qui se prétendent de gauche, cette trahison est immense, impardonnable, il y avait tous les représentants de la France insoumise, Monsieur MELENCHON.

Après les attentats, on entend que CHARB aurait emmené son équipe à la mort, on entend Yan MOIX que CHARB s'était radicalisé.

En réaction un metteur en scène veut adapter le livre de CHARB pour les collèges et les lycées, avec une lecture, une expo de dessins et des débats sur la liberté d'expression.

Après ça, le metteur en scène trouve porte close dans les théâtres. Un président d'une université déprogramme la pièce pour « risques de débordement », ensuite un adjoint à la culture qui, après avoir consulté l'imam de la ville, refuse la pièce.

Dernier exemple : des étudiants de SUD SOLIDAIRE et l'UNEF demandent la censure de cette pièce et nous explique que CHARB n'a pas le droit de cité à l'université Paris Diderot.

Depuis 2015, on tue CHARB une deuxième fois à chaque censure, à chaque tentative de censure.

Aujourd'hui en France 75% des musulmans de moins de 25% disent que l'islam doit primer sur la République. »

JOUR 8 – VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020

Reprise de l'audience à 9h30.

I. Audition de Mme Hélène F.

Il s'agit de la dernière compagne de Bernard Maris.

Elle raconte qu'en 2012, il avait perdu sa femme puis était tombé malade et que lorsqu'il est mort, il était convalescent.

Elle a eu un appel de lui le 7 janvier, il avait hâte de retrouver la rédaction. Ils ont eu donc un dernier appel le 7 janvier au matin.

Elle était dans son journal quand elle a su, elle est allée sur place après 12h. C'est Patrick P qui lui a annoncé la mort de Bernard.

Elle remercie tous ceux qui parlent ici quel que soit leurs actes, leurs violences et que les accusés ont, grâce à cela, compris ce qu'il s'était passé.

Elle décrit qui était Bernard Maris à la demande du Président. Bernard Maris était professeur de fac, écrivain, journaliste... Le président parle pour Hélène F, en donnant des indications sur son parcours. Il dit qu'on le connaissait si on écoutait France Inter etc. Hélène F dit qu'il était très libre et qu'il passait d'une sphère à l'autre.

On comprend que peut-être le Président appréciait Bernard Maris car il parle beaucoup de son parcours.

Le Président lui demande ce qu'il s'est passé après son décès. Elle confesse être devenue un peu folle après sa mort. Elle a été sauvée par ses enfants, par la psychologue de la police qui l'a suivi.

• Interventions des avocats des parties civiles

Question de l'avocate de Julien, demi-frère de R Maris (fils de Bernard Maris) : il parle du fait qu'apparemment BM était très tendre et présent pour les enfants des femmes qu'il a aimés.

Elle répond qu'il était en effet très présent, qu'ils passaient de beaux moments tous ensemble.

II. Audition de Gabrielle M.

Il s'agit de la fille de Bernard Maris

Elle commence en disant qu'il a été un père merveilleux. Elle n'était pas sûre de parler aujourd'hui, elle ne pensait pas se sentir capable mais elle le fait pour son père.

Quand elle était petite, elle a passé beaucoup de temps avec lui jusqu'à ces 20 ans. Il lui a appris que la vie est belle.

C'était un être profondément vivant, généreux, protecteur. Il était profond.

Elle déclare : « *Ensuite on est tout seul, c'est un cauchemar. On ne peut pas perdre quelqu'un comme ça* », « *Imaginez ! Je pense qu'il a eu peur, ça fait tellement mal, une des personnes les plus importantes de ma vie, imaginez cette terreur* », « *J'avais la sensation que j'aurais voulu être avec lui-même si je sais qu'il n'aurait pas fallu* ». Elle est très émue et nous sentons une lourde émotion dans sa voix.

Elle lit ensuite un passage écrit par BM dans le numéro de CH, dans le numéro des « survivants » en hommage à son père.

Il n'y a pas de questions de la part des autres parties.

III. Audition de Monsieur B. Maris

Il s'agit du fils de Bernard Maris

Il parle de la pire journée de sa vie. Il raconte qu'il était ce jour-là au lycée à Montauban dans le sud. Il se trouvait au restaurant et a su ce qu'il s'était passé par la copine de son frère.

Hélène F a ensuite appelé sa mère et il a eu la confirmation qu'il était mort. Ils sont sortis, il était complètement perdu. Il était à Toulouse et se sentait loin. Ils ont regardé les médias car ils n'étaient pas sûrs à 100%, ils avaient encore un espoir. Et ils ont su ensuite que c'était fini.

Ils sont allés à Paris dès le lendemain. Il n'a pas voulu aller voir le corps de son père car il voulait garder une image de lui vivant.

Ils sont ensuite allés chez lui et c'était très dur car tout était figé dans le temps. C'était affreux, ça l'a marqué durement.

Il parle de sa vie avec lui, il évoque son enfance et ses moments de vie partagé avec lui. Il parle du fait qu'après sa mort, il s'est plongé dans les études pour que son père soit fier de lui. Mais qu'il ne pensait qu'aux études, un moyen pour lui d'avancer.

La chose la plus dure pour lui c'est qu'il raconte s'être beaucoup rapproché de son père entre ses 15 et 18 ans et que c'était donc une relation en construction et qu'elle a été arrachée. Il a l'impression qu'il n'a pas profité de lui assez longtemps. Il a l'impression qu'il manque un bout. Il était en admiration de ce qu'il faisait.

Il raconte que trois semaines avant les attentats, il avait amené son fils dans les locaux de CH. RM commençait alors tout juste à s'intéresser à ce que faisait son père. Il a rencontré cette équipe où il y avait vraiment une liberté de s'exprimer. Il a adoré ce moment. C'était comme une famille, il le sentait bien. Il retient qu'ils parlaient de tout et il commençait seulement à découvrir ce milieu.

Il pense que son père ne se doutait pas que CH pouvait être attaqué car il n'aurait jamais été dans les locaux avec son fils.

Il remercie les gens qui l'ont soutenu, ceux qui étaient là pour lui après ce drame.

- **Intervention de son avocat**

Question de son avocat qui demande ce que ça lui fait de raconter tout ça aujourd'hui.

Il répond que les mots sortent mais qu'il ne sait pas comment l'exprimer plus en détails.

L'avocate rappelle que préparer ce moment a été très difficile. RM se met à pleurer, il y a beaucoup d'émotion.

Il dit que les journalistes doivent continuer à se battre et que lui se battra toujours, à sa manière c'est à dire qu'il continuera à vivre, à rire. Il dit qu'il faut vivre libre.

L'avocate de R.Maris montre des photos de famille à la Cour, en hommage.

A la suite de l'audition de R.Maris, A L POLAT intervient. Il dit qu'il attend que l'enquêteur vienne mardi et qu'il va « *tout déballer* ».

Suspension d'audience jusqu'à 10h05.

IV. Audition de Chloé V

Il s'agit de la femme de Tignous.

Elle commence par dire que c'est extrêmement étrange d'être ici et quelle ne devrait pas être là.

Elle dit que Tignous était d'habitude toujours en retard mais que ce matin-là, il ne l'était pas car il avait emmené ses enfants à l'école.

Le 7 janvier, elle raconte qu'elle commandait des jeans pour lui car c'était les soldes et qu'il détestait faire les magasins. Ensuite, elle est allée chercher ses enfants à l'école. A 11h45 son téléphone a sonné, c'était le cousin de Tignous.

Il lui a dit qu'il y avait une fusillade à CH et il demandait des nouvelles. Elle a appelé Tignous et il n'a pas répondu. Elle a essayé de joindre beaucoup de personnes et aucune ne répondaient.

Elle a appelé ensuite Coco qui a répondu. Elle lui a dit « *Viens vite, je ne sais pas s'il est encore vivant* ». Elle s'est accrochée à cette phrase. Elle a passé tous les cordons de sécurité en disant qui elle était. On ne l'a pas laissé passer. Elle voulait savoir ce qu'il se passait mais personne ne voulait lui répondre.

Elle est enfin passée, elle est entrée dans le hall du théâtre. Tout le monde continuait à lui dire « *On ne peut pas vous répondre* ».

Une infirmière de la Croix Rouge a hurlé et a dit : « *Répondez-lui, je vous en supplie, c'est insupportable* ». C'est elle qui a verbalisé la chose en disant « *mais il est mort ?* ». Personne n'a répondu mais elle a vu Patrick P hoché la tête. Elle finit par déclarer que ça a été une journée monstrueuse.

Elle a voulu rentrer urgemment pour voir ses enfants. Elle est allée à l'hôtel Dieu puis elle est ensuite rentrée chez elle. Il y avait environ 100 personnes dans sa maison. Elle raconte que pendant un mois c'était un radeau où tout le monde venait.

Quand elle a voulu annoncé la nouvelle à sa fille, cette dernière lui a dit que ce n'était pas la peine, qu'elle avait compris mais qu'il fallait s'occuper d'aller parler à son petit frère.

Elle dit être là pour comprendre comment tout ça a pu arriver et qu'elle a besoin de comprendre les complicités, les responsabilités de chacun. Elle a besoin de savoir pour pouvoir expliquer à ses enfants.

Elle dit que Tignous était tellement vivant, humaniste.

Elle raconte une anecdote à propos des procédures administratives qu'elle a effectué. Elle dit que ses enfants sont aujourd'hui pupille de la nation après avoir déposé un dossier à l'ONACVG. Elle raconte les horreurs du montage du dossier auprès l'ONACVG et qu'un tel système ne devrait pas exister. Elle a dû envoyer une photo d'identité de ses enfants pour monter le dossier. Ce dernier lui a été retourné un mois après car la photo était trop grande et dépassait le format. Elle a renvoyé le dossier tel quel avec un mot « *prière de prendre des ciseaux et de découper ce qui dépasse* ».

Il était papa de 4 enfants. Ce sont de bons enfants, qui n'ont développé aucune haine. Elle raconte que Tignous était de la banlieue, il venait d'un milieu humble. Il a travaillé dur et est devenu le grand dessinateur que l'on connaît. Elle dit aussi qu'il faut choisir dans la vie et que l'on devient ce que l'on veut être. Il n'y a pas de fatalité.

Elle rapporte une phrase de Tignous sur les jeunes qui partent faire le djihad. Notre société est violente et la violence engendre la violence. Elle a besoin d'entendre dans cette cour les mots de laïcité, fraternité, car pour elle « *Comment fait-on pour que ce cercle s'arrête* ». Elle a toujours pensé que c'était un assassinat politique mais qui a-t-on assassiné ce jour-là ?

Elle parle du fait qu'il avait une carte de journaliste judiciaire et qu'il en était fier. Il avait comme projet de faire les procès prudhommaux.

Elle parle également du fait que Tignous s'intéressait beaucoup aux dessins des jeunes dessinateurs car il disait qu'on avait fait ça pour lui et qu'il devait faire pareil.

Elle déclare : « *On a assassiné un dessinateur, mais surtout un homme, mon amoureux, un papa, mon ami* ». C'était quelqu'un d'humble. « *C'était un bon gars* ».

Elle raconte que ce qui le rendait heureux c'était l'hospitalité des gens, leur générosité. Chez eux, y avait toujours pleins de gens. Que c'était toujours vivant. Tignous c'était le genre d'homme qui était le seul au cours d'aquagym, et qui parlait à tout le monde, à l'école, dans les magasins. Pleins de gens l'ont connu et se sont rendu compte de qui il était vraiment après.

Elle se demande comment elle peut prononcer la phrase « *mon mari a été assassiné* ». Elle dit, qu'en tant que victimes, ils n'ont jamais de répit par rapport à leur chagrin. Il n'y a pas une minute où il est possible de mettre son chagrin de côté.

En parlant des victimes de Charlie, elle dit qu'elle pense qu'on doit les continuer, qu'on leur doit bien ça. Ils sont morts pour rien mais au moins d'autres personnes continuent le terrain.

Elle déclare : « *si on a peur ils ont gagné, alors on est là, on va leur opposer notre humanisme, on est libre* ».

Elle dit qu'ils essayent tous les jours d'opposer à l'obscurantisme, de l'humour.

Elle finit par dire qu'elle croit qu'il lui manquera toute sa vie mais qu'il manquera aussi à toute les personnes même celles qui ne l'ont croisé qu'une seule fois.

- **Intervention de son avocate**

Elle demande de raconter d'où elle vient.

Elle dit être petite fille de déportés, que ses grands-parents étaient des juifs polonais. Sa grand-mère lui a transmis le goût de la vie, le gout de la résilience, et elle n'a jamais connu quelqu'un de plus

généreux et vivant que sa grand-mère. Sans elle, sans son enseignement, elle ne sait pas si elle aurait survécu. Car elle dit s'être déjà posé la question de vivre ou non.

Elle diffuse ensuite un dessin qu'elle explique. Chloé V a choisi un dessin que son « amoureux » lui a fait, un dessin qui n'est pas connu, pas publié. Elle raconte qu'ils se disputaient tout le temps et qu'il disait toujours : « *je vais aller au paradis moi avec tout ce que j'endure* », sur un ton ironique.

Elle montre ce dessin, fait après une dispute. Il lui avait envoyé sur son portable et ils se sont réconciliés directement. C'était une caricature de lui allant au paradis avec des cœurs en rapport avec la phrase d'avant.

Elle montre ensuite une photo de lui et dit « *Regardez comme il est beau* ». Puis elle montre d'autres clichés d'eux, à leur mariage, avec des amis... L'émotion est à son comble.

Elle explique d'où vient le surnom Tignous : « *Cela veut dire petite teigne mais une petite teigne gentille* ».

Suspension de l'audience.

V. Audition de Marie T., fille de TIGNOUS

Les moments forts :

« Tout d'abord, merci de nous permettre de nous exprimer à deux, c'est important pour nous de s'exprimer et de venir vous parler de TIGNOUS, parler de notre père. « Papa » est un mot que l'on ne dit plus depuis 5 ans. Il était très beau, très gentil, très généreux, il nous aimait très fort. Il nous a tellement appris, par exemple, comment ranger le lave vaisselles, très fière parce que c'était quelqu'un de bien, il venait souvent à l'école parler de son métier, c'était très impressionnant, nous étions entouré d'amour, quand ça n'allait pas, il nous disait qu'il n'y avait pas de chagrin, pas de tristesse dans cette maison. »

VI. Audition de Jeanne T., fille de TIGNOUS

Les moments forts :

« Tous les jours on se disait « je t'aime », le matin, le soir. Impossible de s'énerver contre lui, toujours un sourire en coin, à attendre de rire. Un petit carnet pour écrire les mots d'amour, tous les moments doux. »

VII. Louisa, fille de Moustapha OURAD

« Mon père est né dans un petit village en Algérie.

Il est nommé au collège responsable de la bibliothèque, il tombe amoureux de la littérature.

Il rêvait de Paris. Il est arrivé en France à 25 ans.

La première chose qu'il a fait en arrivant à Paris, c'est déposer deux gitanes sur la tombe de Baudelaire.

Il suit une formation pour devenir correcteur, il a été pigiste.

Le 7 janvier il était là pour corriger un hors-série. Normalement, il n'était jamais là le mercredi.

En 2015, on avait diagnostiqué à ma mère une tumeur au cerveau, elle est morte en octobre 2018. A la suite de son décès, je me suis constituée partie civile.

Papa était très discret, il ne se mettait jamais en avant, il ne voulait jamais se mettre en avant. Il était très aimant, très cultivé, adorait partir dans des conversations qui allaient dans tous les sens, échanger sur la culture, son rire était chaleureux, il adorait la littérature, connaissait par cœur des poèmes. Mon père se sentait tellement à l'aise en Ardèche qu'il ne portait de la couleur alors que d'habitude il ne portait que du noir.

Le français n'était pas sa langue maternelle, il l'a appris jusqu'à en devenir correcteur, c'est exceptionnel. Le paradis de Moustapha OURAD se trouvait dans le dictionnaire, découvrir un nouveau mot c'était comme découvrir de l'or.

Au moment de son assassinat, il venait d'acquérir la nationalité française. »

VIII. Jean-François K., retraité, cité pour parler de TIGNOUS

« J'avais créé un journal, l'Évènement du jeudi, j'ai engagé TIGNOUS, quand j'ai créé Marianne, je l'ai de nouveau engagé.

J'étais jaloux de son talent, une facilité, une supériorité sur l'écrit, un deux ou trois couts de crayons, toujours talentueux.

C'était un fils de la banlieue, un homme de gauche, de la vraie gauche. Toute discrimination, tout racisme lui était étranger. Que ce soit le racisme classique que le racisme inversé qu'est l'indigéniste.

Les décrire comme barbare c'est les décrire comme innocents finalement, ces tueurs ne sont pas des barbares, ils étaient conscients, ce sont des semblables, des êtres humains, ce sont simplement des gens qui ont été pris dans le filet du fanatisme, le fanatisme a tué Gandhi, Jaurès, les juifs. L'enfermement dans une certitude débouche toujours sur un massacre.

Combat contre une certaine tolérance vis-à-vis de l'islamisme naissant mais il ne faut pas chercher des responsabilité subjective, des procès d'intention. On peut avoir dénoncé le capitalisme sans se rendre coupable des crimes du communisme.

Il y a eu des dérives dans l'extrême gauche concernant Charlie HEBDO, il y a des positions profondément choquantes, mais ça n'en fait pas des complices du crime.

Le terrorisme a but pour de substituer à toute argumentation, à toute discussion, la terreur. Utilisation systématique de la terreur à tout rapport à l'autre.

SOUSSION DE WELBECK, une responsabilité intellectuelle de certains intellectuelle. Il y a une différence entre une responsabilité intellectuelle et la complicité.

Pour vous le dire brutalement, je suis extrêmement opposé au PLENELL mais il n'est pas complice de loin ou de prêt. »

IX. Audition d'Anne I., maitre de conférences à l'université de TOULOUSE

« J'ai rencontré BERNARD MARIS en thèse d'économie à l'Université de TOULOUSE, on a partagé des recherches, des cours, des colloques, on est devenu des amis.

BERNARD MARIS voulait passer des idées, il fallait éduquer, transmettre notre savoir, il avait une exigence extrêmement importante.

BERNARD MARIS travaillait dans la joie, il fallait travailler dans le bonheur. Il voulait transmettre dans la société civile, il acceptait toutes les propositions pour vulgariser nos connaissances. Il acceptait toute les invitations télévisées, radio, journalistiques.

L'économie ce n'est pas ce qui est important, c'est un outil pour le bien commun mais ce n'est qu'un outil, elle ne doit pas devenir un instrument d'assouvissement des êtres humains.

Une société civilisée c'est une société cultivée avec un ascenseur sociale, une société doit rester tolérante. Il aimait étudier tous les mouvements de résistances.

Il aimait se retrouver entre amis, chaque année, en vacances, il organisé avec ses amis des joutes oratoires.

Rires partagés, beaucoup d'autodérision, faire de la provocation.

Perdre un ami assassiné, c'est un deuil très difficile, très différent à faire. Sa mort c'est avant tout un puit de savoir qui a disparu.

Il est extrêmement heureux de travailler de CHARLIE HEBDO, il écrivait sous le pseudonyme parce que le monde universitaire est un monde très rigide, il fallait respecter une certaine image. »

X. Audition d'ANTONIO S., entendu pour Madame ELZA CAYAT

« Je suis journaliste à Charlie HEBDO depuis 1997, j'ai connu ELZA CAYAT en 1999.

A cette époque, j'ai voulu faire un film sur une prostituée. Je cherchais une psychanalyste, Elsa CAYAT avait écrit un « homme + une femme = quoi ? »

Elsa CAYAT a accepté de participer à cette aventure. J'ai passé des heures avec elle. Elsa CAYAT était exubérante, cigarette sur cigarette, son rire était très fort, elle se mettait au niveau de tout le monde. On a écrit un livre ensemble.

Elle avait un cabinet rue Mozart. Pour elle, c'était important d'avoir un discours public. Elle avait sa persuasion du pouvoir des mots, elle pensait qu'on peut soigner le psychotique le plus profond avec des mots.

On ne sortait pas indemne d'une discussion avec Elsa CAYAT.

CHARLIE HEBDO était pour elle le seul journal qui lui offrait une liberté d'expression pour sa spécialité, la psychanalyse.

Elle était contre l'intolérance car elle-même était d'une tolérance pure, elle était prête à parler avec un djihadiste. Le pouvoir de mots, elle était très intéressée par la liberté interne, la liberté personnelle, il faut tout dire, elle était pétillante, ne jamais être gênée.

J'ai appris la judaïté d'ELSA CAYAT le jour de son enterrement. »

Suspension de l'audience.

JOUR 9 – LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020

Reprise de l'audience 9h42

Prise de parole de Maitre COUTANT-PEYRE, avocate de Ali RIZA POLAT

L'avocate évoque les déclarations de Kaytoun BOUMEDIENNE qui a indiqué que quelques jours avant les attentats, il n'avait rien senti d'anormal.

Maitre COUTANT-PEYRE évoque aussi la fin de l'audience de vendredi dernier : sur le principe de la liberté d'expression qui a été rappelé, elle remarquent que les parties civiles considèrent que les accusés n'ont pas le droit de s'exprimer, s'apparentant selon elle à des procès soviétiques ou les accusés sont condamnés d'avance, « c'est effroyable » dit-elle de considérer qu'un procès ne sert à rien et que les accusés sont coupables, elle espère que dans le montage du film du procès tout sera gardé et souhaite que ce qui a été dit vendredi soit enregistré.

Maitre COUTANT-PEYRE voudrait savoir comment seront choisis les séquences de ce procès. Le premier président de la Cour d'appel de Paris n'a pas donné d'explication sur les conditions et les choix des passages. Le président répond que ce n'est pas un film mais un enregistrement, que tout est enregistré et rien n'est supprimé. L'intégral est enregistré, seules les suspensions ne le sont pas. C'est le président qui a signé la charte à ce niveau là précise t-il.

L'avocate indique vouloir un document complémentaire garantissant ce qui restera après sa « mort ».

Le président espère que sa parole lui suffit, lui qui est même enregistrée.

Prise de parole du président sur l'audience d'aujourd'hui :

Cela portera sur l'assassinat d'A. MERABET en sa qualité de fonctionnaire de police commis par les KOUACHI. Seront abordées les circonstances relatives aux tentatives d'assassinat des policiers.

L'ensemble de ces faits a été commis juste après le départ des frères KOUACHI des locaux de Charlie Hebdo. Cela a été relaté par le responsable de la brigade criminelle la semaine dernière.

Seront examinés dans l'ordre chronologique des faits : les tirs volontaires en direction des policiers, de plusieurs patrouilles qui intervenaient suite aux appels des stations directrices qui demandaient à ce que les forces de police se présentent dans l'entourage de ces lieux.

Puis sera évoqué tout de suite même si dans la chronologie des faits c'est le dernier, l'assassinat d'A. MERABET.

Pour resituer les circonstances, le président rappelle que la chronologie des faits ressort telle l'ordonnance de mise en accusation devant la Cour d'assises.

Lecture du président :

Les frères KOUACHI sortaient de l'immeuble et se retrouvaient face à un premier policier, brigade du 11^{ème} (...) un premier échange de coups de feu intervenait (...)

Les frères KOUACHI ouvraient le feu sur la police, les policiers ont fait marche arrière, les passagers du véhicule ouvraient le feu sur les terroristes puis échange de coups de feu qui continuaient sur le boulevard Richard Lenoir;

A.MERABET qui avait traversé le terre plein central du boulevard Richard Lenoir était touché et se retrouvait au sol, les frères descendaient et tiraient a nouveau sur lui, une vidéo a été tournée par un riverain et mise en ligne, A.MERABET décédait des suites de ses blessures. Concernant cet assassinat : les constatations faites sur place (auditions et vidéos filmées) permettaient d'établir les circonstances de la mort en service du gardien de la paix né en 1974. Il avait 40 ans au moment des faits.

L'exploitation de cette vidéo confirmait le témoignage ; un policier en uniforme au sol était allongé sur le flan gauche, son pistolet était au sol, des gémissements étaient audibles, les frères KOUACHI couraient dans sa direction, l'un des frères KOUACHI montait sur le trottoir, s'approchait d'A. MERABET et lui disait : « tu voulais me tuer » et A.MERABET répond : « Non, c'est bon chef » en levant les mains, Chérif KOUCHAI pointe son canon sur la tête du policier et tire.

Il y avait environ 30 centimètres entre la distance de l'arme et la tête du policier. Les frères KOUACHI regagnaient la voiture et disaient « Wesh, Frérot, on a vengé le prophète. »

Un autre témoin qui avait filmé la scène a indiqué avoir entendu les KOUACHI dire « c'est pour la vengeance de notre prophète ».

Sur l'arme de service d'A. MERABET, il n'a pas fait usage de son arme, son décès est du à deux projectiles d'armes à feu. (...)

Compte tenu des éléments d'enquête, A.MERABET a été atteint une première fois, et tombait au sol, il était ensuite atteint au sol par un projectile au moment où ils ont visé la tête.

Sur les constitutions de parties civiles s'agissant de l'assassinat d'A. MERABET : Plusieurs membres de la famille de A.MERABET se sont constitués.

Avant cela, l'homme qui a filmé l'assassinat de A.MERABET, vidéo projetée la semaine dernière et projetée sur internet, la famille nous dira les conséquences que ça a eu sur leur famille.

Le président lit la déposition de ce témoin, Monsieur HERNANDEZ, entendu le 8 janvier 2015.

Il se trouvait seul à son appartement du boulevard Richard Lenoir, vers 11 heures, il a entendu du bruit dans la rue, mais il pensait que c'était des travaux finalement cela ressemblait à des coups de feu. Il est revenu à la fenêtre en mettant son téléphone en caméra, il a vu un homme comme étant un policier qui courait sur le terre plein central, il venait de la bastille, il courait sur le trottoir et semblait s'enfuir. Il ne cherchait pas à se protéger, il était pressé de fuir quelque chose chose, puis il est tombé, et il était évident qu'il venait d'être blessé par balle. Là, deux hommes en voiture noire, se sont avancés vers le policier à terre, le plus grand des deux est monté sur le trottoir et tenait une arme longue à la main, le policier a dit « c'est bon chef », l'homme s'est approché, a pointé l'arme et a tiré vers le niveau de la tête, un seul coup de feu, il y avait moins d'un mètre entre les deux, ils ont ensuite continué à avancer puis ont fait demi tour. Lentement, ils étaient sur d'eux, juste avant le conducteur a crié quelque chose, le témoin n'a pas saisi les termes, il a juste entendu « vengé ». Celui qui a tiré avait une tenue noire, une cagoule noire, faisait 1m80, il était mince, il avait une arme longue à la main droite.

Le deuxième homme, tenue identique, arme du même type, les deux marchaient et n'avaient aucune crainte, ils avaient l'air de professionnels déterminés.

Le tueur a semblé avoir davantage un rôle de meneur, c'est lui qui a tiré et a crié avant de reprendre le volant. M. HERNANDEZ a allumé la télévision pour savoir ce qu'il se passait et a entendu parler de Charlie Hebdo ;

Sur la séquence vidéo qu'il venait de prendre, il l'a mise sur une clef USB puis il est descendu voir les policiers dans la rue, mais avant il voulait transférer ses vidéos personnelles sur une autre clef.

Il est donc monté avec les policiers, ils ont visionné la séquence tous les trois, a transféré la vidéo sur une clef USB qu'il a remis au flic et après leur départ, il a posté la vidéo sur sa page facebook, les policiers ne l'avaient pas averti sur la confidentialité, lui dit qu'il était choqué et qu'il voulait partager. Il a ensuite eu des appels de son entourage pour savoir comment il allait. Il a finalement décidé de retirer la vidéo qui a du rester en ligne une dizaine de minutes, mais il est confus sur le temps. Il a ensuite vu que sa vidéo passait sur BFM, il était surpris car l'a communiqué à personne d'autre qu'aux policiers.

Cependant la vidéo a eu le temps d'être relayée et diffusée par des chaînes, la vidéo a tourné en boucle pendant très longtemps.

Cette vidéo illustre ce tire sur le policier qui tombe au sol et sur cette exécution.

I. Audition de Nadia MERABET, sœur de Ahmed MERABET.

Nadia MERABET est la sœur aînée de Ahmed MERABET. Ahmed était le 4^{ème} des 6 enfants, c'était une fratrie heureuse.

Au décès de leur père, il est devenu le pilier de la maison, il s'occupait de tout. Il adorait ses nièces et neveux. La journée du 7 janvier, elle était chez elle et avait allumé la télévision en bruit de fond, elle est passée dans son séjour et a vu à la télé ce qui se passait. Elle explique avoir vu cette vidéo sans savoir que c'était son frère, elle a éteint. Elle s'est préparée pour partir à son rendez-vous, elle est arrivée à 13h quand son frère Malek l'a appelé alors qu'il ne le fait jamais habituellement. Il lui a dit « Hossine est mort, je te rappelle je te confirme. » Il l'a rappelé pour lui confirmer. Et elle a alors compris que sur la vidéo, c'était son frère. Elle est partie pour l'annoncer à sa sœur. Elle a pris le chemin pour aller chez sa mère. En arrivant avec sa sœur chez leur mère, elles l'ont appelé en criant, leur mère est arrivée, elle lui a fait un geste pour lui dire et sa mère s'est écroulée en hurlant.

Son frère l'a quant à lui appris quand il était au commissariat, et a entendu le nom de Ahmed MERABET dans les locaux, ça a été une longue attente. Cette tragédie a brisé leur famille, ils ne se remettent pas de cette mort brutale, c'est une plaie ouverte dont ils ne se remettront jamais. Ça a resserré les liens dans leur famille. Sa mère n'a plus goût à rien, elle s'inquiète constamment pour eux. Leur mère dort encore avec le t-shirt d'Ahmed sous l'oreiller. Au départ c'était la seule qui disait qu'elle irait assister au procès. (...)

A propos de la vidéo, elle en veut énormément à l'auteur de l'avoir diffusée, comment peut-on partager une scène d'horreur comme celle-ci, il y a des chaînes qui continuent à diffuser ces vidéos tous les ans.

Sa mère est tombée sur cette vidéo et a vu son fils se faire assassiner.

Nadia est toujours suivie par un psy, elle est traitée par hypnose ce qui fonctionne bien sur elle, elle a des pertes de mémoire, des problèmes de concentration, elle a été arrêtée 18 mois, a refusé les antidépresseurs, elle est cadre de santé ; elle a voulu reprendre son travail 3 mois après et à la direction on lui a dit « on pense qu'il est préférable pour vous de changer de service ». Cela fait 27 ans qu'elle travaillait dans cet hôpital, ça l'a anéantie. Elle a repris le travail en juin 2016 et a quitté le milieu hospitalier.

Le président prend la parole et évoque l'infarctus du père de A. MERABET.

Nadia explique qu'après la mort de son père, Ahmed a pris le rôle de chef de famille, il était très fusionnel avec sa mère. Au moment des faits, il habitait avec sa mère, il avait acheté une maison à coté, il était en train d'achever les travaux. Ils habitent tous autour de leur mère. Aujourd'hui, c'est un des frères qui a repris la maison, Malek, il vit dedans. Malek a refusé tout suivi, elle ne sait pas si c'est une bonne idée qu'il se soit installé là bas, elle pense qu'il est en dépression. Son autre frère qui habitait en Savoie au moment des faits, est revenu autour de sa mère.

Cet assassinat a eu un impact très important sur le plan psychologique et matériel puisque il y en a qui ont quitté leur emploi constate le Président.

L'annonce du décès, le choc de la vidéo et la publicité a été un choc supplémentaire. Nadia explique avoir fait des cauchemars pendant des mois et à l'ouverture du procès aussi. Elle n'a pas pu revoir la vidéo la semaine dernière dans la salle. On le revoit, on l'entend. C'est pour ça qu'elle en veut aux médias de la diffuser, tous les ans c'est pareil à la même période, elle comprend pas que les médias continuent. « Qu'il repose en paix », elle ne veut plus le voir se faire assassiner.

Ahmed était en couple. Sa compagne est là. Les conséquences psychologiques sont très importantes. Une fois qu'elle a repris le travail, la « notoriété » macabre a été un choc. Quand ils ont voulu la changer de service au travail, on lui a dit « vous n'avez pas le choix, c'est avec effet immédiat ». A la fin du rendez-vous, on lui a demandé si elle avait vu la médecine du travail. Elle avait rendez-vous dans la matinée. Devant sa direction, elle ne voulait pas s'effondrer et elle s'est écroulée à la médecine du travail. Elle a alors été mise inapte à la reprise. Nadia a été arrêtée pendant 18 mois.

- **Questions de l'assesseur**

Le magistrat évoque la demande du conseil de la famille MERABET qui a demandé à ce qu'il y ait une photographie en fond d'Ahmed pendant que Nadia parle. Demande des précisions sur cette photo.

Nadia répond que c'est une photo à sa sortie de promotion, on voit sa fierté sur cette photo d'être gardien de la paix dit-elle. Il ne voulait pas s'arrêter là ; il venait d'être nommé OPJ explique t-elle. C'était ses derniers jours sur le terrain. Il avait mis ses études entre parenthèses pour s'occuper de sa mère, il a investi tôt dans l'immobilier.

- **Questions des parties civiles**

Sur les attentes de la famille MERABET par rapport à ce procès, Nadia répond « que la justice soit faite », elle a confiance en la justice des hommes.

Sur l'avenir sans son frère, il n'y a pas un jour où ils ne pensent pas à lui, dès qu'ils sont en famille ils l'évoquent.

Son frère était français, musulman pratiquant, défendait les valeurs de la République et a été assassiné lâchement en faisant son devoir.

II. Audition de la deuxième sœur de Ahmed MERABET.

Elle ne pensait pas venir et finalement a eu un déclic pour apporter soutien à sa sœur, et en la mémoire de son frère.

Son frère et elle étaient très proches. C'était quelqu'un de très ambitieux, il s'occupait toujours des autres. Pour parler de la journée du 7 janvier, elle était en route avec sa fille pour aller faire les

soldes, sa sœur l'a appelée pour lui dire que Hocine était mort. Elle en veut à sa sœur d'avoir employé le terme de « mort », elle en veut au jeune homme qui a diffusé la vidéo qui ne s'effacera jamais de sa mémoire. L'enterrement a été mal vécu, il y avait trop de monde, elle n'arrivait presque pas à accéder à la tombe de son frère.

Sur la relation de son frère avec sa fille : ils étaient très proche. Elle culpabilise envers ses filles car elle pense que ses filles n'ont pas pu extérioriser car elles se sont occupées d'elle. Elle a été licenciée juste avant le décès d'Ahmed, ça a été difficile de trouver du travail après. Elle a été bien aidée par son médecin généraliste, mais elle a quand même du avoir recours aux médicaments. La douleur est toujours présente, elle arrive à vivre avec quelques fois puis d'un coup elle a l'impression que c'est arrivé la veille.

La famille MERABET fait l'objet d'une expertise médicale, le médecin viendra témoigner des conséquences.

Il lui arrive d'avoir des moments de panique dans la rue ou autre, même dans la salle, de voir des policiers cagoulés ça lui rappelle l'image des frères KOUACHI sur la vidéo pourtant ils sont là pour faire leur travail.

- **Questions des Parties civiles :**

Sur le parcours dans la police d'Ahmed, les fonctions qu'il a eues avant.

Il a passé le concours avec succès d'OPJ. Ce concours a été très important pour lui.

III. Audition de la troisième sœur d'Ahmed MERABET.

Elle ne voulait pas assister au procès ; c'est la dernière de la fratrie. Ahmed a toujours été là pour elle, il a financé son permis et ses études. En rentrant du travail, il allait voir sa mère pour savoir si tout allait bien, s'assurer que tout allait bien.

Elle était enceinte de 4 mois, elle a vu les vidéos. Le jour de la mort d'Ahmed, ses sœurs sont arrivées et ont crié « maman » et elle a compris. Elle est descendue, elle a vu sa mère crier, elle a vu son enfant de 14 mois qui hurlait parce qu'il a pris peur, elle a du s'isoler ce jour là pour calmer son fils. Aujourd'hui son fils a bientôt 7 ans et elle lui parle souvent de son oncle.

En 2015, elle n'arrivait pas à s'occuper de son bébé.

Elle explique ne plus pouvoir entendre le mot « chef ».

Professionnellement, elle n'a pas pu reprendre, toutes ses émotions sont remontées après et a sombré en dépression, elle ne sortait plus de chez elle, elle n'a plus les mots pour dire ce qu'elle a ressenti, elle est là pour honorer sa mémoire.

Quand son frère est mort elle était enceinte, elle habitait chez sa mère temporairement, car elle a eu des soucis d'appartement. Sa fille n'a jamais connu son oncle ; c'était un oncle aimant.

Sur ses parents, elle ne se souvient pas du métier de son père en raison de ses émotions.

- **Questions des parties civiles**

Concernant la vidéo de l'assassinat d'Ahmed, elle serait rediffusée sur les chaînes d'informations en ce moment selon ses sœurs, l'avocat voudrait avoir confirmation ?

Elle ne sait pas car elle ne regarde plus les informations pour se protéger.

L'avocat interroge sur les démarches faites pour demander aux chaînes d'informations d'arrêter de diffuser. Elle répond que ses sœurs ont essayé mais que cela n'est apparemment pas possible. Elle, elle était en dépression, elle ne s'est pas occupée de ça, elle avait ses deux bébés et a essayé de s'en sortir comme elle pouvait.

Maitre MOUHOU dit que pour l'attentat de Mohamed MERAH, le Procureur MOLINS avait fait un référé pour éviter la diffusion par Aljazeera et le Président de la république aussi était intervenu, finalement Aljazeera ne l'a pas fait.

Une personne diffuse cette vidéo, cela est repris par BFMTV entre temps, 5 ans après c'est encore rediffusé donc il y a une question d'ordre public, cette question s'adresse aussi au parquet dit l'avocat des parties civiles, c'est préserver la dignité des familles, est-ce que du côté de l'Ordre Public, il n'y aurait pas la possibilité d'écrire direct aux chaînes et même saisir le Conseil supérieur de l'audiovisuel pour que cet assassinat ne repasse plus sur les chaînes.

IV. Audition de Morgane - Compagne de Ahmed MERABET.

Morgane a appris son décès comme beaucoup de français en regardant une vidéo. Elle l'a appelé, lui a laissé des messages, son téléphone a sonné, puis elle a reçu un appel, elle avait compris avant de décrocher.

« Au nom de quoi ? De qui ? » Elle n'a pas de mots assez forts pour retranscrire ses émotions.

Comment enlever de sa tête cette vidéo. Il vouait à sa famille un amour inconditionnel ; il était un homme ambitieux. Pas seulement dans sa vie professionnelle, mais dans sa vie personnelle également décrit-elle.

Elle ne veut pas parler de son histoire avec Ahmed car c'est la seule chose qui lui reste, il était pudique dans ses sentiments, ils avaient ensemble la volonté de réussir, il avait un caractère fort, ils avaient des valeurs communes, c'est la seule chose qu'elle partagera à ce procès.

Elle ressent un vide en elle, elle ne sera jamais plus la même. Elle est passée par des moments de doute, toute épreuve était insurmontable. Mais elle est debout et elle se dit qu'ils ont détruits tellement de personnes. Morgane dit qu'ils n'auront ni sa haine ni son pardon. (...)

- **Questions des parties civiles**

Sur les ambitions communes, Ahmed était très ambitieux, il a entrepris en 2014 de passer l'examen pour être OPJ, c'est un bourreau de travail, il avait des valeurs, c'était un homme droit, il avait un immense respect pour le droit et la République.

V. Audition de Vincent B, policier présent sur les lieux le 7 janvier 2015.

Vincent faisait partie de l'équipage d'Ahmed MERABET.

C'était une journée calme qui commençait bien, puis il y a eu un message à l'autoradio, ils se sont rendus sur place en entendant que du renfort a été demandé, sur le boulevard les voitures étaient arrêtées, les gens ont quitté leur voiture en courant. Ahmed a couru, Vincent l'a suivi et a vu des taches de sang, (...). Ce jour là, il ne savait pas qu'y avait les locaux de Charlie Hebdo dans cette rue, il a suivi Ahmed et il entendait des coups de feu ; ils se sont mis à couvert derrière un buisson, Ahmed s'est levé, puis il est parti jusqu'au moment où il a entendu une détonation, Vincent s'est couché, et

n'a pas bougé, arme à la main. Il savait que quelqu'un lui tirait dessus, il était près à faire usage de son arme, (...)

Sur ces instants, il n'a plus la notion de temps, il a entendu que les terroristes allaient vers la place de la République, il s'est précipité vers son véhicule, il a mis son gilet, et il y a une personne qui lui a dit qu'il avait un collègue à terre. Il a vu Ahmed à terre, dans une marre de sang. Il a ramassé son arme, il le regardait il bougeait les lèvres mais il n'y avait pas de son, Vincent ne savait plus où il était il s'est retourné vers Cécile, il ne savait plus donnait l'information de la localisation, il a donné l'alerte à la radio, il est resté avec Ahmed, il lui donnait des claques, le regardait, il a essayé de le maintenir conscient, il attendait les pompiers, il ne savait pas ce qui se passait à Charlie Hebdo. Quelqu'un a fait un garrot. Puis Vincent s'est rendu compte qu'il avait du sang sur les mains et quand les pompiers sont arrivés, il ne comprenait pas pourquoi il avait du sang sur les mains alors que pour lui la blessure était à la jambe. Il a alors vu l'impact dans la nuque d'Ahmed, il s'est écarté et a vu deux collègues pleurer. Il a alors compris que c'était fini.

- **Question du Président**

Sur son statut d'adjoint de sécurité, c'était un contrat de deux fois trois ans dans la police nationale, cela permet d'avoir une approche du métier de policier.

Vincent répond que ça faisait trois ans qu'il était dans ce service.

Ahmed MERABET était le conducteur, Cécile le chef de bord, le responsable de la patrouille et lui était adjoint de sécurité.

Il formait un équipage, ils n'avaient pas de mission particulière, ils sécurisaient les écoles, ils n'avaient pas de mission d'intervention ce jour là. Mais s'ils sont dans le secteur et que du renfort est nécessaire, ils y vont. Ils n'étaient pas à coté au moment de la tuerie, ils y sont allés.

Sur leur connaissance de la nature des faits qui faisaient que les renforts étaient sollicités : au début c'était des bruits de pétard sur le Boulevard Richard Lenoir et ils ont su que la BAC se faisait tirer dessus donc, ils ont compris sur quel genre de mission ils allaient.

Sur le fait que Ahmed MERABET est conducteur mais qu'il descend de la voiture, il ne sait pas, il l'a vu partir en courant, il n'a pas cherché à comprendre et l'a suivi.

(...)

Il revient vers la voiture et c'est à ce moment que le gérant du bar l'a prévenu qu'un collègue était blessé, il est alors allé vers Ahmed. Il s'est précipité sur lui, il a ramassé son arme ; il y avait quelqu'un qui était en train de lui prodiguer les premiers soins. A. MERABET n'avait pas tiré car son chargeur était plein. Vincent lisait sur ses lèvres, il répondait oui mais aucun son ne sortait de sa bouche.

Le président demande la réaction qu'il a eu quand il a vu son collègue à terre et comment a-t-il vécu après cela. Vincent B répond que quand il l'a vu, il ne savait pas quoi faire à part le tenir éveillé et le rassurer. Il était complètement perdu, il a eu un soutien d'un collègue qui l'a rassuré, et par la suite il s'est posé la question de savoir s'il allait continuer dans la police.

Il avait 22 ans ; il se sentait fort et a compris avec ce qui s'est passé que la vie dans ce métier ne tenait à pas grand chose. Il a pris du temps avant de venir au procès, même si cela fait 5 ans, il y pense régulièrement.

Actuellement, il est gardien de la paix. Il a essayé de continuer. Il a fait l'objet d'une expertise médicale. L'expert témoignera plus tard dans le procès.

Sur les difficultés et autres pour continuer à exercer, la nuit du 7 janvier, il n'a pas dormi ni pendant les jours de repos, il a repris le samedi en se disant qu'il allait être fort. Une personne est venue à

l'accueil et a demandé pourquoi il était tout seul ce jour là. « Vous ne faites pas votre boulot, vous le faites mal » avait-elle dit. Cette femme l'a touché. Et un collègue lui a dit de ne pas essayer de faire le dur qui ne ressent rien. Après ça, il s'est arrêté un mois. Et a ensuite, il a repris dans le secteur.

- **Questions parties civiles**

Sur son âge, il avait une petite expérience mais pas excessivement grande non plus, en rentrant de la police, l'avocat général l'interroge sur le fait qu'il ait pu imaginer un jour se retrouvait dans une telle situation, celle d'avoir un collègue qui meurt dans ses bras.

Il dit que non, mais dit vouloir continuer à servir dans la police.

Sur l'équipage qu'il formait, ils se connaissait bien sans pour autant être toujours avec eux.

Ils font fasse à des missions pas évidentes, Ahmed, c'était un peu son modèle et mentor avec qu'il s'entendait bien déclare Vincent B. C'était un modèle de travail.

C'était ses derniers jours chez eux, Ahmed n'aimait pas travailler les matins, il aimait bien poser ses matinées, ça devait être la dernière matinée avec eux.

VI. Lecture du témoignage de Cécile V, Chef de bord de la voiture d'Ahmed MERABET.

Le président lit une partie du témoignage de madame Cécile V., chef de bord, dans la voiture d'Ahmed, fonctionnaire de police.

C'était la dernière matinée de travail avant deux jours de repos. Le début de la vacation s'était bien passé. Ils devaient patrouiller sur les lieux sensibles.

La station directrice a signalé des coups de feu dans un local, il leur a été demandé de se déplacer.

Puis il y a eu un appel radio qui a demandé du renfort immédiat au 10 rue Nicolas Appert, qui disait notamment que c'était urgent, il y avait notamment un besoin de véhicule, et ont dit s'approcher des lieux.

Ils sont arrivés à proximité, par le Boulevard Richard Lenoir, direction bastille. Ils ont arrêté leur véhicule car une voiture bloquait en face. Ils sont alors sortis tous les trois. Ahmed a donné les clefs et est parti direction du boulevard, Cécile V s'apprêtait à les suivre quand elle a entendu des coups de feu, elle n'a pas vu les auteurs ni d'où ils venaient, elle s'est abritée et a perdu de vue Ahmed et Vincent, elle a mis son gilet, elle voulait partir en progression mais les gens qui étaient sur les balcons lui ont dit que les tirs venaient de plus haut sur le boulevard, les gens disaient qu'ils étaient deux en cagoules avec des kalachnikovs; elle était confuse, les gens lui ont également dit que les deux hommes avaient pris une voiture, les gens décrivaient ce qu'ils avaient vu.

Vincent a rejoint le véhicule mais Ahmed n'était plus là mais ils pensaient qu'Ahmed allait les rejoindre, puis quelqu'un a dit qu'un policier était à terre. Elle a vu Ahmed allongé au sol, un homme lui portait secours, Vincent lui tenait la tête, il essayait de la maintenir élevée, il a annoncé que son collègue était blessé, qu'il était allongé au 66 boulevard Richard Lenoir, Vincent lui posait des questions mais il ne répondait pas. Il n'a pas vu ses blessures.

Ils l'ont déshabillé pour voir ses blessures, lui ont fait un garrot, les pompiers sont arrivés. Il a été emmené dans l'ambulance. (...) On lui a annoncé que Ahmed était décédé.

Elle n'a pas fait usage de son arme.

Suspension de 15 minutes.

Reprise des auditions des policiers. Sont au nombre de trois à devoir être entendus par la cour, la BAC 11. (...)

Une fonctionnaire de police souhaite être entendue également.

VII. Audition de Géraldine B, de la BAC 11.

Gardien de la paix à l'époque des faits, elle faisait partie de la BAC 11.

A 11h20, ils ont eu une mission, puis ils ont entendu sur la station directrice des coups de feu rue Nicolas Appert, son collègue a dit qu'ils allaient se rapprocher avec la BAC.

Elle était sur son vélo, toujours porteuse de son sifflet. Ils ont pris la route tout en sifflant, ils ont pu arriver vite, ils sont arrivés boulevard Richard Lenoir et quand ils sont arrivés, la rue était calme, ils n'ont rien constaté.

Sur son vélo, elle a réfléchi et elle s'est dit rue Nicolas Appert, il n'y a pas de banque, pas d'école.

Finalement, ils arrivent et elle voit son collègue Jean Sébastien à un angle, il leur a fait signe arme à la main en position, elle était sur son vélo, elle demande à son collègue ce qui se passe, il n'en savait pas plus à part les coups de feu, elle se souvient de gens en haut d'une terrasse qui faisait des signes.

Elle était dans la continuité de la rue Nicolas Appert lorsqu'elle se retourne et voit deux hommes armés cagoulés qui tirent sur eux, des tirs précis coups par coups, son collègue Cyril n'avance pas, elle entend Laurent qui lui dit de courir, elle jette son vélo et court elle entend les sifflements des balles elle tourne à droite et prend son arme de police, elle se souvient d'une personne âgée qui rentrait tranquille, elle a couru derrière un véhicule, elle voulait passer un message mais n'y parvenait pas. Elle a constaté qu'elle allait bien. Elle n'a pas de notion du temps. Elle voit son collègue qui lui dit qu'il est blessé qui a couru vers elle et se sont mis à couvert dans le garage Volvo.

Ils ont perdu Cyril. Elle se souvient avoir dit au garage qu'ils s'étaient fait tirer dessus. Son collègue lui dit qu'il est blessé mais ça allait après qu'elle ait vérifié. Elle a continué à entendre des détonations. Dans sa tête elle pensait qu'elle allait mourir. Les tirs continuaient, elle essayait de se rassurer. Elle a demandé au garage Volvo d'appeler le 17. Puis il y a eu un arrêt des tirs, elle a vu Cyril qui marchait et qui était tout blanc, il était à couvert. Il a trouvé un abri où il a laissé son vélo, il allait bien, ils sortent et voient le véhicule impacté.

Il y a le chauffeur du véhicule qui dit que ça va, il ne sait pas ce qui s'est passé non plus, tout le monde allait bien de leur côté aussi. Il y en a un qui dit qu'un collègue est blessé à terre et là elle voit A.MERABET au sol et a vu Cécile le tenir à terre ; il était blanc. Elle est partie chercher les pompiers en courant, il y a un effectif qui est descendu avec elle qui a pris le nécessaire pour prodiguer les premiers soins à A. MERABET et elle lui a dit « bon courage, accroche toi ».

Elle était robotisée, elle est restée sur les lieux, elle était à proximité de la rue Nicolas Appert, elle était en état de choc et là un homme est arrivé les mains en sang, il lui dit la c'est Charlie hebdo, il lui a dit que c'était une boucherie dans Charlie hebdo. Elle a pris son téléphone pour dire qu'elle allait bien. Elle n'a pas de notion du temps.

Au bout d'une demie heure, à l'époque c'est Hollande qui est intervenu, elle était en train de garder une douille, et le président marchait sur les douilles au sol. Elle a vu Philippe Lançon sortir avec la mâchoire déboîtée, puis Riss qui est sorti, et elle a fait signe à la presse de s'éloigner, pour pas que des photos soient prises. Elle est restée sur les lieux longtemps.

Ils sont allés à l'hôpital parce que son collègue était légèrement blessé. Puis elle a été auditionnée par la police judiciaire. Sur les lieux de Charlie hebdo, elle a appris que A. MERABET était décédé, elle s'est éloignée pour pleurer puis les jours suivants ont été compliqués. Elle ne dormait plus la nuit,

elle entend les balles, elle voit toujours un psychologue, un psychiatre. Elle a pris des traitements même si elle était contre. Il y a un avant et un après dit-elle.

Elle apprend à vivre avec. Une chose qui est dure pour elle, elle est rentrée à la police en 2004. Elle peut plus porter la tenue depuis, elle a été affectée à différents services. Elle a été mutée à la direction des services hygiènes de paris. Le 20 avril 2017, quand son collègue est décédé sur les champs Elysées, elle n'a plus voulu rester, elle a alors été mutée en province chez elle, elle fait parti du service communication de l'état major, sa tenue elle l'a porte de temps en temps pour des opérations mais avec le préfet.

Aujourd'hui, elle vit avec ça et a appris à vivre avec ça.

L'assesseur évoque le retentissement psychologique, un médecin a détaillé tout ce qu'elle décrivait, ITT de 45 jours, deux mois et demi après les faits. Il y avait un certain nombre de blessés physiques parmi eux, Cyril a des hématomes au genou ; (...) La sortie des individus, elle les revoit assez souvent. Le juge d'instruction lui a demandé si elle avait vu un ou deux individus, au départ elle avait le souvenir que d'un et finalement aujourd'hui elle a bien l'image des deux hommes.

Sur les blessés dans son équipe : elle constate qu'il est blessé, il est atteint de trois fragments de balle. Son vélo avait été atteint aussi. (...)

Elle se demandait pourquoi c'était Ahmed qui avait tué plutôt qu'elle.

- **Questions des parties civiles :**

Sur le fait que l'on puisse dire que la brigade était comme une petite famille, elle confirme que c'était bien le cas, brigade de petits groupes, elle a cherché son collègue plusieurs fois en l'appelant, pensant qu'il était mort. On voit sur les images, les trois policiers arriver et les frères KOUACHI se trouvent très proche, ils leur tirent dessus, elles courent et eux aussi, elle a eu peur pour son collègue.

Pour elle, la tenue de son uniforme c'est une cible. C'est toujours le cas aujourd'hui, elle ne peut plus le porter, ne peut plus être en brigade pourtant elle aime mais n'arrive plus.

- **Questions avocats généraux :**

Elle revient sur une phrase qu'elle a déclarée devant le juge d'instruction, elle a vu une arme longue, elle n'a rien pu faire face à ça, elle ne pouvait que fuir, donc sur le caractère asymétrique de leurs armes de guerre face à leur arme de service : il y avait en effet un décalage, il faut être entraîné dans des services spécialisés face à des individus comme ça.

Reprise de l'audience

VIII. Audition de la policière, Madame S.

Elle voit les kouachi qui tiraient, elle fait feu à trois reprises sans les atteindre, elle est rentrée dans un état de paranoïa, elle était persuadée qu'ils l'a voyaient et pendant qu'ils rechargeaient leur arme, elle est partie en courant dans la rue. Elle dit avoir fait le tour et avoir aperçu au loin son collègue, Jean Sébastien, qu'elle rejoint. Ils arrivent tant bien que mal a signalé la Citroën qui part en direction de bastille.

Ahmed est arrivé à cet instant en pensant que le véhicule était devant lui alors qu'en fait ils sont arrivés derrière lui. La voiture prend la fuite, ils se cachent tous au niveau des voitures en

stationnement, elle entend la voix d'Ahmed et elle pense que les individus sont en train d'être interpellés, elle rejoint son chef de bord.

La décision vient de lui : il a percuté tout de suite et a dit « on va voir ce qu'il s'est passé dans les locaux », du coup ils voient Ahmed par terre, elle a très vite compris qu'il partait donc elle n'a pas voulu rester. Elle ne pouvait rien faire, il y avait déjà des collègues sur place, en arrivant dans les locaux elle a croisé une femme brune et a dit qu'il y avait au moins 20 personnes mortes à l'intérieur, elle pensait qu'elle en rajoutait, ils sont montés à trois, Jean Sébastien, Laurent, et en montant ils ont vu la scène macabre.

Il y avait une personne qui lui est resté en tête en arrivant, elle a fuit son regard, il y avait du monde qui commençait à être sur les lieux, elle a quitté le bureau parce qu'elle ne servait à rien, tous les gens encore en vie dans la salle étaient calmes et posés, en état de choc et c'est ça qui était choquant, on a compris que ce qu'ils venaient de vivre, resterait à jamais.

Ils ont attendu une ou deux heures sur place, ils se sont inquiétés car n'avaient pas de nouvelles des VTT ; elle se demandait où ils étaient donc était en état de stress. Ensuite, ils ont attendu la police judiciaire. Ils ne se sont pas montrés à ce moment là, chacun divaguait, dans des états seconds. Ils ont été entendus par la police judiciaire en fin de journée.

- **Questions de l'assesseur**

A l'époque, le magistrat rappelle l'âge de la policière, qui avait 25 ans. Ils étaient 4 dans la BAC. Il y a le conducteur, le chef de bord, et elle qui est gardien de la paix. Ils se sont retrouvés à une distance de 10 à 15 mètres avec les KOUACHI.

Si on met de côté pour chacun d'entre eux les blessures physiques, le retentissement psychologique la concernant, est très important quand elle est vue par un médecin en mars 2015. Il est conclu qu'elle bénéficierait de soins et d'accompagnement psychologiques utilement.

Sur les suites, l'erreur qu'elle a fait dit elle c'est de retravailler tout de suite après, avec le même équipage. Elle se sentait mieux au travail plutôt que chez elle mais les semaines qui ont suivi ont été compliquées, elle dormait toujours mal ; elle n'était pas satisfaite d'elle-même, elle pensait que si elle en avait tué un peut-être que Ahmed serait vivant. Elle a eu un travail à faire la dessus.

Elle a consulté un psychiatre dans le privé qu'il l'a beaucoup aidée. Encore aujourd'hui elle a des regrets, elle se dit que si elle avait peut-être essayé de faire quelque chose, elle serait plus là. Elle était gênée vis-à-vis d'Ahmed, car ne le connaissait pas plus que ça, elle pensait à quelqu'un qui ne connaissait que son prénom tous les jours, elle avait du mal à montrer sa peine alors qu'elle était en vie. Elle au final elle dit avoir eu un retentissement psychologique.

C'est une pique de rappel sur ce qu'elle fait, qu'un simple appel peut déboucher sur quelque chose de plus grave. Elle est plus vigilante.

Sur sa collègue qui ne porte plus la tenue, elle ce n'est pas le cas, mais elle est en civil donc elle a moins la sensation d'être ciblée. Elle a continué sur cette voix mais a demandé à changer d'arrondissement car ne veut plus passer tous les jours dans les rues où ça a eu lieu. Elle se sentait un peu trop vaillante, le lendemain en retravaillant, en contrôlant des personnes, elle se sentait invincible, ce qui pouvait aussi être dangereux.

- **Question des Parties civiles**

Quand elle arrive la rue paraît très calme et en quelques secondes elle a eu une multiplication d'informations dont un blessé à gérer et tout s'est enchaîné très vite, elle ne s'attendait pas à tomber nez à nez avec les terroristes. C'était la première fois qu'elle faisait usage de son arme, depuis elle

n'a pas eu l'occasion de refaire usage de son arme. Dans la vie d'une policière, c'est assez exceptionnel de faire usage de son arme, normalement c'est plus sur la criminalité de droit commun mais pas de ce style.

Si il y avait eu un échange de tirs direct avec les frères KOUACHI, la puissance des tirs de leurs armes par rapport à elle, elle n'aurait pas eu de chance, observe l'avocat. Elle dit cependant qu'ils ne devaient pas l'avoir vu.

IX. Audition du policier : chef de bord, Monsieur M.

Ils ont pris leur service à 10h30, ils étaient un équipage de 4 personnes. Ils ont commencé leur patrouille à 10h45 sur l'arrondissement, il est descendu au métro république pour un voleur à la tire. Ils sont remontés dans le véhicule et là ils entendent sur les ondes, par la station directrice pour les diriger sur la rue Appert pour des tirs. Ils n'avaient donc pas entendu l'appel général d'avant, ils se dirigent alors vers la rue et en empruntant le boulevard richard Lenoir, il prend l'initiative de les faire descendre, ils sont en civils se fondent plus facilement, sont moins visibles. Ils se séparent, il ne se passe rien. Ils sont étonnés de l'appel, elle progresse quand même avec précaution et la voit un homme en train de décharger un camion, il se dit que c'est une palette qui a du tomber. Ils se rapprochent et la ils arrivent dans la rue Nicolas Appert et sur la droite ils remarquent un homme en retrait qui était seul, par précaution ils se rapprochent de lui et procèdent à son contrôle. Le monsieur dit « vous devriez aller voir l'homme la bas, je pense que c'est lui qui a fait appel à vous » donc ils se dirigent vers cet homme, qui était un agent de maintenance, il dit que son collègue est derrière la porte, qu'on lui a tiré dessus et qu'il est blessé. Ils demandent alors qu'est ce qu'il y a dans l'immeuble, car lui ne savait pas. (...) Il comprend que des hommes armés seraient rentrés dans la rédaction du journal. Il passe le message et dans la foulée, il entend des déflagrations juste derrière la porte donc a le reflex de s'écarter et de pousser l'agent de maintenance, les collègues étaient plus écartés et ont le reflexe tous les trois de prendre des directions opposées.

Il part en face sur un angle de mur et en s'écarter, il entend du bruit derrière, se retourne et voit trois hommes, il pense en voir trois, lourdement armés, cagoulés, en noir, son premier reflexe est de se retourner, il a pensé à des forces spéciales de police et là il entend des tirs, des balles ricochets sur les murs, et il n'a pas vu les vélos arriver dans sa course, il demande à l'agent de s'abriter dans le premier hall d'immeuble qu'il trouverait. Il fallait qu'il voit ce qu'il se passait, il s'est collé contre le mur, pensant être à l'abri, il a tourné sa tête à droite. Dans le même temps, il a eu le reflexe de sortir son 2^{ème} chargeur, il tremblait, le fait tomber et la voit trois individus autour de la Citroën C3, il a toujours l'impression d'en voir trois, ils était à 15-20 mètres, et il les voit tirer en direction de la gauche. Il ne sait pas sur quoi ils tirent, pensent que c'est sur ses collègues. Il essaie de transmettre des messages. En même temps ils criaient, il ne comprenait pas, ils parlaient un peu arabe, il pensait que c'était un règlement de compte, il n'a pas fait le rapprochement avec le journal. Ca lui a paru long, il se demandait pourquoi ils ne montaient pas dans leur voiture, il suffisait que lui bouge pour qu'ils se retournent, il savait n'avoir aucune chance donc n'a pas tiré sur eux.

Il lui semblait avoir perdu ses deux collègues finalement, ils partent en direction du boulevard richard Lenoir, il essaie de passer (...)

Il voit deux véhicules qui s'arrêtent, les deux assaillants sortent avec leurs armes, il se dit qu'ils vont tirer sur les véhicules de flic, donc il tire deux fois pour essayer de les dissuader et ils ont continué leur action et la il assiste impuissant à l'exécution d'un collègue, car il tire en plein dans le pare brise à hauteur d'homme. Quelques instants après il voit la voiture reculer et suivie par la C3, et là il perd la C3 de vue, il court vers la voiture de collègues impactée, et voit sa collègue Elodie juste derrière lui donc il est soulagé et à droit arrive Laurent. Les deux collègues sont là et en bonne santé, c'est un

premier soulagement, ils se dirigent vers le véhicule impacté et voit qu'il est vide, deuxième soulagement.

Puis il entend une double déflagration vers la bastille mais aucune visibilité sur les assaillants, ils se dissimulent derrière les véhicules mais ne savaient pas où ils étaient. Ils se font signe de se baisser, d'être prudents, ils ne se découvrent pas. Il pense que les assaillants ont abandonné leur véhicule et qu'ils sont en train de déambuler.

A un moment, il entend une double déflagration et il entend « c'est bon chef c'est bon » et donc ils ont pensé que les assaillants se rendaient, donc ils se relèvent et commence à traverser et là il entend une double déflagration, et se dit que c'est un échange de tirs, ce n'est pas bon.

Ensuite il entend sur les ondes, la voiture qui prend la direction de la république, donc ils traversent la petite passerelle et là il voit Ahmed allongé au sol, il est rejoint par ses collègues de brigade, il croise son regard mais par pudeur comme ses collègues sont là, il a dit on le laisse. Et en même temps les radios demandent ce qu'il se passe, il annonce alors qu'il se dirige vers le 10 Nicolas Appert et sur le passage croise les effectifs VTT complètement hagards, ils ne savaient pas ce qui s'était passé, il y en avait un qui saignait à la jambe, ils continuent leur chemin, voient un camion de pompier, rentrent dans l'immeuble et voit les pompiers autour d'un homme ensanglanté au sol. Le premier message c'est qu'il n'y a plus rien à faire pour lui.

Il y avait un homme et une femme, qui viennent les voir disant qu'ils ont tué tout le monde et qu'il y a vingt victimes. Il ne croit pas à autant mais finalement monte et là plus il monte plus il y a la pression et là sur la droite il voit une porte battante ouverte avec du sang, il se dégage une odeur de poudre, il se rapproche de la porte et rentre dans les locaux, sur la gauche, quelqu'un est blessé dans une marre de sang, il bouge mais il s'occupe pas de lui car a le souvenir d'un open space dans le brouillard, il voit des ombres sur la droite, des personnes debout, un silence de mort, de gens qui avaient peur de tout, tétanisés, prostrés, sa collègue reste à l'entrée du bureau pour sécuriser l'entrée, il voulait s'assurer qu'il n'y avait pas d'autres assaillants sur place ou pas d'objets explosifs laissés sur place par les tireurs donc il fait le tour du bureau pour voir si il n'y a rien d'abandonné.

Il rentre progresse et en même temps, deux personnes qu'il retient, il voit des ombres, et ceux qu'il voit, un avec des lunettes rondes habillait en pompier et une jeune femme habillée en vert kaki militaire, ils disent qu'ils sont pompiers, il fait appeler au secours, il a assisté à des scènes de guerre mais pas des comme ça, il dit qu'il faut faire un tri. Il a senti en lui un professionnalisme, a laissé s'occuper de la prise en charge des blessés, lui a sécurisé les lieux, il y avait du sang partout, une odeur de métal, c'était effroyable et sur les ondes on entendait les demandes de ce qui se passait.

Ils demandaient à la radio qui étaient les victimes, quel type de blessure ; quelqu'un dit que c'est une véritable boucherie, puis silence sur les ondes, il voit un homme sur le sol à plat ventre avec un étui de pistolet mais vide. Il voit que c'est le même étui, et comprend que c'était l'agent de protection, il cherche son arme mais ne la voit pas. Il passe au dessus de lui et arrive dans une pièce, par réflexe ne regarde pas les visages des personnes décédées, il passe sans regarder, il voit que c'est un carnage, il voit une personne assise défigurée mais qui paraissait serein, indescriptible, il continue à faire le tour, 3-4 personnes en urgence absolue, il était dans sa bulle, il finit de sécuriser les lieux, il n'a rien trouvé de particulier, le temps qu'il finisse le tour, les secours sont arrivés, il est sorti, une marée humaine de pompiers, de gens en civils etc il s'est retrouvé dehors et le premier réflexe qu'il a eu c'est de se diriger vers le boulevard Richard Lenoir là où il avait laissé des collègues et a vu son commandant, il lui a demandé comment allait Ahmed MERABET, le commandant lui a fait signe pour lui dire que c'était fini. Un choc de plus.

- **Questions de l'assesseur**

Sur le fait qu'il dise qu'il en ait vu trois des assaillants mais qu'il se corrige la dessus, l'assesseur voudrait compléter que au sein de la bac 11, Laurent C, décrit la même scène que lui, mais voit deux individus sortir. Quand il dit qu'ils étaient que deux, il y a bien aucun élément qui dise qu'ils étaient trois.

C'est aussi parce que des gens leur ont dit que trois individus étaient rentrés. Quand il les observe autour du véhicule, il en voit un puis deux puis regarde à nouveau et à l'impression d'en voir un autre, il avait l'impression qu'ils étaient trois.

La personne qui se présente à lui comme ayant fait appel aux services de police c'est le collègue de Monsieur Boisseau, un antillais, né à For de France, il lui fait part de ce contact et des indications qu'il a donné au policier.

Sur le retentissement psychologique, l'après midi il a été auditionné par la police criminelle. Le soir même en rentrant, il s'est rendu compte du retentissement médiatique et mondial et a vu le président des US parlait de cet évènement. Il n'avait pas saisi la dimension que ça avait pris. Il n'a pas dormi de la nuit, il est tombé sur la vidéo qui l'a éclairé, il a compris que le « c'est bon chef », c'était Ahmed qui parlait, ça l'a éclairé sur le déroulement des faits. Le lendemain, ils ont été reçu à la préfecture pour expliquer ce qui s'était passé. (...)

Sa femme l'avise par la suite qu'il se passe quelque chose porte de Vincennes. Il s'est senti investi d'une nouvelle mission dans son travail, il avait besoin d'être avec ses collègues intervenants, ils avaient besoin d'être ensemble pour chasser le terroriste, ça a pris une plus grande dimension.

Après les scènes auxquelles il a assisté, il n'a pas eu besoin de s'arrêter mais dans le métro il se sentait différent.

(...)

Sa femme a su le comprendre et l'épauler mais a voulu qu'il en parle au bout de deux trois ans. Et il a pensé que ça serait bien de partir de la région parisienne. Il est parti en province où il commence à retrouver une sérénité.

- **Questions des Parties civiles**

Au sujet d'A. MERABET, il ne le voyait pas en dehors des services, il était très discret et très droit. Dès l'instant où on avait besoin de renfort, il arrivait. Pas le genre à se mettre en avant.

Il a un regret de ne pas avoir pu stopper la progression des frères KOUACHI. S'ils avaient pu détourner leur attention, il est désolé pour la famille d'Ahmed.

Sur ses attentes du procès, il ne l'attendait pas spécialement, il veut être éclairé sur le déroulement des faits, sur la progression des assaillants. (...) Il a des regrets car se dit que s'ils étaient arrivés juste avant, ils auraient pu rentrer avant peut être, il a des regrets.

Il n'a pas eu l'occasion de prendre contact avec les victimes de la rédaction, sans les connaître il se sent proche d'eux, il a fait ce qu'il pouvait, il est désolé pour tout ce qui s'est passé. Il se rend compte que tout ça c'est pour rien. Il a les mêmes principes, il prône la liberté, CH font des dessins humoristiques, ils sont là pour pouvoir assurer cette liberté, ils ont les mêmes valeurs. (...)

Il est toujours sur la voie publique dans le cadre professionnelle.

Sur une catégorie de la population qui adhérerait aux actes des KOUACHI, a plusieurs reprises, il a entendu des gens qui cautionnent et prennent comme référence les actes des frères KOUACHI, qui disent qu'ils n'ont pas fini leur boulot, qu'ils auraient du flinguer plus. Faire référence à deux individus comme cela, c'est impensable termine t-il.

X. Audition de David K.

Il ne voulait pas parler.

Beaucoup de choses qui resurgissent, le 7 janvier, ils étaient une patrouille de 4. Il a décidé de conduire.

Ils ont été appelés pour un coup de feu donc se rendent sur place rapidement, ils n'ont pas beaucoup d'informations, ils n'ont pas connaissance de Charlie Hebdo à cet endroit. Lui reste en retrait car il est chauffeur. Ses collègues cherchent le 10 rue Nicolas Appert et il voit les gens qui indiquent les locaux au balcon. Il observe la progression de ses collègues et assure aussi ses arrières, ça fait 20 ans qu'il fait ce métier, a vécu beaucoup de choses, il est passé par différentes missions, a travaillé de nuit, à la BAC, sont préparés à plein de choses mais pas à ce qui va arriver. Ses collègues finalement arrivent autour du 10. Il se met à une vingtaine de mètres d'eux en voiture et commence à descendre, communique par moyen radio.

Ils se rapprochent d'eux, assiste à des coups de feu très retentissants et là l'image qu'il a c'est qu'il est à pied, et qu'il assiste à la course de sa collègue madame S et la voit saisir son arme, c'est la seule de son équipage qu'il voit, quand il entend les coups de feu il est prostré et se plaque contre sa voiture, il a deux radios en main et prend le relais avec sa radio, il demande ce qui se passe, personne ne répond, chacun prend position, il n'a vu que sa collègue S.

Il saisit son arme, retire son brassard, et repasse des messages pour avoir des informations mais n'en obtient pas. Il retourne dans la voiture mais les ondes sont bloquées, il assiste à une nouvelle fusillade, au moment où les coups retentissent ça fait un bruit particulier. Il est habitué à ce genre de bruit, mais prend conscience de l'ampleur et que c'est quelque chose de très grave. Il n'a plus de vue sur aucun collègue, plus aucune information sur transmission radio, il s'engage dans la rue pour comprendre ce qui se passe. Il ne voit plus personne, il ne les a pas vu ni croisé, ne saurait pas dire s'ils étaient deux ou trois. Il essayait de déceler la position et de comprendre. Puis une nouvelle rafale a lieu, il était rue Nicolas Appert et a entendu une rafale vers l'allée verte, il a compris que les assaillants se déplaçaient sur la droite, il est remonté en courant et a croisé la deuxième patrouille de VTT.

Il a un échange ou il dit « fais attention ça tire », lui était en civil, son collègue en uniforme.

Il n'avait rien sur les ondes, pas d'informations de ses collègues, impossible de faire passer un message. Sur les ondes personnelles, personne ne répondait non plus.

Sur le boulevard richard Lenoir, aucun visu, le calme total et là il entend un bruit de voiture qui part il revient sur Nicolas Appert puis retourne sur richard Lenoir, il croise son collègue de la BAC et court, le voit partir et essaye de récupérer un visu, il entend de nombreux coups de feu. Il cherche à se cacher. (...) Il entend un ou deux coups de feu ; il se rue dans l'hôtel.

Il ressort de l'hôtel, croise un collègue qui dit qu'ils sont partis rue du chemin vert, ils traversent alors le parc pour récupérer le visu sur une voiture en fuite.

Il n'a pas entendu les coups de feu concernant Ahmed mais était focus sur le fait de retrouver ses collègues, il était omenibulé par ça. Finalement il est tombé sur Monsieur B, le gilet par balle branlant, il a fait un signe de la tête sans parler, puis a retrouvé Madame S qui était pareille et sa 4^{ème} collègue. Puis on lui a dit pour Ahmed et il est arrivé quand on lui prodiguait les soins. Il s'est arrêté au 2^{ème} étage de Charlie et a vu qu'il y avait du monde. Il est descendu et a vu tout le monde arriver.

- **Questions des Parties civiles**

Le jour des faits, il avait 36 ans, il n'a pas vu directement les KOUACHI.

Sur le retentissement psychologique que ces faits ont eu sur lui, il a un sentiment de culpabilité (...) il fait des crises de colère ; hyper vigilance, retentissement professionnel important, il ne veut plus travailler sur la voie publique. Retentissement psychologique très important.

Sur sa nouvelle orientation professionnelle, il a repris le service, a rassuré ses proches. Il a mis du temps à rassurer tout le monde. Grande détresse quotidienne. Sans le vouloir, il s'est mis en retrait, s'est coupé de tout le monde, s'est séparé de sa compagne, les jours qui suivent, il a passé son temps à rassurer les gens.

Le surlendemain, il s'apprêtait à repartir au commissariat, et voit aux informations qu'il y a des otages à l'hyper casher alors qu'il y habite à 50 mètres et que les enfants sont scolarisés pas loin. Sa compagne était affolée. Tout ce qui va se produire par la suite, il anticipe sur ce qui s'est passé avant et sur l'élément de la veille avec Clarisse qui s'est fait abattre à Montrouge.

Il a son enfant au primaire, le grand au collège, il est rejoint par deux collègues ou il court à l'école et retrouve du personnel scolaire désemparé. Ca frictionne avec l'école car il voulait rentrer.

Il récupère son enfant et l'autre, puis retourne à l'école pour aider le personnel scolaire.

Il assiste aux malheureux événements de l'hyper casher. Les murs tremblent, les enfants pleurent et se cachent. Après il faut se relever de tout ça explique t-il (...)

C'est un enchaînement d'évènements tragiques après ça, tout le monde essaie de reprendre sa vie après tout ça. Il essaie de remettre un pied sur la voie publique et se souvient d'un détail, place de la république, il surveillait en ayant la tête ailleurs, et sur un coup de vent l'échafaudage bouge, ça le fige et le replonge dans tout ça. Là, il s'est dit qu'il allait falloir se mettre en retrait donc il a formulé le souhait de quitter la BAC. Sa hiérarchie a bien compris, il a intégré un service d'investigations qui traite des flagrants délits au quotidien, parallèle avec Ahmed qui devait intégrer ce service le mercredi suivant. Il ne le connaissait pas personnellement, mais le voyait tous les jours depuis 7 ans. C'est quelqu'un qui était rentré dans la police tard, qui avait une expérience professionnelle et humaine, qui était droit, rigoureux, ils discutaient de beaucoup de choses, de voitures, et il a été dit beaucoup de choses sur Ahmed, il travaillait à la police secours, c'est le tronc commun, c'est savoir tout faire, le service royal de la police, c'est la confrontation à tout sans être au courant de rien. Avec tous ses aléas, il avait beaucoup d'honneur Ahmed et grande surprise d'apprendre qu'il ait eu le concours d'OPJ, fierté de quelqu'un qui est issu de l'immigration et qui portait haut les couleurs de ce métier.

Sur le retentissement, son combat c'est le sourire de ses enfants, il s'est reconstruit comme ça, de les assister. Il faut les rassurer tout le temps, le petit qui ne dort pas, qui a un suivi psy, un grand qui décline toute prise en charge, qui ne veut voir personne, parler à personne. Il réfute toute intervention médicale, il les emmène en vacances le plus souvent possible. Il essaie de rassurer tout le monde. Pour sa part, il se reconstruit comme ça. Aujourd'hui ça fait 5 ans, sa réorientation professionnelle se passe bien. Il s'occupe d'enquête diverse de droit commun sur le 11^{ème} et ça se passe bien.

Pas de questions

XI. Audition de Matthieu B, policier

Il est entendu en qualité de partie civile. Sa voiture va se retrouver dans la même rue que les frères KOUACHI.

A bord du véhicule ils étaient trois.

(...)

Ils ont pris la décision de se rapprocher, ils sont partis du commissariat en direction de la rue Nicolas Appert.

Tout en se rapprochant, comme ils savaient qu'il y avait eu des tirs, quand ils arrivent boulevard Richard Lenoir, il avait déjà sorti son arme.

Vu la difficulté de pouvoir émettre, ne peut pas s'annoncer sur place ou à proximité. Il ne savait pas la position exacte.

Le véhicule arrive plutôt à vive allure, et là il s'arrête à une quinzaine de mètre face à face avec une autre voiture, il pensait que c'était la voiture de la BAC. Il y a eu une hésitation, il a fait des appels de phares, et rapidement, ils ouvrent les portières, les KOUACHI sortent ils comprennent alors que c'est eux, les reflexes qu'ils ont c'est de s'abaisser le plus possible au niveau du frein à main et tout le corps allongé. La voiture commence à essayer deux balles. Pas des rafales mais beaucoup de tirs.

Alban a engagé la marche arrière mais avec sa position il a du mal à débrayer et la seule solution c'est de trouver un moyen de riposter mais dans sa position c'est difficile car en plus il est gaucher. Il ne peut pas tirer par la fenêtre car ça le faisait trop remonter donc tire avec sa main droite au dessus de sa tête où il voyait le haut du capot de la C3, il a focus son tire sur le capot en passant directement par le pare prise de la voiture, il a réduit leur canal de tire, puis Alban a réussi à faire la marche arrière à l'aveugle. Ils savaient qu'ils avaient beaucoup reculé mais avaient beaucoup tapé, voit qu'ils sont alors sur le boulevard, et que les deux KOUACHI regagnent leur véhicule. Ca leur a donc permis de pouvoir s'engager. Et les voir baisser les armes, il fallait réagir vite. Pas de riposte possible dans la voiture donc ils voulaient descendre et ils y arrivent. Ils se mettent en protection. Il a beaucoup tiré. Il sait qu'ils vont revenir, il recharge son arme. Il voulait une capacité de tir au maximum. Il a entendu que la voiture arrivait, il était placé à droite, il n'a pas revu la C3, juste quand il a tourné et qu'il a pris le boulevard Richard Lenoir, il y a eu un échange de coups de feu qu'il a entendu encore notamment avec les VTT puis il perd le véhicule de vue. Il voit la BAC arriver, il sait qu'il a des collègues de la BAC, les VTT aussi et il entend ces coups de feu, il sent que le véhicule est sur l'autre partie de Richard Lenoir. Il se rapproche comme beaucoup de l'autre partie du boulevard mais de façon beaucoup plus lente (...)

Une fois que le véhicule a pris la fuite, une vieille dame a dit qu'ils avaient tué un policier. Il a rangé son arme. Il a essayé de se rapprocher de là où était Ahmed, ne l'a pas reconnu tout de suite. Des secours avaient été demandés. Le véhicule a pu prendre la fuite rapidement, il y avait des embouteillages pas possibles, il voulait faire arriver les secours vite. Il a été rejoint rapidement par des équipages qui l'ont relayé au niveau de la circulation. Par la suite, ne se rappelle plus ce qu'il a fait, il se rappelle être avec Alban, Ludovic, au niveau du petit parc, ils ont été mis là en attendant d'être pris en charge par le secours, n'entendait plus d'une oreille, avait mal à la tête et ne savait rien encore pour Charlie Hebdo. Il a découvert quand il est rentré. A partir de ce moment là, il ne se rappelle plus grand chose.

- **Questions de l'assesseur**

Sur la scène de la vidéo, on voit les scènes qu'il décrit et on entend le son, car il y a beaucoup de tirs sur l'enregistrement.

Sur le retentissement psychologique, le fait que le véhicule ait été la cible de tirs nourris. Il s'est dit dans les jours qui ont suivi en voyant le véhicule criblé, qu'ils ont eu des impacts de balles au niveau des appuis tête, Alban a eu une réaction hyper rapide et lui même à son échelle pour lui faciliter le travail. Il s'est dit que c'était un miracle. Et il y a ce sentiment que sur ce moment là on ne peut que

subir. A aucun moment, ils n'ont eu les moyens de pouvoir riposter. Dans le thème de riposter, c'était pour pouvoir se dégager, ils auraient pas pu faire plus. (...)

Sur le certificat médical qui relève le sentiment de peur persistant qu'il évoque, intensité maximale dans le mois suivant, insécurité persistante qui affecte sa vie professionnelle et sa vie privée. Réaction de sursaut, d'anxiété, d'irritabilité. Le retentissement psychologique est sévère.

Traumatisme auditif également.

Comme certain collègue, c'était son dernier jour de travail avant le repos ; énormément d'acouphènes se sont déclenchés par la suite.

Il avait du mal à se déplacer, il avait du mal à sortir. Le fait d'avoir mal aux oreilles, le moindre bruit dans la rue l'insupportait.

Quand il a repris son service le 10, ils l'ont appelé tous les jours, deux fois matin et soir pour savoir comment il allait, et il s'était dit que le 10 il reviendrait d'un commun accord car il avait peur de savoir s'il allait être capable de retravailler bloqué par d'autre peur ou de l'appréhension donc il a repris son service ;

Il a retravaillé, quasi normalement. Jusqu'au point de non retour où début 2016, il a fallu qu'il s'arrête pendant trois mois pour refaire le point sur lui même et sa vie personnelle et professionnelle. Cela lui a fait du bien. Ça lui a permis de pouvoir repartir sereinement dans son travail et sa vie personnelle.

Aujourd'hui, il est toujours dans le service de la voie publique, avec un groupe rajeuni, il se sent bien avec eux, ça le rassure aussi.

- **Question des Parties civiles**

Sur la vidéo qui a tourné en boucle, quand il l'a vu, c'est par rapport à la perception qu'il avait, c'est que quand il s'est retrouvé en face, il est à une vingtaine de mètres. Avec le recul, il n'a pas vu l'intérieur de la voiture, il a pris connaissance de la chance de la longueur de la marche arrière.

Sur les termes de scène de guerre, il confirme, par la violence des impacts, ça sifflait dans l'habitacle, ça tapait fort.

Il pense que c'est un petit miracle.

XII. Audition de Monsieur L, policier.

Conducteur de la voiture qui s'est retrouvée en face de celle des KOUACHI.

Va revenir sur ce que disait Matthieu. Mais ont été témoin de la même chose ; ça parlait énormément sur les ondes, n'ont pas pu suivre ce qui se passait. Sur l'acte qui est en train de se dérouler, il ne connaissait pas la nature de l'acte.

Il ne connaissait pas cette rue. N'était pas là depuis très longtemps. Matthieu le guidait avec le GPS, il s'engage dans l'allée verte, et se retrouve en face de la voiture qui fait des appels de phares dans tous les sens, les deux KOUACHI sortent, Matthieu réagit en disant que c'est eux, ils commencent à faire feu, les impactent à plusieurs reprises. Il essaie de faire une marche arrière, Matthieu pendant ce temps là riposte, il y a un impacte qu'il traverse la voiture, ils sont comme une pluie dans le véhicule, ils finissent par sortir de la rue en marche arrière. Puis n'a pas pu la redémarrer. Ils savent qu'eux vont revenir car ils sont vivants, donc faut se préparer à un deuxième assaut donc décide de sortir du véhicule et après s'est rendu compte qu'ils sont tous vivants, blessés légèrement (audition...)

Ils se mettent à couvert, attendent la remontée du véhicule, il a failli aller à gauche et finalement tourne à droite direction bastille, ils les impactent deux fois, et ils les tracent jusqu'à un nouvel échange de tirs avec les VTT. Les KOUACHI partent sur Bastille donc ne pensait pas qu'ils allaient

revenir. C'est particulier car n'identifie pas le son de l'endroit ou ça peut provenir, n'anticipe pas le fait qu'ils fassent demi tour. Derrière ça, il y a eu Ahmed. Après ces tirs, ils ont voulu franchir le pas car ça continuait encore et ne sait même plus avec qui il était. Quand il arrive, il voit un collègue. Des amis policiers, il voit des collègues en train de secourir Ahmed, il était démuni, ne savait pas quoi faire. Cécile était en panique et essayait de joindre les radios. Puis le commandant arrive, des collègues. La temporalité, il ne la mesure plus vraiment à ce moment là, ça va vite et en même temps c'est lent.

Il finit par s'asseoir à la terrasse du bistrot en fumant et regardant les secours, il ne maîtrisait plus le temps, plus l'action, il était victime de ce qui venait de se passer. Les jours d'après : il a eu une succession d'images et de sons, il s'est rendu à 5H30 sur le lieu de travail sans savoir quoi y faire, car ne devait pas travailler. Il a suivi ensuite la tragédie avec Clarissa et le lendemain avec l'hyper casher. Ce sont des semaines et des mois de difficultés de vivre avec. Il faisait de l'auto médication dans les bars. Il a eu la chance d'être suivi par un médecin de la province dans laquelle il travaille aujourd'hui, qu'il l'a redirigé vers une psychologue pour une nouvelle méthode. Son épouse, sa famille, et amis ont été formidables dit-il, ils l'ont beaucoup aidé.

- **Questions de l'assesseur**

Sur son retentissement psychologique, il a quitté la région parisienne suite aux attentats, il est en province et exerce une activité de police.

- **Questions des Parties civiles**

Sur sa marche arrière, il ne trouve pas que le terme d'héroïsme convienne, tous les fonctionnaires de police en ont fait preuve ce jour là.

On a plus ou moins réussi cette intervention dit-il, ce n'était pas gagné, deux individus armés de fusils d'assaut, revenir avec autant de fonctionnaires de police vivant après avoir affronté les KOUACHI ce jour là, il y a eu une forme d'héroïsme.

Sur les attaques de police aujourd'hui, il y a des policiers sûrement racistes, ce n'est pas la majorité, c'est même une minorité, ils interpellent le méchant c'est tout dit-il, pas pour sa couleur. Ca c'est ce que n'ont pas compris certaines personnes, et c'est une forme de dégoût pour lui vis à vis de ces personnes qui font du mal à la société et qui fait monter le sentiment de haine anti flic.

On est tous flics quand c'est Charlie hebdo et on les déteste avec les gilets jaunes.

- **Questions avocat de la défense.**

Maitre COUTANT PEYRE, évoque lorsque la mère du dessinateur Charb a raconté qu'ils ont été reçus par le Président Hollande, elle a demandé comment ces assassins sont rentrés aussi facilement. Hollande lui aurait dit que s'il y avait eu une voiture de police devant les locaux, ça n'aurait rien changé tellement les tueurs étaient déterminés.

L'avocate demande au policier si en tant que policier de terrain, il pense que les KOUACHI auraient pu rentrer avec leur kalachnikovs malgré une voiture de police devant les locaux ?

Il pense qu'il y aurait eu jute quelques morts de plus. Comme Hollande n'était pas un professionnel de la sécurité, il ne pense pas que ça aurait changé, il aurait eu deux collègues morts en plus.

L'avocate pose une autre question (...)

L'avocate dit avoir le droit de poser des questions mais n'a pas de réponse sur la réussite d'une opération de police, et s'interroge sur le fait que si deux fonctionnaires de police avaient été devant

ce bâtiment, est-ce que cela aurait fait deux victimes de plus ou pas. Le policier répond que l'on peut imaginer beaucoup de choses.

Le président lit des dépositions de la brigade de VTT.

Le président demande aux accusés de se lever et s'ils entendent réagir à ce qu'ils ont entendu aujourd'hui sur l'assassinat de A. MERABET.

- **Parole donnée aux accusés en fin de journée pour faire part de leur ressenti**

Prise de parole de M. ABBAD

M. ABBAD dit beaucoup de courage pour les frères et sœurs qui sont venus pour le policier, et dans la continuité de ce qu'ils ont commis, c'est aussi violent que Charlie. Quand il entend, c'est violent, et ça le touche. Il leur souhaite du courage en espérant qu'ils aient des réponses dans le procès.

Prise de parole de W. PREVOST

Des témoignages forts dit-il.

Prise de parole de M. MARTINEZ

Adresse ses condoléances à la famille MERABET, salue les policiers et leur courage. Ne comprend pas cette idéologie qui pousse à commettre ces actes. Il n'a pas les mots. Ce sont des gens qui commettent des crimes au nom d'une religion, ce sont des assassins, rien d'autre.

Prise de parole de M. KARASULAR

Espère qu'ils sont en enfer pour s'en être pris à la police. Pour lui, on ne s'attaque pas à la police. Il sait qu'elle est là pour sa famille quand elle en a besoin aussi.

Prise de parole de M. POLA

Ne les connaît pas, il a hâte d'être demain, il ne faut tuer personne, dans aucune religion il est dit d'enlever la vie. A hâte d'être demain pour s'expliquer avec l'enquêteur, il est désolé encore pour ça, il est désolé encore.

Prise de parole de l'accusé assis à la droite de POLA

A de la compassion et de la tristesse, pas évident ce qu'il a vu aujourd'hui. Faut de la dignité et du courage. Exprime sa compassion. Rejoint PASTOR, exprime sa compassion à la famille MERABET et aux policiers.

Prise de parole du troisième accusé sur la droite

A de l'incompréhension de ces personnes qui se disent musulmans et qui se permettent de tuer, c'est illogique de tuer pour un culte ou un uniforme, il ne comprendra jamais.

Prise de parole de M. RAUMEL

Adresse ses condoléances à la famille MERABET et à tous ceux qui ont perdu des proches, c'est des morts tragiques, souhaitent beaucoup de courage.

Le président appelle Monsieur P, à titre personnel, il a déposé un courrier pour se constituer partie civile dans la procédure des attentats. Mais il y a un problème de recevabilité, la cour devra se pencher dessus, il a été entendu à deux reprises. Il lit la deuxième audition de ce monsieur, il était dans les locaux de « première ligne ». Ils ont prodigué les premiers soins, il a eu plus d'impact finalement sur lui qu'il ne le pensait.

Il n'a jamais été menacé directement par les KOUACHI, certaines parties civiles devront faire l'objet d'un examen. Toute personne a pu être choquée mais ça ne suffit pas juridiquement pour intervenir juridiquement dans le dossier. Cette constitution est aux pièces, et mise au débat mais vont faire l'objet d'une étude en temps voulu en ce qui concerne leur recevabilité informe le Président.

Suspension d'audience : 17h13 reprise demain à 9h30.

JOUR 10 - MARDI 15 SEPTEMBRE 2020

L'audience commence à 9h40.

I. La fuite des frères KOUACHI hors de Paris.

A. Audition d'un enquêteur de la SDAT (sous-direction anti-terroriste).

• Questions du Président :

Le président invite le commissaire de police auditionné à se présenter et décliner son identité. Il prête serment.

Il est le responsable de la SDAT, sous-direction antiterroriste. Le service est intervenu dans l'enquête relative à l'ensemble des faits avec d'autres services.

Le président l'invite à aborder la fuite des frères KOUACHI hors de Paris, après la tuerie de Charlie Hebdo, et l'assassinat d'A. MERABET, le 7 janvier 2019. Le reste fera l'objet d'auditions ultérieures.

Après la tuerie qui a frappé l'hebdomadaire, la section C1 du TGI de Paris s'est saisie des faits peu avant midi, confiant cette enquête à la DRPG, DGSI, et la DCPJ. L'une des composantes de cette dernière, la SDAT, peut être schématisée en 3 volets : l'organisation des moyens dans la conduite des investigations, la recherche des assaillants, l'identification des complices. Son témoignage porte essentiellement sur la fuite des frères KOUACHI, son intervention ne porte donc que sur les 2 premiers volets.

Cette enquête a fait l'objet d'une médiatisation importante, d'une omniprésence des réseaux sociaux, et les attentats de janvier ont été le point de départ d'une période éprouvante pour les services en charge de la lutte anti-terroriste. Avant 2015, la SDAT avait été saisie de 52 faits relatifs à des attentats.

Sur l'organisation des moyens et la méthodologie dans la conduite des investigations. Le plan a été élaboré en 2005, suite aux attentats de Madrid, puis complété après les attentats de Londres. Son objectif est de faire face à des crises terroristes majeures, multiples, et massives en mobilisant les effectifs, et en les projetant sur le territoire national. Ce dispositif attentat a été déclenché à 2 reprises, pour la première fois en janvier 2015 (la 2^e fois interviendra le 13 novembre). Ce plan sert de guide à la PJ (police judiciaire) sur la conduite des investigations.

Il présente l'organisation de son service face à la saisine de son service. Le déclenchement du plan attentat consiste au niveau national à mettre en place un poste de commandement à la sous-direction antiterroriste. L'ensemble des enquêteurs de la PJ doivent faire retour immédiatement au service quel que soit leur situation. Ce poste de commandement est représenté par plusieurs services qui vont apporter leur soutien : la sous-direction de la lutte contre la cyber criminalité, la direction des relations internationales, un représentant de la PTS (police technique et scientifique), les services co-saisis DRPJ et DCSI pour pouvoir échanger les informations et les centraliser, 3 chefs de pôles : enquête, renseignement, coopération internationale. L'objectif de ces 3 pôles est de pouvoir récupérer les informations, les trier, les classer et les confier aux enquêteurs compétents.

Le pôle enquête assure le partage des missions judiciaires, et oriente les investigations. Il est constitué de 5 ateliers : auteur – complice, témoin, victimes, PTS, technique. En 14 jours de flagrant délit, l'enquête a constitué plus de 19 000 cellules, 1 400 PV, 40 géolocalisations, 400 témoignages. C'est une enquête hors norme. Sur le pôle de renseignement, il centralise l'ensemble des informations remontées, assure leur traitement et les priorise. Avec le déclenchement du plan, 2 outils ont été mis en place :

- la ligne verte, cad que dès le 7 janvier a été mis en place cette ligne permettant à tout témoin de se faire connaître des services de police. 35 postes de téléphone sont mis en place, avec un enquêteur derrière chacun. 5 122 appels ont été reçus par cette ligne verte, dont 1700 le premier jour.
- Un site internet dédié, qui permet aux internautes de déposer leur témoignage. 244 signalements sur cette plateforme. Ce site a été rapidement piraté, cessant son fonctionnement dès le 9 janvier.

Ce pôle renseignement a permis de rassembler des nombreuses informations, principalement sur la localisation des fugitifs. Beaucoup de témoins vont voir les frères KOUACHI un peu partout sur l'ensemble du territoire national : dans le train Bordeaux Strasbourg, dans un appartement à Paris, même sur une colline dans les Pyrénées-Orientales ... Chaque service de PJ territorialement compétent est là pour vérifier la pertinence des informations. Il y a également eu des renseignements sur la localisation d'Hayat BOUMEDIENE, sur l'achat de véhicules par un système d'escroquerie, d'informations spontanées sur les personnes qui ont côtoyé les 2 frères KOUACHI. Le 10 janvier, une audition permet de les informer de la location par A. Coulibaly d'un appartement.

Le pôle coopération internationale centralise l'ensemble des demandes de la France vers l'étranger, c'est un système de guichet unique. 400 messages ont été assurés par ce pôle. Cela a été un élément important dans le cadre de la traçabilité des armes. Cela permet de profiter du maillage international, des attachés de sécurité intérieure, en France et à l'étranger. C'est une course contre la montre.

Un autre poste de commandement est mis en place à la PTS pour pouvoir répondre à toutes les sollicitations des enquêteurs, pour répondre aux sollicitations des enquêteurs en police technique et scientifique.

Un dernier poste de commandement est mis en place au niveau de la sous-direction de la lutte contre la cybercriminalité. Cette plateforme PHAROS a été destinataire de plus de 23 000 signalements, qu'il a fallu trier. Parmi eux, beaucoup concernent les vidéos de l'assassinat d'A. MERABET.

Au niveau territorial, la DRPJ est désigné service coordonnateur.

Dans chaque structure territoriale de la PJ, un poste a été ouvert permettant au pôle renseignement ou au pôle enquête de pouvoir remonter des informations, etc. D'autres services seront directement sollicités pour pouvoir appuyer les enquêteurs.

Fin sur la méthodologie de travail.

Sur les investigations relatives à la fuite des frères KOUACHI :

La SDAT s'est organisée sur 2 axes ;

- Le retour des témoignages, dont il ressortait que les 2 terroristes avait évoqué un prénom (*Mourad HAMYD*) l'abandon du véhicule Citroën, et de la présence éventuelle d'un troisième individu ; Un travail d'environnement est fait, permettant d'identifier *inaudible*. Il s'oriente donc vers un volet familial. Le lieu de repos familial est identifié à Charleville-Mézières et à Reims.
- L'exploitation de l'ensemble des renseignements remontés au pôle ad hoc évoqué du renseignement. Ces renseignements sont aussi communiqués par d'autres services de police, dans l'Oise, et l'Aisne.

S'agissant des recherches sur Mourad HAMYD et les lieux de repli en Champagne-Ardenne, une équipe d'enquêteur s'y rend. Des précautions sont prises pour pouvoir procéder à des vérifications dans les lieux investis. Il y aura 8 GAV sur les membres de la famille des frères KOUACHI, en parallèle la femme d'un des frères et son beau-frère a été mis en GAV.

Sur la Champagne Ardennes, Mourad HAMYD a fait l'objet d'un mandat de recherche, son nom est paru dans la presse, et il s'est présenté le 7 janvier au commissariat de Charleville. Une perquisition est faite à son domicile, permettant la saisine de ses équipements informatiques, et une enveloppe contenant des éléments concernant sa sœur, Isana, et les frères KOUACHI. C'est un jeune homme majeur, en terminal, qui vit chez ses parents à Charleville chez les beaux-parents de Chérif KOUACHI. Il pratique la religion, et tient des propos modérés sur la Charia, le jihad, la Syrie. Il reconnaît avoir visionné des vidéos de propagande, mais ne se déclarera pas adepte. Il ne reconnaît pas non plus le Kalifat autoproclamé. Il aborde les caricatures de Charlie Hebdo qui ne l'ont pas choqué outre mesure, en considérant que les dessinateurs raillaient l'ensemble des religions.

Sur son emploi du temps, Mourad HAMYD avait badgé au lycée sur le 7 janvier. Des témoignages ont été recueillis de professeurs dispensant un cours. Ils étaient peu précis sur une présence effective au départ ; ils seront complétés, et les professeurs seront ensuite beaucoup plus affirmatifs. Il est allé en cours, il a suivi ses cours, il a eu une leçon de conduite ; il a appris par des échanges avec des amis qu'il était impliqué dans les faits commis par un de ses beaux-frères, et a donc été au commissariat.

Il explique également son avis sur ces attaques : il parle d'ignominie, il explique ses relations avec son beau-frère, il n'était pas capable de donner des éléments sur leur localisation. Il expliquait que Chérif KOUACHI avait une pratique modérée, mais était extrêmement impliqué dans la religion. L'exploitation des scellés permet de savoir que son ordinateur était utilisé par ses sœurs, une fois par son beau-frère. Un téléphone a été évacué, puisqu'il s'agissait de celui de sa sœur. Sur un autre, il y avait eu un message d'une amie, qui l'interrogeait sur sa mise en cause dans les attentats. L'ensemble des numéros de téléphone qui y apparaissaient étaient démunis de nom correspondant. Le téléphone était récent selon lui, ce qui a été vérifié.

Sa GAV (garde à vue) a été levée le 9 janvier. Son comportement a toutefois interrogé les enquêteurs. L'exploitation de l'ordinateur alimente ces doutes : il y avait des échanges Skype en novembre 2014 où il mentionnait de ne pas utiliser de téléphone, un autre échange où il évoque un ami commun où il conteste la « position » de cet ami commun, considérant qu'il critiquait les guerriers du djihad. Cela renforçait les interrogations. Mourad HAMYD était aussi administrateur d'un compte Facebook qui prônait un islam radical. Il a fait l'objet d'une surveillance technique. Il avait rejoint la Moselle pour la rentrée, il était discret dans l'usage de son téléphone. Sa sœur faisait une déclaration de disparition inquiétante, avec la crainte qu'il soit parti rejoindre l'Etat islamique. L'enquête matérialisait qu'il avait été contrôlé en Serbie, et se rendait vraisemblablement en Syrie.

Les autorités turques le refoulaient donc suite au signalement. Une nouvelle perquisition était effectuée, relevant un poignard et des vidéos de l'Etat islamique. Il a été condamné pour ces faits.

Deuxième GAV, le frère de (*inaudible*), la femme de Said KOUACHI. Il était interpellé à deux pas de l'adresse de Mourad HAMYD. Il n'avait pas d'activité professionnelle, mais tenait un taxi phone à Charleville. La perquisition de son domicile permettait la saisine de son téléphone, d'un ordinateur, et d'une somme de 1 750 euros. Il reconnaissait une pratique de l'islam depuis un an, tenait des propos modérés, il portait son action sur le jihad individuel, et condamnait les départs en Syrie, et ne reconnaissait par le Kalifat. Sur l'attaque, il indiquait qu'il était choqué par les dessins, considérant que ces caricatures stigmatisaient l'ensemble des musulmans. Sur son emploi du temps, le mercredi matin il s'est levé tard, il est parti chercher ses enfants, faire des courses en Belgique, puis a été interpellé le soir à son domicile. Il évoquait ensuite ses relations avec son beau-frère Said KOUACHI, indiquait entretenir des bonnes relations avec lui, partageait les mêmes passions, mais il le voyait de manière épisodique. Il indiquait qu'il l'avait la dernière fois le 2 janvier 2015 lors d'une rencontre pour un achat Il devait se revoir le 11 janvier. Son comportement était habituel. Il indiquait que Said souffrait de gros problèmes de vues et qu'il était asthmatique. Avec Chérif KOUACHI, ses relations étaient plus tendues, suite à une panne de véhicule, et n'avait pas apprécié que les 2 frères soient venus le rechercher à l'aéroport alors qu'il revenait d'Algérie. Il était équipé du logiciel Tor, comme M. Mourad HAMYD, et son ordinateur était équipé d'un système d'effacement des fichiers. Peu d'exploitations ont eu lieu sur l'ordinateur. Sur son téléphone, il ne l'avait pas rallumé depuis son retour d'Algérie le 29 décembre. Des échanges ont toutefois eu lieu avec sa sœur Soumia, avec le téléphone de Said qui avait laissé son téléphone au domicile. Il a été suivi sur plusieurs mois. Tarek BOUARFA fera l'objet d'une reprise de GAV pour expliquer ses liens avec Miguel MARTINEZ et Abdelaziz ABAL: il indiquait qu'il avait en février 2014 rencontré par hasard Miguel MARTINEZ, pour connaître les modalités du rachat du garage. Tout 3 étaient présents avec S. KOUACHI. Il a aussi précisé le temps sur le taxi phone : il reconnaissait qu'il l'avait créé en 2003, laissé à sa sœur, repris par son père, et à partir de 2004 jusque 2013, il avait donné une aide à son père pour la tenue de ce taxi. I avait aussi présenté à Isana HAMYD, Laurent Lefebvre, impliqué dans la filière djihadiste toulousaine.

D'autres GAV ont été menées. Celle de la sœur des frères KOUACHI et de son époux. La perquisition n'a pas donné grand-chose. En revanche sa sœur expliquait qu'elle était pratiquante, qu'elle ne pouvait pas travailler en France car elle devait être voilée, et envisageait de retourner au Qatar. Elle avait vécu chez S. KOUACHI, ils avaient vu une émission ensemble, et S. KOUACHI avait évoqué à cette occasion le dessinateur CABU. Ils avaient été sur Youtube pour revoir ses éléments. Il n'y avait pas d'agressivité sur ce sujet. Elle expliquait aussi que son frère était atteint d'une maladie génétique des yeux, et qu'il n'était pas capable de lire au-delà d'un mètre. Sur la localisation des frères, elle expliquait que Said avait peu de relations, seulement son frère et son beau-frère Tareq BOUARFA, un autre beau-frère plus âgé, *inaudible* KOUACHI. Sur les relations amicales, elle faisait part de liens forts de Said avec *inaudible* ; son frère était proche d'un Mohammed qui avait perdu un bras et un œil en Irak, qu'il considérait comme un héros. La relation la plus forte était avec son frère Chérif. Ce dernier selon elle était tombé dans une vision sectaire de l'islam. Sur l'attaque, elle indiquait qu'elle ne pensait pas que Said ait pu commettre ces faits, mais elle avait moins de doute sur Chérif. Lorsqu'elle est informée de l'attaque, elle fait tout de suite le rapprochement avec ses propres frères, essaye de les joindre en vain. Ses relations avec Chérif son difficile, il n'accepte pas son mariage.

Autre mesure en GAV, la sœur de Soumia BOUARFA, et son époux. La santé de Said KOUACHI est confirmée, il souffrait aussi depuis quelques jours d'une gastro. Elle connaissait Said depuis quelques

années, et qu'il pratiquait la religion de manière plus modérée que Chérif. Son mari n'avait pas beaucoup d'estime pour Said, mais ils fréquentaient la même mosquée à Reims.

Sur la perquisition au domicile de Said KOUACHI à minuit 30 : personne n'habitait dans l'appartement, des scellés sont réalisés. 3 téléphones sont relevés, des consoles de jeux, des téléphones. L'objectif est de retrouver les fugitifs, la voiture notamment. Le véhicule est retrouvé à 2h du matin, la fouille n'apporte pas d'éléments à l'enquête.

Soumia BOUARFA prend contact avec le commissariat le 9 janvier pour savoir si elle peut récupérer des effets personnels et des médicaments. Elle a été placée en GAV, en même temps que la personne qui l'accompagnait. Elle est venue sans son téléphone. Elle se montrait peu coopérative. Elle disait avoir rencontré S. KOUACHI en 2007 dans le cadre d'une formation commune. Elle s'est mariée religieusement en 2007, civilement en 2012. Elle expliquait les problèmes de santé de son mari, S. KOUACHI. Son état de santé a elle-même été fragile. Interrogé sur les faits, elle considérait qu'elle n'avait pas de réponses à donner sur son mari. Elle explique que Said est parti vers 7h30 le 7 janvier, il était toujours malade, avait pris un anti-vomitif, n'avait jamais vu d'effets militaires. Il devait rentrer le lendemain, car il était parti voir son frère à Gennevilliers. Elle constatait qu'il avait laissé son téléphone dans l'appartement, et s'était présentée au commissariat le lendemain. Elle disait n'avoir jamais entendu son mari évoquer Charlie Hebdo. Son téléphone a été rapporté le 10 janvier, sans apporter d'éléments intéressants. Elle confirmait les déclarations de *inaudible* KOUACHI sur les relations de Said. Les téléphones n'ont apporté aucun élément. L'ensemble des SMS était effacé.

L'accompagnant de S. BOUARFA, Brahim *inaudible* était également entendu. Il indiquait fréquenter de manière épisodique son beau-frère Said. Il relevait ses problèmes de santé. Il ne comprenait pas comment il pouvait être impliqué dans les faits. Il ne pouvait pas rester trop longtemps avec Said car Brahim était un gros fumeur.

Fin de la première séquence. La piste concernant Mourad HAMYD a ainsi d'abord été écartée. Les problèmes de vue de Said ont interrogé, il a certainement tiré au jugé. Ces GAV ont permis d'établir les profits de Mourad, qui conduira à son départ, et Tareq BOUARFA, pour le lien qui sera fait entre Said et Martinez.

Le président revient sur l'intervention du témoin. Il relève que l'on détermine une présence familiale qui montre la radicalisation des frères KOUACHI, notamment de Chérif, les problèmes de santé et la vulnérabilité de Said. Le témoin confirme. Le Président revient sur A. Coulibaly, et sur les éléments exploités chez lui ; par rapport aux frères KOUACHI où il n'y avait rien d'exploitable. Il revient aussi sur les noms évoqués, notamment Miguel MARTINEZ. Il l'invite à relater les événements qui permettent de sortir ces noms. Il y a eu peu d'éléments sur les moyens de récupération des frères KOUACHI. Les frères KOUACHI étaient en possession d'un lance-roquette, de chargeurs de kalachnikov. Un enquêteur devrait revenir dessus ultérieurement.

Le président l'interroge sur le moment où l'on aperçoit qu'il y a un lance-roquette dans l'enquête. Dans les vidéos, il apparait assez rapidement, sous forme de tube, et se sera confirmé à l'imprimerie.

Le président revient sur la chronologie des faits, notamment sur le moment où le 7 janvier l'on perd la trace des frères KOUACHI. Le véhicule abandonné, comment s'est passé leur périple ? Sait-on ce qui s'est passé entre temps, le 7 et le 8 ? Ce sera la suite du témoignage. L'agenda avait permis de retracer l'ensemble de l'itinéraire. A partir de la porte de Pantin, une fois qu'ils ont quitté Paris, il n'y

a pas de moyens de savoir où ils sont partis. Il faudra attendre le 8 janvier pour localiser les frères à l'imprimerie.

Suspension d'audience de 15 min.

Un avocat de la défense intervient pour solliciter un débit moins rapide de parole du témoin.

Le Président en prend note, et l'invite à poursuivre ses déclarations sur le périple des frères KOUACHI après l'assassinat d'A. MERABET.

Après la fuite des frères KOUACHI, un travail d'environnement a été initié pour savoir s'ils avaient pu avoir de l'aide dans leur fuite. Le 8 janvier, la SDAT est informée d'un braquage armé dans une station-service, dans l'Aisne, N2. 2 individus lourdement armés ont commis un vol à mains armées, ont pris des victuailles et sont repartis immédiatement. Un des témoins reconnaît formellement les 2 fugitifs. Une équipe de la PJ se rend sur place. La brigade de gendarmerie primo-intervenante confirme les éléments : un véhicule Clio gris est arrivé, deux personnes se sont présentées dans la boutique avec des fusils d'assauts, ont menacé l'employé et un client dans la boutique, ont vidé quelques présentoirs, et ils sont repartis sur la N2 en direction de Paris. L'exploitation de la vidéo donne des éléments supplémentaires. Le véhicule est arrivé seul, il a le pare-choc avant déboité, l'arrière est enfoncé. La caméra de la boutique permet revoir la scène, l'un des individus se dirige vers la caisse, l'autre les présentoirs. Les 2 témoins victimes sont aussi entendus, un touriste allemand, et l'employé de la boutique, qui explique les faits : il s'est caché derrière sa caisse, un individu est allé vers lui, lui a dit de ne pas s'inquiéter et lui demandé des sacs poubelles, ce qu'il a fait. Pendant un moment, il rapporte que cet individu lui demande s'il les a reconnus, et ils partent en demandant de déclencher l'alarme dans 5 min. Il l'a déclenchera immédiatement. On observe aussi que l'individu qui se présente à l'employé est porteur d'un tube cylindrique, ressemblant au lance-roquettes qui sera retrouvé. La gendarmerie établit plusieurs points de contrôle.

D'autres renseignements sont remontés. Le véhicule Clio aura été remis dans une des 2 casses situées sur une commune à proximité. Une opération est faite le lendemain sur ces 2 casses, sans trace de la Clio. Autre information, le 2 fugitifs auraient trouvé refuge dans un bâtiment abandonné près de la station-service ; les lieux sont investis, sans trace.

Le 9 janvier, un car-jacking a été commis à 30 km de la station-service, entre Baron et Montagny, sur la D100. La conductrice a vu une forme sur sa gauche, elle a ralenti, deux individus sur la route, elle pense à un contrôle de gendarmerie, puis fait le lien avec les 2 terroristes en fuite. Ils lui intiment l'ordre de lui remettre le véhicule, elle s'exécute, souhaite juste récupérer ses effets personnels. Ils sont calmes et courtois. Said, le plus petit, dit en partant « On a vengé le prophète ». Elle passe un coup de téléphone à une collègue, pour l'informer des faits, à charge pour cette dernière de prévenir la gendarmerie. Un automobiliste la récupère et la conduit à la gendarmerie. La conductrice est choquée mais indique ne pas avoir eu peur. A un moment, elle a été dépassée par un véhicule qui a été témoin des faits ; ce dernier sera identifié, elle a vu un véhicule arrêté par un individu armé, qui lui a dit de poursuivre sa route ; elle se rendra ensuite à la gendarmerie.

Une enquête est faite, la conductrice explique que les individus sortent du bois. Un sentier donne sur une descente, difficilement praticable avec la météo. Au bout, se trouve le véhicule Clio mis dans le sens du départ. On y trouve des éléments de la station braquée la veille. Après le véhicule, il y a un chemin pédestre, et observent que 2 sacs poubelles se trouvent à proximité, laissant penser qu'ils se sont reposés à cet endroit.

Parmi les scellés, 2 cagoules sont retrouvées, un chargeur de fusil d'assaut, une sangle avec des mousquetons. Le tapis de sol du véhicule Renault est absent. Est également relevé un ADN inconnu sur la sangle.

(...)

Le véhicule est arrivé près de l'imprimerie à Dammartin-en-Goële. Le 14 janvier, un garde-chasse déposera à la gendarmerie un bivouac qu'il a découvert sur une commue, près de la station-service. Des lingettes ont été trouvées, un tapis de sol pouvant correspondre à celui de la Renault, un contrôle technique au nom du propriétaire du véhicule. Des enquêteurs se sont rendus sur place. Il est établi que les frères se sont mis sur un point haut, donnant visibilité sur les gens pouvant venir sur ce bivouac. Le garde-chasse considère qu'un véhicule ne peut atteindre cet endroit, sauf que la caméra de la station-service montre le véhicule avec de la carrosserie abîmée. L'itinéraire est donc établi : dans la nuit du 7, ils bivouaquent, puis ils braquent la station-service, font 30 km dans une forêt, braquent une voiture, puis se rendent à l'imprimerie.

Le président l'interroge sur la chronologie des faits, sur la possession de la Clio, cad de la voiture de Monsieur *anonymisé*. La C3 a été abandonnée suite à un accident matériel. Ils ont alors pris la Clio retrouvée à l'imprimerie. La DRPJ a tracé l'ensemble de l'itinéraire parisien. Ils ont un accident place du colonel Fabien, ils volent alors la Clio sous la menace de leurs armes.

Le Président revient sur le fait que le conducteur va faire lien avec la fusillade. Il l'interroge sur leur éventuelle volonté d'attirer l'attention sur eux, et sur les moyens mis en œuvre seulement pour de la nourriture. Il est difficile d'expliquer ce comportement, seules des hypothèses peuvent être émises. Les enquêteurs se sont demandés ce qui était prévu après : il y avait des moyens pour tenir longtemps dans le véhicule. Ils auraient pu rester dans les locaux de Charlie, et tenir le siège en plein Paris. Dans les échanges qu'ils auront à l'imprimerie, il ressort qu'ils attendaient certainement les forces de l'ordre dans les bois, lieu plus difficile d'accès, pour faire plus de victimes. « *La seule chose sûre, est qu'ils savaient qu'ils allaient mourir* ».

Le Président revient sur l'imprimerie, et sur les raisons qui les ont poussés à y aller. Le témoin revient sur la plan épervier déployé. Le choix local s'imposait certainement par le maillage imposé par les forces de l'ordre. Mais pour l'imprimerie, il n'y a pas de réponse. Peut-être parce qu'il y avait 2 véhicules à cet endroit, contrairement aux autres lieux.

- **Question d'un assesseur :**

Sur les bivouacs avérés, elle revient sur la nuit du 7 au 8 et 8 au 9. Un bivouac a été découvert le 14 janvier pour la nuit du 7 au 8 ; mais du 8 au 9, c'est celui où la Clio est retrouvée.

Le témoin est interrogé sur le kilométrage du véhicule. Lorsque le véhicule quitte Paris, la N2 doit être prise, ou les routes secondaires cela fait un peu plus d'une centaine de kilomètres jusqu'à la station-service, puis une trentaine de kilomètres, puis une autre quinzaine entre leurs déplacements. Soit 170 km approximativement.

- **Questions des Parties civiles :**

Une avocate l'interroge sur la filière familiale, notamment M. HAMYD. Le service a-t-il procédé à une véritable enquête pour détecter le caractère radicalisé dans cette mouvance islamiste ?

Il est difficile de se prononcer sur une dissimulation. A été observé un comportement discret, manipulateur. C'est surtout à travers l'exploitation de son ordinateur et de son compte facebook que

les investigations ont été poursuivies. Pendant un an, rien n'a pu être établi sur un éventuel passage à l'acte jusqu'à son départ.

Il est aussi interrogé sur la 2^e perquisition, qui a permis de trouver et visionner des vidéos de propagande. Pourquoi la 1^{ère} n'a pas suffi ?

La 1^{ère} date du 7 au 8 janvier, l'autre date d'après son départ, en juillet 2016. Les éléments étaient donc différents. Aussi, lors de la première exploitation, il avait utilisé un logiciel d'exploitation qui avait supprimé les données.

Un autre avocat l'interroge sur le plan Epervier, sa mise en place à partir de la station-service le 8. Pourquoi le 8 au soir des gendarmes sont vus partout près de Dammartin, alors que le lendemain matin il n'y a plus personne ?

La gendarmerie fixe ses propres points de contrôles. Dès le 7 janvier, toutes les forces de l'ordre sont sensibilisées sur la fuite des frères KOUACHI.

Autre question, des barrages ont été mis en place. Peut-on imaginer qu'un barrage a été mis de telle façon que les frères KOUACHI comptaient allaient ailleurs ?

Pas de réponse certaine.

Les frères KOUACHI connaissaient-ils cette zone industrielle à Dammartin ?

Apparemment non.

Autre intervention d'un avocat, Mourad est-il le surnom d'A. COULIBALY ? C'est ce qui est apparu dans l'enquête.

A partir de quand la connexion est-elle faite entre les frères KOUACHI et COULIBALY ? Le 7 janvier, les enquêteurs se concentrent sur la fuite des frères KOUACHI. La SDAT n'est pas saisie immédiatement des faits d'A. COULIBALY. Sa mise en cause formelle tombe dans la nuit du 8 au 9, la DRPJ procède à des perquisitions de nuit dans les différents domiciles susceptibles d'être occupés. Mais des PV du 8 janvier évoquent la fiche de renseignement de COULIBALY sans le moindre témoin. Un travail d'environnement a été fait, A. COULIBALY apparaissait dans les recherches avec d'autres individus mis en cause avec lui dans l'affaire de la filière du XIX^e arrondissement. Le travail d'environnement s'explique par la volonté de trouver un point d'accroche. Les premiers témoignages, par rapport au lieu de fuite oriente plutôt sur M. HAMYD.

Sur la filière des Buttes Chaumont, des PV sont révélateurs de l'état d'esprit de Chérif KOUACHI. Pourquoi ces éléments ne remontent pas à la surface ce jour-là ? La SDAT n'a pas été saisie de la filière du XIX^e ; ensuite, on travaille sur l'environnement dès lors que des individus sont identifiés. Sur les Buttes Chaumont, la condamnation a eu lieu. Lorsque les frères quittent Charlie Hebdo, les recherches se font d'abord avec les témoignages.

Autre avocat, « vous posez à chaque fois la question de la radicalisation. Est-ce que les complices amenés à aider les terroristes sont-ils forcément radicalisés selon vous ? » Il répond qu'il a vu tous les profils, lorsque l'on parle des pratiques religieuses, il arrive que les personnes n'aient pas de pratiques radicales, pour fournir des moyens. L'idéologie n'a pas à être partagée.

Autre avocat, « que pensez-vous de l'oubli de cette carte d'identité dans le véhicule C3, qui a alimenté les théories complotistes ? ». En se basant sur les faits, il est observé qu'ils quittent précipitamment les lieux, car ils ont eu un accident ; la priorité est de récupérer l'armement. Ils

abandonnent la C3, ils viennent de commettre une tuerie, cela s'explique peut-être par la précipitation.

« Est-ce que tout cela vous semble désordonné ? ». Pas sur l'attaque, mais sur la fuite il y a des échanges avec les policiers, Chérif KOUACHI n'a son permis que depuis 2012, ils sont sous pression, ils sont certainement dans la précipitation.

Autre avocat, sur F. BENYETTOU, « quel est votre sentiment sur son impunité dans ce dossier ? sur les éléments matériels ? » En se basant sur les éléments de l'enquête, il a été mis en cause dans une filière d'acheminement dans la zone syrienne, il a été entendu, mais aucun élément n'a permis d'établir sa responsabilité pénale.

Mais dans la filière des Buttes Chaumont, il y a un lien entre Chérif KOUACHI et BENYETTOU, qui est le mentor qui n'a pas donné son autorisation pour brûler des synagogues. Le témoin considère que F. F. BENYETTOU a pris ses distances avec les frères KOUACHI ; il y a eu un appel en octobre 2014 sur une ligne de Said KOUACHI.

Un autre avocat revient sur cet appel des KOUACHI vers F. BENYETTOU, qui est leur mentor. Il aide à la formation au fusil d'assaut, or il aurait été entendu, mais rien dans l'enquête ne justifie sa mise en cause pénale ? quid de Monsieur *inaudible* ? Qui sera condamné à 15 jours de Charlie Hebdo, a-t-il un lien de causalité ?

Le témoin considère que Farid était écouté par la DGSJ, mais aucun élément ne permettait de le mettre en cause. En ce qui concerne le second, des recherches ont été faites, sa cellule a été fouillée, un téléphone trouvé, mais rien n'a été établi comme lien. Il a été placé en GAV, a fait valoir son droit au silence, et aucun élément n'a permis d'établir sa responsabilité.

Mais sur le degré de paternité, BEGHAL est le père spirituel de COULIBALY ; « ces éléments ne le permettent pas ? » La réponse est négative.

Autre avocat, c'est la première fois sur le territoire français qu'Al-Qaida et DAECH se sont ralliés pour commettre un attentat en France. Cette coalition a-t-elle eu un impact sur le déroulement de l'enquête ?

La DGSJ est mieux placée pour y répondre, mais DAECH a peut-être revendiqué opportunément l'attentat, contrairement à AQPA (*Al-Qaida dans la péninsule arabique*).

Le Président revient sur l'opération de Dammartin-en-Goële, et interroge le témoin sur son éventuel témoignage relativement à l'opération.

Un avocat de la défense souhaiterait poursuivre les débats avant la pause, ce qui est refusé par le Président.

L'audience est levée à 12h30.

JOUR 11 - MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2020

L'audience commence à 9h40.

Un avocat de la défense aborde le nouveau planning professionnel présenté hier par le Président. Il y est prévu l'audition d'Anne HIDALGO, le 21 septembre à 16h, sur demande de l'association SOS Racisme. Les avocats s'interrogent sur une éventuelle récupération politique. Le Président répond qu'il l'a fait pour de nombreuses parties civiles constituées partie civile, et que la décision lui appartient. Une avocate de la défense considère qu'un débat aura dû avoir lieu avant même que ce témoin soit inscrit dans le planning, ce que les avocats des parties civiles considèrent également. Le Président considère qu'il s'agit de l'un de ses pouvoirs discrétionnaires, toute décision en relevant ne sera pas l'objet d'un débat systématique ; autrement toute demande de décision discrétionnaire devra faire l'objet d'un débat.

L'intérêt de ce témoin est discuté, sur quels points sera-t-elle interrogée. Le conseil de SOS Racisme a indiqué qu'il communiquerait les questions, le Président étudiera si elles sont relatives au procès. Il donnera connaissance du courrier lorsqu'il lui sera transmis. Le Président considère les débats sont clos sur ce sujet.

Une avocate des prévenus demande alors à ce que M. François Hollande soit entendu, puisqu'ayant déclaré qu'il n'était pas utile qu'une voiture de police stationne devant Charlie Hebdo.

Un avocat de partie civile fait aussi remarquer que le planning a été alourdi le jour du 28 septembre (le jour de l'*Yom Kippour*), alors qu'il avait demandé au contraire d'alléger le programme. Le Président indique qu'effectivement il y a eu des discussions en amont sur la neutralisation de certains jours en raison de fêtes religieuses, la réponse a été non, en vertu du principe de laïcité. La réorganisation du planning était nécessaire, y compris un samedi. Le débat se poursuit plusieurs minutes. L'un des avocats des parties civiles fait remarquer que de nombreuses victimes l'ont été parce qu'elles sont juives, ce qui fait que beaucoup de victimes ne pourront se rendre à l'audience.

Le Président a noté que des demandes lui ont été faites, que le contradictoire doit être respecté. Il signale qu'une partie civile a demandé que LICRA, partie civile, qu'un préfet puisse être en charge lors des attentats de la lutte contre la radicalisation et une sociologique du CNRS. Aucune décision n'a été prise pour le moment.

Une autre avocate des parties civiles souhaite compléter les éléments évoqués. Il comprend que le 28 septembre ne puisse être neutralisé. Mais il est gênant que les auditions prévues et rajoutées ce jour soient importantes. Il aurait préféré que ces nouvelles auditions puissent être reportées à une date ultérieure. Le Président entend ses observations, et étudiera la demande, compte tenu exclusivement des éléments pertinents du dossier.

Ce matin, seront examinés les faits relatifs au braquage de la station-service par les frères KOUACHI, puis l'intervention des gendarmes à l'imprimerie. L'après-midi, seront examinés les faits relatifs à la séquestration d'otages dans l'imprimerie, jusqu'à l'intervention des forces de l'ordre.

A. Audition du premier témoin anonymisé, employé de la station-service braquée

Le Vice-Président note que l'employé de cette station-service cité comme témoin ce matin ne sera pas présent ce matin, même s'il est partie civile.

Le conseil de cet employé intervient pour expliquer les raisons de cette absence. Il n'a pas la force de venir aujourd'hui, notamment en raison de la republication des caricatures par Charlie Hebdo. Il regrette aussi que le juge d'instruction n'ait pas procédé à une mesure d'expertise psychiatrique sur cette personne, le conseil ayant été saisi trop tard.

Le Vice-Président le remercie, et note le changement d'avocat enregistré au mois de novembre 2018. Le juge d'instruction avait refusé cette expertise au vu de l'évolution du dossier. Cet employé a été entendu, et le Vice-Président rappelle sa déposition :

Cote D 1385. Selon le témoin, il est arrivé le matin à la station service Avia, il a relayé sa collègue. Vers 9h20, 2 individus entrent dans la boutique, armés. Il s'est mis à genoux les mains sur la tête. Un client s'apprêtait à sortir, l'un des hommes lui a demandé de rester au fond. L'autre s'est approché vers lui et lui dit de ne pas s'inquiéter, qu'ils ne lui feraient rien. Il est allé chercher des sacs plastiques, il lui a demandé de mettre des bouteilles d'eau dedans. Il n'arrêtait pas de dire « j'ai peur ». Ils ont juste rempli des sacs de nourriture. Ils lui ont demandé d'attendre 5 min avant d'alerter la police. Dès qu'ils sont partis, il a averti la société.

Il décrit le premier individu, un homme d'1m80, grand et costaud et sans cagoule. Le deuxième a la peau plus mate, il est plus petit et trapu, barbu, cheveux courts. Il indique qu'au départ il pensait qu'il s'agissait de personnes en tenue d'intervention, des forces de l'ordre. Sur l'armement, il indique qu'un avait un fusil d'assaut, à aucun moment il n'a été dirigé vers lui. Il a aussi remarqué une sorte de bazooka, dans le dos, du moins un tube d'une couleur verte. L'autre tenait aussi une arme en bandoulière.

Les vidéosurveillances confirment l'ensemble de ces éléments. S'agissant de la suite, quand il est revenu avec les sacs, l'un des individus lui a demandé s'il les a reconnus. Il lui a dit « *faut pas écouter ce qu'on dit avec les ...* » et il ne souvient plus de la fin.

S'agissant du client présent, c'est un allemand, qui décrit la scène sans complément. Il indique qu'il y avait un meneur, l'un d'eux se distinguait.

Autre constat, les policiers relèvent que les deux individus se montrent calmes et même rassurant. Il y a plusieurs caméras : la scène dure moins de 2 min.

Le Vice-Président interroge son conseil sur d'éventuels compléments. Ce dernier précise que son client ne comprend pourquoi il n'a pas été tué, et pourquoi ils lui ont dit qu'ils ne le tueraient pas. Son client lui a expliqué que les frères KOUACHI se considéraient comme des soldats, et qu'il n'y avait aucun intérêt à ce qu'il soit tué. Mais il ne comprend toujours pas.

Aucun complément n'est formulé par les parties au procès.

B. Audition du 2^e témoin anonymisé, gendarme primo intervenant à l'imprimerie de Dammartin.

Le Vice-président invite alors un autre témoin à se présenter, gendarme primo intervenante à l'imprimerie de Dammartin, CPD.

Elle revient sur son parcours en gendarmerie, puis sur la mise en place du plan épervier suite à la fusillade, le 9 janvier. Il était en service de prévention de proximité, avec son collègue ; il n'était pas mobilisé pour le plan épervier. Il a reçu un appel, une Peugeot 206 ayant été dérobée dans l'Oise, limitrophe à Dammartin. Il est parti en patrouille avec son collègue, et sont partis rejoindre les postes fixes du plan épervier. Ils sont arrivés à un premier poste pour vérifier que l'alerte avait bien été transmise. Ils ont reçu un appel leur demandant de revenir à la brigade, pour transporter une arme automatique pour une patrouille qui n'en avait pas.

A la radio, ils sont avertis que les terroristes sont à l'imprimerie. Ils ont allumé le gyrophare. *Soupir de difficulté à s'exprimer*. Ils sont arrivés à proximité des lieux, il conduisait le véhicule. Ils ont coupé le son pour une arrivée discret, et se sont garés devant le portail. Ils ont vu la Peugeot 206, ils ont alerté les services, sont sortis du véhicule. Son collègue s'est mis sur le côté gauche du bâtiment. Le témoin a perçu deux silhouettes armées. Il a averti par radio, et a rejoint rapidement son collègue pour ne pas rester à découvert. Il a sorti son arme, ne voyait pas l'entrée du bâtiment. Il a entendu 3 coups de feu, « Allahou Akbar », une deuxième rafale, puis plus un bruit. Son collègue lui dit qu'il faut surveiller l'arrière du bâtiment. Le témoin se met en position pour surveiller l'arrière. Il a pris son téléphone pour alerter ses collègues qu'il y a eu des coups de feu à 8 h 47. Une voiture de la brigade est arrivée, leur intimant de sortir de leur position.

Ils sont passés au-dessus d'un grillage et d'un buisson. Les renforts leur ont demandé de reculer la voiture. Son collègue l'a fait, le témoin s'est mis à l'abri. En montant dans la voiture, le témoin a vu les impacts de balle du côté passager avant. Ils ont reculé la voiture d'au moins 50m. Beaucoup de véhicules commençaient à arriver dans la zone industrielle. Des gens filmaient avec leur téléphone. Un bus vide est arrivé, ils sont positionnés à son arrière pour surveiller. D'autres patrouilles sont arrivées ; ils ont encore reculé.

Vers 9h15, une personne est sortie de l'imprimerie en courant, les mains en l'air. Vers 10h, le GIGN est arrivé, et le témoin est sorti en premier du dispositif.

Le Vice-président constate l'émotion dans la voix du témoin, aussi relevé dans un certificat médical de 2016. Il avait souligné l'importance du traumatisme. Il a régulièrement été suivi en psychothérapie. Persistaient une vigilance accrue, des sursauts plus marqués, mais cela n'invalidait pas son action.

Le 9 janvier, le Vice-Président l'interroge sur son degré de protection. Chacun avait un gilet pare balles, le sien n'était pas à sa taille. Ils avaient un pistolet Sig Sauer. Le témoin n'a pas utilisé son arme. Il n'a appris qu'après coup que son collègue a tiré.

Le Vice-Président l'interroge sur le fait de retirer le véhicule et sur les raisons de cette demande, qu'il trouve dangereuse. Le témoin ne sait pas pourquoi il leur a été demandé de reculer la voiture, alors qu'ils sont repassés devant les fenêtres et se sont exposés au danger. L'adjudant-chef qui leur a demandé ne leur a jamais expliqué pourquoi, et ne s'est jamais excusé. Le Vice-Président souhaite que l'on projette les photos de la scène ; indisponibles, elles seront vues ultérieurement. Il l'interroge sur la façon dont la voiture était garée, et décrit l'environnement extérieur de l'imprimerie.

Il revient sur les tirs, sur ce qu'elle a compris de la situation à cet instant. Le témoin pensait qu'il était mort. *Forte émotion dans la voix*. Les tirs étaient dirigés contre la voiture, mais ils ne le savaient pas. Il pense que les terroristes ne les ont pas vus sortir du véhicule.

Il l'interroge sur la sortie de la zone de danger après que le GIGN soit arrivé. Ils ont attendu à l'extérieure de la zone industrielle. Ils sont ensuite venus dans un bâtiment où avait lieu une réunion

entre les responsables de l'époque. On leur a demandé d'expliquer ce qui s'est passé. Son collègue a alors dit qu'il avait tiré sur l'un des terroristes, et tirer sur le pneu de la Peugeot. Ils ont ensuite été entendus par la section anti-terroriste. Ils ont alors appris la prise d'otages à Vincennes. Ils entendent de leur brigade les coups de feu de l'assaut du GIGN de l'imprimerie.

Le Vice-président revient sur ce que le témoin a fait après juste après l'imprimerie. Ils ont fait la circulation des véhicules qui arrivaient, pour assurer la sécurité des personnes présentes.

- **Questions de son avocat :**

Il l'interroge sur sa préparation à la confrontation avec un terroriste. Il considère qu'aujourd'hui les forces de l'ordre sont préparées, mais autrefois ce n'était pas le cas. Il n'y avait pas de formation particulière, et l'usage de l'arme était différemment réglementé.

Il lui demande son rôle ce jour-là lorsqu'ils sont sortis du véhicule. Ils ont quitté le véhicule pour se mettre à l'abri, et ont sorti leurs armes pour se défendre dans le cadre de la légitime défense puisqu'ils étaient armés. Ils n'avaient pas les mêmes armes, les terroristes ayant des fusils d'assauts, dont les cartouches traversent les gilets pare-balle.

Sur ce qu'il lui est venu à l'esprit à la radio qu'il s'agissait de terroriste, il y avait « l'effet tunnel », ils n'ont pas réfléchi. Ils savaient qu'ils pouvaient mourir aux vues des faits les jours précédents.

Le lendemain, ils ont travaillé à la brigade pour recevoir les plaintes. Elle a reçu deux personnes qui étaient à proximité des lieux et qui se sont frappés, il n'a pas souhaité à continuer à travailler sur ce sujet-là. Il est parti en vacances ensuite, qui étaient prévues de longue date. Il a revécu l'action très souvent. Il n'a pas eu d'arrêt maladie, ne souhaitant pas que sa hiérarchie le considère comme faible.

L'avocat l'interroge sur son accompagnement par sa hiérarchie. Le témoin n'a pas le sentiment d'avoir été accompagné. Un colonel lui a dit que ce serait bien de consulter, ce que le témoin a accepté mais pas avec un psychologue de la gendarmerie. Il a vu un psychologue des pompiers, qui l'a redirigé vers un psychologue de la gendarmerie, ce qui l'a fortement agacé. Le rendez-vous s'est en plus mal placé, la psychologue ne l'a pas écouté. Il n'a pas souhaité poursuivre à raconter l'histoire. Il craignait aussi que les consultations n'apparaissent dans le dossier.

Il a reçu des courriers des associations de victimes, dont un courrier sur le suivi médical des victimes d'attentats. Un entretien avec un psychologue était proposé à la fin du questionnaire. Le rendez-vous a eu lieu en septembre 2015 ; en remplissant les réponses, il s'est rendu compte qu'il répondait majoritairement par le fait qu'il n'allait pas bien. Il a refusé plusieurs fois des consultations, puis a accepté à l'hôpital. Au bout de plusieurs mois, il a fini par raconter l'histoire.

Il est allé mieux quand sa demande de mutation, refusée initialement en 2015, a été acceptée en août 2016. Il a créé des liens avec le gérant de l'imprimerie. Il a toutefois eu du mal à remonter dans la nouvelle imprimerie.

Le témoin tient à préciser qu'une fois derrière le bus, il a appelé le commandement de brigade, pour dire qu'il était nécessaire de bloquer la route derrière l'imprimerie, et il l'a « envoyé chier ».

L'avocat revient sur son traumatisme, sur ce qu'il anime encore aujourd'hui pour être gendarme. Il souhaitait à l'origine arrêter les voleurs. Le témoin revient sur les accusés, il souhaite qu'ils continuent de rester en prison même pour les petits actes qu'ils ont faits.

Un avocat de partie civile le questionne sur le fait de ne pas avoir voulu être entendu par une psychologue de la gendarmerie, s'il craignait d'être étiqueté pour la suite. Le témoin confirme.

Sur le par la hiérarchie, qu'est-ce que le témoin aurait souhaité ? Il ne sait pas trop quoi répondre, il est surtout reconnaissant d'avoir réussi à partir au bout d'un an et demi. Il aurait peut-être voulu qu'on lui propose de l'aide.

Une autre avocate lui demande si un débriefing a été fait à la suite des faits. Le témoin répond par la négative, il y a juste eu l'audition et la reconstitution des photos. Une réunion de brigade a eu lieu. Il n'en a donc jamais parlé avec sa hiérarchie. Certains collègues lui ont dit qu'elle a eu de la chance, qu'ils auraient voulu être à sa place. A aucun moment sa hiérarchie ne lui a proposé de demander l'ouverture d'une PMI.

Pas de questions de l'avocat général et de de la défense.

Pause d'audience à 11h15.

Le Vice-Président reprend l'audience en présentant les photographies et le plan de l'imprimerie réalisés par les enquêteurs.

C. Témoignage du second gendarme primo-intervenant à l'imprimerie de Dammartin.

Il commence par décrire son parcours professionnel. Il disposait d'une préparation militaire.

Il reprend les faits. Le 7 janvier, il apprend à la télé qu'un policier a été tué. Cette image l'a marqué, et l'a fait revenir en arrière, lors de sa préparation militaire. Il est rentré en gendarmerie parce qu'il était contre l'injustice, voulait défendre les plus faibles.

Ce matin, il était très tendu. Le mercredi soir, il a déclaré à sa compagne, que demain il enverrait un message pour dire que tout va bien, c'est que tout va bien. Il était tendu et peu communicatif.

Le soir, il a changé de holster, décalé, qui est plus accessible. Le 9 janvier, il prend son service. Son programme est « normal », il apporte juste le café sur les différents points de filtrage mis en place. Il demande s'il peut se doter d'une arme longue, ce qui lui est refusé, sous prétexte que ses habilitations ne sont plus à jour. Il s'en avec sa collègue, qui ne pouvait pas non plus prendre l'arme.

Ils reçoivent le message du centre opérationnel que 2 individus ont dérobé une 206 à proximité. Ils rencontrent une patrouille et vérifie qu'ils ont pris connaissance de l'annonce. Ils reçoivent un appel qui leur demande d'aller chercher une arme longue pour la remettre à l'un des postes de contrôle. Ils reçoivent ensuite un appel qui leur déclare que les auteurs du vol de la 206 ont été aperçus. Ils se transportent sur place.

En arrivant, il voit un individu par la baie vitrée, en civil, qui fait des signes. Il se rend compte qu'ils sont à découverts, et n'ont pas de possibilité de fuite. Le seul abri visible est sur la gauche de la société. Sa collègue envoie les messages. Le témoin sort son arme. Il ordonnance à sa collègue de le suivre.

Un individu sort à 3 mètres de lui, un petit buisson le voile un peu. Il comprend qu'il a gilet. Il tire en criant Allahou Akbar. Le témoin ne sait pas où le terroriste tire. Silence, puis il tire à nouveau, et l'élan le fait se tourner vers le témoin. Il le voit alors, et le témoin anticipe son tir, et riposte une fois. Il prend une balle au niveau de la gorge, et s'effondre dans l'allée. La moitié du thorax dépasse de la porte. Il se demande ce qu'il fait : il peut blesser mortellement, mais il se dit qu'il y a des otages à l'intérieur. Il craint que le deuxième assaillant ne décide par colère d'abattre tous les otages. Il ne connaît pas non plus l'intérieur de la société, il ne se sent donc pas techniquement en mesure de rentrer. Le terroriste rampe à l'intérieur.

La mission était de fixer l'ennemi sur place, il souhaitait faire croire qu'ils sont cernés. Après, ce n'est plus de son domaine techniquement parlant. Il décide de s'extraire avec sa collègue. Pour prévenir leur fuite, il décide de crever leur pneu. Ils prennent la fuite vers le grillage. Un adjudant-chef arrive et lui dit de dégager de là. Il n'a pas le temps de la prévenir qu'il était dans le champ de tir.

Sa collègue l'appelle, elle n'arrive pas à passer le grillage. Il l'aide. L'adjudant lui demande de retirer le véhicule. Le témoin a alors craint pour sa vie. L'adjudant était debout à découvert. Il a fait marche arrière une fois, puis une seconde fois.

Avec sa collègue, il a invité les passants à partir, dévié les transporteurs routiers. Ils ont été rejoints par la brigade de recherche de Meaux. L'un des adjudants lui a demandé s'il a tiré, il a dit oui, et lui a donc dit d'aller à l'arrière. Il a refusé.

Il a attendu 47 min l'arrivée du GIGN. A quelques centaines de mètres, il y avait une entreprise avec pleins de salariés à l'intérieur.

Il a vu ses collègues démunis.

Le GIGN est arrivé en hélicoptère. Il a pensé que les hélicoptères ne les ont pas vu. Il les a donc alertés avec la lampe tactique. Ils les ont relevés, puis le GIGN les a relayés.

Ils ont été placés dans différents établissements, jusqu'au poste de crise. Il a établi son premier rapport. A l'issue, le colonel du GIGN a établi son plan d'action avec le général. Il a été entendu à la brigade de Dammartin par la SDAT. Le soir, le général lui a demandé s'il avait une expérience, ce qu'il lui a expliqué.

Il considère que c'est un élément qui a dépassé toutes les limites, imprévisible. Son expérience au combat l'a aidé.

Ses collègues l'ont félicité d'avoir ramené sa collègue. Il a été touché non pas parce qu'il a fait, mais par la tristesse de sa collègue, de ses parents, de leur peur. Le 9 janvier c'était l'anniversaire de son père...

Il a demandé sa mutation, car la population le reconnaissait. Sa compagne craignait des représailles. Un avis hiérarchique est émis : son commandant de brigade a évoqué ses états de services, et non par rapports aux faits. Il cite : *retard dans ses procédures, a du mal dans son travail, sa compagne semble avoir été éprouvée par cet évènement. Sa voix devient plus fébrile*. Il s'est enfermé dans un bureau, car il était en colère.

Il a appris le lundi suivant sa collègue était resté au travail (lui était en repos). Il n'a pas compris pourquoi.

Dans la semaine, on lui a aussi demandé de surveiller l'établissement, cad l'imprimerie... Il n'a pas compris la logique. Le témoin a accepté, mais ça lui faisait quand même quelque chose.

Ils ont eu une reconnaissance de la gendarmerie par le biais de médailles. Il s'est retrouvé à Melun. Une élève officier lui a demandé s'il estimait avoir été décoré à la hauteur de ce qu'il a fait. Il a répondu « *je prends ce qu'on me donne* ». Quelques mois plus tard, il a reçu la légion d'honneur avec sa collègue. Pour la mémoire de la gendarmerie, il a dû faire un mémoire ; il a appris que sa collègue n'était pas citée pour obtenir la médaille. Il a précisé qu'il refuserait la médaille si sa collègue ne l'avait pas. Elle l'a obtenu. Concernant l'avancement, il a appris qu'aucun dossier n'a été fait.

On lui a demandé s'il voulait les tuer. Il a répondu qu'il était agent des forces de l'ordre, il applique la loi.

Le Vice-Président le remercie pour sa clarté. Il l'interroge sur la fonction de l'adjudant-chef qui lui a demandé de retirer le véhicule. Il ne connaît pas la fiche de service de cet adjudant. Sur le niveau hiérarchique il était numéro 3 dans la brigade.

Il lui demande aussi sur son entretien avec le général : était-il positivement ou négativement surpris de ses actions ? Il répond positivement.

- **Questions de son avocat :**

Il l'interroge sur la raison de l'absence de tirs par les terroristes lors du recul du véhicule. Le terroriste a été soigné à l'intérieur, pendant un laps de temps, ce qui a donné du temps pour agir. Mais son frère aurait pu sortir et arroser.

Sur sa formation militaire, en tant que gendarme avait-il déjà utilisé son arme ? Non, c'est la seule fois qu'il a fait feu sur quelqu'un de toute sa carrière.

« *Qu'est-ce que ça fait ?* » Pour un gendarme qui n'est pas préparé mentalement, cela bouleverse sa vie propre. Si on n'a pas le mental, on est détruit. Le maintien de l'ordre n'est pas du combat.

Psychologiquement, il aborde l'absence de soutien de sa hiérarchie. Il aurait simplement souhaité entendre une question comme « tu vas bien ? ». Sur le suivi, il considère avoir été abandonné. Ce n'est qu'en juillet 2015 qu'il a été contacté par la protection juridique.

Il considère qu'il y a un avant et un après 9 janvier. Ce jour-là il découvre qu'il y a des risques un peu plus élevés.

Il souhaite rendre hommage par son action aux victimes. Il adresse toutes ses condoléances aux familles des victimes touchées, et leur souhaite bon courage.

- **Questions des parties civiles :**

Un avocat de partie civile lui demande si Cherif KOUACHI a dit qu'ils étaient les KOUACHI ou les auteurs des attentats. La réponse est négative.

Il est interrogé sur l'utilité du port de la cagoule par les frères KOUACHI. Sert-elle à protéger leur identité ? Le témoin n'y a pas prêté attention, et n'a pas accordé d'importance à sa tenue.

Sur l'expression « fixer sur place » employée par le témoin : était-ce une notion de gendarme ou de militaire ? Cela venait de sa formation militaire. Cela fait dorénavant parti des protocoles mis en place pour gérer les attaques terroristes sur le territoire.

Sur l'entretien avec Bernard CAZENEUVE, qui lui a dit que « *vous m'avez retiré une épine du pied* ». Les échanges ont-ils été plus nourris ? Il considère que les comptes rendus qui lui ont été remontés étaient très certainement suffisants, et qu'il était bien avisé de la situation.

- **Questions de l'Avocat général :**

Il revient sur la cagoule. Dans son audition, le témoin a évoqué un cache-nez qui remontait jusqu'au nez. Les cagoules ont été retrouvées dans la Clio dans la forêt. Dans son audition, il précise un cache nez, le témoin est en position de tirer : il voit surtout le canon.

Sur la connaissance de la zone, il est interrogé sur les raisons qui ont poussé les terroristes à choisir l'imprimerie. Si l'on vient de la zone artisanale, c'est le premier bâtiment. Si l'on vient de Nanteuil, et que l'on sort de Dammartin, la première à droite on est dans la zone. Il est difficile de dire par où ils sont arrivés ce jour-là.

Etait-ce un coin visible de loin ? Oui pour le témoin, de la RN2. Pour lui, l'imprimerie est le pur hasard.

Pas de questions de la défense.

Pause d'audience.

Reprise d'audience à 14h15

Le débat se porte sur les faits qui se sont produits dans les locaux de l'imprimerie à Dammartin-en-Goële, société appartenant à Monsieur Michel C.

Pour rappel, les Frères Kouachi se sont retranchés dans ces locaux où deux personnes étaient présentes également : Monsieur Michel C, patron de l'entreprise et Monsieur Lilian L, son employé. Monsieur C a été pris en otage alors que Lilian L a réussi à se cacher dans un meuble sous l'évier de la cuisine du réfectoire pendant plus de 8h.

I. Audition de Monsieur Michel C, propriétaire de l'imprimerie (MC)

Le président demande à MC de parler de l'imprimerie, de sa composition, de sa fondation...de ce qu'elle représentait pour lui.

MC raconte qu'il a monté cette société avec sa femme comme associé. Ils ont tout construit seuls, du début à la fin. Il dit que c'était le but de toute une vie, « *la société de sa vie* ».

Au bout de sept ans d'activité, l'entreprise a commencé à monter, à prendre de l'ampleur.

Il parle de lui à ce moment-là en disant qu'à cette époque il était hyperactif, faisait beaucoup de sport, il était d'ailleurs président d'une association de hockey sur gazon. Il avait passé son permis bateau, il faisait du quad. Il avait beaucoup d'énergie et était très intéressé et impliqué dans le sport.

C'est en 2007 qu'il achète le local à Dammartin-en-Goële. Il raconte qu'il a tout refait lui-même, qu'ils ont effectué les travaux de leurs mains. Il a été complètement fini et « *décoré* » en 2014. Puis ils embauchent 7 personnes, la crise des subprimes a pour conséquence de se séparer de deux employés et ils se retrouvent donc à 5 dont sa femme, Lilian et son fils qui y effectue son alternance.

En 2014, la société fonctionnait donc très bien, ils avaient presque fini de payer l'ensemble des prêts des machines. Il évoque également un milieu familial d'entreprise, très serein.

Avec sa femme, ils avaient d'ailleurs prévu, fin 2014, de calmer un peu leur activité, de s'acheter une maison de campagne, de profiter de leurs enfants. Il se préparait aussi à une année compliquée car le 9 janvier 2015 son père reprenait de la chimiothérapie dans le cadre d'un cancer déclaré. Mais ils souhaitaient une année plus calme.

Michel C s'apprête à raconter les faits du 9 janvier. Il dit qu'à chaque fois qu'il raconte, il est ensuite vidé émotionnellement et que c'est très dur pour lui mais qu'il est nécessaire de le faire.

Le 7 janvier c'était son anniversaire et il avait été, comme tout le monde, très choqué par les attentats. Il avait ensuite été particulièrement touché par la vidéo de l'exécution d'Ahmed M. cette

image l'avait hanté toute la journée du 8 janvier. Il en avait été si choqué qu'il n'avait d'ailleurs presque pas dormi la nuit du 8 au 9 janvier mais ne pensait pas que quelque chose en lien avec les attentats pouvait lui arriver, pouvait arriver chez lui.

Le 9 janvier il arrive en retard au travail car il a mal dormi. Il s'était d'ailleurs tellement dépêché qu'il avait oublié son portable. Il était dans ses pensées en arrivant dans son entreprise.

Il explique que comme tous les jours, il monte à son bureau, il allume la radio, puis Lilian arrive et ils commencent à discuter vers la machine à café. Ils prennent un café ensemble et MC explique le programme de la journée. Didier R, un commercial et proche de Michel C devait venir pour lui proposer une opération commerciale, puis avec Stéphane, le chef d'atelier, ils devaient aller installer une enseigne à l'entrée de la ville. L'ambiance était joyeuse et devait l'être ce jour-là car ils avaient prévu d'aller fêter son anniversaire au restaurant le midi.

L'interphone sonne et ils pensent tous les deux qu'il s'agit de Didier, le commercial. MC dit qu'habituellement Lilian demande qui c'est mais ce jour-là ils attendaient Didier et ils n'ont pas réfléchi.

MC s'est dirigé vers la baie vitrée située à l'étage qui permet de voir ce qu'il se passe dehors.

Il voit une personne en noire, armé. Il comprend très vite que ce n'est pas les gendarmes et se dirige vers Lilian en lui disant « *Ce sont eux, ils sont ici* ». Lilian le regarde étonné et il comprend à ce moment que c'est vrai et il lui dit « cache toi, coupe ton portable » et il s'est tourné vers eux en espérant les ralentir. Il a cru qu'il allait mourir à ce moment, pour lui c'était la fin. Il a encore des cauchemars par rapport à ça. Ils surgissent de l'escalier « *vous me reconnaissez ? allumez la radio, allumez la télé* ».

Il appelle ensuite le 17 en disant qu'il est pris en otage. La dame au téléphone demande combien ils sont, il répond : « *ils sont plusieurs* » car les Frères Kouachi lui avait demandé de dire cela.

Il leur propose sa machine à café car il voulait les éloigner du fond de l'imprimerie pour ne pas qu'ils trouvent Lilian L qu'il pensait seulement cacher sous une table.

Il leur montre comment se faire un café, il indique qu'il a toujours regardé les frères Kouachi dans les yeux et a essayé d'être toujours le plus calme possible. Il dit avoir appris à rester calme grâce à la pratique du sport, il a su garder son sang-froid.

Il leur a dit : « *je vous montre comment on fait un café pour après* », car il pensait qu'ils allaient ensuite le tuer. Il s'est assis et le plus grand (Chérif Kouachi) s'est mis à côté de lui et lui a expliqué de nombreuses choses. Il lui a notamment dit « *qu'il ne tuait pas les femmes et les enfants* » mais Michel C ne s'est pas senti concerné en tant qu'homme.

Son frère a posé la kalachnikov sur la table, Michel C a regardé l'arme une fraction de seconde, ils se sont regardés avec Chérif Kouachi. Il s'est dit qu'il aurait pu prendre la kalachnikov mais savait que ce n'était pas possible.

Ensuite, Chérif Kouachi a pris la kalachnikov et est allé vers le fond. Il redemande à Michel C s'il est sûr qu'il est tout seul. Il lui dit « *non, je suis tout seul* » avec la peur au ventre sachant qu'il ne savait pas exactement où Lilian s'était caché.

A ce moment, Didier R, le commercial qui devait venir à l'imprimerie est arrivé sur le parking. Michel C a demandé à Chérif Kouachi de le laisser partir, ce qu'il a accepté.

Ils sont descendus ensemble en direction de Didier R. Didier était de dos, il s'est retourné, il a serré la main de Michel C et de Chérif Kouachi.

Michel l'a regardé et lui a dit : « *Didier, il faut que tu partes* ». Il se sont regardés, se sont compris et Didier R est parti.

Il a fermé le portail derrière Didier et il l'a regardé. A ce moment, il se dit qu'il va mourir et que c'est la dernière personne qu'il voit.

Ils sont revenus à l'endroit où était le café, ils ont continué à parler. Chérif Kouachi a continué à expliquer ce qu'ils avaient fait.

Il lui a demandé s'il était juif. Michel C a répondu « *Non, je suis français d'origine italienne* ». Pour lui, s'il avait été juif il aurait été tué. CK lui aurait répondu « *On ne tue pas les chrétiens* ».

A ce moment-là, sont arrivés les deux gendarmes entendus ce matin. Il a vu descendre les deux gendarmes, sortir leurs petites armes. Il était persuadé qu'ils allaient mourir. Les frères Kouachi les ont vu par la fenêtre et ont dit « *On y va, on y va* ».

Pendant ce temps, Michel C est allé se réfugier dans son bureau. Il s'est mis dans la douche de son bureau qui ferme avec une porte coulissante et a entendu des coups de feu. Il a entendu les rafales et s'est rendu compte de la réalité et la violence des armes de feu. Il a entendu quelqu'un tombé mais ne savait pas qui c'était.

Il a entendu un pas lourd dans l'escalier. Saïd Kouachi s'est écrié « *Monsieur, vous êtes où ?* ». Il hésite à sortir de sa cachette et se dit qu'il n'a pas le choix. Il répond : « *je suis là ne vous inquiétez pas* ». Saïd est entré dans le bureau avec son frère, blessé. Ils sont entrés dans le bureau de Michel C avec l'arme pointée sur lui. Saïd Kouachi avait les yeux noirs, effrayants.

Michel C propose de le soigner. Il doit pour cela aller chercher la trousse de secours avec quelques sparadraps. Il a nettoyé la plaie, il n'a pas vu si la balle était sortie. Il a ensuite mis un pansement. Chérif Kouachi a dit à son frère : « *Je vais mourir* ».

Michel C, après avoir soigné Chérif demande s'il peut s'en aller. Saïd lui répond que non et lui dit que le pansement ne tient pas. Il a refait le pansement, puis un autre. Il redemande s'il peut s'en aller. On lui répond que oui.

Saïd l'a accompagné avec son arme, Michel C a descendu le plus calmement possible les escaliers. Il est arrivé en bas en levant les mains et en disant « *je suis un otage* ».

Il s'est dirigé vers le véhicule de la gendarmerie et a été emmené dans l'entreprise d'en face où un sas de sécurité avait été installé.

- **Intervention du Président**

Le Président reprend la parole en parlant du sentiment de mort imminente que Michel C a ressenti. Il demande s'il a eu ce sentiment depuis le début de la prise d'otage. Il répond que oui, qu'il s'est toujours dit qu'il allait mourir, il s'y était préparé. Il savait que s'il n'avait plus besoin de lui, il allait le tuer.

Il a été ensuite en état de stress post traumatique.

Michel C raconte que devant la machine à café, Chérif Kouachi a dit « *On ne tue pas les civils et les femmes, lisez le coran, de toute façon c'est la faute des juifs* ».

Le président relit le PV d'audition de Michel C. il est indiqué que les frères Kouachi lui ont dit qu'il ne faisait pas de mal au chrétien mais voulaient en découdre avec la police.

Le président parle de la conversation ensuite entre lui et les Frères Kouachi. Chérif Kouachi lui a parlé de Michel Onfray, il avait l'impression qu'il voulait le convaincre, il essayait de dire que c'était eux les victimes, il essayait de se justifier de ces actes. Michel C essayait de répondre de manière neutre. Il s'est souvent demandé ce qu'ils attendaient réellement. Il se pose souvent la question et ne peut pas apporter de réponses précises.

Le président demande s'il y avait une sorte de jeu pervers de la part des Frères Kouachi ? Est-ce que son sort aurait été différent s'il avait répondu de manière inappropriée ?

Il répond que oui car il faisait très attention à ses réponses. Ils ne voulaient pas les énerver. Pour lui s'il ne disait pas la bonne chose, ils le tuaient. Surtout qu'il savait qu'il avait menti en disant qu'il était seul. Il voulait toujours préserver Lilian.

Il raconte que dans son bureau il y avait un dessin de pin-up et d'une jeep américaine. Chérif K lui a dit « *C'est une insulte à Dieu* ». À ce moment-là, il pensait être exécuté.

Il déclare qu'il ne sait pas s'il aurait pu tenir plus longtemps s'il n'y avait pas eu l'arrivée des deux gendarmes.

Pour le président, c'est assez surprenant de se dire que les frères Kouachi lui demande de l'aide, qu'ils lui demandent d'être soignés. Le président lui demande comment il a perçu cette scène.

Michel C répond qu'il a toujours essayé de s'accrocher à des images positives. Il a dû se sur concentrer. Pour lui, à ce moment-là il voit du positif dans l'appel à l'aide. Mais il s'agissait d'une scène surréaliste car c'était un otage et pourtant c'est lui qui leur a dit qu'il va le soigner, il leur demande de s'asseoir, il demande de laisser partir Didier etc. Pour lui ce qu'il a fait et comment il l'a fait vient de son expérience de vie. Il ne peut pas vraiment l'expliquer.

Il raconte que celui qui parlait le plus, c'était le plus grand des deux, c'est-à-dire Chérif Kouachi. Saïd ne parlait que très peu mais c'est pourtant celui qui pousse son frère à aller vers les gendarmes et qui lui dit quand ce dernier est blessé « *tu ne vas pas mourir, c'est pas le moment, on n'a pas fini* ».

Michel C raconte que lorsqu'il soignait Chérif Kouachi, ce dernier était très affaibli. Il transpirait, il avait froid puis chaud. Il va néanmoins vite rebondir et reprendre la situation en main.

Il parle aussi du fait que c'est Saïd Kouachi qui a convaincu son frère de laisser partir Michel C après avoir fini de soigner son frère.

Quand Michel C arrive enfin à être libéré, il ressent un immense soulagement mais également une immense inquiétude pour Lilian. Il explique que ce qui était le plus dur c'est qu'il était tout seul ce jour-là, avec eux, tout en sachant que Lilian était caché dans les locaux. Il voulait tout faire pour que Lilian sorte du bâtiment sain et sauf. C'était son seul objectif. Quand il a été libéré, il a eu le sentiment d'abandonner Lilian. C'était l'horreur pour lui. C'était la deuxième phase la plus dure de sa journée. Il était en apnée tout le long.

Pour Michel C, les frères Kouachi formaient un vrai binôme, du type binôme militaire et il avait l'impression d'être en face de personnes entraînés, qui savaient ce qu'ils faisaient. Pour lui, ils sont déterminés sur ce qu'ils vont faire, ce qui est une angoisse supplémentaire.

Il avait l'impression que leurs vies n'avaient pas de valeur si ce n'est pour la cause qu'ils défendaient. Ils disaient être d'Al Qaida, et parlaient comme des militaires déterminés.

Il indique qu'ils n'ont pas parlé de Charlie Hebdo avec lui. « *Ils se présentaient plutôt comme des combattants que des assassins* », peut-on lire dans la déposition de Michel C. La revendication a été faite par Chérif Kouachi seulement et il n'y a rien eu de la part de son frère Said.

Le président demande s'ils ont parlé du fait de mourir, s'ils avaient évoqué ce sujet. Michel C raconte qu'ils n'en ont jamais parlé mais ont affirmé que tout ceci allait se terminer aujourd'hui, chez lui.

Michel C se demande encore pourquoi ils sont venus chez lui, pourquoi tout ceci s'est passé chez lui. Ils ouvrent tôt le matin et sont presque les seuls mais il ne sait pas si c'est vraiment la raison.

Dans son audition devant le juge d'instruction, Michel C a déclaré : « *il voulait tuer un maximum de personnes et de policiers* ».

Le président demande ce qu'il peut dire sur les répercussions importantes sur son imprimerie de l'intervention du GIGN, sur les répercussions professionnelles, personnelles et comment il a vécu cela. Il raconte que l'entreprise a été placée sous scellé pendant 3 semaines.

Sur son état psychologique, sa journée du 9 janvier se finit vers 17h. À ce moment-là, il a enfin pu appeler sa femme mais il n'a pu la revoir qu'à 2H du matin et c'est là qu'a commencé son état de stress post traumatique.

Il était très touché, il avait tellement donné ce jour-là. Sa sœur a appelé le préfet pour qu'il voit quelqu'un. Le dimanche il est allé à la cellule de crise pour voir un psychiatre qui lui a dit de prendre des médicaments et de dormir pendant 1 mois. Ce n'est pas ce qu'il a fait car il ne voulait pas.

Il a dû gérer en même temps l'entreprise.

Il raconte que sa femme, en arrivant dans les lieux le lendemain, pour aller chercher des papiers, s'est évanouie. C'était pour elle 14 ans de travail détruit. Ils ont dû vider toute l'entreprise seuls et c'était très dur pour elle et ses enfants. Ils ont été très perturbés par les journalistes, par tout ça. Il était pendant ce temps dans un état très dur psychologiquement. Pour lui, c'était très dur de montrer sa faiblesse à sa famille. Il ne pouvait pas aligner deux mots sans pleurer. Donner l'image de sa faiblesse alors qu'il a passé sa vie à se construire c'était très dur. Il a dû se reconstruire, se battre, envers les assurances, contre tout. Mais il a tout reconstruit seul, avec sa famille. Ils sont revenus au même endroit. Il a été très soutenu par les gens de son village. Ça lui a donné la force de continuer.

Fin 2019, il n'était pas encore à l'équilibre financièrement et il a aujourd'hui beaucoup de crédits mais veut continuer à se battre. Michel C est très ému à la barre, son discours est saccadé par des pleurs.

Michel C était très vivant, dynamique. Aujourd'hui, il se bat tous les jours pour aller travailler. Sa famille est pareille. « *Ses instants brefs voilà ce que ça cause* » déclare-t-il.

« *C'est très difficile pour moi de faire ce que je suis en train de faire, je n'ai plus de honte de quoi que ce soit, je crois que je tiens la force de mes parents et j'essaie de la transmettre à mes enfants et malgré tout on continuera à vivre et le plus important c'est de vivre, j'espère encore avoir des instants de bonheur* ».

Il dit qu'il finira par s'en sortir mais il dit que ce qu'il a le plus apprécié c'est le témoignage de toutes les victimes et il espère qu'ils vivront des moments de bonheur de nouveau également.

- **Questions du Président**

Sur l'appartenance à al qaida Yemen, mot prononcé par les Kouachi. IL demande ce qu'il en a pensé.

Pour lui c'était plutôt une revendication d'appartenir et d'être financé par cette personne. Il a compris que C Kouachi était allé sur place et qu'il était payé pour agir.

- **Intervention de son avocat**

Il lui demande de parler de sa vie d'aujourd'hui.

Il répond qu'il était hyperactif et aujourd'hui ne fait plus de sport, il se force à faire tout ce qu'il aimait faire avant.

Il dit qu'il a été beaucoup aidé par l'AFVT grâce à qui il a fait des interventions dans les écoles, dans les prisons... pour lui c'est nécessaire d'en parler.

Il parle ensuite de Lilian L avec émotion, il dit qu'il est désolé qu'il ait eu, si jeune, à subir cela.

L'avocat demande ce qu'il attend de ce procès. Il attend des réponses simples à des questions simples et techniques : comment au 21^{ème} siècle on peut se procurer des armes aussi facilement par exemple ? Pourquoi le 8 janvier il n'y avait plus de policiers sur le rond-point alors que la veille il y en avait partout à Dammartin ?

- **Questions des Avocats des Parties civiles**

On lui demande s'il est informé qu'au moment des faits il y a une autre prise d'otage à l'hyper casher ? Il dit que le GIGN l'informe directement qu'il y a « *quelque chose d'autre qui se passe ailleurs* ».

On lui demande ensuite s'il pense que les Kouachi se sont préparés à l'assaut à l'intérieur de son imprimerie ? Il dit que non mais quand il est revenu dans son entreprise il a trouvé des boissons, de la nourriture, ce qui veut dire qu'ils ont circulé dans le bâtiment, dans l'entreprise mais il ne peut pas en dire plus car tout était détruit.

- **Questions de la Défense**

Elle pose une question sur la prise en charge des travaux après leur destruction par le GIGN.

Il répond que l'état a pris 1/3 avec une commission spéciale car normalement ce n'est pas possible de faire comme ça. Il fallait que Michel C investisse 30% dans sa propre entreprise, c'était la convention prévue avec l'état. Il en était conscient et il a voulu le faire.

L'avocate lui demande s'il n'a pas trouvé cela étonnant. Si ce n'était pas légitime qu'il ne paye rien.

Il dit qu'il faut comprendre quelque chose quand on est chef d'entreprise. Il dit qu'il savait qu'à un moment donné, des gens seraient venus chez lui et auraient dit « *ah c'est super, vous avez un magasin tout neuf, ils auraient mieux fait de venir chez moi* ». Il ne voulait rien devoir à personne. C'est sa mentalité, il a été élevé comme ça. L'avocate finit par dire : « *c'est très honorable Monsieur* ».

II. Audition de Monsieur Lilian L.

Il a été victime de séquestration, c'est le terme juridique des faits vécus. Le président souhaite montrer une photographie de l'endroit où il était.

Le président demande de relater leur arrivée et ce qui fait qu'à un certain moment il va se cacher.

Lilian raconte : l'interphone sonne et Monsieur Rousseau devait venir donc il a ouvert. Michel C est revenu vers lui et a dit : « *c'est eux ils sont ici. Va te cacher, j'y vais* ». Il se dirige vers le réfectoire et vers l'évier et se recroqueville dans le placard du mieux qu'il peut.

Quand il va se cacher, les Kouachi sont avec Stéphane et ne sont pas encore montés. A ce moment il ne voit plus Michel mais il entend les marches en métal. Il a entendu « *tu sais qui on est ?* » adressé à Michel.

Comment il choisit sa cachette ? il dit ne pas avoir hésité car il y avait pensé la veille à cause des informations à la télévision. Il avait anticipé cela par hasard, car c'est son caractère.

Nous voyons ensuite la photo de l'endroit où il restera 8h30. C'est un meuble extrêmement petit. Il dit s'être réfugié dans la partie gauche de l'évier. Il n'a pas pu sortir tous les produits du meuble car il a dû faire très vite.

Le bâtiment résonne bien et donc c'est facile de visualiser les déplacements à l'oreille. Il n'a entendu que des bribes de conversation. Il a entendu des sermons sans connaître les mots exacts. Il a entendu la machine à café, des pas qui se dirigeaient vers lui. Il pensait qu'ils inspectaient les autres pièces. Il a pensé à son manteau, sa sacoche, il s'est dit qu'ils allaient comprendre que quelqu'un d'autre était là. Il y a eu des pas jusqu'au réfectoire et à ce moment-là son cœur s'est arrêté de battre. Il a arrêté de respirer, de bouger. Il a entendu la porte se fermer et les pas repartir. Un soulagement à ce moment. Il ne pense pas qu'ils vont revenir.

Il dit ensuite avec beaucoup d'émotion que Michel s'est sacrifié pour lui, c'est ce qu'il sait et ce qu'il pense à ce moment-là.

Il revient au déroulé des faits. Il raconte qu'il n'a pas de notion d'heure, aucune montre, aucun portable.

Il a entendu les Kouachi dire à un moment « *Monsieur vous êtes ou, monsieur vous êtes où ?* », il a entendu la porte coulissante et savait que Michel sortait de sa cachette.

Il a compris qu'un des frères avaient été touché. Il a entendu les refus pour laisser partir Michel. Il raconte aussi que son portable a beaucoup vibré car sa famille s'inquiétait mais qu'il ne pouvait pas le prendre de sa poche. Il pleure en disant que toutes ces vibrations auraient pu le mettre en danger mais il ne peut pas blâmer les gens qui voulaient des nouvelles.

Il a entendu des hélicoptères, et pour lui c'était un soulagement. Il savait que quelqu'un allait faire quelque chose pour eux. Mais il savait que ça allait être dangereux et il avait peur car il savait les dégâts que ça pouvait causer.

Les téléphones se sont tous mis à sonner dans la société. Les téléphones ont sonné en boucle toute l'après-midi. C'était un bruit assourdissant, il n'avait plus de repère à part ce bruit.

Les hélicoptères sont partis et il s'est retrouvé seul. Le temps a été très long. Il pensait à ses parents, à sa femme, ses cousines, cousins, sa sœur. Il dit être très proche de sa famille. Qu'ils se voient tout le temps. Il tenait le coup en se demandant ce qu'il allait faire s'il sortait vivant de tout ça.

Il a été réveillé par la faim ensuite. Il a profité des sonneries des téléphones pour accéder à son téléphone. Il avait des centaines de messages qu'il n'a pas lus. Il a envoyé un message à sa mère, à sa sœur et sa femme et à son beau-frère, ancien militaire. Peu de temps après, il a reçu un message de

son beau-frère qui disait « *t'inquiète pas on est avec la police* ». Il a craqué à ce moment-là. Il a pleuré, il avait faim. Il n'en pouvait plus. Il a été en contact avec des personnes du GIGN par message. Il demandait des informations. Il a pris le temps de décrire où il était. Précisément. L'escalier, le couloir... tout. Il a envoyé « *par pitié, vite* ». Il avait mal partout, il avait des objets qui lui rentraient dans les côtes, il ne pouvait rien faire.

Le moment le plus marquant, juste après qu'un des deux frères soit touché, c'est lorsqu'un des deux à commencer à chercher dans les placards de la nourriture. Il a ouvert le placard du fond, il a ouvert le frigo puis un autre meuble à 30 cm de lui, de sa cachette. Il s'est mis au-dessus de lui ensuite car il s'est lavé les mains et l'eau ruisselait dans son dos. il a eu peur qu'il ouvre la porte car il aurait vu de l'eau coulé. C'était une scène irréaliste.

Il ne s'est pas séché les mains et ça lui a sûrement sauvé la vie. Car sinon ça ouvrait la porte du meuble en même temps. Il est très ému en évoquant cette scène.

Une personne du GIGN a demandé par message s'il était capable de sauter par la fenêtre du bureau mais ce n'était pas possible. Il n'avait plus de circulation sanguine, plus rien. Il avait peur et se disait que Stéphane et Michel avaient été tués.

Ensuite il y a eu l'intervention. Il s'est recroquevillé encore plus. Il a entendu des détonations, des coups de feu.

Il a reçu un message disant qu'ils étaient neutralisés. On lui dit de ne pas bouger. Mais il a bougé car il avait peur d'une bombe. Il s'est caché derrière un carton. Ils l'ont fait sortir par la fenêtre du bureau de Michel C. Il a été amené dans le sas de sécurité. Il a vu son père, Michel. Il était soulagé car il pensait qu'il était mort. Ils ont fait un débriefing, il s'est restauré.

A ce moment, il dit ne pas savoir ce qui l'attendait. Il a dû faire sa déposition. Il a enfin vu sa femme qui a dû être escorté par la police pour sortir car elle était assaillie par les journalistes.

Il dit avoir été choqué de voir des journalistes à sa sortie même avant de voir ses proches.

Il n'a pas pu sortir de chez ses parents pendant 2 jours. Y avait son visage partout à la télé. Il s'est senti violé car tout le monde connaissait sa vie, tout le monde pouvait avoir des détails sur la plus grosse épreuve de sa vie. Il ne savait pas s'il devait donner des interviews ou non. Il avait une grosse pression. Il était reconnu dans la rue tout le temps ce qui est dur quand on craint pour sa sécurité.

Il a vu une psychologue de la police puis plusieurs autres personnes pour un suivi (*moment difficilement inaudible*).

Il dit que quand il rentrait chez lui tout ce qu'il voulait c'était fermé sa porte à clé. Il ne peut plus prendre les transports en commun. Il a peur tout le temps. Il doit faire sa vie avec mais après 5 ans c'est toujours là. Il va devoir vivre avec ça. Il dit que c'est dur car c'est devenu un sujet tabou dans sa famille, ils n'en parlent jamais. Mais il sait que sa famille a eu peur pour sa vie et aujourd'hui encore ils ont peur pour son état psychologique.

Il a dû quitté la société de Michel C. Ils ont vraiment essayé. Ils ont essayé d'adapter son bureau. Il a abandonné Michel mais s'il ne le faisait pas il se perdait lui-même. Il a essayé d'aller où personne ne le connaissait, ne le reconnaissait.

Le président lui demande à quelle heure il a pu commencer à communiquer avec des personnes avec son téléphone. Il répond que c'était vers 14h.

Le président lit ensuite les PV de son père lorsqu'il a été auditionné.

Il demande des questions sur la vie d'après de Lilian L. Ce dernier répond qu'il a passé 4 mois enfermé chez lui. Au mois d'avril 2015, il a commencé à rechercher et à trouver un nouvel emploi car il n'a pas pu retourner dans l'entreprise de Michel. Il dit qu'ils ont dû déménager avec sa femme.

Il raconte qu'il était préparé à l'éventualité d'un procès. Mais il avait dit qu'il voulait être présent le moins possible. Juste les informations le concernant. Le procès a été attendu et redouté. Redouté plutôt à cause de l'effet médiatique qu'il y a derrière qui pour lui est sûrement son plus gros traumatisme.

- **Intervention de son avocat**

Il souhaite revenir sur un détail. Il a dit qu'il avait la sensation que Michel s'était sacrifié pour lui. Qu'est-ce qu'il a vraiment pensé et quand ?

Lilian répond que quand il va se cacher, il a vraiment eu cette impression de sacrifice. Michel C est allé au-devant de deux personnes armées. Pour lui c'est donc un sacrifice et aujourd'hui il le considère comme son héros.

Il parle de l'attente de la mort car à ce moment-là c'est possible, cette mort est possible.

Il parle d'une analogie avec victime par ricochet car par ricochet pour lui c'est aussi une victime.

Il parle d'un anonymat brisé.

Il dit que les journalistes lui ont demandé à la pause si les images de France 2 utilisées avant pouvaient être encore utilisées aujourd'hui. Il a refusé. Il ne souhaite pas être reconnu et veut rester dans sa carapace. Il a demandé à ce qu'on ne le montre pas. Il aurait voulu qu'on lui donne son autorisation avant car « *la vie des gens c'est la vie, ce n'est pas les médias, c'est pas les scoop* ». Il rappelle le fait que la télé a diffusé l'information comme quoi il y avait encore un otage dans le bâtiment ce qui aurait pu être fatal pour lui.

III. Audition de Monsieur Didier R

Il est commercial et fournisseur de l'entreprise de Michel C.

Il raconte qu'il s'est garé en marche avant ce jour-là car l'entreprise était dans son dos. Il venait pour faire une proposition commerciale à Michel. Il a vu Michel avec une autre personne tenant une kalachnikov. Il a mis quelques secondes à réaliser et il a compris avec le regard de Michel. Il a vu la mort dans ses yeux et un profond sentiment d'abandon car il savait qu'il ne pouvait rien faire.

Il raconte une scène inhabituelle car Michel ne vient jamais sur le parking. Il raconte quand même qu'il était habitué à la présence policière depuis quelques jours mais sans penser à tout cela. Au début il pense que c'est peut-être un policier.

Il a d'ailleurs serré la main de Michel et de Chérif Kouachi naturellement, sans vraiment se rendre compte. Il a vraiment d'abord pensé à quelqu'un du GIGN.

L'homme s'adresse à lui en disant « *on ne tue pas les civils* ». La phrase le réveille et il se rend compte qu'il y a un problème.

Sans poser plus de questions, il part et il voit Michel fermé le portail. Il remarque le visage fermé de Michel. Il voit la peur dans ses yeux. Il pensait ne jamais le revoir.

Il compose le 17. Mais la personne semble surprise, ne pas être au courant. Le rapprochement ne s'est pas fait tout de suite.

Il raconte avoir très mal vécu l'attente. Puis ensuite, une période de deux semaines compliquées avec insomnies, cauchemars...

Il a dû changé de travail deux fois et est maintenant retourné dans l'entreprise dans laquelle il était au moment des faits. Il dit avoir tout pour être heureux mais ne plus vraiment l'être. Il a beaucoup de mal au quotidien.

- **Intervention de l'avocat**

L'avocat a tenu à ce que Monsieur R témoigne car c'est une victime par ricochet et que c'est important car il garde encore des séquelles aujourd'hui.

Il y a un avant et un après dans la vie de Monsieur R. il était moteur, dynamique et maintenant il peine à être heureux. Il s'est construit une carapace.

IV. Lecture du PV d'audition de Stéphane, chef d'atelier

Le président lit le témoignage de Stéphane, chef d'atelier. Il explique qu'il était en retard à cause du dispositif des forces de l'ordre. Il a été en contact avec un des frères Kouachi. Il dit avoir été choqué. Chérif Kouachi lui a dit qu'il ne voulait pas tuer les civils et lui a fait un prêche. Il ne voulait pas le contredire et l'a écouté tout le long. Il précise qu'il était à bord de sa voiture, toujours allumée. Il a demandé à Chérif Kouachi « *Qu'est-ce qu'on fait monsieur ?* ».

Il lui a dit qu'il allait le laisser partir mais qu'il fallait qu'il appelle les gendarmes. Il est parti très vite et il est arrivé à la gendarmerie.

Suspension d'audience à 19h

JOUR 12 - JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

L'audience débute à 10h19 en l'absence des avocats des parties civiles qui ont quitté la salle pour se réunir à l'extérieur avant l'arrivée de la cour.

Le Président indique que l'audience va se poursuivre avec l'audition de Michel FAURY qui est annoncé par l'huissier.

Un avocat de la défense interpelle le président quant à l'absence des avocats des parties civiles. Cependant, celui-ci n'en prend pas compte et demande à ce que les auditions se poursuivent.

I. Audition de Monsieur Michel FAURY, chef du SDPJ des Hauts-de-Seine

Le Président demande donc à M. FAURY de se présenter.

Il se présente comme étant à l'époque des faits, chef du service départemental de la police judiciaire des Hauts-de-Seine.

Le Président rappelle qu'il est entendu aujourd'hui dans le cadre de la tentative d'assassinat sur Romain DERSOIR et sur l'assassinat de Clarissa JEAN-PHILIPPE.

M. FAURY précise que dans le cadre de l'Hypercacher, c'est un autre service qui sera saisi même si tous les services vont y collaborer. Le Président demande au témoin de prêter serment d'abord.

Celui-ci explique qu'il témoigne aujourd'hui en tant que chef car ayant changé de service entre temps. Il déclare qu'il fera un témoignage chronologique des faits depuis la tentative d'assassinat de Romain DERSOIR jusqu'à l'assassinat de Clarissa.

Nous sommes saisis en fin de soirée pour des coups de feu sur un individu qui n'a pas vraiment de lien apparent avec un méfait. Un groupe d'enquêteur sera dépêché sur les lieux. Il se souvient qu'à l'époque, tout le monde avait les attentats de Charlie Hebdo en tête, mais le contexte de l'assassinat de Clarissa JEAN-PHILIPPE est un contexte différent car cela touche un agent de l'Etat.

D'après le récit de M. FAURY, à 14h30 le parquet est saisi, la brigade criminelle assure la coordination avec la DGSJ, SDAT.

Selon le chef de service, le 10 janvier 2015, la procédure de Montrouge et de Charlie Hebdo ont été jointes. Par la suite, l'activité sera concentrée sur l'homicide volontaire de Clarissa JEAN-PHILIPPE.

S'agissant de Romain DERSOIR, les services de M. FAURY ont été avisés par les services locaux, ils sont informés qu'un homme a été blessé par balles, il a pu fuir et se réfugier chez des habitants qui ont appelé les secours.

(Les avocats des parties civiles reviennent dans la salle d'audience, il est 10h30)

L'ancien chef du SDPJ poursuit son témoignage, il décrit que les faits se sont déroulés sur « la coulée verte » un axe très fréquenté par les joggers, selon les 1ers témoignages, Romain DERSOIR qui est un grand sportif, avait pris cet axe pour faire son footing et à un moment donné, il est passé devant un banc pour faire du renforcement musculaire. Il rappelle encore une fois que le lieu de l'agression est un axe sombre, sans issue et que M. DERSOIR doit repasser par ce chemin. C'est sur son trajet de retour, qu'il va remarquer un individu assis sur le banc, en passant devant lui, il entend 2

déflagrations, tombe mais il arrive à se relever mais cette personne se rapproche de lui et lui tire à nouveau dessus, il est dans une zone peu éclairée, il est choqué et grièvement blessé. Plus tard, R. DERSOIR décrira son agresseur comme un homme de race blanche ou afro- maghrébine portant une doudoune noire avec une fourrure, élément qui permettra par la suite de faire le lien avec COULIBALY.

COULIBALY sera identifié par la suite. Toutefois, M. FAURY reviendra par la suite sur cette agression. Pour les enquêteurs cela a tout fait l'air d'un règlement de compte. Ils vont s'intéresser à sa vie, à sa famille car son père est un policier à la retraite à l'époque des faits.

Concernant, l'arme utilisée lors de cette agression, le chef de police décrit une arme de type automatique, déduction faite sur la base des douilles retrouvées sur place et sachant qu'il n'y avait aucun témoin visuel.

Sur le témoignage de Romain DERSOIR, il évoque que celui-ci va reconnaître formellement Amar RAMDANI, qui sera entendu et qui ne reconnaîtra pas avoir été sur place. Dans le cadre de l'enquête, il sera fait état par les enquêteurs qu'il était peu probable que RAMDANI ait pu être sur place en raison d'un rapprochement entre les conversations entre Amar RAMDANI et sa petite amie de l'époque démontrant qu'il était peu probable qu'il puisse avoir été sur les lieux, ce que sa copine confirmera dans son témoignage. Il ajoute que sur les éléments qu'ils reconnaîtront plus tard, notamment l'arme qui a tiré sur M. DERSOIR, celle-ci sera retrouvée parmi les armes collectées après l'assaut de l'Hypercacher.

Le jour de l'agression de M. DERSOIR, M. FAURY relate que COULIBALY a commandé à 21h30 une pizza et que selon l'enquête, on peut supposer qu'il a pu faire le déplacement entre « la coulée verte » et son domicile en une heure. Cependant, selon le chef de police, la question était plutôt de savoir est-ce que l'auteur du tir sur M. DERSOIR avait l'intention de tuer ou de tester l'arme car les armes automatiques sont des types d'armes peu fiables.

Sur l'assassinat de Clarissa JEAN-PHILIPPE, le 8 janvier 2015, il rappelle que son service a été saisi pour une agression par balle et la personne auteure des faits a pu prendre la fuite à bord d'un véhicule volé. Concernant la configuration des lieux, il parle d'un axe très fréquenté. En effet, ce matin-là, sur l'axe Pierre Brossolette, il y a un banal accident de la route et la police municipale est dépêchée sur les lieux afin de réguler dans un premier temps la circulation, aider dans le constat.

Le chef de la SDPJ déclare qu'à 8h04, ils sont arrivés sur place, ils sont environ une trentaine d'enquêteurs sur l'affaire, mettant l'accent sur le fait que c'était au lendemain des attentats de Charlie hebdo. Il fait remarquer que sur les photos faites par la police scientifique, il y a 2 scènes : la première avec l'agression des policiers et une 2^{ème} scène avec l'agression de 2 personnes pour tenter de leur dérober leur véhicule. Sur cette 2^{ème} scène, l'agresseur n'aurait pas réussi lors de sa première tentative car l'automobiliste arrêté a pu s'enfuir, c'est lors de la seconde tentative qu'il y parviendra.

M. FAURY explique qu'à proximité des lieux de la dispute entre l'agent de police et l'agresseur, une cagoule a été retrouvée et que la vidéo protection des lieux ne permettra pas d'apporter des éléments essentiels. Selon ses propos, Clarissa JEAN-PHILIPPE traversait Montrouge en direction de Malakoff lorsqu'elle est atteinte par un projectile, un homme d'origine africaine est sur les lieux et est lourdement armé. Dans un premier temps, alors que la foule est présente, l'auteur des faits va longer le groupe et reprendre la direction de la porte de Chatillon, il s'éloigne avant de faire demi-tour, et puis il revient. Les témoins vont remarquer son attitude et ils entendent un bruit comme une pierre sur une carrosserie, deux tirs, Clarissa est blessée, un autre policier présent sur les lieux, son

collègue se jette sur l'agresseur et arrive à prendre son arme, mais l'agresseur ressort une arme mais arrive à prendre la fuite, à l'angle, il y a deux personnes en voiture qui sont menacées avec une arme le 1^{er} arrive à s'enfuir mais le 2^{ème} est contraint de laissé son véhicule à l'agresseur.

D'après les éléments d'enquête de la SDPJ, une moto aurait servie aux déplacements de l'agresseur, « on peut considérer que s'il avait pris la fuite à pied, il avait le temps de rentrer facilement chez lui car la distance entre Arcueil et Gentilly est d'environ 1.5km soit environ 15 mn à pied ».

Il fait remarquer que l'autopsie fera apparaitre qu'elle était sur la droite se son agresseur.

M. FAURY également état d'un appel d'un témoin qui le soir avait trouvé suspect le comportement d'une personne qui était à proximité de la synagogue. En effet, il trouvait important de préciser qu'il y avait une synagogue sur le trajet, un témoin dira avoir vu un homme de type africain non loin de la synagogue le soir de la veille de l'Hypercacher. Il souligne qu'Amedy COULIBALY sera formellement identifié, grâce aux témoins, en fin de matinée et qui ont permis de faire un portrait-robot de celui-ci. Cette information, selon lui, est d'autant plus importante car COULIBALY apparait la veille comme identifié alors que les frères KOUACHI sont déjà identifiés et ils sont à la recherche de personnes de type africain qui seraient dans leur entourage.

« 4 témoins vont l'identifier formellement vers 20h et à minuit le même jour, on a isolé l'Adn de COULIBALY ».

« COULIBALY ne sait pas qu'il est identifié. 4 adresses seront visitées par la suite dont son adresse familiale, ce n'est que le samedi 10 que nous saurons qu'il avait loué un logement à Gentilly ».

Il indique qu'« une diffusion urgente des photos de A. COULIBALY et Hayat avait été faite mais malheureusement la prise d'otage se produit à 13h à l'Hypercacher, notre enquête se termine à ce moment, les services antiterroristes récupèrent la délégation que nous avons sur les faits de COULIBALY.

- **Questions du Président**

P : « seul l'élément balistique a permis le rapprochement avec COULIBALY sinon ce ne serait pas élucidé ?

F : « absolument ! »

P : Romain DERSOIR identifiera son agresseur dans des conditions particulières car il n'y avait pas de lumières, la rue était sombre ?

C : « Exactement ! »

P : c'est par la suite que cette identification évoluera, car Romain DERSOIR exclut que ce soit une personne noire ou c'est dans les possibilités ?

F : il dit que c'est possible, il dit juste qu'il est plus claire que la couleur de son bonnet (...), cette doudoune col avec fourrure dont il parle sera retrouvé chez COULIBALY.

P : il parle de 5 coups de feu, qui correspondent à ces blessures. Les 5 coups se sont fait successivement ou en 2 séries ?

F : « La 1^{ère} fois, il tourne le dos, il tire, il s'effondre, on peut dire qu'il y a même 3 séquences »

P : « prends ça enculé » ca fait penser à quelqu'un lui en veut, il y a 5 coups successifs avec une invective pour la personne, pas de mobile, vous avez indiqué que le lieu de l'agression se situe non loin du domicile de COULIBALY, quelle distance ?

F : « 300 mètres »

P : « Mais vous n'avez trouvé aucun lieu entre DERSOIR et COULIBALY ? »

F : « Non aucun ! En tout cas, pour tester une arme, le lieu était un choix judicieux parce que c'est un lieu isolé, calme, sombre »

Le président revient sur l'invective à DERSOIR, il demande au chef de lui confirmer que l'arme de l'agression de DERSOIR a été retrouvée à l'Hypercacher. Celui-ci répond par l'affirmative. Il lui parle également de la veste en fourrure retrouvée plus tard chez COULIBALY, ce qui est également confirmé par M. FAURY.

Au sujet des tirs sur la joggeuse, M. FAURY rappelle qu'elle a des écouteurs lorsque le tir retentit mais elle parvient à se réfugier chez des riverains, « on est dans un contexte de peur », une personne va appeler la police pour les en informer.

Le 8 janvier, un banal accident de circulation et la police municipale arrive pour aider au constat et fluidifier le trafic, la policière municipale n'est pas armée, ensuite il y a cet assassinat, on y voit un mobile plus apparent : la tenue de Clarissa JEAN-PHILIPPE qui est de la police. Il va y avoir des personnes qui vont vouloir s'interposer, 4 coups de feu sont tirés, l'agent du SDAT, LAURENT, va se battre avec l'agresseur saisit le fusil d'assaut de l'agresseur mais l'agresseur a du mal à se saisir de sa seconde arme, l'auteur des faits parvient à se dégager. M. LAURENT est blessé, c'est difficile de dire comment malgré les témoignages, l'auteur prend la fuite et on retrouve une cagoule sur l'itinéraire de la fuite »

M. FAURY dit qu'il faut noter qu'il y avait 2 types d'armes mais que personne ne parle du fait que l'agresseur avait sa cagoule sur lui lors de l'assassinat de Clarissa JEAN-PHILIPPE, le policier pense qu'on peut imaginer qu'il l'avait à sa taille. Ils sauront plus tard que l'agresseur est venu à moto sur les lieux de l'agression.

Le Président rappelle que la police a fait le lien entre une synagogue à proximité et l'accident de voiture et que COULIBALY attaquait le lendemain un établissement où des personnes de confession juive viennent.

Le président demande alors à quel moment la police a su que le meurtrier de Clarissa JEAN-PHILIPPE c'était Amedy COULIBALY ?

Il répond que la question est complexe car au niveau de l'enquête de terrain, il s'agit d'un homme noir de type africain, et que lorsque cette information remonte il est déjà 12h30, un portrait-robot est dès lors établi. Vers 15h30, la SDAT va percuter sur un appel téléphonique avec les frères KOUACHI, il est 20h passées entre le moment où on a un portrait-robot et que l'information est vérifiée. C'est à minuit qu'on a l'ADN de COULIBALY.

Le Président constate qu'il y a des affaires dans lesquelles COULIBLAY et les frères KOUACHI sont liées, et demande à quel moment on fait le lien entre les deux. L'ancien chef du SDPJ répond ne pas pouvoir dire formellement si la SDAT fait un rapprochement, car ce n'est qu'en début d'après-midi que la brigade criminelle envoie la photo de COULIBALY au SDAT.

- **Questions des avocats des parties civiles**

L'avocat du père de Clarissa l'interroge sur la distance entre l'école juive et le lieu des faits. FAURY répond qu'il y a quelques centaines de mètres.

Avocat du père de Clarissa : « connaissez-vous l'heure d'ouverture de cette école-crèche ? »

FAURY : « Je sais qu'ils ferment à 18h mais l'ouverture non »

Avocat du père de Clarissa : « A quelle heure ont eu lieu les faits ? »

FAURY : « 8h02 »

L'avocat du père de Clarissa lit une pièce du dossier comportant le témoignage d'une personne qui fait état d'un individu à côté de l'école avec un portable, il mentionne que le témoin a reconnu COULIBALY. L'avocat revient sur le téléphone de COULIBALY pour savoir si un lien a été fait sur la présence de COULIBALY à l'heure où la police a reçu le signalement d'un individu suspect à proximité de l'école. M.FAURY rétorque qu'aucun rapprochement n'avait pu être fait. L'avocat rappelle que selon l'enquête, le téléphone de COULIBALY ce jour-là était éteint de 14h au lendemain à 1h. Le policier répond que rien, en tout cas, n'avait permis de faire le rapprochement à ce moment-là.

Avocat PC : Lorsque COULIBALY tire sur Clarissa, est-ce que son insigne est bien visible ?

FAURY : « Oui il est bien visible que c'est un agent en fonction ».

L'avocat demande au chef de la police s'il s'agissait d'un tir ciblé. Le chef répond qu'il ne peut pas le dire avec certitude.

Avocat PC (famille SAADA) : « précisez la particularité du tracker de la moto Suzuki ? »

FAURY : « le tracker a été enlevé »

Avocat PC : « je reviens sur le mode opératoire de COULIBALY, est-ce que cela vous rappelle un précédent judiciaire ? »

FAURY : « cela rappelle l'affaire Mérah »

- **Questions de l'avocat général**

L'Avocat général prend la parole précisant que COULIBALY avait vécu à Fontenay- aux-Roses à proximité de la coulée verte. Elle questionne le policier sur la date à laquelle il a quitté ce logement. Il dira que c'est le 4 janvier puisqu'ils sauront qu'il a conduit plus tard Hayat vers l'Espagne.

L'avocat général rebondit en mettant en avant que cela s'est produit 3 jours avant les attentats et précise aussi que ce lieu de « la coulée verte » remonte devant l'avenue Max Dormoy et passe devant le logement de Coulibaly. Elle demande à M. FAURY s'il savait si COULIBALY utilisait cette « coulée verte ». Le policier répond qu'un témoin avait affirmé que COULIBALY utilisait régulièrement cette « coulée verte » pour faire du sport ; une chose est sûre, c'est qu'il va retourner 1 heure après à son appartement puisqu'il va commander 2 pizzas, on retrouvera le ticket de caisse et le gérant va faire une description parfaite de COULIBALY

COULIBALY est décrit par le gérant de la pizzeria portant un gilet tactique comme une tenue d'intervention des policiers, avec un sac à dos très chargé ainsi qu'à la main un sac assez lourd qui déforme son bras. Le gérant précisera également que Coulibaly portait un bonnet. On est donc le 7 janvier en fin de matinée et les faits à Charlie ont eu lieu le matin. Coulibaly va se connecter sur son

ordinateur à 13h53 sur une boîte mail avec qui il communique et qui serait le commanditaire potentiel de son acte.

Dans ce mail on peut lire fais ce que tu as à faire aujourd'hui ensuite rentre et tu te planques. Le chef répond que cela correspond bien à quelqu'un qui doit passer à l'action

L'avocat général évoque la cote d4852-5 qui est le plan de situation des lieux de l'assassinat de Clarissa JEAN-PHILIPPE et revient également au sujet de la moto qui était garée en direction de Paris. Il pose la question en ces termes : « lorsqu'on calcule la distance entre cette rue et la synagogue et l'école, elles sont à 200 m du lieu de l'assassinat de Clarissa JEAN-PHILIPPE, on sait que lorsque COULIBALY tire, il est en train de remonter le passage piéton c'est-à-dire il remonte l'avenue Pierre Brossolette en direction de Paris, peut-on imaginer qu'il aurait pu se tromper de sens en cherchant la synagogue ? ».

Le chef répond que c'est impossible de l'exclure totalement, (...) « on n'a pas tellement de points de reconnaissance ».

Avocat Général : « Des témoins diront avoir vu la moto avec un casque dessus, prête au départ, peut-on penser qu'il s'agit d'un passage à l'acte planifié ? »

Le chef de police répond qu'en part de l'hypothèse d'une confusion totale, le passage à l'acte était planifié même si COULIBALY n'a pas pu reprendre sa moto.

APC : votre service est le 1^{er} à recevoir les informations sur COULIBALY, notamment sur fiche pénale, COULIBALY est sorti de sa peine de 4 ans de prison en mai 2014, sa famille a été interrogé sur les relations amicales de COULIBALY, pouvez-vous nous dire ce dont vous vous rappelez ?

Le policier réplique alors que COULIBALY était le seul garçon de la famille et qu'il n'avait pas de souvenir de ce que disait la maman, qu'il s'était éloigné de sa famille de par sa pratique de la religion.

- **Questions avocats de la défense**

Avocat de la défense demande si la mère et la sœur de COULIBALY avaient des propos antisémites.

FAURY déclare ne pas pouvoir le dire, qu'il ne s'en souvient pas

Avocat de la défense : « Nady COULIBALY est en garde à vue quand elle apprend la mort de Coulibaly »

Le policier précise que les familles ont du mal à comprendre leur présence en GAV pour de tels faits

Avocat de la défense : « A-t-il été demandé à la mère de COULIBALY si elle sait pourquoi il a fait 4 ans de prison ? », Monsieur FAURY répond par la négative

Selon l'avocat de la défense, elle disait que lorsqu'elle lui demandait il répondait ne pas en connaître la raison.

Avocat de RAMDANI pose la question de savoir comment RAMDANI apparaît dans cette enquête, il pose l'hypothèse d'une impossibilité de sa présence sur les lieux

FAURY réplique qu'« il est possible de dire qu'il n'était sur les lieux en raison du bornage de son téléphonage, le bornage n'est pas discutable mais il a également des communications réelles avec des membres de sa famille et qui le confirmeront dans leurs témoignages ».

L'avocat de RAMDANI demande s'il est possible d'exclure que RAMDANI ait pu être à Garges-Lès-Gonesse et aller sur les lieux des tirs sur DERSOIR ?

Sa réponse est qu'il faut être prudent sur la téléphonie, c'est juste un élément mais pas une preuve certaine.

Le second avocat de RAMDANI l'interroge : « vous avez dit que l'agresseur portait un manteau à col à fourrure. (Dans le dossier d'instruction) On voit une photo de RAMDANI 3 jours auparavant avec une doudoune à fourrure mais l'enquête confirmera que ce n'était pas la sienne »

Monsieur FAURY répond par l'affirmative.

L'avocat de M. POLAT, à son tour interpelle M. FAURY sur le moment où son service a été saisi de l'enquête. Celui-ci explique qu'ils ont été dessaisis au fil du temps dès lors que de nouveaux éléments étaient connus et qu'ils faisant intervenir d'autres services.

L'avocat d'Ali POLAT pose également la question de savoir sur quelle base il y a eu un rapprochement entre Charlie et Hypercacher. M AURY répond que c'est une enquête sur le terrain qui permet de faire des rapprochements.

Fin des questions

La séance est suspendue à 12h18

II. Audition de M. Romain D.

• Questions du Président

Le Président revient sur les enquêtes évoquées ce matin. Sur le déroulement des faits également. Il demande à Romain D. ce qu'il peut dire de particulier sur les faits.

Romain D. répond qu'il faisait son jogging. Quand il est parti, il y avait un homme, assis, avec une doudoune et une capuche sur la tête « il me semble ». Il continue à courir. Dès qu'il passe devant lui, il sent un tir qui l'atteint, il ne sait pas ce qu'il se passe. Il entend une voix qui court vers lui, il sent la poudre car la balle a traversé son bras et ressort par son biceps. Il sent les éclats de balles à côté de son visage.

Il se retrouve au sol, il se retourne, il ne peut presque pas se relever, son bus est en avant, il le braque. Ensuite, il regarde ses yeux, ils se regardent. Cet instant se fige. Romain D. sent une hésitation et en même temps qu'il devait terminer le travail. Romain se dit « c'est maintenant ou jamais ». Il se sauve, il se relève, il ne sait pas s'il a pris une balle dans le ventre. Il court. Et ensuite, l'homme le poursuit, il l'entend derrière lui, il lui retire dessus. Romain ressent une douleur aux fesses, il continue sa course. Il dit « après vous connaissez le détail de tout ça ».

Le Président demande si entre le premier coup, au niveau du bras, et les autres balles reçues, s'il y a eu un laps de temps.

Romain D. répond que les autres balles, après la première, n'ont pas été immédiates.

Le président lui dit donc qu'il a le temps et la possibilité de voir le visage du tueur

Romain D : « *Oui en effet entre une et 3 secondes* »

Le Président évoque que Romain D. voit cet homme sur le banc, et que ça ne paraissait pas anormal. Romain D. acquiesce.

Le Président revient sur le fait que Romain D. a remarqué son habillement

Romain D. : « *oui j'ai vu une parka avec ensuite une capuche il me semble* ».

Le président lui demande si le tueur s'est adressé à lui.

Romain D. dit que c'est possible qu'il ait entendu « espèce d'enculé » mais il n'en n'est pas sûr. Son casque qu'il portait sur les oreilles a volé en éclat. Il ne peut pas l'affirmer.

Le président mentionne le fait que cette phrase est pourtant « caractéristique », et que donc soit Romain D. l'entend et ça l'a marqué. Pourtant il dit qu'il n'est pas sûr. Le président lui demande s'il s'est trompé ou s'il pense avoir intégré ça comme une certitude.

Romain D. explique qu'il a un casque sur les oreilles, il se fait tirer dessus, il a peut-être entendu ça alors qu'il tombait.

Le Président revient sur les éléments : Romain D. fait une course à pied, il un casque sur les oreilles, un jogging etc., il dit que c'est son parcours habituel. Il lui demande s'il pense qu'à force de passer par là on l'a repéré ; si c'est toujours à la même heure.

Il dit que les horaires varient, entre 17h et 21h, il ne pense donc pas avoir été repéré, et précise qu'il n'avait pas de signe distinctif particulier.

Le Président dit qu'il a été entendu sur ces éléments-là le 14 janvier. Il mentionne qu'il a été transporté à l'hôpital car pendant un moment son pronostic vital a été engagé. Romain D. est entendu le 14, après être sorti du coma artificiel.

Le président revient sur le fait que Romain D. ait dit dans son audition du 14 janvier qu'il n'est pas sûr qu'il était debout lorsqu'il est passé devant lui, qu'il a ensuite entendu un premier bruit et qu'il ressent une douleur au genou alors que pourtant la première balle a été tirée au bras.

Romain D. : « *je suis tombé sur les genoux, je n'avais pas toute ma tête à ce moment-là. J'ai cru entendre « prends ça enculé »* ».

Le Président dit que Romain D. mentionne en tout cas une insulte. Il reprend sa déposition, et mentionne que Romain D. s'est pris en tout 5 balles. Dans la déposition, il dit avoir vu une ombre s'enfuir vers la coulée verte. Il dit que concernant la description : il était « *peut-être black ou antillais* ». Le président lui demande : « *Quand vous dites black, que voulez-vous dire* » ?

Romain D. souhaite avant tout revenir sur les conditions du déroulement de l'audition par les enquêteurs le 14 : il est 10h du matin, c'est le policier qui mène l'interrogatoire. Il n'a pas arrêté de lui demander si ce n'était pas Coulibaly, en insistant si ce n'était pas un noir qui lui a tiré dessus. Il a insisté comme ça pendant 2 heures.

Le président mentionne que le 7 au soir, il est amené à l'hôpital, qu'il reste dans le coma pendant une certaine période. Il ne connaissait pas vraiment Coulibaly, d'autant plus à son réveil.

Romain D. confirme que le policier lui a montré des photos de Coulibaly.

Le président : « il vous présente donc des photos et dites : non ce n'est pas lui avant de mentionner le fait qu' « effectivement Coulibaly est noir d'un noir « profond », il n'est pas « mat » de peau ».

Le président mentionne que quand Romain D. sera réentendu par le juge d'instruction, il déclare que non son « agresseur n'était pas noir » et qu'il était formel là-dessus.

Le président revient sur sa déposition devant le juge d'instruction : « *il était porteur d'un bouc inferieur, mesurait environ 1m70* ».

Le président demande à Romain D., concernant sa déposition devant le policier du 14 janvier, s'il veut dire en fait qu'il vient de se réveiller, qu'il n'était pas encore en forme et qu'il n'avait pas sa lucidité pour ramener ses souvenirs ou si « on » a voulu lui faire dire des choses ? Il lui demande d'être clair par rapport à cette déposition.

Romain D. pense que les policiers étaient persuadés que c'était Coulibaly, ce qu'il peut comprendre. Il explique qu'à la fin il craque et dit au policier « *oui c'est peut-être un noir qui m'a tiré dessus, vous avez peut-être raison* ».

Le président explique que l'élément dont on est sûr, c'est que l'arme qui a été utilisée, c'est l'arme qui ensuite a été utilisée par Coulibaly.

Romain D. dit oui qu'il sait.

Le président précise que les douilles qui ont été trouvées sur place correspondent à l'arme trouvée à l'Hypercacher. Le président continue : « *une arme peut passer entre diverses mains mais il y a clairement un lien entre cette arme et Coulibaly. C'est de la balistique, c'est l'arme qui parle* ».

Romain D. précise qu'il lui semble que la capuche est relevée quand il passe devant l'homme assis sur le banc mais qu'il ne se souvient pas s'il l'avait rabattue sur sa tête ou pas.

Le Président dit alors qu'il y a certaines choses sur lesquelles Romain D. n'est pas formel, mais qu'il est formel sur le fait que la personne n'était pas noire.

Romain D. acquiesce.

Le président revient sur la déposition de Romain D., qui déclarait alors que la peau du tueur était plus claire que la couleur du bonnet.

Le président revient encore sur sa déposition, où les policiers lui demandent s'il est juif, il répond que non. Également s'il était policier, etc.

Le Président revient sur les deux dépositions devant le juge d'instruction où Romain D. explique tous les problèmes médicaux qu'il a eus, qu'il indique avoir été touché à la jambe, aux bras, aux intestins, que son artère fémorale a également été touchée.

Il a trouvé l'énergie pour se relever et trouver une maison qui a appelé les secours.

Il a été opéré tous les deux jours pendant un mois et demi. Romain Dersoir précise alors que cette partie ne concernait que les jambes.

Le président mentionne sa déposition, où Romain D. dit qu'il a senti que le tueur voulait le tuer, à la fois dans le geste et le regard.

Romain D. « *Oui il m'a tiré dessus et il s'approche vers moi, je ne vois pas pourquoi il changerait d'avis* ».

Le président continue sur la déposition où Romain D. dit qu'il faisait sombre. Les enquêteurs venus sur place le soir même ont également indiqué que l'éclairage était en effet très sombre.

Il mentionne ce que Romain D. dit devant le juge d'instruction : « *ce qui est sûr, c'est qu'il n'était pas noir* ».

Romain D. pense que les policiers « *lui ont retourné le cerveau, mais qu'il a toujours été sûr qu'il n'était pas noir* ».

Lors de sa déposition, sur la photo 15, lui est présentée Amely Coulibaly : il ne pense pas que ce soit lui, il ne le reconnaît pas.

Le juge d'instruction lui demande s'il ne portait pas de vêtement avec des signes particuliers : il dit en effet qu'il ne portait rien de particulier et qu'il ne sait pas pourquoi il lui a tiré dessus.

Il est réentendu une 2^{ème} fois par le juge d'instruction où il dit que pour lui, il avait la peau claire, il n'était pas noir.

Le Président mentionne que la question lui a donc été posée plusieurs fois.

Il a été indiqué qu'on lui a présenté d'autres photos de personnes pouvant être dans l'entourage de Coulibaly : le juge d'instruction lui a présenté des photos. Romain D. a alors dit qu'il pouvait y avoir une ressemblance avec Amar Ramdani.

Le juge d'instruction lui a présenté un album photographique qui contient notamment des photos de Polat, Ramdani, Belkacem, et d'autres personnes.

Il dit dans sa déposition devant le juge d'instruction que sur la photo 14 « *c'est flou mais ça ressemble* » ; que concernant la numéro 22, le bas du visage ressemble beaucoup à son agresseur (menton et mâchoire) ; que la photo 23, « *c'est le regard* » ; etc. Pour Romain D., les photos les plus ressemblantes, ce sont deux photos : la 30 et la 22, qui correspondent toutes deux à Amar Ramdani.

L'avocate d'Amar Ramdani s'énerve en disant que Romain D. a reconnu 4 personnes différentes, toutes accusées dans cette affaire (dont Ali Riza Polat et Belkacem).

Le Président présente une liste des noms correspondant aux numéros des clichés, la même qui a été présentée à Romain D. devant le juge d'instruction.

Pour informations sur les clichés :

Photo numéro 14 : Amar Ramdani (photo est floue)

Photo numéro 22 : Amar Ramdani

Photo numéro 23 : Ali Riza Polat

Photo numéro 30 : Amar Ramdani

Le président explique que sur les photos demandées pour une quelconque ressemblance, Romain D. a déclaré que c'était la photo 22, qui est une photo nette de Amar Ramdani.

Le président dit qu'on ne peut en effet pas confondre avec une personne noire sur cette photo 22.

L'autre photo indiquée où Romain D. qu'il y avait une ressemblance est avec la photo 30 : Amar Ramdani.

L'avocate de Amar Ramdani demande de revenir sur les autres photos où Romain D. avait pointé des photos où il y a 4 personnes différentes.

Le président revient sur sa déposition devant le juge d'instruction, concernant Amar Ramdani, où Romain Dersoir disait qu'il est pratiquement sûr que c'est lui, et qu'il ne peut pas affirmer à 100%. Il y a une ressemblance mais il n'y a pas de certitude. Il exclue les personnes noires. Le président lui demande si cela est bien sa position.

Romain D. déclare qu'il ne peut pas dire qu'il soit sûr à 100%, mais qu'il est sûr à 80% que c'est lui. Et il exclut à 100% que ce soit quelqu'un de noir.

L'avocate de Romain D. demande à voir la photo montrant les conditions dans lesquelles son client a été interrogé par les enquêteurs, le 14 janvier 2015, et entendu de 10h à 12h20.

Une photo de Romain D. est montrée, en portrait, avec des pansements sur le torse.

Le président revient sur le certificat médical initial du 8 janvier qui décrit les blessures physiques.

Romain D. précise qu'il a été hospitalisé pendant un an.

Le président demande sa date de consolidation.

Romain D. dit être consolidé depuis un an et demi.

Le président lui demande s'il a pu reprendre le sport, et ce côté sportif qu'il avait.

Romain D. dit qu'il peut courir des petites distances mais qu'il a mal à sa jambe ainsi qu'au pied à cause de son orteil en crochet.

Il précise qu'on lui a retiré 2 mètres d'intestins et qu'il a aussi des problèmes aux mains.

Le président lui demande si cela a eu un impact sur sa vie personnelle, professionnelle etc.

Romain D. explique qu'il travaillait en intérim avant les faits, qu'il travaillait à UPS pour charger les cartons dans les camions. Les travaux physiques comme ça, il ne peut plus en faire. « *Après c'est le niveau psychologique* ».

Le président lui demande s'il habite chez ses parents.

Romain D. a récupéré l'appartement de son frère.

Il dit aussi qu'« *au début, socialement, c'était difficile* ».

Il a découvert le domaine de la photographie depuis 2 ans et demi. Il fait actuellement une formation dans la photo, qu'il espère finir dans un an.

Le président explique que dans le cadre de l'enquête, ont été entendus ses parents le décrivant comme agité en sortant de l'hôpital ; que c'est quelqu'un d'assez jovial et sportif ; qu'il sait se défendre si on l'embête. Son père décrit qu'il court au moins 3 ou 4 fois par semaine, qu'il part assez tard le soir et qu'il court pendant une heure trente, 2 heures. Il dit qu'il semblait être normal et bien dans sa peau.

Il dit qu'il ne voit aucune raison pour laquelle il serait ciblé par des terroristes, tout en précisant avoir entendu que parfois des terroristes veulent essayer leurs armes sur des joggeurs.

Le président lui demande s'il a d'autres choses à ajouter.

Romain D. dit qu'il n'a rien à ajouter.

L'avocate de Romain D. revient sur le déroulé des événements et des séquelles physiques et psychologiques de son client.

Les faits ont lieu le 7, il est admis à l'hôpital. Romain D. ne souhaite pas donner le nom de l'hôpital lors de l'audience. Il est placé en réanimation jusqu'au 16 janvier 2015. Donc l'audition du 14 s'est déroulée avec des policiers l'interrogeant pendant 2 heures. Son avocate l'a vu juste après. Ce premier interrogatoire s'est donc fait sans avocat.

Sur le plan vasculaire : il présentait une plaie de l'artère fémorale, car une balle a traversé la cuisse droite. Ils lui ont fait une greffe de l'artère fémorale. Son client a été opéré tous les deux jours pendant un mois et demi, afin de refermer la plaie. L'avocate indique qu'il a eu beaucoup d'infections. Il a aussi eu beaucoup de plaies de l'intestin (avec une réduction de l'intestin considérable), et une qui a atteint son fessier. Au niveau des membres, il a été atteint aux bras. Il est hospitalisé jusqu'en juin 2015, en hôpital de jour. Il sort des interventions en janvier 2016, à savoir un an après.

L'avocate revient sur le plan psy et demande comment on s'en sort avec ce type de faits.

Romain D. répond qu'on ne se sort pas de ça, qu'il est tout seul dans cette histoire : « soit on se laisse crever ou on garde la tête haute » et de continuer « Ce procès il me fait mal, j'ai mal à la tête ». Il dit que ça ne lui fait pas plaisir du tout d'être là.

Son avocate revient sur ce qui lui a dit la première fois et qu'il avait peur de mourir. Il dit qu'il avait peur que le terroriste vienne le tuer, surtout qu'à côté de sa chambre d'hôpital, il y avait un détenu, donc ça lui rappelait des souvenirs quand il s'est fait tirer dessus. Il dit avoir encore peur de ça, que ça lui arrive.

Son avocate lui demande dans quel état psychologique il sera en sortant de cette salle.

Il répond que oui, il va y penser beaucoup c'est sûr « mais c'est la vie ».

A l'époque des attentats de novembre, il est de retour à l'hôpital pour les mains et les orteils, son avocate lui demande comment il les a vécus.

Romain D. répond que ça l'a replongé dans l'horreur.

Son avocate lui demande si ses crises d'angoisse ont été réactivées à chaque fois qu'il a dû reparler de ce dossier.

Il répond avoir toujours des crises d'angoisse, être en hypervigilance, « je me fais des films dans ma tête »

Ce parcours de la coulée verte, il le connaissait par cœur. Son avocate lui demande si c'est grâce à ça qu'il pu survivre.

Il répond que oui, c'est grâce à ça car il savait qu'il y avait cette maison.

Il courait en zigzagant pour éviter qu'il ne le touche.

Son avocate revient sur le fait qu'il voit une ombre une fois qu'il a atteint la maison.

Romain D. répond que oui, il voit une ombre et il avait peur que le tueur ne le retrouve et qu'il le voit. Il a vu une silhouette courir dans la coulée verte mais elle ne courrait pas normalement, c'est comme si elle fuyait. Elle montait un talus. Et il s'est dit que c'était son agresseur.

Elle demande si c'est quelqu'un qui pouvait ressembler à Coulibaly, il dit que non.

Elle lui demande s'il a dit tout ce qu'il avait à dire : il répond que oui.

- **Questions de la défense**

L'avocate d'Amar RAMDANI

L'avocate demande à Romain D. dans quel contexte il pense avoir reconnu Amar Ramdani.

Romain D. répond que c'était dans un reportage de « 7 à 8 ».

Elle présente une photo du visage d'Amar Ramdani, qui est floutée, qui est celle qui a été diffusée dans le reportage.

Romain D. explique que dans le reportage, il y a cette photo floue et une autre qui n'est pas floue. Ce n'est pas la photo floue qu'il l'a interpellé mais une autre.

L'avocate de Amar Ramdani indique que Romain D. est resté convalescence pendant une année. Elle explique que auand ce reportage passe, c'est aux environ de février.

Elle remarque que quand on lui présente les albums photos, il a déjà vu le visage de Amar Ramdani

Romain D. dit que oui, mais les photos ne se ressemblent pas

Elle lui dit que son témoignage a été pris en considération par les policiers et qu'il a reconnu 3 autres personnes.

Romain D : « *Non je n'ai pas reconnu, j'ai juste dit qu'elles ressemblaient* »

Avocate d'Amar Ramdani évoque le fait que les services de police ont fait des recherches, que son client était, de manière certaine, en communication pendant de longues minutes avec une très bonne amie, qui a confirmé ceci. Il se trouve que M. Ramdani était à Garches-les-Gonnesses.

Romain D. « *c'est son portable qui est à Garche-les-Gonnesses, pas lui* »

L'avocate d'Amar Ramdani réplique que c'est une communication qui se passe à Garches-les-Gonnesses, le téléphone est borné là-bas.

Le président demande à Amar Ramdani s'il souhaite prendre la parole, au vu du sujet discuté :

Amar Ramdani se lève. Il répond qu'il ne sait pas comment réagir à ça. Il dit qu'il a de la compassion pour Romain D., et que s'il est sûr à 80% que c'est lui son agresseur, lui, Amar Ramdani, sait à 100% qu'il n'a « *jamaï tiré sur un être humain* ». Amar Ramdani mentionne que la juge d'instruction voulait faire une reconstitution pour faire un tapissage. Il explique qu'il était ok pour le faire si ça pouvait aider Romain D. Il précise que ses avocats ne voulaient pas. Il explique que dans ce reportage, la deuxième photo, avec la casquette bleue, ce n'était pas lui. Il dit que ce reportage télévisé a été fait à son insu.

Il s'adresse à Romain D. en mentionnant une interview qu'il a faite au Parisien.

Il aimerait pouvoir savoir comment cette interview a eu lieu entre Romain D. et les journalistes.

Romain D. répond qu'il n'a jamais d'interview au Parisien.

Amar Ramdani précise que « *c'était des questions réponses* »

Romain D. : « *je n'ai jamais fait ça* »

Le président intervient en disant que la « *presse peut venir brouiller* », mais que « *la justice s'en tient aux éléments du dossier et ne tient pas compte des éléments extérieurs* ».

L'avocate intervient en disant que la deuxième photo avec la casquette bleue (celle qui a interpellé Romain D, qui est nette) dans le reportage a été tirée d'un profil Facebook d'un homonyme.

Amar Ramdani précise que « *humainement, c'est difficile* » pour lui. Il est incarcéré « pour cette extradition envers l'Espagne, ensuite histoire avec les attentats », et ensuite c'est là qu'on lui ramène le Parisien (où il est mentionné comme l'agresseur potentiel de Romain D.).

Romain Dersoir : « *je n'ai pas dit que c'est vous, j'ai dit que c'est vous qui ressemblez le plus* »

Amar Ramdani : « *c'était écrit que je lui avais tiré dessus. Je ne suis pas d'accord avec ce reportage, ça m'a causé beaucoup de dégâts* », « J'ai demandé à ce que cette personne puisse être apaisée s'il veut faire un tapissage, j'ai dit oui. »

Romain D. dit qu'il a dit oui aussi pour ce tapissage, et qu'il ne sait pas pourquoi ce tapissage n'a pas été fait.

Amar Ramdani : « *moi non plus* ».

Suspension d'audience

Reprise d'audience – 16h

La Cour annonce l'audition de témoins relatifs aux frères Belhoucine.

Le président déclare que normalement il devrait y avoir 3 témoins cet après-midi mais que l'un d'eux a pris l'initiative de repartir de sorte que dans la salle des témoins, il n'en reste plus que deux.

Pour précision (cet encadré est rajouté afin de faciliter la compréhension du lecteur, et vient de source journalistique),

Les frères Mohamed et Mehdi Belhoucine sont présumés morts en Syrie mais sont toujours visés par un mandat de recherche.

Les deux frères ont déjà été condamnés en janvier 2020 : condamnation à perpétuité pour Mohamed Belhoucine, et 30 ans de réclusion pour Mehdi Belhoucine, jugés pour leur départ en Syrie. Mais selon les services de renseignement, les frères Belhoucine seraient morts depuis 2016. Mohamed Belhoucine, en combattant, à l'âge de 28 ans. Mehdi Belhoucine aurait succombé à 24 ans, à une blessure de guerre mal soignée. Leur mort restant incertaine aux yeux de la justice française, ils seront donc jugés, par défaut, pour la deuxième fois en un an.

L'exfiltration de France d'Hayat Boumeddiene, cinq jours avant que son mari ne commette son premier attentat à Montrouge, semble bel et bien avoir été confiée à Mehdi Belhoucine

Source : Franceinter

III. Audition de A. Belhoucine

A. Belhoucine, témoin. Il est le frère des deux accusés Mohamed et Mehdi Belhoucine.

A. Belhoucine est né en 1992, et est étudiant en médecine.

Le président précise qu'il est le frère de deux accusés, Mohamed et Mehdi Belhoucine. Il est entendu sans avoir à prêter serment en raison du lien avec les accusés. Le président souligne toutefois, qu'en l'absence de serment, la Cour attend qu'il dise la vérité afin d'en savoir plus sur la personnalité et le parcours de ces 2 accusés.

A. Belhoucine dit que c'était ses grands frères, qu'il était assez proche d'eux. Il les qualifie de « *personnes normales* ».

Il demande à la Cour si elle souhaite l'entendre sur le « *caractère* » de ses frères.

La cour répond que oui, ainsi que les souvenirs qu'il a pu avoir avec eux.

A. Belhoucine répond qu'ils ont toujours été là pour lui, qu'il leur demandait conseil. Il dit qu'il voyait surtout Mohamed, qu'il était là dès qu'il avait besoin de quelque chose.

A. Belhoucine qu'il ne les reconnaît pas vraiment dans leurs actions et précise que ce sont eux qui l'ont conseillé de faire des études de médecine. Mohamed lui disait souvent qu'il ne fallait pas penser qu'à lui etc. Il parlait plus souvent avec Mohamed qu'avec Mehdi.

Il raconte rapidement le parcours de Mohamed : Il a fait des études (inaudible), il est rentré dans une école d'ingénieurs à Albi, à l'école des Mines. Il a fait 2 ans, il a arrêté, car ce n'était pas ce qu'il aimait faire. Après il s'est marié, il a eu un enfant.

L'assesseur lui demande les raisons pour lesquelles ils sont partis.

Il a compris qu'ils sont partis en Syrie. Ont reçu un appel quelques jours après leur départ.

A. Belhoucine répond que ça a été une grosse surprise, qu'il avait la tête dans les livres et qu'avant cela, il ne voyait Mohamed qu'occasionnellement. Il a tout laissé en plan quand il reçoit l'appel après son départ, c'était via un téléphone que Mohamed avait laissé dans la chambre de A. Pendant la conversation, Mohamed lui a juste dit qu'il était allé là-bas et qu'il voulait juste aller vivre dans un autre pays.

L'assesseur demande son état d'esprit.

A. Belhoucine répond que son appel n'a pas duré longtemps, et que Mohamed voulait surtout s'excuser.

L'assesseur demande plus de précision : la question qu'il se pose, c'est son état d'esprit, et ce qu'il est allé faire. Il précise que la Syrie est une zone de guerre depuis de nombreuses années à l'époque.

A. Belhoucine dit qu'ils n'ont pas eu plus d'explications. Il a demandé et il lui a dit qu'il n'a pas eu le temps de discuter.

Il pense que la Cour a plus d'informations que lui

L'assesseur lui dit qu'il a rappelé qu'il était allé à l'école et que dans sa déposition au juge d'instruction, il faisait un lien entre l'arrêt de ses études et son interpellation, Mohamed.

A. Belhoucine ne comprend pas la question.

L'assesseur demande à savoir l'état d'esprit et les préoccupations de Mohamed Belhoucine

Devant le fait que le témoin ne soit pas loquace, l'assesseur reprend la déposition, où A. Belhoucine pense que la cessation de ses études était liée à sa mise en examen pour association de malfaiteurs. Il a été condamné à deux ans de prison, dont un avec sursis. Cette information, A. Belhoucine la donne dans sa déposition au juge d'instruction. L'assesseur lui demande de revenir là-dessus. Il était reproché à Mohamed d'avoir été sur des sites internet et vu des textes et des vidéos islamistes, et d'avoir fait des sous-titres français de ces vidéos incitant au djihad.

A. Belhoucine dit que ce sont des choses que sur le moment, il ne comprend pas.

L'assesseur revient sur cette interruption des études pour Mohamed Belhoucine avec un passage en détention, où on lui reprochait d'avoir fait des traductions de vidéos appelant au Djihad et il repart en Syrie. Dans ce contexte, bien souvent, on s'intéresse à la manière dont les personnes ont de vivre leur religion.

Il demande à A. Belhoucine ce qu'il peut dire sur la façon dont ils pratiquaient leur religion.

A. Belhoucine répond que c'était des personnes qui étaient « assidues » dans leur pratique religieuse, ce qui prenait une grande partie de leur vie. Ils allaient souvent à la Mosquée, ils avaient intégré la religion pleinement.

L'assesseur demande ce qu'en pensaient les parents

A. Belhoucine répond que *« ça se passe plutôt bien, en tant que parents, ils sont fiers que leurs enfants sont sur le droit chemin, ne font pas de bêtises »* etc.

L'assesseur revient sur l'audition de A. Belhoucine devant le juge d'instruction, où il déclarait que la famille, son père et ses frères lui ont enseigné la religion et qu'il y avait un accord entre eux sur les principes de bases. Et que le désaccord se situe sur le terrain du djihad.

L'assesseur demande si leur père cherchait à les dissuader de ça.

A. Belhoucine : *« Ce que je sais, c'est qu'ils n'en n'ont pas parlé, je n'ai pas en tête de discussion là-dessus. Ce n'était pas un sujet qu'on abordait à la maison »*.

A. Belhoucine précise qu'il n'a pas d'exigences sur l'application de la charia en France et que ses frères voulaient aller dans un pays qui applique la Charia.

(Inaudible)

Il répète qu'il n'a pas d'exigences sur l'application de la Charia en France mais qu'il se situe sur la ligne de conduite de son père.

Assesseur revient sur l'audition de A. Belhoucine concernant Mehdi, qu'il évoquait dans son audition. Il disait qu'il se sentait vraiment bien dans ces pays, particulièrement en Égypte, où il se sentait le mieux. L'assesseur lui demande s'il y a une raison à cela, pourquoi par exemple plus l'Égypte que le Maroc.

(Inaudible)

Assesseur : Mehdi était très pratiquant depuis la fin de ses études secondaires.

(Inaudible)

L'assesseur mentionne que Mehdi a fait ses deux années de licence. Il était de plus en plus imprégné par la religion. C'est après l'arrêt de ses études qu'il est parti en Syrie. Il était très critique sur la manière dont les musulmans pratiquent en Occident.

Réponse de A. Belhoucine : (inaudible)

L'assesseur revient sur la déposition de A. Belhoucine devant le juge d'instruction, où il avait dit que Mehdi ne s'intéressait pas à la vie en France car il n'était pas d'accord avec les lois de la République. Il précisait aussi qu'il lui faisait des rappels religieux en s'appuyant sur des passages du Coran, et il le faisait aussi à l'égard de vos parents.

A. Belhoucine : « *ils le faisaient à un peu tout le monde* ». (Inaudible)

L'assesseur revient encore sur la déposition de A. Belhoucine, décrivant son frère Mehdi comme convaincant, que ses parents n'ont jamais eu à se plaindre de son comportement. Il déclarait aussi que sa mère porte le hijab depuis un an environ, essentiellement sous l'influence de ses deux frères.

A. Belhoucine (inaudible). « *C'est possible qu'ils lui en aient parlé, ma mère m'a dit que c'était plus dû à son retour de la Mecque* ». A. Belhoucine précise que « *c'était juste des rappels, pas des obligations* »

L'assesseur souhaite préciser la situation de son frère Mohamed. Il rappelle que A. Belhoucine avait indiqué qu'il avait pris un appartement, qu'il s'était installé avec sa femme, Hymen, qu'il a épousé religieusement en 2008. C'est une cousine d'Algérie. Il a exercé diverses professions : animateur à la mairie d'Aulnay, de Bandy, Mehdi faisait très souvent des rappels religieux. Mohamed a été le premier à exercer ses rappels. Mehdi a été plus loin dans sa pratique religieuse.

A. Belhoucine répond que Mohamed avait moins de temps, alors que Mehdi avait tout son temps à consacrer à la religion.

Assesseur : « *Mehdi était encore domicilié chez vos parents avant de partir en Syrie ?* »

A. Belhoucine : « *Oui* »

A. Belhoucine précise que la veille, Mehdi était normal avec lui, mais qu'en revanche il avait l'air triste avec son père. Il précise que Mehdi ne lui a pas dit qu'il partait la veille de son départ.

L'assesseur revient sur Mohamed Belhoucine, qui est parti avec femmes et enfants. Il revient sur la condamnation du 17 juillet 2014 dont il avait fait l'objet ainsi que la décision janvier 2020 où Mohamed a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité pour des faits poursuivis

d'association de malfaiteurs en vue de commettre des actes de terrorisme, pour rejoindre le groupe État islamique en zone irako syrienne.

S'agissant de Mehdi, 30 ans de réclusion criminelle, même qualification pénale, pour rejoindre le groupe ISIS.

Ces condamnations ont été prononcées par défaut.

L'assesseur s'adresse à A. Belhoucine en disant que les nouvelles qu'il a eu après le départ de ses frères, il y en a eu de temps en temps mais très vite il a été informé de leur décès.

(Inaudible)

L'assesseur précise que concernant Mohamed Belhoucine : ce décès est reporté en avril 2015. Il est blessé dans des combats à Tikrim, il sort de l'hôpital, va retomber dans le coma et décèdera de ces blessures. En juillet 2018, la veuve de Mohamed Belhoucine dit qu'elle a eu un deuxième enfant mais qu'il n'a jamais connu son père.

Les deux frères sont poursuivis devant cette Cour en raison du déplacement et de l'acheminement en zone irako syrienne d'Hayat Boumediene.

A. Belhoucine ne souhaite rien ajouter.

- **Questions avocats de Partie civile**

Me Maktouf, s'adressant à A. Belhoucine déclare qu'elle n'a pas l'impression qu'il est choqué sur le fait qu'il rappelle qu'il n'est pas d'accord dont les musulmans pratiquent leur confession, pas d'accord sur les lois de la république etc. A l'entendre, c'est une personne normale, et qu'il ne s'agit pas d'une pratique exagérée. Elle ne ressent pas que pour lui, ce n'est pas choquant. Elle trouve que selon A. Belhoucine, son frère pratique normalement sa religion au sein de la République.

A. Belhoucine : « *Je suis choqué par la situation, je suis toujours choqué. Je préférerais ne pas être là. On me répète des choses des centaines de fois. Mais je ne vais pas être rechoqué a chaque fois. Le fait que mon frère est parti : oui ça me choque. Mais à l'époque pour moi il voulait juste pratiquer sa religion de manière plus assidue. Je n'allais pas m'insurger devant mon frère qui faisait ses prières 5 fois par jour.* »

Me Maktouf : « *Donc votre frère, pour vous, pratiquait sa religion de manière assidue ?* »

A. Belhoucine : « *Avant qu'il parte oui* ».

Concernant l'entourage de vos frères, connaissiez-vous des personnes de son entourage, notamment des accusés ici présents ?

A. Belhoucine : « *je crois qu'il a parlé de Sofiane (?) qui a vécu chez moi.* » Le reste des accusés ne lui évoque pas quoi que ce soit.

Questions de l'avocat du journal de Charlie Hebdo, Me Richard Malka

Me Malka mentionne le fait que A. Belhoucine a, avec ses frères, un bon niveau d'études et à l'entendre, on entend un « discours désincarné ». Il lui dit que ses frères sont peut-être morts

aujourd'hui, et qu'ils sont condamnés à perpétuité. « *Vous ne pouvez pas ne pas avoir analysé ce parcours familial. Où est la faute ? Où est-ce que ça a dérapé ?* »

A. Belhoucine : « *c'est désincarné et j'en suis conscient. Je comprends que c'est des événements difficiles mais pour nous aussi. J'ai eu beaucoup de problèmes à cause de ça. Quand j'en parle oui c'est de manière monotone. Ça me rend triste* »

Me Malka lui dit que ce n'est pas ce qu'il lui demande. Il lui demande comment ça a pu déraiper.

A. Belhoucine répond qu'il n'analyse pas, que ça a déjà dérapé parce que c'est déjà passé, et qu'il a déjà perdu mes frères. Il ne veut pas y penser, il veut juste passer à autre chose.

Autre avocat partie civile : « *M. Belhoucine, avez-vous souvenir de la dernière discussion avec vos frères ?* »

A. Belhoucine : « *la dernière discussion avec Mehdi, c'était juste avant qu'il parte, le jour du départ.* »

Il dit qu'il l'a aidé à mettre ses valises dans la voiture, de le prendre dans ses bras etc.

Avocat : « *Vous connaissiez Hayat Boumeddiene ?* »

A. Belhoucine : « *Non, il m'a dit qu'il partait avec des amis. J'ai connu Hayat à travers les médias* »

(Inaudible)

Question avocat : « *Vous avez connu Coulibaly ?* »

A. Belhoucine « *Non* »

Question avocat : « *Jamais vos frères ne vous ont parlé de ces personnages ?* »

A. Belhoucine : « *Non* »

Questions d'un avocat de la partie civile : « *vous avez indiqué ne pas avoir eu de discussion là-dessus avec votre famille mais vous étiez au courant que vos frères voulaient aller dans un pays où il voulait pratiquer la charia* ».

A. Belhoucine : (Inaudible)

L'avocat parle d'un sms reçu : « *Sallam, on a rejoint le califat. On va bien* » et qu'il y a eu un appel le 5 janvier, et que A. Belhoucine était à Bondy chez sa tante.

A. Belhoucine répond qu'il se souvient de l'avoir eu au téléphone chez ses parents et aussi au téléphone chez sa tante.

Avocat : « *Mehdi vous a demandé de garder le téléphone pour rester en contact ?* »

A. Belhoucine : « *oui* »

Avocat : « *Pourquoi votre mère casse ce téléphone après leur départ et la commission des attentats ?* »

A. Belhoucine : « *Ma mère casse le téléphone sûrement par colère ou par inquiétude du fait qu'elle n'avait pas de nouvelles* »

Avocat : « *ce téléphone, c'est le seul lien qu'elle peut avoir avec ses enfants et elle le casse ?* »

A. Belhoucine : « *c'est la réaction d'une mère qui perd ses enfants* »

L'avocat revient sur le fait que Mehdi lui ait demandé de vider l'appartement de Mohamed, et si A. Belhoucine n'a pas trouvé ça bizarre.

A. Belhoucine : « *non, vu qu'ils étaient partis* »

Avocat : « *tout ça vous paraît logique ?* »

A. Belhoucine répond que le fait de vider l'appartement, avec tout ce qu'il se passait autour, n'est pas ce sur quoi il s'est attardé.

Avocate Me Melki, avocate partie civile lui demande de préciser en quelle année de médecine A. Belhoucine se trouve.

Il dit être suis en 6^{ème} année de médecine

Elle indique que Mohamed a intégré l'école des Mines.

A. Belhoucine répond que c'était à Albi, et qu'il ne le voyait pas. Il précise qu'il rentrait rarement à la maison le week-end.

Me Melki évoque que pendant la prépa, avant l'école des Mines, il était au domicile des parents. Elle lui demande s'il était déjà dans une pratique de l'islam assidue.

Elle demande comment il trouvait le temps pour avoir cette pratique quotidienne.

A. Belhoucine répond qu'il a fait ça pendant sa première année de médecine, ça l'a permis de l'avoir.

Il précise que son frère n'allait pas à la mosquée etc., il pratiquait juste les choses de base, telles que les prières quotidiennes qui prennent 5 minutes à chaque fois.

Me Melki lui demande si dans le cas de ces deux années, il recevait des amis avec qui il travaillait pour préparer les examens pour les grandes écoles.

A. Belhoucine répond qu'il croit qu'il travaillait dans sa chambre mais qu'il n'est pas très sûr.

L'avocate évoque le fait qu'on a envie de comprendre le regard que vous posez et comment passer d'un si haut niveau d'étude pour arriver à de tels passages à l'acte. Elle rappelle qu'il a indiqué que sa sœur avait été influencée pour porter le foulard mais qu'à l'époque elle ne l'a pas fait. Pourquoi depuis que ces faits sont révélés, elle porte le foulard ?

A. Belhoucine répond qu'il faudrait demander à sa sœur. Il pense que c'est quelque chose de personnel. Ça n'a rien à voir.

Me Melki lui répond que « *c'est juste que ça interpelle* »

A. Belhoucine lui rétorque qu'elle un lien entre le fait de porter le foulard et la radicalisation.

Me Melki lui répond que pas du tout, qu'elle essaie simplement de comprendre. Elle trouve que c'est surprenant : une jeune fille qui s'oppose à la volonté de deux frères, et finalement après les actes commis, elle décide de porter le foulard après.

A. Belhoucine répond qu'il ne voit pas le rapport.

Me Melki : *« vous n'avez pas envie de livrer votre analyse ? Vous êtes en 6ème année de médecine, vous n'allez pas nous dire que vous n'avez pas réfléchi à ça. Ça pose question que vous n'ayez pas de raisonnement.*

A. Belhoucine : *« Je n'ai pas de réponse à vous apporter, je ne vais pas passer toute ma vie à en chercher ; des erreurs ont été commises, ce ne sont pas les miennes ni celles de ma sœur ».*

- **Questions Avocate Générale**

L'Avocate générale revient sur la condamnation d'association de malfaiteurs de Mohamed. Certains témoignages ont été mis en avant, notamment de M. A, qui déclarait devant le juge d'instruction : *« il est bien dans la mouvance djihadiste, et passionné par ça. Il prend des vidéos en arabe et les traduit en français ».* Un autre ami est entendu : *« Mohamed m'a toujours confié que la meilleure mort pour un musulman (?) Son but, c'était le djihad. S'il ne pouvait pas finir, il aiderait financièrement les terroristes. Mohamed, il ne fallait pas le contredire quand il parlait Djihad ».*

Autre témoignage d'un ami : *« il ne publiait que des vidéos de Djihad »*

Ces témoignages suscitent-ils des choses ?

L'avocate générale précise que ces faits sont entre 2008 et 2010.

A. Belhoucine répond que tous ces témoignages évoqués par l'Avocate Générale, il l'apprend maintenant. Ça l'étonne car ses relations avec son frère à cette époque, c'étaient des sujets comme les vidéos, la musique. La première fois qu'il était allé en prison, Mohamed lui disait que ce n'était rien, qu'ils se sont trompés, que c'est une erreur judiciaire.

L'avocate générale revient sur l'école des mines, sur une autre activité professionnelle, notamment dans un restaurant.

A. Belhoucine confirme qu'il avait l'idée d'ouvrir un restaurant.

Avocate Générale : *« avez-vous connaissance qu'il ait arrêté cette activité en 2014 ? »*

A. Belhoucine : *« Je crois que c'est après 2014 qu'il a ouvert le ce restaurant »*

Avocat Générale : *« il a commencé cette activité en 2014. »*

A. Belhoucine : *« pour moi, il avait son resto et sa petite fille etc., jusqu'à ce qu'il parte »*

Avocate Générale *« Concernant Mohamed, vous ne saviez pas qu'il voulait partir quelque part ? »*

A. Belhoucine : *« Non »*

L'avocate générale revient sur l'audition de A. Belhoucine devant le juge d'instruction, où il avait évoqué que Mohamed voulait partir à Alger, dès un mois avant son départ, qu'il en avait parlé.

A. Belhoucine : *« oui, mais il ne voulait pas s'y installer, c'était juste pour rendre visite »*

Avocate Générale : *« vous avez dit ne pas connaître Hayat personnellement. Avez-vous entendu son nom avant les attentats ? »*

A. Belhoucine : *« je ne pense pas »*

Questions avocat d'A. Belhoucine lui demande quel âge son client avait en 2014. A. Belhoucine répond qu'il avait 19 ans.

Avocat d'A. Belhoucine revient sur le fait que Mohamed lui donnait des conseils. Il lui demande quels types de conseils.

A. Belhoucine répond que c'était plus par rapport aux études de médecine, et qu'il lui donnait aussi des conseils pour ne pas oublier de faire ses prières (inaudible)

- **Questions de la Défense**

Me Coutant-Peyre, avocate de Ali Riza Polat s'adresse à A. Belhoucine en lui disant que sa famille est décimée et qu'il a malheureusement eu des leçons de certaines parties civiles, pensant qu'il ne peut pas être un musulman pratiquant et avoir un haut niveau d'études. Elle lui demande si quand ses frères partent, s'il n'a pas d'intuition qu'ils allaient dans une zone de guerre civile.

A. Belhoucine « *Non pas du tout* »

Questions d'un autre avocat de la défense : revient sur un échange de sms entre A. Belhoucine et un de ses amis, dans lequel A. Belhoucine dit : « *je suppose que tu as vu les infos* », « *tout est dans les infos, on apprend en même temps que tout le monde* »

Son ami répond : « *ta mère elle ne doit pas être très bien* », et A. Belhoucine répond : « *c'est chaud à la maison c'est un truc de ouf, on doit faire avec on a pas le choix* »

Son ami lui dit « *oui mais ton frère c'est un ouf* »,

L'avocat revient sur son audition devant le juge d'instruction, où A. Belhoucine déclare : « *je me considère comme un musulman sunnite avec une pratique modérée, avec un respect des lois de la république* »

L'avocat lui demande ce qui peut expliquer que dans un parcours intellectuel, son frère Mehdi, lui aussi versé dans la lecture du coran, qu'est-ce qu'il fait qu'à un moment donné, sur le territoire de la République, la hiérarchie est inversée et on fait passer les lois de l'islam avant celles de la République. Il lui demande quelle réponse il a à cette question.

A. Belhoucine : « *Je pense qu'il y a différentes manières de le faire et de manipuler des personnes. Ça peut être la culpabilité, la manipulation tel que « tu n'en fais pas assez pour la religion ». Il y a des personnes qui savent bien manipuler. »*

Le président revient sur le fait que K., l'oncle de A. Belhoucine, Kouider, devait être appelé à la barre, et puis on a été informé qu'il est parti.

A. Belhoucine : « *Oui, je n'ai pas de nouvelles, je n'ai pas son numéro* »

L'assesseur confirme qu'il ne lui sera pas demandé de revenir.

L'assesseur revient la déposition de son oncle devant le juge d'instruction qui déclarait : « *Mehdi me semblait discret en revanche, Mohamed affichait des convictions politiques très fortes, et reconnaissait le titre de Califat à Bagdadi* ».

Il revient donc sur une situation antérieure aux faits (des attentats).

A. Belhoucine : « *moi je n'avais pas cette impression-là. Je ne sais pas, je suis désolé* »

IV. Audition de M. Chirad B.

Il prête serment et est invité par le président à se présenter.

Il déclare avoir 29 ans et qu'il ne travaille pas.

Il dit avoir connu Mehdi Belhoucine à l'université en licence mécanique. En 2011, il y a eu la guerre en Syrie et c'est là qu'il a commencé à avoir des discours en faveur des peuples syriens, il est parti étudier au Maroc. Chirad B. déclare qu'il savait qu'il voulait partir mais il ne pensait pas qu'ils allaient le faire. A l'époque, il travaillait dans un snack et quelqu'un lui a ramené des adresses mails et lui a dit que si il voulait avoir de leur nouvelles il devait le faire par ces adresses mails. Ensuite, il est allé en Algérie avec sa mère et c'est là qu'un ami lui a annoncé la mort de Mehdi. A son retour d'Algérie, il a été arrêté et placé en garde à vue puis relâché par la suite.

- **Questions du président**

Le président lui demande s'il a envisagé ce genre de destination.

Chirad B. dit que oui, que lorsque le califat a été proclamé, il s'est posé des questions, mais après il dit qu'il ne comprenait plus, des mêmes peuples qui s'entretuent.

Chirad B. précise que les personnes qui lui ont le plus parlé du califat c'était Mehdi Belhoucine et Hatem Jouhani.

Le Président lit une pièce du dossier sur le témoignage de b sur le volet du départ des frères.

Chirad B. a rencontré Amedy Coulibaly au domicile de Mohamed Belhoucine. Il dit que auand on allait chez Mohamed, il faisait des rappels.

Le président lui demande de préciser.

Chirad B. répond qu'il s'agissait de livres en arabe qu'il expliquait.

Le président lui demande s'il venait pour les rappels qu'il faisait.

Chirad B répond que pas forcément, il était avec des gens proches, tels que Hatem et Mehdi.

L'assesseur lui demande si en quelque sorte, Chirad B. subissait ces rappels ou s'il venait exprès pour ça ?

Chirad B. répond qu'il n'y allait pas pour ça, mais qu'il ne les subissait pas non plus.

L'assesseur lui demande donc s'il a vu Amedy Coulibaly chez Mohamed Belhoucine.

Chirad B. répond que, qu'il a fait connaissance mais sans plus.

L'assesseur revient sur le restaurant-snack, le « Sugar and Spice », le fait que Mohamed Belhoucine est le co-gérant, et il mentionne qu'après son départ, Chirad B. prend sa place.

Chirad B. répond qu'il travaillait en tant que simple employé et qu'il n'a pas pris plus de part dans la gestion.

L'assesseur lui demande quel type de relation avait Coulibaly avec Mohamed Belhoucine. Il revient ainsi que la déposition de Chirad B., où il déclarait que Coulibaly lui a été présenté comme un frère, qu'il le connaissait sous le nom de Dolly, et que par la suite il l'a revu à plusieurs reprises au restaurant.

L'assesseur redemande le type de relation qu'ils avaient.

Chirad B. répond qu'il ne sait pas.

L'assesseur revient sur le fait qu'il a longuement été discuté des frères Belhoucine et de leurs pratiques religieuses. Il demande à Chirad B. ce qu'il peut dire là-dessus, et si c'était important dans leurs relations.

Chirad B. répond que concernant Mehdi, dès le début, lorsqu'il l'a connu, il avait un rapport à la religion, il faisait toutes ces prières à l'heure. Il accordait de l'importance à ça. Il précise que son frère, Mohamed, à l'époque, il ne le connaissait pas encore. Il précise que concernant Coulibaly, il ne l'a jamais vu faire des rappels.

L'assesseur revient sur l'audition de Chirad B. devant le juge d'instruction où il déclarait sur Coulibaly : *« j'ai bien compris qu'il faisait partie de la mouvance salafiste »*

L'assesseur lui demande ce qu'il entend par *« mouvance salafiste »*.

Chirad B. répond qu'il ne se rappelle pas avoir dit ça. Il précise qu'il ne se définissait pas comme salafiste non plus mais que toutes les personnes dans l'entourage de Mohamed Belhoucine étaient plus ou moins dans l'adhérence à ces propos, notamment ceux qui cogéraient le snack avec lui.

L'assesseur demande donc s'ils sont sur une communauté de point de vue, ce à quoi Chirad B. acquiesce.

Chirad B précise qu'ils parlaient de se rendre en Syrie ou en Irak mais sans dire qu'ils iraient vraiment

L'assesseur demande si, concernant Amedy Coulibaly, il ne l'a pas entendu faire part de ce type de projet (de se rendre en Syrie ou en Irak).

Chirad B. répond qu'il ne pas fréquenté assez pour qu'il puisse dire ça devant lui.

L'assesseur revient sur l'audition de Chirad B, qui déclarait devant le juge d'instruction : *« j'ai ressenti que la personne ayant la plus forte influence était Mohamed Belhoucine, c'est lui qu'on interrogeait »*.

Chirad B. confirme.

L'assesseur lui demande ce qu'il pense d'Hayat Boumediene.

Chirad B. répond qu'il ne peut rien dire sur elle, qu'il ne l'a jamais vu. L'assesseur reprend l'audition de Chirad B. devant le juge d'instruction à ce sujet, où il disait qu'il n'en n'avait jamais entendu parler.

L'assesseur explique que la Cour essaie d'établir un contexte. Il aimerait que Chirad B. revienne dans le temps, ces premiers séjours du mois de janvier 2015. Ces premiers jours, Chirad B. est comme tout informé de la commission d'une attaque terroriste à Charlie Hebdo, suivie le lendemain d'autres attaques qui ont lieu, le 8 et 9 janvier, et puis les noms qui sont portés à la connaissance de tout le monde, que Chirad. B connaît. Coulibaly est mentionné assez rapidement, ainsi que le fait que sa femme est partie quelques jours avant avec Mehdi Belhoucine etc.

L'assesseur lui demande comment il réagit à ça en apprenant ces nouvelles à l'époque.

Chirad B. répond que les personnes qui ont commis les faits de Charlie, il n'a pas du tout fait le lien car il ne connaissait pas les noms. Il était J'étais à la prière du vendredi, et l'imam leur avait dit de faire attention, de ne pas aller porte de Vincennes car il y avait des attentats.

C'est à ce moment-là qu'il a entendu pour la première fois, comme tout le monde, le nom de Coulibaly.

Il précise qu'il fréquentait la mosquée de Bagnolet.

Il dit avoir été surpris, mais même à ce moment-là, il n'avait pas fait le rapprochement avec les frères Belhoucine.

Il dit avoir été surpris, que ce n'est pas des choses qu'on peut cautionner, qu'il se souvient avoir été très choqué et que les personnes qui géraient le snack avaient peur d'être impliquées dedans.

- **Questions des parties civiles,**

Avocate représentant la famille Hattab et Saada :

L'avocate lui demande de préciser combien de fois il a vu Coulibaly

Chirad B. répond qu'il l'a vu environ 5 fois, entre 5 et 10 fois maximum.

Elle lui demande combien de temps Coulibaly restait au snack-restaurant

Chirad B. répond que Coulibaly restait une demi-heure environ, le temps de manger au snack et de repartir.

L'avocate lui demande s'il a perçu un trait de caractère chez lui, s'il était agressif ou énervé.

Chirad B. répond qu'il était toujours calme, qu'il avait l'air d'être quelqu'un de normal. Il parlait peu.

L'avocate note que Chirad B. a eu 5 occasions de voir, Coulibaly, à chaque fois moins d'une demi-heure. Elle lui demande s'il a remarqué sa sympathie pour l'État Islamique à ces occasions.

Chirad B. répond qu'il l'a remarqué lorsqu'il était chez Mohamed Belhoucine.

L'avocate lui demande si pour lui, Coulibaly, était un musulman « très pratiquant ».

Chirad B. répond qu'il ne le connaissait pas assez pour dire ça.

L'avocate note que Chirad B. fréquentait des personnes très pratiquantes, mais qu'il ne savait pas la pratique de Coulibaly.

L'avocate lui demande comment il explique le rapprochement entre Mohamed et Coulibaly.

Chirad B. répond que c'est peut-être idéologique.

L'avocate dit qu'il a donc pu percevoir une idéologie. Elle lui demande quelle est cette idéologie.

Chirad B. répond que les sujets évoqués était le Djihad, de défendre les personnes opprimées. Ils parlaient d'un Djihad défensif, et affirme que jamais ils n'ont parlé d'autre chose.

L'avocate revient sur le fait que Chirad B. apparaît dans la boucle de mails où on évoque un donneur d'ordres.

Chirad B. répond que oui, et que c'est d'ailleurs pour cette raison qu'il a été interpellé.

L'avocate lui demande ce qu'il a lu de ces emails.

Chirad B. répond qu'il n'a jamais réussi à se connecter à ces adresses, et qu'il n'a pas utilisé le Skype.

Questions de l'avocat de Charlie Hebdo, Me Malka : il souhaite comprendre la personnalité de Coulibaly que Chirad B. décrit comme calme. Il avait l'air très pieu. Il lui demande s'il avait-il l'air d'un délinquant et ce qu'il peut en dire.

Chirad B. répond qu'il avait le sentiment d'une personne normale, pas d'un délinquant mais qu'il remarqué qu'il adhérait à l'idéologie.

Me Malka : « *Vous dites qu'il y avait des rappels. Les entendiez-vous parler de sujet de politique française ?* »

Chirad B. : « *Non pas du tout, je n'ai pas assez fréquenté Coulibaly* ». Chirad B. précise qu'ils parlaient que les lois faites en France étaient de plus en plus faites contre le voile, telle que la loi contre le voile, le niqab etc.

Me Malka : « *Parlaient-ils des caricatures du prophète et du droit d'en faire en France ?* »

Chirad B. : « *Non* »

Me Malka : « *Le sionisme était-il évoqué ?* »

Chirad B. : « *Oui c'était évoqué mais jamais il a été question d'attaquer des personnes juives* »

Questions de Me Makhtouf, avocate de partie civile : un mot est revenu à plusieurs reprises de votre part, aussi par Monsieur le témoin, avant vous le frère de Belhoucine.

Le terme de « rappel » selon le dictionnaire français, désigne une interprétation littérale d'un verset du Coran. Me Makhtouf lui dit que c'est repris très fréquemment par lui et le frère de Belhoucine, entendu à la barre avant lui.

Chirad B. répond que ça n'évoque pas forcément un rappel au niveau d'un verset, ça peut être un hadith, qui fait référence à la Charia.

Il précise que ce n'est pas forcément, la Charia, qui est la loi islamique, alors que dans le Coran et Hadith, ce n'est pas tout le temps la loi islamique. Un rappel peut aussi être sur notre spiritualité, un rapport à Dieu.

Me Makhtouf demande alors si le mot rappel réfère donc à une pratique de l'Islam mais pas forcément islamiste.

Chirad B, répond que oui.

Me Maktouf lui dit qu'il a parlé d'une « pratique assidue » et que ça a aussi été utilisé par le frère de Belhoucine, entendu à la barre avant lui.

Chirad B. répond qu'il n'a pas parlé de pratique assidue par rapport à Coulibaly, qu'il n'était pas assez proche de lui (pour dire ça). En revanche Mehdi et Mohamed oui.

Me Maktouf demande alors si Mehdi Belhoucine avait donc une pratique « assidue de la religion » ?

Chirad B. : « oui »

Questions d'une autre avocate de partie civile :

L'avocate demande à Chirad B. s'il connaît l'adresse du 8 rue Max Dormoy, à Fontenay-aux-Roses et s'il y est déjà allé.

Pour précision, cette adresse fait référence au lieu où habitait Amedy Coulibaly et sa femme Hayat Boumeddiene à Fontenay-aux-Roses.

Chirad B. répond que non.

L'avocate indique que pourtant, Chirad B. avait un GPS et que cette adresse figure dans ce GPS. Elle lui demande s'il peut expliquer.

Chirad B. répond qu'il ne comprend pas pourquoi cette adresse figure dans le GPS.

Questions d'un autre avocat de partie civile :

Cet avocat note une contradiction majeure dans le fait que Chirad B. évoque avoir été dans la boucle d'emails du donneur d'ordre et qu'en même temps vous étiez lointain en termes de relations.

Il lui demande pourquoi ils l'ont mis dans cette boucle d'emails.

Pour précision (cet encadré est ajouté dans le cadre du compte-rendu, afin de faciliter la compréhension des lecteurs)

Les enquêteurs sont certains que c'est Mohamed Belhoucine qui a créé les adresses net.courrier qui ont été utilisées par Amedy Coulibaly pour échanger avec un individu qui a donné des ordres avant les attaques. Ce donneur d'ordres était-il Mohamed Belhoucine, lui-même, le créateur des adresses ? Les juges d'instruction estiment que c'est une hypothèse "vraisemblable" mais n'ont pas réussi à le prouver durant les quatre ans d'enquête. Le donneur d'ordre avait écrit : "4/ écrire lettre, dire moi charger de ta "gadji" et demander ce que tu veux (maison voiture cours) comme ça reste avec nous sans problème". De son côté, Amedy Coulibaly écrivait dans un message non crypté : "je voudrais que le frère s'occupe de ma femme dans les règles de l'islam".*

Source : France Inter

Chirad B répond qu'il ne sait pas pourquoi.

L'avocat s'énervé : « Ils vous mettent dans la boucle d'emails à votre insu, ils vous mettent l'adresse de Coulibaly dans le GPS à votre insu... »

Chirad B répond être catégorique sur le fait qu'il n'est jamais allé au domicile de Coulibaly, qu'il a juste vu ce dernier au snack et chez Mohamed Belhoucine.

Un autre avocat de partie civile s'énerve : ça suffit les « *je ne me souviens pas* » !

Chirad B. répond que ça fait 5 ans, que peut-être il a prêté sa voiture, mais qu'il ne se souvient pas. Il dit avoir été surpris quand il a été impliqué.

Un autre avocat partie civile note que sur un des emails de donneur d'ordre, le mot « zigoto » apparaît. Il demande à Chirad B. si ça lui dit quelque chose.

Chirad B : « non pas du tout »

Questions d'une autre avocate de partie civile : « *qu'est-ce qu'il se dit sur la communauté juive au snack ou chez Mohamed Belhoucine ?* »

Chirad B : « *Rien, Je ne comprends pas le rapport de s'attaquer à quelqu'un en raison de sa religion* »

L'avocate demande à Chirad B. s'il connaît la notion de Taqyia.

Chirad B répond que oui, que c'est le fait de cacher son idéologie.

L'avocate explique qu'il s'agit d'utiliser des mots de langage pour cacher le fonds de sa pensée. Elle remarque que Chirad B. a évoqué de la tristesse en parlant des attentats, et s'il n'a pas l'impression de minimiser ?

Chirad B répond qu'il ne comprend pas ce qui a poussé à attaquer.

L'avocate demande ce qui le rend triste.

Chirad B répond que c'est le fait que des personnes aient été tuées

- **Questions Avocat Général :**

L'avocat général revient sur les questions que Chirad B. a apporté lors de son audition, où il avait notamment dit qu'il a commencé au snack en remplaçant le frère de Mehdi. Chirad B. affirmait avoir presque été convaincu par Mehdi d'aller en zone irako-syrienne.

Chirad B. confirme que oui, mais finalement il a réfléchi aux conséquences et il pense que ça ferait plus de mal que de bien, et que même mes parents n'auraient pas supporté ça.

Il leur a dit « ok je vous rejoins » pour qu'ils arrêtent d'insister

- **Questions de la défense :**

Concernant la rencontre de Chirad B. avec Coulibaly, l'avocat revient sur les dépositions de Chirad B. devant le juge d'instruction, qui déclarait que Coulibaly lui avait été « présenté comme un frère », qu'est-ce que ça signifie ?

Chirad B. répond que c'est pour parler d'une personne qui a la même confession (que lui).

L'avocat de la défense exprime alors le fait qu'il s'agit d'une présentation importante, qui est réservé à ceux dont on sait qu'ils partagent les mêmes idées.

Chirad B. : « *sûrement* »

L'avocat de la défense revient sur le fait que Chirad B. ait évoqué avoir rencontré Coulibaly une première fois chez Belhoucine puis ensuite au snack, où il est venu une fois avec Mohamed puis il est venu seul les autres fois.

Chirad B. confirme.

L'avocat demande si les conversations qu'ils ont eues autour de la religion avaient lieu plutôt chez Mohamed ou au snack ou les deux ?

Chirad B : « *Je dirais les deux. Au snack, j'avais moins de temps de discuter avec eux* ».

L'avocat de la défense lui demande si, à propos de Coulibaly, il savait qu'il avait été en détention ?

Chirad B : « *Non j'ai pas le souvenir* »

Avocat : « *Avez-vous su que Coulibaly voyageait ?* »

Chirad B : « *Non* »

Avocat : « *Vous nous dites c'est un garçon qui était calme. Quelle impression donne-t-il à quelqu'un lambda ? Pourrait-on devenir ce qui se cachait derrière ?* »

Chirad B : « *Non pas du tout* »

Me Coutant-Peyre, avocate de Ali Riza Polat lui demande de confirmer si Coulibaly n'est jamais venu avec d'autres gens au snack.

Chirad B : « *Non* »

Suspension d'audience jusqu'au lendemain.

JOUR 13 - VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2020

I. Audition de la mère de Clarissa JEAN PHILIPPE

Clarissa est née en Martinique. Elle était l'aînée de la famille. A 19 ans, elle a décidé de venir à Paris avec l'ambition de devenir policière. Elle a réussi le concours de police municipale. Malgré son départ de la Martinique, elle est restée très proche de sa famille en Martinique.

Au moment de sa mort, Clarissa vivait avec un compagnon. Ensemble, ils venaient rendre visite à la famille de Clarissa pour les vacances. Depuis sa mort, cet homme n'a plus du tout donné de nouvelles.

Clarissa avait beaucoup d'ambition. Elle voulait passer le concours de police nationale mais elle n'en a pas eu le temps.

La mère de Clarissa a appris la mort de sa fille alors qu'elle se trouvait en Martinique. Elle s'est rendue à Paris le plus vite possible. Les obsèques ont eu lieu en Martinique.

Clarissa était connue en Martinique comme une sportive très douée pour l'athlétisme. Les gens l'ont surnommé la « petite gazelle ».

Depuis la mort de sa fille, la mère de Clarissa ne peut plus travailler.

Aujourd'hui, à l'heure du procès, elle cherche la vérité, elle veut comprendre les raisons, savoir qui sont les complices.

Clarissa était plus grande que sa mère, elle lui disait souvent qu'elles étaient comme des sœurs, tellement proches.

Pour sa mère, celui qui a fourni les armes à Amedy COULIBALY est encore plus coupable que lui.

Sans armes, Amedy COULIBALY n'aurait pas pu tuer sa fille.

Très émue, la mère de Clarissa conclue son propos par ces mots : « avec ma fille, on était comme deux sœurs, je ne peux pas vivre sans elle, j'ai consacré une pièce complète à la mémoire de ma fille ».

II. Audition de la cousine germaine de Clarissa JEAN PHILIPPE

Clarissa a grandi avec sa cousine. Elles ont passé leur enfance, leur adolescence, leur jeune vie d'adulte ensemble. Elles étaient très proches. Sa cousine était présente pour tous les premiers moments de Clarissa, sa première fête entre amis, son premier baiser avec un garçon, ses premiers secrets.

Clarissa est décrite par sa cousine comme une personne très sportive, aimant sortir et rire, ouverte aux autres.

Elle aimait aussi beaucoup son métier. Porter l'uniforme, protéger et servir, Clarissa était très fière d'être policière municipale.

Elle voulait passer le concours de police nationale. Au jour de son assassinat, Clarissa était heureuse, elle était épanouie professionnellement et personnellement.

En sanglots, la cousine conclue son propos par ces mots : « Clarissa, c'était quelqu'un de tellement exceptionnelle, elle ne méritait pas ça ».

III. Audition du policier municipal, binôme de Clarissa JEAN PHILIPPE, présent à ses côtés au moment de sa mort.

Le binôme a pris son service à 6h avec comme mission la surveillance générale de la commune de Montrouge.

Vers 7h30, ils sont appelés pour accident matériel entre deux véhicules sur l'avenue Pierre Brossolette.

Le binôme contacte la dépanneuse pour évacuer les véhicules et fait appel aux services de propreté pour dégager la voie des détritrus.

Ils portent chacun un gilet par balle, un gilet fluorescent et les gyrophares de la voiture sont allumés. Ce 8 janvier, l'hiver était froid et le jour n'était pas encore levé. Les gilets fluorescents rendaient Clarissa et son collègue très visibles.

Alors qu'ils regardent que la dépanneuse fasse son travail, Clarissa et son collègue discutent avec les employés du service propreté de la voirie. Soudain, ils entendent comme des claquements, ils se retournent et voient une masse noire, une personne, une silhouette habillée de noir, un homme qui les vise avec un arme.

L'individu était déterminé. Il tire très vite. Tout le monde se disperse. C'est la panique. L'agent de la voirie se jette sur et commence à se battre avec lui. Le collègue de Clarissa sort sa matraque, s'avance sur le tireur mais ce dernier s'enfuit. L'agent de police se lance alors à sa poursuite sur plus de 300 mètres. Le tireur lui échappe. Il retourne alors sur les lieux et voit Clarissa au sol, gisant. Elle est pris en charge par les secours. Son collègue doit sécuriser les lieux. Il apprend sa mort au cours de cette mission.

Il était très proche de Clarissa, ils étaient un vrai binôme, ils partageaient une amitié sincère.

Aujourd'hui, il travaille toujours sur la commune de Montrouge en tant que policier municipal, mais désormais la police municipale de Montrouge est armée.

« On ne tue pas les femmes » : une phrase prononcée par Amedy COULIBALY dans l'Hyper-cacher. Pourtant, le collègue de Clarissa est formel, malgré l'uniforme de police et le chasuble, il ne faisait aucun doute que Clarissa était une femme.

Le lieu de l'accident matériel était juste à côté d'une école juive. Selon le policier municipal, la présence du binôme a sûrement arrêté Amedy COULIBALY dans son action de se rendre dans l'école. Ils ont sûrement évité un carnage. Aujourd'hui la photo de Clarissa est affichée sur le devant de cette école juive.

Le collègue de Clarissa conclue son propos par ces mots : « je n'ai pas perdu une collègue, j'ai perdu une amie. Dans notre salle de travail au commissariat de Montrouge, il y a une photo de Clarissa. Je pense à elle tous les jours. »

IV. Audition de l'agent du service propreté à la mairie de Montrouge.

Il s'agit d'un homme doté d'une intelligence rare, s'exprimant parfaitement, ayant poussé l'analyse des faits à son paroxysme.

Le service propreté de la mairie est souvent appelé par la police municipale ou nationale sur les lieux d'accidents pour nettoyer la chaussée, mettre de l'absorbant sur le bitume pour éviter les sur-accidents.

Ce 8 janvier au matin, le service propreté est missionné sur un accident classique de la circulation.

Diabétique, l'agent de mairie est en hypoglycémie. Il doit donc se sustenter. Il décide de se rendre à une boulangerie située en face du lieu de l'accident survenu avenue Pierre Brossolette.

Après, comme à l'accoutumé, il est revenu pour discuter avec ses collègues. Ils formaient un cercle.

A ce moment, un individu est passé dans son dos et ne le voyant pas ressortir de l'autre côté, par réflexe, il s'est retourné.

C'est alors qu'il a vu Amedy COULIBALY - sans rien dire - monter le canon d'une arme de guerre qu'il tenait au cou avec une bandoulière et avant qu'il ne réalise quoique ce soit, COULIBALY a tiré plusieurs fois. Des étincelles sortaient du canon. L'agent de la mairie a cru à une plaisanterie à tel point qu'il a dit à Amedy COULIBALY que ce n'était pas marrant de faire ça au vu des événements de la veille à CHARLIE HEBDO.

L'agent de la mairie a réalisé la gravité de la situation lorsqu'il a vu le visage de son collègue complètement déchiqueté, taché de sang. La situation était surréaliste.

Après, pris de rage, L'agent de la mairie a agrippé le fusil de COULIBALY pour l'arrêter et l'empêcher de tirer à nouveau. COULIBALY voulait trouver un angle de tir et ainsi recommencer à tirer.

Pendant de longues minutes, l'agent de la mairie a tenu la crosse et le canon à genoux comme il le pouvait. COULIBALY essayait de se dégager pour armer son arme.

COULIBALY était fort, déterminé et nerveux.

L'agent de la mairie, en hypoglycémie, avait du mal à lui résister.

C'est alors qu'éterné, COULIBALY a dit à l'agent de la mairie : « tu veux jouer, tu vas crever... ».

Dans les mêmes temps, avec sa main droite, COULIBALY a sorti d'une poche une arme automatique qu'il a pointée sur l'agent. Instinctivement, l'agent de la mairie a tenu d'une main le fusil et de l'autre la manche du blouson de COULIBALY pour essayer de le désarmer mais il résistait. L'agent de la mairie secouait de toutes ses forces, en vain, jusqu'à ce que COULIBALY parvienne à dégager son bras droit puis à armer pour lui asséner un coup sur la tête avec son arme de poing. L'agent été projeté au sol et fut sonné pendant plusieurs secondes. Malgré tout et à moitié assommé, il a regardé COULIBALY, attendant son exécution. Bizarrement, COULIBALY lui a tourné le dos, a remonté son blouson sûrement en y cachant son arme longue et comme s'il avait un timing, il est parti en petite foulée avenue Pierre Brossette, en direction du métro, vers Chatillon.

L'enquête a révélé que COULIBALY a bel et bien voulu achever l'agent mais que son arme s'est enrayée.

Clarissa était au sol. L'agent de la mairie a vu son collègue au visage déchiqueté qui perdait beaucoup de sang. Ils se sont alors réfugiés tous les deux dans un garage MIDAS situé en face.

Au bout de 30 secondes, réfugiés à l'arrière du garage, ils se sont retrouvés dans une marre de sang tellement son collègue était gravement blessé. Les secours sont arrivés et là tout s'est enchaîné.

Arrivé à l'hôpital Georges Pompidou, il fallait intensifier le plus vite possible l'agresseur. L'agent de la mairie a alors beaucoup réfléchi à ce qu'il venait de vivre. Il connaissait très bien ce quartier de Montrouge. Selon lui, la seule cible dans le secteur était l'école juive. L'horaire correspondait, la direction d'arrivée de COULIBALY correspondait, la cible du lendemain à l'hyper cacher correspondait.

Selon l'agent, COULIBALY est arrivé trop tôt en face de l'école. Il n'y avait personne dans cette petite rue isolée. Il ne pouvait pas rester statique devant une école juive. Il a donc fait le tour du quartier et là, il est tombé par hasard sur le petit groupe qu'ils formaient avec les policiers municipaux.

Pour l'agent de la mairie, les attentats de janvier 2015, c'était tout une logistique militaire, ce n'était pas du terrorisme opportuniste. COULIBALY n'est pas venu surarmé à Montrouge pour rien. L'accident de la circulation, il n'a pas pu le prévoir, les policiers municipaux étaient donc une cible de dernière minute pour éviter de se faire repérer avant d'avoir réussi à tuer.

L'agent de la mairie conclue son propos par ces mots : « je m'en veux pour Clarissa, peut être que si j'avais fait un geste sur elle, elle serait encore vivante. J'aimerais à l'avenir que les médias prennent soin des victimes, surtout dans les premiers temps, il ne faut pas révéler notre identité, on a peur que les terroristes reviennent, on des enfants, des familles, on se sent comme des cibles. Depuis le 9 janvier 2015, je me sens cible parce que j'ai fait foirer l'opération de COULIBALY contre l'école juive. Aujourd'hui, je n'ai plus vraiment de vie, je faisais beaucoup de choses avant, maintenant, je suis obsédé par le terrorisme, sur internet, vous savez, il y a beaucoup de matière, je passe des heures et des heures à étudier le phénomène terroriste, je subi une hypervigilance chronique. J'ai été obligé de quitter ma campagne, j'ai dû la laisser partir, je suis devenu un cailloux, je pouvais plus la voir souffrir, ça a bousillé 25 ans de vie commune. Aujourd'hui, on respecte plus un assassin qu'une

victime, on vit une époque bizarre en France, certain adule les terroristes. Moi, j'ai aucune crainte vers ces gens-là, quelqu'un qui vient avec une arme de guerre tuer des gens avec les mains vides, tuer des gens non armés, je n'ai pas peur de ces gens-là, ce sont des lâches ».

On demande à l'agent de la mairie de décrire COULIBALY. Il répond que COULIBALY avait un sourire dans le regard, aucune expression sur son visage mais son regard était celui de quelqu'un qui jubilait.

Une question sur la véritable de cible de COULIBALY est posée à l'agent qui répond en ces termes : « à chaque fois que j'ai essayé d'émettre la thèse de l'école juive, on me disait que je me trompais sur toute la ligne. J'en ai même discuté avec l'ancien maire de Montrouge. Il m'a répondu que je me faisais des films, que c'était des policiers qui étaient visés ce jour-là et non des juifs ».

Suspension d'audience

V. Audition de l'ancienne cheffe de la police municipale de Montrouge (témoin).

A l'époque des faits, la police municipale de Montrouge était composée de 15 effectifs dont Madame CLARISSA JEAN PHILIPPE.

Ce matin du 8 janvier 2015, Madame s'est levée plus tôt que d'habitude pour vivre les événements de la veille.

Elle vivait avenue Pierre Brossolette et décide de sortir faire un tour. Elle a entendu un gros bruit sourd et aperçoit un véhicule de la police municipal. Un passant lui dit que ça vient de tirer. Elle se met à courir, elle voit le collègue de Clarissa en pleurs. Ce dernier lui apprend que Clarissa vient de prendre une balle.

Avec d'autres, elle enlève le gilet par balle de Clarissa, procède au massage cardiaque, essaye de réguler la circulation qui est très dense. Elle reste dans l'inquiétude que quelqu'un revient tirer. Une autre personne est blessée, complètement défigurée. Les secours arrivent et tout s'enchaîne très vite jusqu'à ce que le décès de Clarissa soit annoncé.

Cette femme était la cheffe de la police municipale depuis 8 ans. Clarissa était sous ses ordres depuis une année. Elle avait une relation privilégiée avec Clarissa puisqu'elle était sa tutrice au centre de formation de Pantin. Elles se croisent souvent. Clarissa est très motivée, a de très bonnes notes, une bonne mention, un profil très prometteur.

Clarissa avait toute la vie devant elle, pleine de vie, heureuse d'être à Montrouge, dans toutes ses missions. C'était un formidable gardien, un soleil. C'était Clarissa qui offrait la galette des rois à ses collègues, voilà qui était Clarissa.

La mission de Clarissa ce jour-là, intervenir sur un accident matériel, c'est une mission quotidienne, ça relève l'ordre républicain. Elle est venue porter assistance et se retrouve confronté à un individu surarmé. Elle n'avait aucune chance. « Le pire c'était de voir partir Clarissa. J'aurais préféré que ce soit moi qui parte, c'était dans l'ordre des choses ».

L'ancienne cheffe de la police municipale conclut son propos ainsi : « aujourd'hui, si je témoigne devant vous c'est pour ne pas oublier la mort de Clarissa. On a tué des journalistes, des policiers, des juifs. Je suis extrêmement émue, témoigner c'est ne pas oublier, pour ne pas oublier la peine énorme des familles. Pour moi, le pire c'était de voir partir Clarissa. J'aurais préféré que ce soit moi qui parte, c'était dans l'ordre des choses ».

VI. La parole est donnée aux accusés au sujet de leur relation avec Amedy COULIBALY.

PREVOST : « je connaissais COULIBALY, je le fréquentais, je suis choqué, j'ai su le vendredi 9 janvier 2015 que c'était lui. C'est un monstre, avec les autres, ils ont détruit des vies. Je n'ai jamais imaginé qu'il était capable de faire ça. Le vendredi je n'y ai pas cru, je pensais à une erreur, je suis choqué, c'est monstrueux ce qu'il a fait, il a détruit des vies, après 5 ans, ils sont toujours dévastés. Je n'arrivais pas à croire que c'était lui. Je l'avais vu très peu de temps avant les faits, le 6 janvier 2015. Cette personne je la connaissais en tant que braqueur. Je me suis trompé sur lui. »

ABBAD : « je n'ai jamais vu COULIBALY. Je ne l'ai jamais vu, c'est sûr. »

MARTINEZ : « je ne l'ai jamais vu, j'en suis bien content d'ailleurs. A aucun moment, à part SAID KOUACHI que j'ai vu dans mon garage, je n'ai jamais vu COULIBALY ».

KARASULAR: « je l'ai vu, il est venu dans mon garage pour chercher une personne qui lui devait de l'argent, je ne le connaissais pas pour autant. Je l'ai vu que quelque fois. Franchement la vérité, j'étais choqué. C'était pas écrit sur son front que c'était un terroriste, je l'ai vu peut être 5 fois, c'est tout. »

CATINO : « je le connais, je l'ai vu qu'une fois, au garage de KARASULAR pour trouver un grec qui lui devait de l'argent ».

POLAT : « moi, je pensais le connaître mais c'était un pédophile. C'était un ami, on a fait du business ensemble, on a couché avec des meufs. Etre un criminel, il n'y a pas de problème, j'en suis un, mais tueur, terroriste, je ne peux pas accepter. Il venait chez moi, je l'ai vu pour des trafics de voitures, que du droit commun. La vérité, c'était un criminel depuis longtemps, on l'était tous les deux, on faisait des magouilles ensemble. Il avait une double personnalité. Il ne m'a jamais paru être un tueur potentiel, mais c'était un violent, il donnait le coup de poing facile ».

RAMDANI: « je le connaissais bien, je l'ai vu quelque jour avant, ça fait 5 ans que je me pose la question de savoir comment il a basculé. Je connaissais DOLLY (surnom d'Amedy COULIBALY) mais pas le tueur, le terroriste. J'étais choqué, je l'ai vécu comme de la trahison. Je m'en veux d'un certain côté. Je m'en veux, mon cousin est dans le box avec moi, je m'en veux pour cette soirée du 6 janvier 2015. COULIBALY était plus tactile que d'habitude, il m'a fait une poignée de main particulière. Je n'ai rien compris. Pourtant je le connaissais. Je l'ai connu en détention. Il a été condamné pour association de malfaiteurs. Je n'ai aucun lien avec sa fourniture d'armes. Je ne me remets pas en cause par rapport aux armes. Concernant son amitié, je n'ai pas été un bon pote ».

MAKLOUF : « je l'ai vu à deux reprises, il était froid avec moi, c'était quelqu'un de taiseux. Je me suis jamais dit que c'était un terroriste ou un radicalisé ».

FARES : « je ne connais pas, je ne l'ai jamais vu, je ne lui ai jamais parlé ».

PASTOR ALWATIK : « je connaissais COULIBALY, je l'ai connu en détention, c'était quelqu'un de normal. Il ne montrait rien, je n'ai rien vu, j'aurais aimé voir, faire quelque chose, j'ai rien vu, ça va me poursuivre toute ma vie. Jamais je n'aurais pu penser qu'il puisse commettre de telle monstruosité. Ça va me poursuivre toute ma vie ».

RAUMEL : « je l'ai aperçu qu'une seule fois, je ne lui ai jamais parlé ».